DO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
XIV
301
NAPOLI
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

Palchetto 6

Num° d' ordine 46

D Russ.
ATD
301

N 9
a
35

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

On trouve aux mêmes adresses l'Ouvrage suivant, publié par le même Auteur.

Œuvres complettes de Louis de Saint-Simon, pour servir à l'histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du duc d'Orléans et de Louis XV; avec des notes, des explications et des additions, à la fin de chaque volume, extraites des correspondances et des porte-feuilles de l'auteur et de plusieurs princes et seigneurs ses contemporains; 13 vol. in-8.°, avec le portrait de l'auteur. 1791. 39 fr. pour Paris, et 50 fr. francs de port par toute la république.
— Le même ouvrage sur papier commun. 24 fr. pour Paris et 33 fr. franc de port.

Les divers extraits des manuscrits du duc de Saint-Simon, que l'ancien gouvernement a successivement permis de publier sous les titres de : *Pièces intéressantes et peu connues; Galerie de l'ancienne Cour; Mémoires de Saint-Simon, et Supplément auxdits Mémoires*, n'ont offert au public que des pièces informes sur lesquelles la censure avait exercé toute sa rigueur. C'est à la liberté de la presse qu'on doit la publication des Œuvres complettes du duc de Saint-Simon. Cette édition renferme non-seulement les véritables Mémoires de Saint-Simon dans toute leur intégrité, mais encore d'autres pièces originales qui éclairent le tableau singulièrement piquant et vrai que l'auteur a fait des cours de Louis XIV, de la régence et de Louis XV.

643801
SBN.

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI,

DEPUIS SON MARIAGE JUSQU'A SA MORT.

Ouvrage composé sur des pièces authentiques fournies à l'auteur, avant la révolution, par plusieurs ministres et hommes d'état; et sur les pièces justificatives recueillies, après le 10 août, dans les cabinets de Louis XVI, à Versailles, et au château des Tuileries.

Par JEAN-LOUIS SOULAVIE (l'aîné), correspondant de l'ancienne Académie des Inscriptions et de celles des Antiquités de Hesse-Cassel et Pétersbourg. Ancien associé de celles de Nismes, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Pau, Dijon, Orléans, Montauban, Angers, Arras, Metz, Larochelle, Châlons-sur-Marne, etc.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, libraires, Quai Voltaire, n°. 2; et à STRASBOURG, Grand'Rue, n°. 15.

AN X. (1801.)

J'ai vu naître soudain dans tous les cœurs, une soif insatiable des richesses. J'ai vu se former en un moment, une détestable conjuration de s'enrichir, non par un honnête travail et une industrie généreuse, mais par la ruine du prince, de l'état et de ses concitoyens.

MONTESQUIEU, 146.e Lettre Persanne.

MÉMOIRES
HISTORIQUES
ET
POLITIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Continuation du ministère de M. Turgot. — Il propose d'échanger la formule du serment du sacre et de transférer la cérémonie à Paris. — Ses opinions anti-religieuses. — Allarmes du clergé. — Portrait du clergé de France à l'avènement du roi à la couronne. — Portrait de sa masse. — Portrait de sa minorité incrédule. — Portrait d'une autre minorité dévote et zélée pour les intérêts de la religion. — Portraits de Dillon, de Cicé, de Boisgelin, de Loménie, de Colbert et autres de la première minorité. — Portrait de Jarente, ministre de la feuille sous M. de Choiseul. — Histoire des remontrances de la première assemblée des évêques de France, tenue sous le règne

de Louis XVI *en* 1775. — *Le clergé choisit dans son sein des prélats philosophes et mécréans pour parler au roi contre l'incrédulité et contre la philosophie.* — *Tableau des mœurs des français au commencement du règne de Louis* XVI, *présenté à ce monarque par les évêques de son royaume.* — *Prédictions de la chûte du trône et des autels par la même catastrophe.* — *La chûte du trône arrivera quand il n'y aura plus de vertu en France, suivant les évêques assemblés en* 1775. — *Le clergé unit ses griefs contre les protestans à ceux contre la philosophie.* — *Réponse de Louis* XVI.

Le sacre du roi fut une occasion remarquable où M. Turgot commença à faire connaître ses principes sur la monarchie. Il proposa de faire la cérémonie à Paris, d'abord par économie et pour détruire aussi la dévotion locale, pour affaiblir de grands souvenirs religieux, celui du baptême de Clovis, et pour détruire la fable déjà rejetée des critiques, de l'huile de la sainte ampoule apportée du ciel par une colombe. M. Turgot essaya encore de changer la formule du sacre; il trouvait le serment du roi trop favorable au clergé, et trop peu favo-

rable aux peuples. Il n'approuvait pas le serment *d'exterminer les hérétiques*, que Louis XIII et Louis XIV avaient déjà modifié. Au serment illusoire de ne jamais pardonner aux duellistes, M. Turgot voulait substituer celui de faire tous les efforts pour le détruire.

Rien n'est si remarquable ni si digne des méditations paisibles des hommes d'état, que la conduite du clergé dans ces circonstances. La masse de ce clergé était timide, crédule et inquiète sur les évènemens. Son sort était lié à celui de la monarchie. Si elle triomphait dans ses débats avec la philosophie, il conservait ses propriétés, ses bénéfices, ses prieurés, ses abbayes, ses évêchés, ses forêts, ses possessions immenses, ses dîmes, ses titres chevaleresques identifiés avec ses crosses, ses mîtres, ses cathédrales et ses clochers. Il conservait la portion la plus nette, la plus liquide des revenus territoriaux de la France qu'il possédait; il conservait son rang dans l'état, dont il était depuis Clovis une partie constituante et constitutive; il conservait dans les pays d'état, dans les États-Généraux son autorité individuelle, indivisible, et sans laquelle les autres ordres ne pouvaient rien statuer; il était lui-même le principe conservateur des lois fondamentales de l'état, des mœurs pu-

bliques et la règle de la doctrine, des mœurs, de la croyance la plus suivie et la plus anciennement établie dans l'état. Il avait immédiatement succédé aux druides, hérité de leurs autels, de leurs temples et de la soumission des peuples. Ses livres lithurgiques, ses livres ascétiques, ses livres relatifs à la doctrine, étaient ceux devant lesquels le roi Clovis, le conquérant des Gaules, et les francs, compagnons de la conquête, avaient humblement courbé la tête. Le roi des français était nommé dans les actes publics, dans les diplômes, dans les traités *le roi très-chrétien.* C'est vers le commencement du règne de Louis XVI qu'il s'éleva du sein et de la masse du clergé de France, cette minorité philosophique ou politique que nous avons à peindre dans ces mémoires, en développant sans partialité comme sans feintise son ambition et ses intérêts.

Le parti des prélats politiques connu dans l'église de France sous le nom de *prélats administrateurs* prenait hautement la défense de MM. Turgot et Malesherbes. Ce parti était composé de M. Dillon, archevêque de Narbonne, président-né des états de Languedoc, homme de génie, quoique né paresseux, qui avait beaucoup contribué à rendre le Langue-

doc, ma patrie, florissant par le commerce, l'industrie et les arts. Il avait eu des habitudes particulières avec M. Turgot ; il en eut depuis avec M. Necker pour les affaires de la province. Il aspirait au chapeau de cardinal qu'il méritait pour toutes sortes de titres, et il avait lieu d'espérer, si la reine ne lui eût été constamment opposée, de succéder à Maurepas. Si la France eût été assez heureuse pour le posséder dans le ministère, son génie trop peu connu l'eût délivrée de sa situation perpétuellement versatile sous Maurepas comme sous Vergennes. L'église unie dans le conseil à Turgot et à Necker, aurait établi en France la même prospérité dont nous avons vu jouir la superbe province de Languedoc.

A côté de M. Dillon on remarquait l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Jaloux du génie du précédent, n'ayant à lui opposer que de l'esprit, des intrigues très-déliées et la grande faveur de la reine, habile à faire valoir les plans et les rapports des syndics des états de Languedoc, qui avaient en mérite réel ce qu'il avait en suffisance et en réputation ; il passait dans l'esprit de quelques observateurs réfléchis pour un homme d'un génie médiocre, superficiel, plein de vanité et de pétulance.

Ceux qui l'avaient suivi de près et observé en détail gémirent en secret sur la destinée de la France si la reine arrivait jamais à son but d'en faire un ministre, en triomphant de la répugnance du roi qui ne l'aimait pas. Dès le commencement du règne de Louis XVI, Loménie s'était attaché à Turgot; il suivait à la cour le système révolutionnaire des innovations partout où il se manifestait, et lui accordait publiquement son adhésion. Totalement dévoué au parti de la reine, intime ami de l'abbé de Vermont, affichant la vanité et la prétention de succéder à M. de Maurepas, un ministère ordinaire lui semblait un poste trop peu éclatant pour son génie; il aspirait à l'emploi de premier ministre. Peut-être aurait-il réussi plutôt dans ce projet, si Vergennes, qui avait gagné la confiance du roi, n'avait conçu contre lui une aversion qu'il eut l'adresse d'augmenter sans cesse dans ce monarque. La reine sut dompter depuis le sentiment de son époux, lorsqu'à l'époque de la chûte de M. de Calonne elle éleva Brienne à la tête des affaires.

Boisgelin, archevêque d'Aix, était dans le nombre des prélats politiques du parti de M. Turgot; il dirigeait les affaires de Provence, et y faisait avec moins de pouvoir et de succès que

Dillon en Languedoc, ce que celui-ci opérait dans son département. Boisgelin et Dillon, aujourd'hui déportés, ont des droits à la reconnaissance de tout bon français pour le bien qu'ils ont fait dans leurs provinces respectives, dont ils ont présidé les états.

Cicé, archevêque de Bordeaux; la Luzerne, évêque de Langres, élève et ancien grand-vicaire de Dillon; Colbert, évêque de Rhodès, et quelques autres prélats affectaient, avec les précédens, de professer l'esprit à la mode; cet esprit réformateur qui approuvait ce qui n'existait pas, avilissait les vieilles formules, et accueillait les nouveaux plans avec un entier aveuglement.

Mais à l'exception de cet attrait pour la nouveauté que l'histoire reproche aux prélats précités, ils avaient d'ailleurs si bien dirigé l'administration en Languedoc et en Provence, qu'après même la dévastation de ces provinces par la fureur des autorités révolutionnaires qui leur ont succédées, on jouit encore dans ma patrie, au moment où j'écris, des bienfaits de la plupart de leurs opérations. On y dit, et je le répète avec mes contemporains : *C'est encore là l'ouvrage de M. Dillon, archevêque de Narbonne.* Il est plein de santé et de vie à

Londres dans le sein de sa famille ; et maintenant qu'il est permis aux français de louer impunément la vertu et les talens, je me complais de lui donner dans cet ouvrage la place qui lui est dûe.

Telle était la portion la plus remarquable du clergé de France ; elle tirait sa force, sa renommée et son crédit de ses liaisons avec le gouvernement, avec les économistes et avec les philosophes novateurs.

Cette faction était haïe, détestée et beaucoup calomniée par les prélats du parti contraire, à la tête desquels était l'archevêque de Paris, M. de Beaumont. Ce parti des zélés n'avait de relations avec le gouvernement que pour lui opposer les saints canons, les saints pères, saint Augustin, saint Thomas, saint Jérôme. Le gouvernement sous Louis XIII, sous Louis XIV et même sous Louis XV avait eu une grande vénération pour l'autorité de ces saints personnages. Ces trois monarques avaient témoigné leur respect pour leurs décisions en ordonnant les superbes éditions des conciles et des pères sorties des presses du Louvre.

Mais à présent MM. Dillon, Loménie, Cicé, Boisgelin avaient, sous Louis XVI, hérité du

crédit des pères de l'église ; et au lieu de voir sortir de l'imprimerie royale des œuvres latines, les mémoires économiques des évêques-administrateurs, ou des ouvrages scientifiques y voyaient le jour. M. de Beaumont, archevêque de Paris, et la partie du clergé qui était encore jésuitique, en avaient conçu une jalousie secrète, souffrante et comprimée que rien ne pouvait décrire. Par malheur pour cette faction elle n'avait plus un aussi grand nombre de partisans. Les catholiques qui croyaient réellement à la religion étaient divisés. Les croyans du parti janséniste en opposition ouverte, et souvent en état d'hostilité avec M. l'archevêque de Paris, privaient ce parti d'une grande force et de beaucoup de considération, tandis que les croyans du parti jésuitique étaient battus de tout côtés et comprimés par toutes les autorités victorieuses des intrigues de cette faction, depuis sur-tout que M. de Choiseul avait aboli les jésuites et mis à la tête de l'administration de la feuille, M. de Jarente.

Ce n'est pas toutefois qu'il ne restât dans le clergé une masse inerte, mais nombreuse, toute composée de bons croyans. Cette grande majorité devait ses places à M. Boyer, prélat fanatique, ignorant, mais bienfaisant, juste,

pieux et doué de bonnes mœurs. Il avait été placé par M. le cardinal de Fleury à la tête de l'administration de la feuille des bénéfices, pour composer la prélature de l'église gallicane. Mais cette même majorité devait encore son existence à M. de Jarente, évêque de Digne, chargé de la feuille dès 1757, évêque d'Orléans, en 1758, prélat sans foi et sans mœurs, se livrant à des orgies honteuses, indignes de son état, se dévouant au parti dominant à la cour, à M. de Choiseul, et se chargeant de composer l'église de France, de prélats, de mœurs et d'opinions contraires aux mœurs et aux opinions de ceux qui avaient été nommés par M. de Boyer, administrateur précédent de la feuille des bénéfices.

Ainsi, le clergé de France, à l'avènement de Louis XVI à la couronne, était composé d'une majorité en partie crédule, superstitieuse, ignorante, pieuse et religieuse, créée par Boyer; et en partie libertine, fastueuse, amie des plaisirs de la capitale et peu soucieuse de vivre avec décence en province dans les devoirs de l'épiscopat.

Ce clergé se partageait ensuite en deux minorités dont l'une était athée, l'autre fanatique; ensorte que le trop de religion dans le parti de

Beaumont et le trop peu de ferveur dans le parti de l'archevêque de Toulouse, étaient en contradiction évidente avec la masse de l'église gallicane, assaillie par toutes les opinions et tous les intérêts à cause de sa nullité et de son insignifiance. Beau siècle des Bourdaloue, des Massillon, des Bossuet; des Fénélon et des Solitaires de Port-Royal, qu'étiez-vous devenu sous l'administration et l'influence des jésuites, des sulpiciens, de Boyer et du cardinal de Fleury?

Ainsi était composé le clergé de France en 1775, et certes, je crois avoir été sous l'ancien régime dans une situation assez désintéressée et assez favorable, pour l'observer de telle manière qu'aucune de ses parties, ou de ses factions ne pût échapper à mes regards. Ce clergé toutefois fit un effort dans son assemblée générale en 1775, lorsqu'il vit MM. de Malesherbes et Turgot, fameux incrédules du tems établis à côté du trône; ministres du pouvoir royal, et inspirant au jeune monarque les opinions qu'on lui prêtait déjà. Ce clergé crut avec raison s'appercevoir d'une catastrophe; il était instruit des plans que M. Turgot avait formé contre lui et que nous développerons dans la suite de cet ouvrage; la partie des prélats croyans, parla hautement et proposa

cette année de faire au roi des représentations sur la marche des mœurs, sur les prétentions des protestans, sur la rivalité des deux églises qui semblait menacer la tranquilité de l'état, sur la liberté de la presse devenue le fléau de la religion, et sur les indices d'une révolution en France.

Tel était le cri de la majorité du clergé en 1775. Elle choisit pour parler à la cour des dangers de la philosophie, un prélat de mœurs pures et simples, d'une société aimable, indignement insulté par M. de Voltaire, jaloux des talens de son frère et irrité du zèle religieux du prélat : je parle de M.r de Pompignan, que l'assemblée constituante a vu présider les trois ordres en 1789, à l'époque de la crise de leur réunion. Ce prélat, homme de lettres, avait fait un travail *sur l'état des mœurs et de la religion* en France que le clergé désirait adopter et présenter à la cour. M. de Pompignan était chéri de tout ce qu'il y avait de pieux dans la prélature, et le parti philosophique du clergé ne lui refusait ni son estime, ni sa confiance. L'assemblée adjoignit à Pompignan, l'archevêque de Toulouse Loménie, et l'abbé de Talleyrand-Périgord, récemment élu promoteur du clergé de France, et maintenant minis-

re de la république, pour faire au roi des représentations contre la philosophie et les protestans. L'abbé de Talleyrand avait la réputation d'un homme d'esprit, prévoyant, fécond en idées et en ressources, et ami des plaisirs. C'était une singulière élection de la part de l'assemblée du clergé, que celle qui députait des évêques philosophes pour représenter à Louis XVI les dangers de la philosophie. Il y avait dans le bureau, chargé de rédiger les représentations, plusieurs autres membres du clergé, mais d'une autorité moins marquante.

La cour nomma de son côté pour ses commissaires M. Turgot, et depuis M. de Malesherbes. La philosophie était dénoncée à la nation par ses amis et ses protecteurs, par les philosophes de la cour et par les philosophes du clergé. Les observateurs réfléchis, riaient de cette association, et je ne crois pas que les commissaires de la cour et les commissaires du clergé, vu les opinions que je connaissais à M. de Malesherbes à cet égard, aient pu s'abstenir de sourire au moment de leur rencontre, à l'exemple des augures, de l'ancienne Rome. La nation se trouvant précisément dans le passage des tems religieux aux tems d'athéisme,

et n'ayant rien enduré encore de cette cruelle métamorphose, on pouvait bien se permettre de sourire. On avait oublié la sanglante et terrible transformation de quelques unes de nos provinces catholiques en provinces protestantes, et l'on ne pouvait calculer ce que coûterait un jour le système religieux et réformateur de l'assemblée constituante, qui métamorphosa en clergé constitutionel le clergé de l'ancienne France.

L'archevêque de Toulouse, président du bureau de la religion, représenta au comité que le clergé s'était plaint au roi, dès l'an 1750, de la licence et de l'impunité des écrits destructeurs de la religion. C'était en effet dès le milieu du siècle que l'incrédulité avait développé son caractère innovateur sur les affaires politiques et religieuses. M. de Loménie citait ensuite les plaintes inutiles de l'assemblée de 1755, celles de 1760, celles enfin, de 1770, 1772, qu'on a vu dans cet ouvrage, voyez l'histoire du dernier règne, Tom. 1.er page 211 et suiv. M. l'archevêque de Toulouse observait que les circonstances et les efforts du clergé n'avaient produit que de vaines censures de divers ouvrages; il disait que le fléau de l'irréligion, au lieu de s'affaiblir, prenait des accroissemens; il

proposait cette fois de former des sociétés d'écrivains, pour défendre la religion *Les ennemis du christianisme se réunissent pour en sapper les fondemens*, disait-il, *pourquoi ne pas réunir des savans pour la défendre par leur génie ?* A ce remède, M. l'archevêque de Toulouse ajoutait celui de publier un autre avertissement aux français, sur le péril qui menaçait leurs mœurs et leur croyance. Il citait un ouvrage à cet égard de M. de Pompignan, et la nécessité de recourir au roi, pour toucher son cœur sur l'état de la religion dans ses états.

Le 24 septembre 1775, M. l'archevêque de Toulouse, muni des pouvoirs de l'assemblée générale du clergé, se présenta à Versailles avec M. de Pompignan et l'abbé de Talleyrand, pour faire des remontrances suivant ces principes :

« Votre majesté, disait la députation, verra dans un mémoire que nous avons l'honneur de lui remettre, les ministres de la religion prétendue réformée, élever des autels et des temples, convoquer des assemblées, se former des districts, des arrondissemens, lever des contributions sur vos sujets, faire la cène, administrer le baptême, consacrer des unions

illégitimes ; et nous nous flattons que V. M. connaissant leur témérité, donnera des ordres pour arrêter leurs entreprises.

» L'autre partie de nos remontrances présente à V. M. des dangers bien plus pressans ; l'incrédulité envahit tous les âges, tous les états, toutes les conditions..... Le monstrueux athéïsme est devenu l'opinion dominante (1), l'esprit d'indépendance qu'elle inspire, la fatale influence sur les mœurs et leur dépravation qui est son ouvrage, a quelque chose d'allarmant ; et comment les fondemens de l'autorité ne crouleraient-ils pas avec ceux de la religion ? elle seule place le trône des rois dans le lieu le plus sûr, le plus inaccessible ; DANS LA CONSCIENCE où Dieu a le sien.

» Nous ne déguisons pas, sire, que c'est principalement par nos instructions et par nos exemples que l'incrédulité doit être repoussée : et si nous avions besoin d'un nouvel engagement pour être fidèles à nos obligations à cet égard, nous le contracterions aujourd'hui par

(1) M. l'archevêque de Toulouse, qui avait, en étudiant en Sorbonne, soutenu avec l'abbé de Prades, le matérialisme pur, devait en savoir quelque chose.

l'appareil

l'appareil avec lequel nous avons désiré d'être admis à votre audience; mais la cause de Dieu est en même tems celle du roi.

» Ce n'est plus à l'ombre du mystère que l'incrédulité répand à présent ses systêmes; la malheureuse fécondité des auteurs est encouragée par la promptitude et la facilité du débit de leurs ouvrages.... On les annonce dans les catalogues, on les expose dans les ventes publiques; on les porte dans les maisons des particuliers, on les étale dans les vestibules de la maison des grands de l'état, et jusques dans l'enceinte de cet auguste palais où V. M. reçoit nos hommages et médite sur les moyens d'écarter de ses états toute espèce de désordre.

» Les livres ouvertement impies ne sont pas, sire, les seules armes de l'incrédulité; elle a su infecter de son venin les ouvrages étrangers à la religion, elle y sème ses traits perfides, ses ironies, ses dérisions; histoire, philosophie, poésie, sciences, théâtres, les arts même, elle a tout associé à son complot.

» Avec quelle rapidité, sire, l'incrédulité n'étend-elle pas son empire! Elle a placé dans la capitale le foyer de ses séductions; ses ravages ont pénétré nos provinces; elle a envahi les

villes et les campagnes, le cabinet de l'homme de lettres, les conversations, les conditions supérieures et les conditions obscures, tous les âges, tous les états, toutes les classes des citoyens (1). Et si la multitude cherche encore la religion, il n'est pas moins vrai que l'incrédulité séduit les jeunes auteurs par l'éclat d'une renommée précoce, et qu'admise dans les palais des grands, elle met à profit leur crédit, leur autorité, leur influence. Elle a initié ce sexe même dont la piété faisait jadis la consolation de l'église. Les sources étant corrompues, la jeunesse, cette portion intéressante de vos sujets, donnera dans quelques années à la société, des maîtres, des instituteurs, des pères, des magistrats, des agens de toute espèce qui auront contracté, par la nature, le goût, l'habitude et le langage de l'irréligion (2).

---

(1) A cette époque, on citait MM. de Loménie, Boisgelin, Cicé, comme évêques philosophes : et cependant le clergé ne se cite pas lui-même dans ce tableau vraiment curieux de la métamorphose de la France, d'état religieux et chrétien, en état incrédule.

(2) C'est précisément cette génération là, qui a fait quatorze ans après, la révolution, et renversé le clergé et le trône.

» Et qui oserait vous répondre, sire, que l'irréligion a laissé intacte cette première éducation, dont dépendra le sort de la génération future ET UN JOUR LE SORT DE VOTRE ROYAUME? *Les projets de l'irréligion sont sans bornes; elle menace tout ce qu'elle n'a pas atteint....* Otez la religion au peuple, et vous verrez la perversité, aidée par la misère, se porter à tous les excès; ôtez la religion aux grands et vous verrez les passions, soutenues par la puissance, se permettre des actions viles ou atroces. Si les sentimens naturels, si ceux de l'honneur sont bannis; si le vil amour des richesses (1) s'est emparé de tous les cœurs, si des enfans qui devraient être la gloire et la consolation de leurs familles, en sont l'opprobre et le tourment; si dans le peuple on voit des crimes réfléchis; si dans les grands on ne trouve plus cette flamme d'héroïsme qui échauffait nos ancêtres; si enfin le suicide commence à braver, dans la nation, l'empire de la loi et celui de notre caractère, n'en cherchons la cause que dans cet esprit d'irréligion qui a

(1) Celui qui parlait, M. de Loménie, avait envahi cent mille écus de biens du clergé.

brisé tous les liens du sang, de la nature et de L'AUTORITÉ.

» Les mœurs de nos pères n'étaient pas sans doute irréprochables; mais le désordre n'était ni hardi ni universel. Le vice connaissait encore la honte et le remords; on était vicieux *par faiblesse:* et il était réservé à la génération actuelle de l'être *par système:* et quel frein peut retenir des hommes qui joignent la dépravation du cœur et celle de la raison; et qui osent ériger leurs DÉLIRES *en principes*, et leurs VICES *en vertus* ?

» Il est, sire, un autre attentat de l'incrédulité: c'est L'ESPRIT D'INDÉPENDANCE qu'elle inspire.

» A Dieu ne plaise que nous voulions vous rendre suspect l'attachement de la nation pour le roi; *ce sera la dernière vertu qui mourra dans le cœur des français* (1).

» Mais d'où vient donc cette fermentation

---

(1) Suivant ce raisonnement, la monarchie devait donc s'écrouler bientôt, car d'après le tableau antérieur que M. l'archevêque de Toulouse fait des mœurs des français, il ne leur restait guère de qualités louables; il faut avouer cependant, que la fin du règne de Louis XV avait tout dégradé et tout avili en France.

générale qui tend à dissoudre les liens de la société? d'où vient cet EXAMEN CURIEUX ET INQUIET *que personne ne se refuse sur les opérations du gouvernement?* Sur ses droits et sur leurs limites? (1) D'où viennent ces principes destructeurs de toute autorité?

» Tous ces désordres, sire, se tiennent et se suivent nécessairement: et LES FONDEMENS DES MŒURS ET DE L'AUTORITÉ DOIVENT CROULER AVEC CEUX DE LA RELIGION.....

» Les rois, sire, ont entre les mains un moyen efficace de protéger la religion et la vertu: c'est l'appât des récompenses.... Loin de nous la pensée d'accréditer les faux rapports, les soupçons inquiets., les délations odieuses, artifices ordinaires de l'intrigue et de l'ambition; (2) mais que l'homme irréligieux

(1) Le gouvernement lui-même, le clergé, les pays d'état, se plaisaient à attirer la curiosité publique, par la publication de leurs comptes rendus, et procès-verbaux.

(2) On citait parmi les dévots, et parmi les philosophes, M. Turgot, comme l'instituteur de Louis XVI, pour les affaires de religion. On disait que M. Turgot l'avait rendu philosophe, mécréant, économiste; je tiens du premier aumônier de madame la comtesse d'Artois, que le clergé et la cour en étaient persuadés en 1776.

et corrompu soit exclu des faveurs ; que la religion ait part à votre estime et à votre confiance ; que les places qui ont le plus d'influence sur les mœurs, soient confiées à ceux qui, par leur conduite, peuvent se faire respecter ; que la carrière littéraire n'offre les honneurs littéraires qu'à ceux, qui les auront mérités par la sagesse de leurs écrits ; que dans aucun cas l'incrédulité et le dérèglement ne puissent se prévaloir des faveurs accordées ou surprises ; que toutes les qualités qui distinguent V. M. continuent à servir de modèles à se sujets et d'appui à ses lois, bientôt elle verra l'ordre se rétablir dans toutes les parties de son royaume : l'homme de lettres cultivera ses talens sans les profaner ; les grands dont les écrivains dirigent les opinions par leurs écrits, le peuple dont les grands dirigent les actions par leurs exemples, tous les ordres de l'état rentreront dans les voies de la religion, de l'honneur et de la vertu.

» Nous vous en conjurons donc par l'onction sainte que vous venez de recevoir, (1) par le serment solennel que vous venez de pro-

(1) Le clergé avait sacré le roi à Rheims, le mois de mai précédent, il lui citait l'onction et le serment.

noncer; nous vous en conjurons encore pour l'*honneur de votre couronne*, pour VOTRE INTÉRÊT, pour celui de vos sujets, POUR LE MAINTIEN DE VOTRE AUTORITÉ; nous vous en conjurons AU NOM DE VOS ILLUSTRES PRÉDÉCESSEURS, qui, avec cet empire, vous ont laissé la religion comme le plus précieux de leurs héritages, au nom de toutes les églises de France, dont nous ne pouvons vous peindre le deuil et la consternation; au nom de cette portion respectable de vos sujets qui tremble et frémit des maux qui nous menacent; nous vous en conjurons, SIRE, ne souffrez pas que la religion et la vertu continuent à dépérir dans votre royaume ».

Le clergé de France ne crût pas devoir séparer ses plaintes contre l'incrédulité, de celles qu'il avait à faire contre les protestans. « Cette secte, disait-il, frappée depuis long-tems des anathêmes de deux puissances, ose se reproduire. Intimidée autrefois par la sévérité des lois, retenue par les soins d'une vigilance suivie qui s'opposait à ses projets, elle cherchait la solitude des déserts, elle choisissait les ténèbres de la nuit.

Maintenant elle arbore l'étendart du schisme; ses prédicans y débitent leurs maximes fana-

tiques, ils font la cêne, ils célèbrent des mariages.

» Nous ne cherchons pas, sire, à connaître la source de la liberté dont les protestans jouissent (1), que V. M. daigne s'en informer, qu'on lui dise pourquoi, au mépris de l'autorité, les religionnaires font des temples de leurs maisons, pourquoi dans quelques provinces ils ont entrepris d'en construire sans craindre les regards du gouvernement ?

» Qu'on vous dise, SIRE, pourquoi *des unions que toutes les lois canoniques et civiles réprouvent, sont impunément contractées au prêche* (2) sous la foi du mariage ; d'où vient que, contre la volonté du prince, on ravit tous les jours aux ministres de notre sainte religion des tendres enfans, pour les présenter aux maîtres de l'erreur, qui leur font sucer tranquillement son poison avec le lait (3) ?

---

(1) MM. Turgot et Malesherbes, étaient les amis des protestans..

(2) Où pouvaient-ils donc se marier ? les curés exigeaient des billets de confession, ou autres témoignages d'un culte étranger à celui des protestans.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

(3) Cette loi, celle de 1724, était la loi d'un tyran ; et le clergé de 1775, qui la citait à Louis XVI,

Qui enhardit ainsi ces docteurs du mensonge, émules sacrilèges de notre ministère, à usurper le nom et les droits DES PASTEURS DE LA SAINTE ÉGLISE ? Qui peut donc rassurer ainsi les prédicans dans leur témérité à braver la rigueur des lois... ? Le ressort d'une licence aussi dangereuse serait-il donc assez caché pour que V. M. ne puisse le découvrir ? assez fort pour qu'elle ne puisse l'arrêter et le rompre? Qu'il nous soit permis, SIRE, de vous parler avec cette liberté *que nous tenons de dieu*, dans l'exercice de notre ministère auprès de vous comme auprès du peuple. Il est de votre devoir de détruire le mal dans son principe et dans ses progrès, le remède est en votre puissance. Vous réprouverez, SIRE, les conseils d'une fausse paix, les systêmes d'un tolérantisme capable d'ébranler le trône et de replonger la France dans les plus grands malheurs. Nous vous en conjurons, SIRE, ne différez pas d'ôter à l'erreur l'espoir d'avoir parmi nous des temples

---

oubliait qu'il citait une loi du prince, contraire aux lois de l'église, qui a constamment proscrit l'enlèvement, même des enfans des juifs à leurs parens, pour les éduquer dans la religion chrétienne.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

et des autels ; achevez l'ouvrage que *Louis le Grand* avait entrepris, et que *Louis le bien aimé* a continué. Il vous est réservé de porter ce dernier coup au calvinisme dans vos états. Ordonnez qu'on dissipe les assemblées schismatiques des protestans : excluez les sectaires, sans distinction, de toutes les branches de l'administration publique (1), votre majesté assurera ainsi, parmi ses sujets, l'unité du culte catholique ».

Louis XVI répondit au clergé, qu'il avait lu ses mémoires ; qu'il n'omettrait rien pour arrêter la marche de la licence et de l'impiété, et qu'il examinerait s'il était possible d'ajouter de nouvelles lois plus efficaces sur la librairie. Quant aux protestans, il dit qu'il se ferait instruire des faits qui excitaient les plaintes du clergé ; il ajouta qu'il avait récemment donné des ordres pour réprimer quelques entreprises des religionaires, mais qu'il pensait que plus ces entreprises étaient multipliées, PLUS ELLES EXIGEAIENT DE LUI DE PROFONDES CONSIDÉRATIONS.

---

(1) M. Necker venait de publier un livre sur la liberté du commerce des blés ; l'on parlait d'en faire un ministre.

Quant à la réponse verbale de Louis XVI à M. de Loménie, qui lui avait remis les remontrances du clergé, le prince ajoutait qu'il comptait que les évêques, par leur sagesse et *par leurs exemples*, continueraient de contribuer au succès de ses soins.

Le cardinal, président du clergé, rendit compte à l'assemblée du clergé de ces réponses qu'il avait reçu de M. de Malesherbes. L'assemblée, peu satisfaite, délibéra unanimement des remontrances itératives sur l'avis de son comité; elle ordonna de représenter encore à Louis XVI *que le mal était à son comble, que les mesures, pour l'arrêter, ne pouvaient être trop promptes, et pour rappeler au roi son engagement, le jour du sacre, d'éloigner avec soin les prédicans.*

Le roi promit une autre réponse avant la séparation de l'assemblée, et l'archevêque de Toulouse la porta le 6 novembre 1775; Louis promettait de surveiller la librairie, et assurait le clergé que le bruit qui avait couru de sa prétendue protection accordée aux protestans, était dénué de fondement. Le clergé répandit, dans le royaume, *l'avertissement* de M. de Pompignan, *sur le danger de l'incrédulité*, et le roi, peu de tems après, appela au

ministère des finances un protestant. Telle fut l'issue des représentations faites au roi, dont le but principal était l'inquiétude que donnait au clergé l'élévation d'un ministre, qu'on croyait athée, à côté du roi; et qu'on disait agir de concert avec les anglais pour dénaturer nos mœurs et faire une révolution en France.

CHAPITRE II.

Ministère du comte de St.-Germain. — Histoire abrégée des avantures romanesques de ce militaire. — Jésuite en France, et professeur des humanités, il sert dans les troupes de Louis XV *; passe au service de l'électeur Palatin, de Marie-Thérèse, de l'électeur de Bavière et de Frédéric* II. *— Il se sauve de la Prusse, et rentre au service de sa patrie. — Son avancement. — Ses plaintes. — Ses griefs. — Déplait à Louis* XV *et à la favorite. — Se croit maltraité. — Agréable au soldat avec lequel il vivait habituellement. — Ses démêlés avec le maréchal de Broglie. — Il ambitionne le généralat. Il traite en secret avec la cour de Danemarck pour en obtenir des emplois. — Il renvoie au roi le cordon rouge, et il émigre. — Il est traversé par la cour de France. — Il menace de passer à l'ennemi. — Il reste huit mois dans le malheur et l'abandon. — La cour de France lève ses oppositions à son admission en Danemarck. — Il est*

créé ministre de la guerre à Copenhague. — Il est fait chevalier de l'ordre de l'Éléphant. — Il commande les armées contre Pierre III *czar. — Il bouleverse le militaire danois. — Il est congédié. — Sa retraite en France. — Banqueroute qu'il éprouve. — Retiré à Luterbourg. — Livré à la misère. — Il envoie en France des plans de réforme, et plait à MM. de Malesherbes et Turgot, ministres réformateurs.*

L'HISTOIRE du comte de Saint-Germain présente un enchaînement de revers et de prospérités qui tiennent du romanesque. Élevé chez les jésuites, ayant porté leur habit et enseigné les humanités dans un de leurs collèges, il quitta leur maison et s'engagea dans un régiment de dragons. Devenu lieutenant, il tua, en duel, un officier. Le danger d'être poursuivi et puni le fit passer au service de l'électeur Palatin. Le prince Eugène le distingua et lui donna une compagnie dans son régiment, et il fit la guerre de 1738 contre les turcs.

Marie-Thérèse ayant déclaré la guerre à la France, il obtint d'elle de ne pas servir contre sa patrie. L'électeur de Bavière le reçut à son

service en qualité de colonel, le fit son chambellan et général de cavalerie.

Avantageusement connu de Frédéric pendant la guerre de 1741, il jugea le théâtre de la Bavière trop circonscrit pour son génie et demanda du service à ce monarque. Il en obtint tout ce qu'il voulut ; mais effrayé de la sévérité de la discipline de ses troupes, il disparaît des terres prussiennes et vient se jeter dans les bras du maréchal de Saxe, qui commandait nos armées dans les Pays-Bas. Ce général lui permit de lever un régiment, et lui donna, en 1746, le grade de maréchal-de-camp. Il se distingua aux batailles de Raucoux, de Laufeld, et au siège de Maëstricht. Il obtint, à la paix, le commandement de la Basse-Alsace, et depuis celui du Hainaut.

Le comte de St.-Germain avait rendu des services signalés dans ces différentes expéditions. La bataille de Rosbach fut donnée malgré ses avis. Quand nous fûmes battus et dispersés, il contribua à sauver les débris de notre armée et il s'acquit la réputation d'un brave officier.

M. de St.-Germain avait un caractère infiniment tenace à ses opinions. Le maréchal de Belle-Isle l'avait destiné, dans la guerre de

sept ans, à devenir le conseil du prince de Condé, qui montrait une grande ambition de se distinguer et à qui on destinait le commandement d'un corps d'armée sur le Bas-Rhin. M. de St.-Germain répondit au ministre, *que cette mesure était périlleuse pour l'état; qu'à la guerre tout était affaire du moment, qu'un général ne pouvait concevoir et exécuter avec trop de célérité; que le conseil et les débats sont impossibles dans une foule de circonstances pressées; que les jeunes princes suivaient ordinairement les avis de leurs courtisans, et que dans cette circonstance les revers lui seraient imputés.*

Le maréchal de Belle-Isle lui répliqua que M. le Prince de Condé ambitionnait davantage de s'instruire; qu'il était sans favori de l'espèce que redoutait M. de St.-Germain; il l'assurait en même-tems qu'il jouirait de l'entière confiance du prince; il lui promit aussi la dignité de maréchal de France au premier succès éclatant, s'il acceptait ses offres. Le comte de St.-Germain, qui avait d'anciennes préventions contre les pr[illegible]es des ministres, persista dans son refus. Louis XV espérant d'être plus heureux, le combla de caresses. SIRE, répondit le général, à la guerre, *je connais deux choses*

choses: obéir ou commander ; mais s'il s'agit de conseiller , je n'y entends rien. Le roi, piqué , lui tourna le dos et le prit en aversion.

Le comte de St.-Germain observait, avec raison , que si le prince de Condé était trop jeune pour commander , le roi ne devait pas lui confier les troupes, ni les livrer à un mentor auquel le jeune général pouvait désobéir; et dans le cas du succès , le gouvernement ne pouvait en attribuer la cause à un jeune homme aux dépens de l'auteur.

Malgré la répugnance du roi , le conseil se décida à donner au comte de St.-Germain le commandement en chef de l'armée du Bas-Rhin. Mais il ne l'accepta qu'à condition qu'elle serait organisée en corps d'armée avec un état-major , consentant à se concerter avec le maréchal de Broglie pour l'exécution des projets.

Madame de Pompadour prit en aversion le comte de St. - Germain , qui ne venait point à Versailles lui faire la cour, comme les autres généraux qui étaient dans Paris , ou comme les grands seigneurs du royaume. Le défaut d'harmonie , qui fut dans la guerre de sept ans une des causes de nos malheurs , fut la cause aussi

des intrigues perpétuelles de l'œil-de-bœuf contre le comte de Saint.-Germain. Il avait obtenu néanmoins l'estime du maréchal de Belle-Isle, qui disait de lui, à Louis XV: *ces hommes difficiles, élevés loin des habitudes de la cour et de la ville, aimés du soldat, vivant avec lui, sont des hommes précieux à votre service..... Leur caractère, si opposé à celui des courtisans, a sans-doute de très-graves inconvéniens; c'est à la prudence de vos ministres à les prévenir ou à y remédier quand ils se manifestent.* Madame de Pompadour ayant réussi à brouiller le comte de St.-Germain avec le ministre, dans un tems où les intrigues de cette maîtresse pénétraient jusques dans l'intérieur de nos camps, M. de St.-Germain envoya sa démission; *je ne sais en quoi j'ai déplu*, ajoutait-il, *mais je me trouve comme un homme exposé, tout nud, aux guèpes. On attaque mon honneur; je n'ai plus rien à ménager; je quitte de grand cœur un pays où l'innocence et la vertu, le zèle et les services ne sont comptés pour rien. C'est madame de Pompadour qui m'attaque, et les ministres sans-doute pensent comme elle sur mon compte. On cherchait depuis long-*

tems à m'écraser; et comme on pourrait y parvenir, je quitte la partie.

Le conseil sentant la perte qu'il faisait, apprécia les plaintes de M. de Saint-Germain, qui cherchait d'ailleurs, à s'en faire valoir. Duverney, intermédiaire de la cour et du général, lui observa qu'on devait beaucoup à son honneur; mais qu'on devait davantage à sa patrie? « Elle vous accorde par la voix du public, lui disait M. Duverney, personnage très-connu pour servir le gouvernement dans des situations de cette nature, tout ce que vous méritez; et n'est-ce pas l'espèce de gloire la plus sensible pour un cœur aussi honnête que le vôtre? Je vous demande donc au nom de toutes les vertus que vous professez, de continuer vos services au roi et à l'état. De quel exemple dangereux ne serait pas votre retraite dans les circonstances actuelles, dans un moment où toute l'armée publie son attachement pour vous?.... Je ne vous dirai pas que la jalousie et l'envie n'aient cherché à vous nuire: mais, où sont les hommes qui échappent au venin de ces passions, quand ils valent mieux que les autres? Quel est le pays où les talens supérieurs, la vertu et l'honneur sont chéris et respectés, comme ils devraient l'être?

S'il faut souffrir quelque part que l'on soit, encore vaut-il mieux souffrir dans sa patrie. Ne vous plaignez pas de la vôtre; elle a contribué par son jugement à votre égard, à tout ce que vous éprouvez; ne l'accusez donc pas, adoucissez vos dispositions pour elle. Vous avez à la cour et à la ville plus d'amis qu'il n'en faut pour balancer les mauvaises intentions des jaloux. Si la guerre se perpétue, vous cesserez d'être en ligue, peut-être même en sortirez-vous avant ce tems-là. Ne vous laissez donc pas aller aux mouvemens qu'excitent dans votre ame les comparaisons que vous faites. »

M. de Saint-Germain répondait à son ami M. Duverney, qu'il continuerait à servir si le général de l'armée déclarait seulement en public, que le roi était satisfait de ses services et de sa conduite. *On est à plaindre*, disait-il, *quand chaque femme-de-chambre et chaque faquin peuvent par dessous terre faire périr les meilleures plantes. Est-il agréable de voir ici cent lettres écrites de Paris et de la cour à des particuliers qui assurent que quand je ferais des miracles, ils ne tourneraient qu'à mon malheur! Ne voyons-nous pas depuis dix ans* (il écrivait en 1758) *un acharnement constant*

à persécuter les talens, le mérite, la vertu, et leur préférer le cailletage et la basse flatterie ? Je sais qu'un citoyen doit des services à sa patrie et même des sacrifices. J'ai pratiqué tout cela, j'ai refusé il y a huit-ans d'être maréchal de france et ministre de la guerre. Il n'y a que deux ans que j'ai refusé cent mille francs de rente et les mêmes honneurs d'une puissance étrangère (1). *Cela est connu des ministres du roi et de sa majesté même. J'ai satisfait surabondamment à tous les devoirs d'un bon citoyen. Mais, faut-il après cela que je traîne une vie obscure, et que je sois victime des persécutions et de la jalousie. Que je vieillisse dans l'indigence et meure insolvable? Aucune loi ni divine, ni humaine ne me soumet à tant de maux. Chaque homme en naissant, apporte le droit de jouer dans le monde, le plus grand rôle qu'il peut et de s'y rendre heureux autant qu'il lui est possible. On veut m'attacher au char de M. de Soubise, et me rendre entièrement dépendant de lui. Je ne veux porter la*

---

(1) Le Danemarck.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

livrée de personne et ne veux dépendre que du roi et de mes devoirs. Je suis dans ma patrie comme un bardeau, sans considération, sans agrément, sans espérances et sans profit.

Lous XV ordonna de tempérer l'imagination de M. de Saint-Germain. M. de Contades, général de l'armée, lui déclara en public de la part du roi, que sa majesté était satisfaite de ses services, de sa conduite, et qu'elle désapprouvait des tracasseries, qui n'avaient fait du reste, aucune impression sur elle. Madame de Pompadour qui soutenait sa créature, M. de Soubise, qu'elle avait fait général malgré les bornes de ses talens militaires et de son esprit, lui écrivit une lettre passable. On lui promit des récompenses sur lesquelles il ne compta point, connaissant, disait-il, le style de la cour.

Deux ans après ses premières plaintes, M. de Saint-Germain négocia avec la cour de plus favorables traitemens. Il se plaignait le 24 janvier 1760, et de ses persécutions et de l'incertitude de son état : *J'ai représenté*, disait-il, „*ma position plusieurs fois avec un ton suppliant; j'ai valeté à toutes les portes, j'ai essuyé beaucoup de brutalités. La réponse la plus honnête que l'on m'ait faite, c'est que j'étais*

de tous les lieutenans-généraux, celui qui touchait le plus d'argent du roi. Avec cela je n'ai pas d'argent, il est vrai que le roi m'en avait promis honnêtement ; et comment me tirerais-je d'affaire, si je n'en avais pas beaucoup ? Il faut représenter, tenir table ouverte pendant trois années ; et pendant douze mois de l'an, refaire un équipage à chaque campagne et entretenir une femme. Depuis plusieurs années je suis réduit aux appointemens de lieutenant-général, à ceux de mon régiment, qui font 7500 livres, sans 3000 livres sur l'ordre de Saint-Louis. Je demande à toute la France s'il est possible de servir ainsi pendant douze mois de l'année. M. le prince de Soubise me demanda pour servir sous ses ordres, et affecta de publier qu'il suivrait en tout mes conseils. Je savais bien qu'il n'en ferait rien. Il prit cinq lieutenans-généraux plus anciens que moi, ne pouvant mieux faire pour m'éloigner du conseil. Arrivé à Gotha, il me donna trois mille hommes de mauvaises troupes, je manquai de périr dans ce détachement. Je rejoignis l'armée avec toute la difficulté possible, deux ou trois jours auparavant la bataille de Rosbach.

Je fis l'arrière-garde de cette malheureuse journée. Je laisse à l'armée le soin de prononcer sur ma conduite. On ne m'a jamais demandé mon conseil. Je n'avais de garde de dire mon avis. Je savais qu'il eût été tourné en ridicule. Il me faudrait écrire un volume pour dire ce qu'on m'a fait souffrir. L'ordre du ministre m'envoya servir sous M. de Clermont: M. de Mortagne y arriva. Alors je fus rejeté comme une chemise sale. Madame de Pompadour avertit M. de Clermont de se défier de moi comme d'un très-mauvais sujet. Pendant trois mois il ne daigna ni me parler, ni me regarder. L'ennemi passa le Rhin, et on revint alors à moi. Qu'on demande à toute l'armée si je n'oubliai pas tout, pour venir au secours de M. de Villemur? La bataille de Crevelt se donna. Les généraux ennemis dirent tout haut QU'ON VOULUT LA PERDRE DANS LE DESSEIN DE ME FAIRE PÉRIR. *Je suis éloigné d'avoir une pareille idée. J'avais écrit à M. le comte de Bernis l'hiver antérieur. Je lui marquais tous les malheurs qui arriveraient presque jour par jour; je ne puis donc plus servir le roi, ma santé ne me le permet plus.*

En écrivant de la sorte, le comte de Saint-Germain part pour Paris, il obtient le commandement de l'armée sur le Bas-Rhin, sous les ordres du maréchal da Broglie, les arrérages de ses différens traitemens, une augmentation pour l'avenir et la promesse d'un commandement.

M. de Saint-Germain commandait depuis quatre mois l'armée du Bas-Rhin, lorsqu'il écrivit subitement au maréchal de Broglie, général de l'armée, que ne pouvant s'accoutumer au style amer, ironique et plein de mépris qui caractérisait ses lettres, il avait demandé son rappel au roi. Le maréchal uli répondit qu'il avait eu pour lui des sentimens opposés à ceux qu'il lui prêtait. Il lui dit qu'il l'avait désigné au duc de Choiseul, au maréchal de Belle-Isle, au prince de Soubise et à madame de Pompadour, comme un général capable de supporter le fardeau de l'armée. M. de Broglie, en même-tems, lui déclarait qu'il croyait mal servir S. M. s'il contribuait à la priver d'un officier tel que lui, en lui accordant la permission de quitter le service.

« Que ne doit-on pas, lui marquait M. Duerney à un souverain et à une nation entière. De quel motif assez puissant pouviez-vous vous

servir, pour détruire des opinions aussi intéressantes, à tous égards, pour votre propre réputation ? Il faut rester, monsieur, parce qu'il n'y a personne qui ne vous blamât, si vous preniez un parti contraire. Dans toutes les cours de l'Europe, on désapprouverait votre retraite dans un moment aussi critique. Si l'amitié a des droits sur votre cœur, accordez-m'en la preuve dans ce moment-ci. Faites attention aux personnes qui ont le droit de vous approcher. Je suis fâché de ne pouvoir confier tout au papier. »

M. de Saint-Germain, déjà loin de son armée, répondit à M. Duverney, demandant d'être justifié ou par la conduite du roi, à son égard, ou par une sentence de ses pairs. Il se répandait en plaintes amères sur le bulletin de l'affaire du 10 juillet, où il n'avait pas été question de lui, comme il désirait qu'on en eût parlé, et comme il méritait réellement. M. de Saint-Germain, en conséquence, s'éloigna de l'armée et répondit qu'on l'en avait chassé. Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, lui écrivit d'une manière satisfaisante ; mais M. de Saint-Germain, disait que ces lettres n'étaient pas publiques et demandait encore qu'on lui fit son procès : et cepen-

dant, n'étant accusé par personne, et ne se plaignant lui-même que d'un défaut de procédés à son égard dans la relation, il était évident qu'il n'y avait pas matière à procès contre lui.

La cour stupéfaite de cette conduite et de l'importance que M. de Saint-Germain donnait à ses services, en était déconcertée. Elle alla jusqu'au point de lui envoyer M. de Cremille pour tenter de le ramener; c'était l'adjoint du maréchal de Belle-Isle ministre de la guerre. La journée du 31 juillet 1760, parut à la cour le terme de nos succès, et la retraite subite du général fut prise pour le signal de cette disgrace. On avait blamé sa fuite: ces évènemens désastreux firent bien changer de langage. M. de Saint-Germain le sentait et M. de Cremille ne put rien en obtenir. La cour lui fit demander d'attendre au moins jusqu'au 15 de novembre. Le général fut inexorable; son ami, l'éloquent et persuasif Duverney, lui représentait vainement les dangers de son parti; « songez, lui disait-il, que les hommes se ressemblent partout, et que les différentes passions dont vous êtes ici le martyr, règnent dans tous les pays du monde. Quelque part que vous vous réfugiez, vous y porterez votre qualité d'étranger, et vous y

exciterez la jalousie des nationaux. L'inimitié que vous voulez fuir vous suivra par-tout où vous irez: vos ennemis se prévaudront de votre émigration pour justifier les soupçons répandus sur vos sentimens pour la nation. Est-il un état dans l'Univers où le maître ne soit pas obligé de voir par les yeux et d'entendre par les oreilles des autres? Est-il bien facile d'étouffer le sentiment qui nous parle pour notre patrie, et son ingratitude peut-elle même bannir de notre cœur l'intérêt qui y est né pour elle? Il est si ordinaire que les gens qui la quittent pour chercher ailleurs le bonheur qu'ils n'y trouvent pas, n'y rencontrent rien de ce qu'ils y cherchent; que je ne puis m'empêcher d'être troublé sur vos résolutions. Peut-être n'auriez-vous pas besoin vous-même d'exemples étrangers pour sentir la vérité de mes réflexions, si vous vouliez repasser dans votre esprit les différens évènemens de votre vie. Faites-y donc bien réflexion; n'ajoutez pas au déplaisir de me séparer de vous, celui de savoir que vous vous en êtes repenti ».

Le comte de Saint-Germain avouait la sagesse de ces observations. *Si j'avais du bien*, dit-il, *je m'y conformerais, mais je n'ai nulle fortune et je ne puis continuer à servir que sur*

un certain pied où je ne puis arriver, voilà deux vérités. J'aurais beaucoup de répugnance à jouir des graces du roi sans lui être utile : si je m'y prêtais, on ne me paierait pas. M. d'Argenson m'avait fait un état avant cette guerre ; j'ai été trois ans sans en rien toucher. Quand je faisais des représentations, on me répondait par des quolibets ou des insultes. Je suis dépouillé de ce qui m'avait été promis sous le ministère de M. d'Argenson, pouvais-je espérer mieux si je ne servais pas ? Il est clair que je ne puis plus servir sous M. de Broglie. Heureusement mon honneur n'a pas souffert jusqu'en ce moment-ci, je le sauve du naufrage, c'est tout ce qui me reste, je ne veux pas l'exposer. Dans presque tous les pays les étrangers sont bien venus et font fortune. Les mauvais propos contre moi ne m'étonnent plus, j'y suis accoutumé ; je ne dis pas un mot pour les détruire. N'a-t-on pas fait imprimer en Hollande, dans une gazette, que j'avais été renvoyé de l'armée parce que je voulais livrer la réserve à l'ennemi. On dira demain que j'ai tué ma femme. Que faire à cela ? S'enfuir d'un pays où de pareilles horreurs ne sont pas punies, mais sont adoptées sans

examen. J'ai eu l'honnêteté de ne pas persister à me justifier, on m'a loué; mon silence a servi à me perdre. Je ne m'en vais pas, on me chasse rudement et malhonnêtement.

» Vous ne pourriez vous représenter que faiblement nos sensations relativement à votre sort, lui répliquait Duverney. Vous saurez peut-être un jour ce que nous faisons ici pour le rendre tel que nous désirons. Nous avons cru que vous courriez le plus grand risque de vous perdre, si vous ne mettiez le préalable que je vais vous proposer, au parti que vous voulez prendre.

» C'est de faire un mémoire adressé au roi, le suppliant de vous juger lui-même. Nous désirerions, avant de rien envoyer, que vous voulussiez bien nous confier le projet du mémoire, pour vous dire notre sentiment relativement aux situations que nous sommes plus à portée de connaître que vous. Votre mémoire doit être exempt de personnalités, concis, simple, serré..... vous citeriez la bataille de Crevelt: vous diriez que, abandonné de tout le monde, vous avez soutenu seul le choc de l'armée ennemie, et qu'on vous a à peine cité dans la relation.... vous y parleriez de la bataille de Rosbach, où vous avez eu la plus grande

part au succès, avec les circonstances de votre retraite le 20 juillet 1760; il faudrait faire voir au roi, qu'une grande partie de ses troupes est passée sous votre commandement ».

Le comte de Saint-Germain rejeta la mesure que lui proposait son ami Duverney; il avait déjà traité avec le Danemarck. *Le parti que j'ai pris* disait-il, *ne me permet pas d'employer ce moyen; le mémoire n'arriverait pas au roi: s'il arrivait je perdrais des personnes éminentes, quelque modéré qu'il put être. Je pardonne les torts qu'on m'a faits.*

Le comte de Saint-Germain avait la promesse du Danemarck, de cinquante mille écus d'appointemens, dont une partie reversible sur sa femme, avec le grade de feld-maréchal et la place de chef du conseil de guerre et commandant les armées.

Je sais, ajoutait Saint-Germain à Duverney, *que l'on a voulu m'arrêter, et qu'il est question de m'avoir mort ou en vie, que l'on veut me poursuivre dans toutes les cours, et m'empêcher d'y avoir un asile ou du service. A quoi cela aboutira-t-il, on me forcera* A FAIRE DES CHOSES INDÉCENTES *et peu convenables. A quoi le désespoir ne conduit-il pas? Bien résolu de ne jamais*

retourner en France, je me borne à demander un congé absolu et une entière liberté. Je veux me retirer chez un prince neutre, ami et si éloigné, que je ne puisse jamais être dans le cas de servir contre ma patrie. Je ne me plains de rien; je n'attaque personne; je ne cherche que sûreté et tranquillité. Si l'on m'ôte la ressource que j'ai en main, j'en chercherai une autre; j'en trouverai; mais je serai forcé de les prendre telles qu'elles se présenteront, et peut-être seront-elles bien fâcheuses pour mon cœur et nuisibles aux intérêts du roi. Les injustices et les duretés que j'ai essuyées me rendent à moi-même. J'ai été obligé de servir le roi avec fidélité; mais jamais rien n'a pu m'obliger à être malheureux toute ma vie. J'ai envoyé au maréchal de Belle-Isle ma démission, et j'ai demandé un congé absolu. Sur tout cela point de réponse, point de résolution. Veut-on donc me forcer à prendre des partis désespérés? et plus malhonnêtes pour ceux qui m'y forceraient que pour moi, parce que la nécessité n'a pas d'excuse? vous comprenez qu'on ne revient pas de la démarche que j'ai faite: vous savez que je n'ai pas de bien, et que tout le monde connaît que je n'en ai pas acquis; je suis donc

donc obligé de prendre promptement mon parti. Que l'on m'accorde la satisfaction d'en prendre un QUI SOIT HONNÊTE ET QUI N'ARRACHE PAS DE MON CŒUR LE SENTIMENT QUE J'AI POUR LE ROI ET POUR MA PATRIE. *Toutes les personnes qui environnent le roi, sont mes ennemies ou déclarées ou secrètes; celles qui environnent M. le dauphin le sont également. Tous les généraux qui ont commandé les armées, ont été poussés et excités à me persécuter. Quand j'en ai demandé la raison, on m'a jeté de la poudre aux yeux; tous mes crimes sont les suffrages de l'état militaire et du public impartial. La crainte que les circonstances ne me conduisissent au commandement des armées, a allarmé tous ceux qui y prétendent,* ET QUI EST-CE QUI N'Y PRÉTEND PAS? *Enfin je me sauve du naufrage, je serais au désespoir de me voir forcé de donner au public un mémoire justificatif; mais je ne me plains de personne, je garderai un silence rigoureux sur tout ce qui s'est passé.* JE N'OUBLIERAI JAMAIS QUE J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE FRANÇAIS.

M. de Cremille et M. Duverney étaient stupéfaits de la conduite de M. de St.-Germain. Ils ignoraient le traité secret conclu avec le

Danemarck. Le maréchal de Broglie, tous ses amis s'entendirent pour traiter M. de Saint-Germain en malade, qui avait un transport, et craignirent, à la vue des symptômes, qu'elle ne fut incurable. Ils n'en voyaient pas la cause secrète, M. de Saint-Germain jouissait de la confiance des troupes; il avait l'ambition secrète de les commander; mais il n'était pas connu de la cour, où l'usage voulait qu'on y accordât ce commandement: et, du choc des intérêts entre les grands de l'état, nommés généraux d'armée par madame de Pompadour, et l'officier de mérite qui voulait tout devoir à sa réputation et rien à la naissance, ni à la faveur, résulta le mécontentement de M. de Saint-Germain qui traita avec une puissance étrangère, intéressée à se donner une réputation militaire établie sur la considération dûe à un aussi brave officier qu'était M. de Saint-Germain.

Mais rien n'égala le ressentiment de madame de Pompadour, du roi et du maréchal de Belle-Isle, quand on eut appris que M. de Saint-Germain quittait le service de France, dans une circonstance critique, quand nous étions accablés de revers, pour passer au service d'une puissance étrangère. On ne trouva dans

cette conduite ni loyauté gauloise, ni le patriotisme dont se vantait ce général. Il ne passait pas en effet de l'armée à l'ennemi comme un vil déserteur; mais il passait d'une armée française qui était mise perpétuellement en déroute, par l'activité et le génie de Frédéric, chez une puissance étrangère, renvoyant à Louis XV même, son cordon rouge, témoignage de sa bravoure et non de sa naissance; et nous privant d'un service précieux, celui d'un général qui avait la confiance des troupes. La cour de Versailles écrivit à celle de Copenhague pour qu'elle repoussât le général fugitif. On voulait conduire M. de Saint-Germain dans la position critique d'être sans service en France comme en Danemarck, et le forcer à revenir à son poste. Cet homme inflexible prend, dès ce moment-là, le ton de la négociation et les moyens de la corruption, il désire qu'on gagne à prix d'argent les femmes de madame de Pompadour, et il ne rougit pas de solliciter Duverney à le servir dans ces obscures négociations. *Il est monstrueux qu'on veuille me forcer à servir contre ma patrie*, écrivait-il à Duverney, pour faire cesser l'opposition de la France à Copenhague. Il était plus monstrueux qu'il y songeât. Il se disait depuis quatre ans persécuté

à feu et à sang; il se plaignait qu'on fût assez méchant pour vouloir le garder par force et dans le seul dessein de le maîtriser et de l'emprisonner. Il menaçait de publier, contre ses ennemis, contre les grands de l'état, des mémoires déshonorans; il disait qu'il avait capitulé avec Louis XV, en sortant de la Bavière, pour passer à son service? *On ne me veut pas garder puisqu'on me traite comme une, bête* disait-il; *on ne veut pas me faire revenir puisqu'on n'a pris aucun moyen pour cela; on ne veut pas que je trouve des ressources décentes; on ne dit pas ce que l'on veut. Il est donc clair que l'on n'a d'autre but que de me rendre* PLUS MALHEUREUX QUE LES PIERRES, *et de me forcer à passer chez l'ennemi pour me donner un air criminel. Il faudra bien que je m'y résolve, si la cour ne veut pas lever l'opposition faite il y a huit mois à celle du Danemarck. Je ne veux pas périr dans la situation où je me trouve; mais je justifierai ma conduite et* J'ATTENDRIRAI L'EUROPE SUR MON SORT.

La France leva enfin les obstacles. Elle regarda M. de Saint-Germain comme une sorte de fou qu'il fallait abandonner à lui-même. — Elle manqua toutefois de cette poli-

tique superfine dont l'Angleterre et les autres puissances ennemies usaient à notre égard. Pourquoi ne pas monter la tête de ce général à un plus haut ton de mécontentement, et le réduire à un tel état de misère et de souffrance qu'il fût obligé de se retirer chez nos ennemis, puisqu'il en avait conçu l'idée ? Le cadeau le plus funeste à leur faire, était celui d'un général qu'il fallait rendre intéressant à un tel point qu'ils se fussent assez engoués de lui pour en faire un ministre. Le cadeau de M. de Saint-Germain au Danemarck était un présent funeste fait à une puissance qui n'était pas notre ennemie, et qu'il était pour nous intéressant de maintenir dans le plus grand ton de puissance dont elle pouvait être susceptible ; mais la France manquait d'esprits assez judicieux pour calculer le bien et le mal en administration, qui pouvaient résulter de telle ou de telle tête ; et M. de Belle-Isle, ministre de la guerre, se contenta de dire, en recevant le cordon rouge que M. de Saint-Germain lui renvoya, que c'était une grande indécence que le renvoi d'une décoration de la nature de celle de l'ordre de Saint-Louis accordée au mérite, et que c'était imiter le laquais qui rend son habit de livrée en quittant le service de son maître.

Dégagé de ses sermens, de ses devoirs et de ses habitudes, M. de Saint-Germain passa à Copenhague. Frédéric V avait obtenu de la France la levée des oppositions aux faveurs qu'il avait résolu de lui accorder. Ce prince eut des différends sur la souveraineté du Holstein avec l'empereur Pierre III ; et comme ses troupes n'étaient ni exercées, ni habituées aux combats, on imagina à Copenhague que M. le comte de Saint-Germain établirait la discipline militaire dans une armée qui avait à combattre les troupes russes, que celles du roi de Prusse, Frédéric II, avaient aguerri et rendu habiles dans le métier de la guerre. Le comte de Saint-Germain fut créé ministre et considéré comme une divinité tutélaire. Il se mit à la tête des troupes, et marcha comme ministre et comme général, à la tête des troupes qu'il avait formées contre celles de Pierre III, czar de Russie.

Pierre III fut détrôné par son épouse en 1762. Catherine, qui lui succéda, faisant la guerre aux amis de son mari, et la paix avec ses ennemis, retira ses troupes. Le comte de Saint-Germain fut récompensé de la formation de cette armée par le cordon de l'ordre de l'Éléphant. Son caractère inquiet et contraire à tout

ce qui était établi, ses rancunes contre les grands de la monarchie française, l'animèrent contre l'état constitutif du militaire danois, dont il ruina la cavalerie. Il était dans le militaire ce que les innovateurs politiques et démocrates d'opinions sont dans l'administration. En voulant perfectionner, il altérait. Il avait voulu donner au Danemarck une armée, et changer cette nation en puissance militaire, comparable à la Prusse qui était comme sortie du néant par la création et le sage emploi d'une puissante armée. Il ignorait que la Prusse dans sa position européenne et relative, est sujète à dégénérer si elle n'est perpétuellement soutenue par son influence militaire et par ses troupes. En Danemarck au contraire une armée est inutile à cause de sa position maritime et une armée conquérante est opposée à ses intérêts.

Frédéric V mourut en 1766. Le crédit de M. de Saint-Germain diminua. Il obtint sa retraite en 1768, avec une pension de 7000 écus. Une révolution de cour arriva en Danemarck. Deux femmes, la mère et l'épouse du nouveau roi, se trouvèrent dans un état de rivalité, et travaillèrent à s'emparer du gouvernement. Le jeune roi, de retour en ses états après

un grand voyage au midi de l'Europe, avait porté avec lui une maladie qu'il donna à son épouse. Le médecin Struensée guérit la reine, et donna, dit-on, à Christian VII de telles doses d'opium qu'elles compliquèrent la maladie. La reine et Struensée s'emparèrent du gouvernement, et rappelèrent le comte de Saint-Germain, qui fit une cour assidue à la jeune Mathilde et au médecin-ministre. Les grands en furent offensés. M. de Saint-Germain était le seul chevalier de l'ordre de l'Eléphant qui rendît des hommages à la jeune reine et au médecin.

On sait que le 17 janvier 1772 la reine-douairière Julie-Marie, pour renverser l'autorité de sa bru, se rend dans la chambre du roi à la tête de son parti. On force Christian à signer l'ordre de l'emprisonnement de Caroline-Mathilde d'Angleterre, son épouse, de Struensée, etc. On connaît les scènes qui ensanglantèrent la cour de Danemarck, qui occasionnèrent le divorce de Caroline-Mathilde, et établirent en Danemarck le gouvernement de la reine-mère jusqu'à ce qu'une autre révolution rétablît le gouvernement dans les mains du prince royal, fils de Christian VII et de Caroline-Mathilde. Le comte de Saint-Germain, étran-

ger aux intrigues de cour et aux scènes étranges qui avaient ensanglanté celle de Copenhague, se retira après avoir gagné la somme de cent mille écus, qu'il remit à Hambourg à un banquier. Il passa ensuite à Luterbach, où il acheta une maison, et où il souffrit en philosophe la banqueroute du financier à qui il avait confié ses cent mille écus. Il se trouva dans une misère affreuse.

Les régimens allemands de l'armée française apprirent cet état de détresse du comte de Saint-Germain, et se cottisèrent pour lui faire une pension de seize mille francs. La cour de France se plaignit d'une générosité dont elle ne le croyait pas digne, et M. du Muy son prédécesseur défendit de la payer; mais les colonels de nos régimens allemands s'exposèrent, avec une générosité sans exemple, à désobéir à la cour pour secourir l'infortune. Une clameur générale obligea le comte du Muy de payer à M. de Saint-Germain un secours de dix mille francs de pension. Le ministre en l'accordant, observa que cette démarche était trop généreuse pour un déserteur qui avait abandonné la France dans un état de crise; mais il y eut dans l'armée des officiers d'une humeur plus libérale qui, en répliquant qu'on ne devait

jamais être brouillé avec les malheureux, lui firent parvenir des secours anonymes, et c'est dans cette position que Louis XVI trouva le comte de Saint-Germain lorsqu'il l'appela au ministère en 1775.

CHAPITRE III.

Ministère et opérations du comte de Saint-Germain. — Il se présente, à Fontainebleau, au roi. — Il en reçoit un présent de cent mille écus et le cordon rouge, que le comte avait renvoyé en France en émigrant. — Ses premières réformes soulèvent contre lui la cour de France et l'armée. — Il se fait de nouveaux ennemis qui s'unissent à ceux qu'il avait laissés en France en émigrant.

Le maréchal du Muy, ministre de la guerre mourut dans ces circonstances. Un grand nombre d'officiers généraux se mirent sur les rangs pour le remplacer. Madame B....., amie de M. Turgot, indiqua à ce ministre le comte de St.-Germain comme l'homme qu'il fallait pour exécuter les réformes que le ministre des finances avait en vue. Les illuminés d'Allemagne, dont M. de St.-Germain était le protégé, depuis qu'il avait tout bouleversé en Allemagne, concoururent, obscurement à Paris, à sa nomination, par les intrigues de M. le baron de Blecken.

M. de Malesherbes se joignit à M. Turgot pour obtenir de M. de Maurepas qu'il proposerait au roi le comte de St.-Germain pour succéder à M. du Muy. L'abbé Dubois, frère de Dubois, ancien aide-de-camp du comte de St.-Germain, et depuis commandant du gué à Paris, fut chargé de partir et d'aller proposer au comte, à Luterbach, le ministère de la guerre de la part de Louis XVI.

M. de St.-Germain avait été agité pendant toute sa vie par des revers et par des prospérités alternatives; il avait été élevé à des grades honorables et lucratifs dès son jeune âge, et il était plusieurs fois tombé dans les situations douloureuses d'un extrême délaissement. Le bonheur de l'officier de fortune avait lutté sans cesse contre la faveur de la naissance. Souvent élevé par son génie et souvent abaissé par la jalousie de la puissance et du crédit, sa vie était un tissu de peines et de jouissances. *La cour de France se ressouvient donc de moi*, dit le comte de St.-Germain à l'abbé Dubois. Il rentre chez lui après une courte conversation, s'habille et part. Il voyait son grand principe lui réussir, celui de *s'élever aussi haut que le comportait son étoile.*

Le jour de son arrivée à Fontainebleau, M. de St.-Germain se présenta au roi. Ce prince le qualifia *de maréchal*; c'était le titre que le nouveau ministre tenait encore de la cour de Danemarck. Le prince ajouta à cette politesse la faveur de lui rendre le cordon rouge que le général, dans son dépit, avait renvoyé à Louis XV, en quittant la France. Le comte de St.-Germain l'ajouta à sa décoration antérieure de l'ordre de l'Elephant. Il aimait l'argent; et Louis XVI lui donna cent mille écus pour un mobilier, avec un logement à l'Arsenal. C'était un grand et beau triomphe d'un général déserteur et mécontent, victorieux de ses ennemis encore vivans et jouissant à la cour du grand crédit, que leur donnait leur nom et leur naissance. MM. de Maurepas, Turgot et Malesherbes opposèrent l'officier de fortune aux grands seigneurs, dont ils avaient résolu d'abaisser et le ton, et le crédit, et la puissance. M. de St.-Germain avait bouleversé le militaire en Danemarck; c'était avoir, aux yeux de MM. Turgot et Malesherbes, un grand mérite, et avoir donné des preuves d'une capacité suffisante pour affaiblir en France le même pouvoir, qui inquiéta toujours et la philosophie et la magistrature.

Les troupes d'élite de l'armée française et la maison du roi, offusquèrent ses premiers regards. Il supprima, au mois de décembre 1775, les deux compagnies de *mousquetaires gris et noirs* et celle des grenadiers à cheval. Il eût également anéanti tout-à-fait *les gendarmes* et *les chevaux-légers de la garde*; mais le prince de Soubise, qui était encore dans le ministère, et M. de Maurepas, parent du duc d'Aiguillon, chefs de ces corps, obtinrent la conservation de cinquante hommes.

Ces reformes, surprises à M. de Maurepas et à Louis XVI, n'étaient d'aucune utilité pour les finances: les pensions de retraite, le remboursement des charges étaient aussi onéreux à l'état que le modique traitement accordé à des gentils-hommes, qui n'obtenaient leur entrée dans ces corps, qu'en servant pour ainsi dire à leurs frais. Mais M. de Malesherbes et M. Turgot avaient en vue de changer la constitution de l'état, et la métamorphose ne pouvait s'opérer qu'en abolissant sa constitution militaire. Il fallait dénaturer la maison du roi, la modifier, et lui donner le caractère de la garde du roi dans une monarchie mixte. Les douze mille hommes qui composaient la maison du roi, attachés spécialement à la personne du

monarque, à maintenir la puissance et l'éclat de la cour, étaient le principal obstacle à leurs plans innovateurs. L'esprit militaire toutefois se réveilla, et M. de Maurepas en eut peur. Ce fut pour appaiser les esprits qu'il força M. de St.-Germain à recevoir un collègue, une sorte d'observateur, pour répartir la responsabilité morale de son ministère. M. de Montbarrey fut nommé son adjoint, et M. de Maurepas, pour tempérer l'imagination de M. de St.-Germain, l'appela *le prince héréditaire*, voulant, par cette plaisanterie, lui montrer son état de dépendance et la facilité d'une disgrace.

Les corps privilégiés militaires étaient sans cesse l'objet des spéculations réformatrices du comte de St.-Germain. Il jeta ses regards sur la gendarmerie et sur les carabiniers. Les marquis de Castries et de Poyanne qui les commandaient poussèrent de hauts cris, conservèrent leurs corps intactes et se liguèrent contre lui avec les militaires en dignité à la cour, qui résolurent de repousser et de perdre un réformateur de cette nature. Il y eut deux partis en mouvement, à Versailles, contre lui, celui de tous les grands et celui des philosophes. Les grands, parce qu'il était officier

de fortune; les philosophes, parce qu'il avait été jésuite et qu'il était dévot.

Au mois de mars 1776, M. de St.-Germain tourna ses regards contre l'établissement de l'école militaire: il nomma une commission composée de MM. Taboureau, Fourqueux et Lenoir, pour examiner l'administration de l'hôtel, dans un moment où M. Dupont portait l'établissement à son état de perfection. M. Dupont démontra que chaque élève ne coûtait que 1200 fr. par an à l'état, au lieu de quatre mille suivant les plaintes des économistes. M. de St.-Germain divisa l'école, la fit passer de Paris dans les provinces, et confia l'éducation des élèves de la jeune noblesse à des écoles dirigées par des minîmes, des oratoriens et des bénédictins, auxquels le roi payait des pensions pour chaque individu. Ses ennemis trouvèrent plaisant que M. de St.-Germain métamorphosat ainsi l'esprit militaire français, au point d'en confier la formation à de simples religieux. Les philosophes éclatèrent et l'accablèrent de sarcasmes.

Un esprit de vertige caractérisait la plupart des réformes de M. de St.-Germain. Il voulait diminuer le nombre des officiers supérieurs des troupes; et cependant il créa les colonels en second,

second, moyen infaillible d'avilir le grade principal.

Ses réglemens sur la discipline militaire soulevèrent contre lui tous les esprits. Un vandale n'eût rien imaginé de plus opposé à nos mœurs que d'obliger le soldat à recevoir des coups de bâton. Une insurrection générale s'opposa à cette insulte faite à la sensibilité exquise et au caractère des français. Il changea la peine en coups de plat de sabre (1).

Jetant les yeux sur l'administration militaire, M. de St.-Germain cassa tous les marchés, d'après l'idée qu'il s'était faite que tous les entrepreneurs étaient des fripons. Et comme si ceux de M. de St.-Germain eussent dû être plus probes que ceux de M. du Muy, il renversa le système d'administration. Le résultat

(1) Un soldat du régiment du vicomte de Laval, avant d'en être puni, se déclara gentilhomme, et comme tel, étranger à une punition de cette sorte; M. de Laval sans y prendre garde fit donner les coups; mais comme il était reçu qu'un gentilhomme ne devait servir comme soldat, qu'autant qu'il le voulait bien, le gentilhomme-soldat après les avoir reçus, se retira du service, appela le colonel en duel, le perça d'un coup d'épée et en fut blessé.

fut tel, que son administration fut plus dispendieuse et plus informe qu'aucune de celles qui avaient précédé.

M. de St.-Germain imagina bientôt de pensionner les invalides et de renverser la fondation de Louis XIV, en la métamorphosant en trente-six établissemens dans les provinces; ce projet, mal conçu, fut renversé dès qu'il parut au grand jour. Alors M. de St.-Germain abandonna son premier projet, et renvoya en province les invalides avec des pensions. *Nous n'avons plus de père*, s'écriaient les vétérans, transportés de la capitale dans des charriots, et passant devant la statue de Louis XIV, qui les avaient fondés! Ces scènes, soulevant les parisiens contre le ministre, multipliaient ses ennemis; et les commis du ministre, qui devaient lui être le plus attachés, ne s'occupèrent plus qu'à traverser l'exécution des édits, des ordonnances, des déclarations.

Les écoles militaires provinciales qu'il avait substituées à celle de Paris, ne remplirent pas leur but. Alors il rétablit, à Paris, celle qu'il avait abolie, et permit à tout français de placer ses enfans, à titre de pensionnaires, dans l'école. Il faisait ainsi du roi un maître de pension, à mille écus par an la première année

et à deux mille francs les suivantes; tandis que sous l'administration antérieure, chaque élève ne coûtait au roi que 1200 fr. M. de St.-Germain procurait au roi un gain ignoble et sordide.

Les réformes du comte de St.-Germain fatiguèrent définitivement Louis XVI et M. de Maurepas, au point qu'on résolut, à Versailles, de se défaire d'un ministre aussi étranger au gouvernement, et on n'en chercha plus que l'occasion favorable, sans éclat.

CHAPITRE IV.

Considérations sur l'esprit des réformes de M. de Saint-Germain, dans le ministère de la guerre, et sur leur influence. — Préjudices qu'elles portaient à l'esprit de la monarchie et au caractère militaire des français.

On voit que la fureur des réformes tourmentait, dès l'avènement de Louis XVI à la couronne, chacun de ses ministres; et spécialement le comte de St.-Germain. On voit combien l'égarement de ses idées le porta jusqu'à l'anéantissement des mousquetaires gris, des mousquetaires noirs, des grenadiers à cheval, et à la réduction de la compagnie des gendarmes et des chevaux-légers de la garde du roi. On peut juger du préjudice que ces bouleversemens occasionnaient à l'ordre établi dans la hiérarchie militaire.

Ce n'est pas, en effet, sans beaucoup de sagesse et de vues de prévoyance que Louis XIV voulut avoir un corps de troupes d'élite pour le faste et la garde de sa personne. Ce n'est pas sans raison qu'il fit de cette garde un corps

séparé dans ses troupes. Il voulut détruire, dans les armées, l'uniformité et l'égalité, et leur donner dans l'état la force des institutions hiérarchiques, en séparant de la masse des troupes celles qui étaient destinées à sa garde, et qui avaient la première des prérogatives. De là, les privilèges qu'il accorda à ces corps et qui offusquèrent M. de St.-Germain La noblesse du royaume ne fut plus indistinctement appelée, suivant un vieux adage, à servir *par état* dans l'intérieur de la maison du roi ; une garde militaire, une maison composée de douze mille hommes, eut cette prérogative exclusivement.

Depuis que Louis XIV en eut fait un corps de troupes particulier, ce corps, séparé de la masse des troupes, acquit un caractère. Employé dans les batailles, dans les momens de crise, il montra dans toutes les occasions la bravoure qui décidait de la victoire (1).

---

(1) La fonction de garder la personne du roi, était réputée en France si relevée et d'une condition si supérieure à toutes les autres fonctions, que dans la compagnie des gardes Ecossaises, les enfans du roi d'Ecosse estimaient comme honorable pour eux le grade de capitaine dans cette compagnie. Charles I,

L'étendart des chevaux légers, établis par Henri IV, annonçait le génie de ces troupes; la devise était : *Sensere gigantes*, allusion à la fable des géans renversés, lorsqu'ils voulurent escalader le ciel.

Quant aux deux compagnies des mousquetaires, elles étaient composées de jeunes gentilshommes, et autres vivant noblement. Louis XIII, qui les avait institués, se nomma capitaine des deux compagnies.

La destruction de ces corps était donc une injure faite à la hiérarchie monarchique, elle tendait à égaliser les troupes, qu'on avait séparées par des rangs, et à renverser les échelons de distinctions, établis pour la distinction des régimens qui composaient la maison militaire du roi. Ces troupes d'élite, formées d'ailleurs des plus beaux hommes qu'on pouvait trouver, servaient pour ainsi dire d'ornement à la couronne. Le choix des chevaux, la magnificence des habits, annonçaient de toutes parts qu'ils étaient appelés à la garde du premier potentat Européen.

---

depuis roi d'Angleterre, et son frère aîné, Henri, avaient eu cette charge; elle passa de Charles I au marquis de Hunley Jacques II, alors duc d'Yorck, et depuis roi d'Angleterre détrôné.

La répugnance de M. de St.-Germain pour les privilèges, l'amour de l'uniformité qui en était le résultat, tout ce qu'il avait souffert comme officier de fortune de la hauteur des grands; la lutte perpétuelle qu'il y eut entre le mérite de sa personne et le crédit et le ton des grands de la cour, concoururent aux étranges destructions du comte de St.-Germain. Rien ne put sauver ces troupes privilégiées établies pour le faste et la défense de la personne du roi; ni la célébrité des actes de bravoure, ni l'histoire militaire de chacune de ces compagnies, rien ne put arrêter la marche de son génie mécontent et destructeur. Il se réunissait, pour ces opérations, à M. Turgot et à M. de Malesherbes, chefs des philosophes et des économistes, encore plus offusqués qu'il ne l'était lui-même, par leurs mœurs et leurs principes, du ton éclatant de la maison militaire, sans qu'on put attribuer cette dévastation à l'esprit d'économie, puisqu'il fut prouvé qu'au lieu de coûter des sommes extraordinaires, chacun des militaires qu'on réformait, ne coûtait individuellement à l'état, que quarante sous par jour pour la nourriture, les chevaux et les habits. Ils étaient bien moins dispendieux que les régimens de

cavalerie ; mais cette troupe d'élite, ces douze mille hommes, privilégiés parmi toutes nos troupes, appelés à la défense particulière du trône, inquiétait les novateurs. Chaque ministre de ce caractère avait à dépouiller Louis XVI de quelqu'une des institutions précieuses qui étayaient le trône ; et l'histoire est obligée de remarquer que Turgot abolit, le premier, une partie de la maison du roi, et que Condorcet, son ami, contribua à priver le prince des gardes suisses, et définitivement de toute garde de son corps, peu de tems avant le 10 août qui le trouva dénué presque de tout secours ; tant la garde des rois offusquait ceux qui avaient conçu le plan de dépouiller la couronne de ses prérogatives, et ceux qui avaient conçu celui de la briser. St.-Germain mourut depuis à l'arsenal abandonné de l'Univers, et Condorcet ne trouvant pas en France un seul asîle, se donna la mort.

Les opérations ou plutôt les dévastations de M. de St.-Germain avaient un autre caractère dangereux. Non-seulement elles ébranlaient le mécanisme de l'état, mais elles étaient spécialement injurieuses au caractère national. Le comte de St.-Germain avait perdu la sensibilité française dans les troupes allemandes et danoises.

L'esprit du militaire national lui était devenu étranger. Chez les puissances du nord, la crainte est un des calculs de la législation militaire. Le soldat y reçoit la bastonade, se soumet et se bat. En France, au contraire, l'honneur et l'amour de la gloire, le soin et l'estime du soldat sont les principes moteurs des grandes choses qu'opèrent nos troupes. Bonaparte, qui connaît si bien tous ces mobiles, et qui sait en faire usage avec tant de génie, a prouvé que sa tactique morale pouvait élever nos troupes au plus haut degré de gloire et d'héroïsme. Le comte de St.-Germain, au contraire, ne cessait de dire que nous n'avions pas de troupes, qu'elles n'étaient ni disciplinées ni soumises; et imagina, le premier en France, que des coups de bâtons pourraient nous donner des troupes. La brutalité de ses institutions, au lieu de créer, découragea, détermina une émigration considérable d'officiers, altéra davantage la législation et l'administration de l'armée qu'il prétendait améliorer. En dénaturant l'armée, M. de St.-Germain établit dans les régimens ce mécontentement si connu qui rapprocha le soldat du peuple révolutionnaire de 1789, l'éloigna de l'officier, et détermina les rivalités et l'indépendance qui s'établirent dans le sein des troupes.

CHAPITRE V.

Portrait du comte de Saint-Germain.

LE comte de Saint-Germain doit donc être considéré dans l'histoire comme un homme singulier et extraordinaire, que les revers et les succès avaient rendu illuminé. Il ne voyait dans la nature aucun objet avec sang-froid; l'observation n'était plus l'acte dominant de son esprit. Tout était sentiment, tout était douleur ou plaisir. Etait-ce le cas d'en faire un ministre? Ses plaisirs et ses amertumes étaient différens de ceux des autres hommes. Ce qui était à la cour le sujet d'une jouissance, était pour lui un objet d'amertume: il jouissait au contraire des objets que les grands voyaient d'une manière désagréable. Tel était le résultat de l'élévation d'un homme de ce caractère et de sa condition au ministère. Il partageait la plupart de ces inconvéniens si contraires à l'ordre établi dans l'état, avec MM. Turgot et Malesherbes. Il s'était aigri contre les grands et contre la faveur dans sa fameuse lutte contre le maréchal de Broglie, comme Turgot et Malesherbes s'é-

taient aigris contre Maupeou ou contre la cour. Et maintenant qu'il occupait dans l'état une puissance supérieure à celle de la naissance et des corps qui l'avaient offensé, il disposait du crédit du monarque, de sa jeunesse, de son inexpérience et il en abusait avec ingratitude pour satisfaire à ses passions secrètes, et à ses vengeances. Les grands avaient lutté contre les accroissemens de sa réputation, et maintenant il luttait contre les institutions des privilèges militaires. La naissance avait voulu étouffer l'officier de fortune, et l'officier parvenu se ressouvenait des privations et des dangers essuyés. Louis XIV, à coup-sûr, n'eût pas choisi ce général pour l'administration de ses armées.

Le comte de Saint-Germain n'avait jamais commandé en chef les troupes françaises; mais il s'était toujours distingué dans le second rang. Dans l'action, il était froid, observateur, prévoyant, calme et toujours heureux. La hardiesse et l'activité annonçaient le général habile. Il pénétrait les desseins de l'ennemi; il jugeait d'un coup-d'œil ce que valait la forme d'un terrein pour le succès de ses plans; il ne tâtonait jamais: il avait la vue de l'aigle. Il concevait et il exécutait, dans un court es-

pace de tems. Si dans la guerre de sept ans, nos troupes n'ont pas été hachées par l'adresse et la valeur de Frédéric II, c'est aux opérations subalternes du comte de St.-Germain, que la France en est redevable. La faveur appelait les grands de l'état au commandement des armées, qu'ils conduisaient à des massacres, et l'officier de fortune en sauvait les débris, ou se distinguait dans les actions non décisives qu'on avait l'air de lui confier par grace. De-là, l'ambition secrète et bien juste du comte, de commander des troupes qu'il voyait ainsi périr peu-à-peu. De-là, la vanité de madame de Pompadour, qui n'accordait le commandement des armées qu'à un courtisan, et qui appelait avec impertinence M. de Saint-Germain *un mauvais sujet.* De-là, l'incivique ressentiment du comte de Saint-Germain, qui capitule avec le Danemarck, part, et disparaît comme l'éclair, abandonne ses troupes, se suppose chassé de l'armée, l'assure au public, menace Louis XV de servir l'ennemi, s'il ne lui est permis de servir en Danemarck et accuse ce prince de vouloir qu'il déserte effectivement et qu'il passe à l'ennemi, en lui refusant la permission de servir en Danemarck.

Arrivé à Copenhague, il dévelope son esprit inquiet, turbulent et destructeur, en bouleversant l'état militaire danois. Tout ce qui avait roidi et aigri son caractère en France, l'offusque de nouveau en Danemarck. Il détruit, ou il culbute, ou il avilit ce qui ne peut se conformer à ses plans. En France, des années de malheurs et de prospérité, n'avaient pas tranquilisé son esprit; et son ministère, au lieu de développer un caractère d'administration, fut une perpétuelle destruction de ce que l'expérience et la sagesse avaient établi.

En se présentant à Louis XVI, ce prince donna des preuves de sa droiture et de sa prévoyance; heureux si cette prévoyance se fût étendue jusques au soupçon des dangers de la politique du comte de St.-Germain. Louis XVI le pria, en le faisant ministre, d'oublier tout ce qui s'était passé sous le feu roi, et de voir dans le maréchal de Broglie, un général estimé pour ses talens militaires, qui serait appelé au commandement des troupes, en cas de guerre. L'histoire ne sait encore qui blâmer davantage, ou du ministre qui méconnaît et méprise l'esprit des instructions qui devait diriger sa conduite, ou du monarque qui permet que M. de Saint-Germain s'en écarte. Louis XVI,

en appelant M. de Saint-Germain, voulait un ministre tellement impassible, que l'état pût employer les généraux que M. de St-Germain avait menacé de déshonorer, et ce ministre porta l'oubli de ses devoirs et des ordres du roi, au point de prendre à Versailles, le contre-pied de ce qu'avaient fait ses ennemis, et d'y faire tout ce qui pouvait leur être désagréable.

« M. le comte de Saint-Germain, dit un homme d'esprit à qui nous devons les pièces relatives à ses campagnes, et qui n'a pas voulu se faire connaître, avait un caractère presque indéfinissable. C'était un mélange de bonnes qualités et de défauts contradictoires. Il manifesta de la force et de la faiblesse, du calme et de l'inquiétude d'esprit; de la défiance et de la confiance; de l'égoïsme et de l'amour du bien public; de la reconnaissance et de l'ingratitude; de la douceur et de la causticité; de la sensibilité et de la dureté; de l'équité et de l'injustice; de la vertu et de la mauvaise foi: il ne voyait dans ses supérieurs et ses égaux, que des envieux ligués contre lui; il y avait une grande similitude entre lui et J.-J. Rousseau. » Depuis le 12 décembre 1775, jusqu'au 18 octobre 1777, il fit signer cinquante quatre ordonnances, réglemens ou déclarations

du roi, qui annoncent l'absolue nullité de Louis XVI, et l'esprit inquiet et tracassier du comte de Saint-Germain.

Pour mieux peindre M. de Saint-Germain, par lui-même, il suffira de dire, qu'ayant acheté un domaine du côté du Raincy, il commença, pour l'ordonner à sa manière et suivant son goût, par abatre les arbres, bouleverser les jardins et démolir le château. Il détruisit pour cent mille écus d'édifices, et il ne lui en resta que le sol et des ruines. C'était le tableau des réformes qu'il avait imaginé d'introduire dans la monarchie.

CHAPITRE VI.

De M. Turgot et de M. de Maurepas. — Le vieux ministre jure la perte de M. Turgot. — Anecdote relative à la pension du chevalier de Luxembourg, capitaine des gardes de Louis XVI. *— De M. Turgot et de M. de Malesherbes.*

MONSIEUR Turgot avait un caractère qui n'était ni flexible ni versatile; il ne connaissait ni l'art des négociations, ni celui des moyens termes. M. de Maurepas s'étant apperçu de ce caractère indomptable, devint fort jaloux de l'empire que M. Turgot avait pris sur l'esprit du roi, en lui parlant sans cesse d'*équité, du malheur des tems et de la détresse du peuple.* M. de Maurepas craignit avec raison que Louis XVI, naturellement bienfaisant, et dont il connaissait l'aversion pour les grands de sa cour qui n'avaient pas des moralités, ne lui échappât pour se jeter dans les bras d'un jansénisme dévot ou philosophique, analogue à son caractère. Le roi une fois gouverné par M. Turgot devait, suivant M. de Maurepas, opérer

opérer dans les mœurs et dans l'administration une révolution dont la sévérité paraissait étrangère aux mœurs et au caractère des français. La ruine de M. Turgot fut donc résolue.

Au mois de décembre 1775, il fut question à la cour de marier le chevalier de Luxembourg, capitaine des gardes du roi, en survivance du prince de Tingry, avec madame de Mazarin qui avait une grande fortune.

Le chevalier de Luxembourg n'avait de son côté qu'une illustre naissance, une figure distinguée, de la conduite et de l'esprit; mais il jouissait de la protection de la reine qui s'intéressait beaucoup à son avancement, ce qui valait bien une grande fortune. Marie-Antoinette en effet était résolue de sonder indirectement M. Turgot, pour procurer au chevalier de Luxembourg une pension de 40 mille francs, que madame la princesse de Tingry se chargea de solliciter du ministre à qui elle demanda un rendez-vous.

M. Turgot occupé de ses réformes et sur-tout du plan de diminuer les charges de la cour, bien loin de les augmenter, parut fort étonné du zèle de madame de Tingry et répondit qu'il ne pouvait se figurer ce qu'une dame de la cour avait à déméler avec un ministre des

finances: il ajouta que son tems étant consacré aux affaires publiques, il ne pouvait accorder à madame la princesse de Tingry l'audience qu'elle lui demandait.

Madame de Tingry encore plus zélée pour le chevalier de Luxembourg, ne se découragea pas. Elle sollicita de nouveau une audience de M. Turgot qui la lui accorda. Dans ce tête-à-tête, cette dame se répandit en éloges pompeux sur le mérite, les graces, l'esprit et l'amabilité du chevalier de Luxembourg; et demanda pour lui une pension de 40 mille francs. Elle désirait que la pension fut établie sur les états de Languedoc, parce que le trésorier de cette province payait les pensions avec beaucoup d'exactitude à leurs échéances; tandis que le trésor royal laissait fort souvent en arrière et en souffrance les pensionnaires de l'état. *Comment madame*, répondit M. Turgot, *vous me demandez* pour *M. de Luxembourg une pension de* 40 *mille francs! Ne savez-vous pas qu'il est de mes principes de vous la refuser? si j'étais ministre de la guerre vous pourriez sans doute me représenter les droits et les besoins de M. de Luxembourg, et la convenance de lui accorder en sa qualité de militaire, les secours de l'état; mais,*

dans le poste que j'occupe, au lieu de vous accorder cette grace, je vous déclare qu'il est au contraire de mon devoir de réunir mes forces et mes moyens pour empêcher le succès de vos sollicitations. L'amante du chevalier de Luxembourg, piquée d'un refus aussi peu déguisé, prit la résolution de s'en venger et d'obtenir la pension.

Si M. Turgot était impétueux, inflexible et fier dans ses déterminations et ses refus, lorsqu'il s'agissait de ses plans de réforme, M. de Malesherbes, au contraire, était indulgent, d'un caractère doux et tolérant. Ce fut à lui que madame de Tingry s'adressa, et cette fois elle obtint sa demande. Malesherbes se cachant de M. Turgot, prit le *bon* du roi et M. de Luxembourg eut la pension de 40 mille francs. M. Turgot qui ne l'apprit que du public, vole chez M. de Malesherbes et le réprimande. Il court chez M. de Maurepas, il tempête contre cette faveur, parle de dilapidations des finances et menace de la banqueroute....

M. de Maurepas voyant les ennemis de M. Turgot s'accroître chaque jour à la cour, se confirma de plus en plus dans l'intention de le perdre. Quand au chevalier de Luxembourg, les journaux étrangers annoncèrent son

triomphe sur le ministre des finances, dès le mois de janvier 1776. M. Turgot de son côté ne cessait de travailler aux suppressions des charges de la cour, tandis que les deux frères du roi, pour faire des sacrifices au parti réformateur, supprimaient leurs tables ouvertes. Le parti réformateur et le parti des réformés se trouvaient dans ces circonstances dans une contrainte respective contre nature, qui devait se terminer par un éclat.

CHAPITRE VII.

Histoire des fameux édits populaires de M. Turgot. — Déchaînement des six corps de marchands contre lui. — Assemblée des chambres du parlement contre les édits. — Remontrances. — Lit de justice. — Poursuite des écrivains économistes.

L'AFFAIRE de la pension de M. de Luxembourg, les plans de réforme de la maison du roi et de ses frères animant la cour contre M. Turgot, ce ministre s'imagina de renforcer son parti en publiant ses fameux édits.

I. Pour la suppression de la caisse de Poissy.

II. Pour la suppression des droits sur les grains à la halle.

III. Pour la diminution des droits sur les suifs.

IV. Pour la suppression des charges sur les ports.

V. Pour la suppression des jurandes et des maîtrises.

VI. Pour la suppression des corvées et la substitution d'un impôt pour en tenir la place.

Ces édits, qui favorisaient des gens du port, qui diminuaient le prix du luminaire onéreux aux ateliers, qui élevaient les garçons et les ouvriers jusques au rang des maîtres, et qui favorisaient les pauvres par l'abolition de la corvée en chargeant annuellement les propriétaires de dix millions d'impôts pour la confection des chemins, souleva contre lui les classes supérieures de la société, et n'augmenta point le nombre de ses amis.

M. de Maurepas était malade de la goutte, et M. Turgot alla le voir pour lui parler de ces édits. Le vieux ministre, qui se souvenait de tout ce qu'il en avait coûté à M. le duc, premier ministre, lorsqu'il proposa vers le commencement du règne de Louis XV de soulager le peuple aux dépens des propriétaires privilégiés, admira les plans de M. Turgot, bien résolu de les contredire. *Je n'ai plus qu'une crainte*, dit M. de Maurepas, *celle des refus de l'enregistrement.* — Sans doute, réplique M. Turgot; mais nous avons aussi la ressource d'un lit de justice. — *Je n'y pensais pas*, lui répond M. de Maurepas, *le moyen est infaillible.* M. Turgot envoya ces six édits au parlement, qui enregistra le premier, et envoya les cinq derniers à des commissaires

nommés avec le prince de Conty pour les examiner le 9 février 1776.

Le roi avait mandé à son parlement de procéder promptement à l'enregistrement, et ces commissaires s'assemblaient tous les soirs pour s'y opposer. Le prince de Conty toutefois demanda au roi une audience particulière pour lui représenter les inconvéniens des édits. Le roi lui fit répondre qu'il ne voulait en parler qu'avec les personnes de son conseil, et refusa de voir le prince de Conty.

C'est dans ces circonstances que se déchaînent avec éclat, les six corps de marchands de Paris contre M. Turgot, *qui osait élever au rang des maîtres, des garçons et des ouvriers.* Voyant leurs charges en péril, ils crient de toutes parts *contre l'attentat*, disaient-ils, *qui leur ravissait leurs propriétés et les associait à leurs salariés* et publient des mémoires que la cour supprima.

Le parlement de son côté se fit rendre compte des livres économistes qui se multipliaient chaque jour, et paraissaient susceptibles d'être poursuivis. Le roi et les parlemens supprimaient chacun à l'envi les livres du parti opposé. Le parti de la cour et le parti de la liberté se poursuivaient avec des livres.

On est tenté de croire, disait Séguier, avocat-général, en demandant la suppression de ces ouvrages, *qu'il existe dans l'état un parti secret, un agent inconnu qui, par des secousses intérieures, cherche à en ébranler les fondemens. Semblables à ces volcans qui, après s'être annoncés par des bruits souterreins et des tremblemens successifs, finissent par une éruption subite, et couvrent tout ce qui les environne d'un torrent enflammé de ruines, de cendres et de laves qui s'élancent du foyer renfermé dans les entrailles de la terre.*

Chaque peuple a ses mœurs, ses lois, ses coutumes, ses usages. Les institutions politiques forment l'ordre public. Intervertir cet ordre c'est toucher à la constitution même du gouvernement que les nations ont adopté. Chez tous les peuples, les lois tiennent à la nature de leur esprit, à leur caractère, à leurs opinions. Tout législateur doit consulter le génie des hommes qu'il veut rendre ou plus sages ou plus heureux.

Par quelle fatalité arrive-t-il aujourd'hui que les écrivains se font une étude de tout combattre, de tout détruire, de tout renverser? Cet édifice de nos ordonnances, ouvrage

de tant de siècles, le fruit de la prudence des souverains, le résultat des veilles des ministres les plus éclairés, des magistrats les plus consommés, est traité par les nouveaux précepteurs du genre-humain avec le mépris insultant dont les réveries de leur imagination exaltée par l'enthousiasme d'un faux système, sont seules susceptibles.

Telles étaient les expressions de M. Séguier contre l'écrit de M. Boncerf, l'un des commis de M. Turgot, homme éclairé et révolutionnaire, qui répandait en 1775 la doctrine mise en exécution en 1789. Le roi demanda au premier président de cesser ses poursuites contre M. Boncerf. Le parlement répliqua par un arrêté: qui portait en substance *que le roi serait prié de mettre fin aux débordemens économiques.*

Le parlement continuant de poursuivre les écrits de ce parti, la cour persistait à le protéger. Les magistrats représentèrent au roi que les édits étaient des mesures tendantes à renverser la monarchie et l'ordre de la société, à confondre les rangs, à priver la noblesse des distinctions acquises par ses services, à la flétrir par une taxe humiliante.

Le roi répondit que ses édits ne contenaient

rien qui n'eût été prévu, qu'il avait voulu soulager ceux de ses sujets qui ne subsistaient que par leur travail, et qui étaient le plus exposés à l'indigence. Quant à la corvée, le roi disait que chacun devoit se faire un honneur de payer l'impôt qui la remplaçait, puisqu'il en donnait lui-même le premier exemple dans ses domaines. *A présent*, disait-il, *que j'ai bien voulu expliquer moi-même les motifs qui m'engagent à persister dans ma résolution, j'entends que mon parlement ne diffère pas à procéder à l'enregistrement pur et simple de mes édits.*

C'est parce que le roi s'expliquait ainsi lui-même, que le parlement continua la querelle. Le 8 mars 1776 il arrêta de faire des remontrances itératives, et de prier le roi de les examiner lui-même. Le roi répondit en ordonnant un lit de justice. Alors, et pour la première fois la France et l'Europe observèrent le spectacle d'un gouvernement aux prises avec la magistrature, d'un côté pour alléger le peuple d'un impôt onéreux suivant le vœu du roi, et de l'autre pour le retenir dans un état de peine et de souffrance, suivant les intérêts de la magistrature. Le prince de Conty, qui se fit porter au parlement, malade et mourant,

ne fit pas cette fois des observations ; il protesta. Le garde des sceaux porta l'écrit au roi, qui le mit dans sa poche. L'avocat du roi, M. Séguier, au lieu de demander, suivant l'usage, l'enregistrement, requit que les édits ne fussent pas transcrits. C'était, je le répète, un combat entre la puissance et la liberté. Les parlemens disaient que les maîtrises étaient des propriétés achetées légitimement ; et le roi, dans son édit sur les corvées, disait, du haut de son trône : *Que, voulant assurer à tous ses sujets la jouissance entière de leurs droits, il voyait avec peine les atteintes données à ce droit naturel et commun, par des institutions anciennes ; mais que ni le tems, ni les opinions, ni les actes même de l'autorité n'avaient pu légitimer. Il ajoutait que le droit de travailler n'était pas un droit royal que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter : le roi, en conséquence, accordait à tous ses sujets la faculté de faire tel métier que bon lui semblerait.* C'était déjà, comme on le voit, un acheminement à la déclaration des droits de l'homme. C'était une reconnaissance solennelle émanée du roi lui-même, que les lois, l'usage et le laps de tems ne pouvaient y déroger légitimement.

Dans ces circonstances orageuses, le prince de Conty passait les nuits au parlement. Dans son extrême vieillesse, il était encore l'ame et le moteur de ces oppositions. Le duc d'Orléans se souvenant de ses inquiétudes pendant les dernières affaires du parlement, le séjour de Sainte-Assise était devenu plus analogue à son caractère que les violences de la magistrature. Le duc de Chartres avait plus d'attraits que lui pour l'opposition ; mais il désirait d'obtenir la survivance de la charge d'amiral dont son beau-père était revêtu, et pour la mériter il aspirait à servir sur mer, en cas de guerre contre les anglais. D'ailleurs les Orléans, fidèles à leur système populaire, ne voulaient pas s'engager dans une querelle contraire au plan général de la maison. Le duc de Chartres partit en conséquence pour Toulon pour s'embarquer sur le vaisseau *la Provence*.

CHAPITRE VIII.

LE MONARQUE ACCOMPLI. — *Histoire de l'ouvrage ainsi intitulé.* — *Analogie de cet ouvrage de Lanjuinais avec les systêmes politiques du tems.* — *Il émeut le ressentiment du parlement.* — *Réquisitoire de l'avocat-général contre cet ouvrage.* — *Il est condamné au feu.* — *Caractère de cet ouvrage.*

AVANT le milieu du dix-huitième siècle, les rois donnaient des ordres aux peuples; maintenant les peuples instruisaient les rois.

Avant cette époque, les instituteurs donnaient à la jeunesse des leçons d'obéissance; maintenant ils apprenaient aux nations à se soulever.

Telle fut la première observation qu'inspira la lecture de l'ouvrage de Lanjuinais, devenu l'an IX de la république, membre du sénat conservateur d'une république qui a succédé à la maison de Bourbon, qu'il travaillait en 1774, à détruire, dans son livre intitulé : *le monarque accompli.*

Cette production est l'ouvrage d'un homme probe, éclairé, brûlant de vertu et du zèle

dangereux des réformes. C'était la maladie du tems et le signe avant-coureur qui annonçait aux sages et aux esprits réservés, la grande catastrophe que ses auteurs avaient toujours présente dans leur esprit.

Cet ouvrage était imprimé chez l'étranger, et son auteur ne causait en France aucun trouble, aucune sédition; il était imprimé depuis deux ans, et cependant la magistrature qui cherchait de toutes parts des motifs d'accusation contre le système innovateur des économistes et contre les opérations ministérielles de M. Turgot, le cita à son tribunal.

L'avocat-général Séguier, approuvait d'abord dans son réquisitoire, *le but apparent*, disait-il, *de cet ouvrage.*

« Le *Panégyrique de Trajan* a peut-être engagé plus d'un souverain à marcher sur les traces de cet empereur; et néanmoins, ne soyez pas étonnés, disait l'avocat-général, si nous vous proposons d'appesantir votre bras sur un écrit qui paraît destiné à présenter le tableau d'un monarque accompli. L'éloge le plus vrai et le mieux mérité, n'est souvent qu'un voile trompeur adroitement jeté sur les propositions les plus séditieuses, et cette ruse a été pratiquée de tout tems par les écrivains

audacieux qui cherchent à semer le trouble et la division dans le gouvernement..... L'auteur du livre que nous venons vous dénoncer, après s'être répandu avec enthousiasme sur les qualités éminentes de son héros, l'empereur Joseph II, se permet pour former un contraste le plus éclatant, de tracer le tableau de la misère des peuples. Dans cette peinture effrayante, elle est portée à un tel excès, qu'il est difficile de ne pas être sensible à la vue seule du phantôme imposteur qu'il se plaît d'en crayonner..... Bientôt il se hâte de briser tous les liens qui peuvent retenir les peuples dans l'obéissance; il rompt toute sorte de subordinations; il les appelle à la révolte; il leur met les armes à la main, *pour égorger les monstres qui dévorent sa substance, et à ne pas mourir sans se vanger des maux qu'on leur fait supporter.*

« *Peuples malheureux*, s'écrie Lanjuinais, *pour qui l'on forge des fers d'une trempe si singulière : sachez au besoin exterminer vos tyrans ; que ce soit là désormais votre devise ; les rois trembleront devant vous et vous ne tremblerez devant personne* (1).

(1) M. Lanjuinais ne prévoyait pas qu'il tremblerait lui-même après l'opération, en présence de ceux qui l'auraient exécutée.

L'auteur va plus loin encore, il dit qu'il est une époque qui devient NÉCESSAIRE dans certains gouvernemens; *époque terrible, sanglante; mais le signal de la liberté, c'est la guerre civile dont je veux parler.....*

« Peut-on se dissimuler, continue Séguier, que l'humanité entière est redevable des secousses qui l'agitent, à ces génies entreprenans qui ne respirent que l'indépendance, qui voudraient porter dans la société la même licence, la même liberté qu'ils répandent dans leurs écrits.... Novateurs dangereux qui, sans avoir étudié la marche de l'esprit humain, pensent qu'ils sont en état de le gouverner, cherchent à lui faire adopter leurs systêmes séditieux. Prédicans insensés et furieux qui se séparent du reste des hommes pour se lever au-dessus d'eux, se faire suivre et les égarer : et, qui osent se promettre de détruire tous les gouvernemens, sous prétexte de les réformer ».

M. Séguier était dans son requisitoire un rapporteur injuste. Il citait sans doute des phrases de cet ouvrage et des opinions révolutionnaires; mais il passait sous silence ses vues d'administration et de bien public. D'ailleurs la puissance militaire et ses abus acroissans devaient avoir un terme; et Lanjuinais qui applaudissait

applaudissait dans Joseph II, à tout ce qu'il trouvait de louable dans sa personne, pouvait sans crime faire un tableau terrible des suites nécessaires de l'abus du pouvoir qu'il voyait de loin et qu'il montrait au doigt: ensorte que le parlement punissait sa prévoyance et ses menaces plutôt que ses actions. Lanjuinais était si peu capable de mettre sa théorie en exécution, qu'il opina contre la mort du roi.

Le Monarque accompli fut brûlé en 1776, par la main du bourreau.

L'état dans cette circonstance essuyait des coups redoutables. L'abbé Raynal parlait aussi d'exterminer les rois; Diderot fesait les propositions les plus cruelles, les plus désastreuses, et toute la génération applaudissait à leurs opinions étranges. Il ne s'agissait rien moins que d'exterminer par le fer et le feu les premiers ordres de l'état. Le clergé fesait des remontrances au roi, et n'était pas écouté; le parlement brûlait les livres de Lanjuinais et de Raynal et ces ouvrages acquéraient de la célébrité au lieu d'en être flétris.

N'oublions pas que les principaux et les plus hardis personnages qui se montrèrent les amis de Turgot, furent dans la convention nationale la plus pure et la plus ardente portion de la

Gironde. Lanjuinais qui menaçait le roi d'une révolution ; l'abbé Fauchet qui proclamait en chaire les vertus de M. Turgot, et se faisait interdire par M. l'archevêque ; Condorcet qui répondait à tous les pamphlets que le parti anti-économiste publiait contre le ministre, s'opposèrent avec courage, dans la convention, à la mort du roi, et bravèrent la mort pour soutenir leur opinion et leur double haine de la tyrannie populaire et de la tyrannie royale. Ce sentiment mixte était le caractère distinctif de la Gironde : nous verrons ce qu'il opérait en 1776 dans le sein de l'état, en récapitulant à la fin de l'histoire de la présente époque, les effets du caractère singulier et dangereux de M. de Maurepas ; et en appréciant deux opérations contradictoires de ce vieux ministre, savoir : *Le rappel des parlemens, proscrits pour leur résistance ; et l'exil des suppôts de l'autorité royale en* 1774.

Et deux ans après, l'exil des ministres populaires et le choix de leurs successeurs, zélés partisans de l'autorité absolue des monarques.

CHAPITRE IX.

Opinions de M. Turgot sur les intérêts de la France et de l'Angleterre, relativement aux insurgens de l'Amérique. — M. Turgot incité par le désir de consommer son plan de réformes, opine contre la guerre. — Indices qu'il présente pour prouver l'inaction et le système de paix des anglais à notre égard, au mois d'avril 1776.

LES insurgens, à l'époque de la retraite de M. Turgot, n'avaient pas déclaré leur indépendance; mais ils avaient déjà élu un chef militaire pour repousser les troupes de la Grande-Bretagne, et se trouvaient en pleine insurrection. M. de Vergennes consultant par écrit M. Turgot membre du conseil, sur la manière dont la France et l'Espagne devaient envisager la querelle entre l'Angleterre et l'Amérique; M. Turgot répondit qu'il était à désirer pour la France et l'Espagne, que l'Angleterre subjuguât ses colonies; parce que l'Angleterre se priverait, par-là, des richesses qu'elle en retirait pendant la paix, se trouverait obligée d'em-

ployer une partie de ses forces, et s'épuiserait lentement pour les contenir dans sa dépendance.

M. Turgot regardait les colonies de toutes les nations comme tendant à se séparer de leurs métropoles et voulait que les gouvernemens Européens se préparassent à cet évènement. Il disait qu'une réconciliation entre l'Angleterre et l'Amérique, permettrait à la première de nous déclarer la guerre. Il pensait que dans le moment actuel (1776), l'Angleterre n'avait aucune intention hostile contre la France, et que nous devions rejeter tout projet d'aggression. Cet avis avait été celui de M. de Vergennes l'année précédente, d'abord à cause des moralités du roi qui ne voulait pas entendre parler de guerre, ensuite à cause du danger d'éterniser la faiblesse du gouvernement en faisant de nos forces accroissantes, sous le nouveau règne, un usage prématuré ; et parce qu'une guerre offensive pouvait réconcilier la métropole et les colonies qu'il était si fort des intérêts de la France de voir agitées. M. Turgot conseillait d'observer avec attention les dispositions de l'Angleterre et ce qui se passait dans ses colonies, en évitant tout ce qui pourrait faire penser que nous y eussions un agent direct.

Faciliter aux colons les moyens de se pro-

curer des munitions et de l'argent sans sortir de la neutralité et sans leur donner des secours directs; rétablir, mais sans éclat, notre marine; préparer une escadre à Toulon, une autre à Brest, pendant que l'Espagne en armerait une troisième en secret; et dans le cas où il y aurait du danger pour une guerre prochaine, rassembler des troupes sur les côtes de l'Océan pour une expédition en Angleterre: tels étaient ses avis. « Nul doute que les intérêts étant communs entre la France et l'Espagne, la confiance ne doive être entière, disait-il, et les mesures prises de concert avec les espagnols contre les anglais; mais il n'y a que trop lieu de craindre que l'Angleterre n'ait dans les bureaux des ministres espagnols, des intelligences qui lui donnent avis des secrets importans. Le projet hostile concerté en 1766, entre les deux ministères de France et d'Espagne, était connu en Angleterre peu de tems après, par la déloyauté des commis qui le communiquèrent. Tout ce qui tendrait à des entreprises contre Minorque ou Gibraltar, ou contre les Indes, ne pouvait, suivant M. Turgot, être confié sans danger qu'au roi d'Espagne et à M. de Grimaldi, à l'exclusion de toute autre personne.

» Nous avons, ajoutait M. Turgot, une saison

dans l'année qui mérite notre attention relativement à l'Angleterre. Cette puissance sait que l'élite de nos matelots est occupée de la pêche depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre. Elle sait que nos vaisseaux sont occupés, dans cet intervalle, du commerce de l'Amérique. L'Angleterre choisit ce moment-là pour nous faire la guerre à l'improviste avant de la déclarer. Nous en avons fait l'expérience en 1755.

» A cette époque inquiétante pour nous, en succède une qui le devient pour l'Angleterre; l'élite de ses matelots pêcheurs va vendre leurs cargaisons en Italie, en Espagne et en Portugal, et l'époque dure depuis le mois d'octobre jusques au mois de janvier. L'Angleterre en ce tems-là ne peut se livrer à des projets de guerre sans prendre, pour prévenir le danger, des précautions qui décéleraient ses vues, et si dans l'intervalle de janvier, au mois d'avril, l'Angleterre se proposait de surprendre nos colonies, elle différerait assez l'exécution de son dessein pour que nous n'en fussions avertis qu'après le départ de nos vaisseaux pêcheurs pour Terre-Neuve.

» Cette marche régulière et annuelle fournit les moyens de prévoir les vues du ministère britannique, de là M. Turgot concluait que la

France aurait, quand il serait tems, des indices des intentions de l'Angleterre, et que la nécessité d'une réforme dans l'état; devait éloigner tout projet d'hostilités dans les circonstances actuelles ».

La philantropie de M. Turgot ne lui eût pas permis de manifester contre les insurgens, des opinions aussi étrangères à son système général du perfectionnement des institutions politiques. M. Turgot était l'ami des patriotes génevois et hollandais, il devait l'être des patriotes américains; mais son projet de régulariser le gouvernement français, suivant les plans qu'il avait conçus, l'occupait entièrement dans cette circonstance, et il sentait bien qu'il ne pouvait les proposer et réussir dans leur exécution pendant la guerre. De là son système de défensive extérieure, qui le portait à abandonner les Etat-Unis au despotisme de la cour de Londres, pour éviter la guerre maritime contre les anglais qu'il voulait occuper de leurs propres affaires domestiques pendant notre restauration. M. Turgot manifesta son opinion contre la guerre, au mois d'avril 1776, dans le moment même où le roi et les autres ministres étaient résolus de la déclarer et de la faire. Cette opinion

et ses plans de restauration intérieure concoururent à accélérer sa disgrace.

M. Turgot put connaître depuis et peu de tems avant sa mort les progrès des Etats-Unis, auxquels il n'avait pas été favorable. Il désapprouva leurs idées religieuses et la répartition de l'autorité en différens corps à l'exemple de l'Angleterre qui avait un roi, des communes et une chambre haute. Il réprouvait en conséquence qu'il y eût en Amérique un corps de représentans, un conseil et un gouverneur. *Je ne vois pas*, disait-il, *qu'on ait fait attention à la grande distinction, seule fondée sur la nature, de deux classes d'hommes*, à celle des propriétaires des terres et à celle des non-propriétaires; à leurs intérêts, à leurs droits différens relativement à la législation et à l'administration de la justice et de la police.

Quant aux moyens de faire la guerre contre la Grande-Bretagne, M. Turgot qui la craignait, donna au roi, à cet égard, une note sur l'état des finances, au mois d'avril 1776, qui était ainsi conçue :

« Malgré les économies, il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions qu'excède la dépense; à la vérité, dans la dépense sont compris les remboursemens assi-

gnés; mais le roi ne peut y toucher sans altérer la foi publique et le crédit. Or, nous n'avons que trois moyens de remplir ce déficit : une augmentation d'impôts; une banqueroute et une économie considérable. La bonté et la justice du roi, le soin de sa gloire lui ont fait rejeter la voie de la banqueroute en tout tems, et celle des impôts pendant la paix.

» La voie de l'économie est possible moyennant une volonté ferme.

» La première économie doit être celle des dépenses, parce qu'elle fondera la confiance publique nécessaire à des emprunts à bon marché, pour rembourser des engagemens trop onéreux. Mais s'il y a des chances qui conduisent à la guerre; il faut au moins l'éviter comme le plus grand des malheurs, parce qu'elle rendrait impossible, pour long-tems et peut-être pour toujours *une réforme*. En faisant aujourd'hui l'usage de nos forces prématurément, nous risquerions d'éterniser notre faiblesse. »

CHAPITRE X.

Pamphlet répandu par Monsieur, frère du roi, contre M. Turgot. — Le ministre est accusé d'être inspiré par l'Angleterre pour dénaturer les principes de la monarchie française. — Dialogue entre un génie anglais, le comte de Maurepas et son épouse, sur la nécessité du perfectionnement des français. — Portrait de madame de Maurepas, de l'abbé de Very, de M. Turgot, des économistes, des encyclopédistes, des parlemens et de Louis XVI, *par Monsieur. — Louis* XVI *devenu économiste. — Tableau du ministère de M. Turgot. — Tout est machine en France suivant Monsieur. — Tout y est mené par un fil inperceptible, par l'Angleterre notre rivale. — Analyse des opinions à cet égard de Monsienr, frère du roi.*

LA haine constante du parti des jésuites et des dévots se manifesta bientôt contre l'Angleterre. Cette puissance fut accusée, quand on voulut perdre M. Turgot, d'inspirer à ce ministre ses opérations réformatrices pour bou-

leverser la France. Monsieur était à la tête du parti accusateur. N'ayant pu réussir à conserver les parlemens de M. de Maupeou, inquiet de n'être compté pour rien lorsqu'il croyait avoir raison dans ses remontrances relatives à la conservation de la forme du gouvernement, il se bornait, ne pouvant agir avec plus d'efficacité, à répandre des pamphlets clandestins, et quand il siégeait au parlement, à développer la doctrine de l'ancienne monarchie française.

Le premier jour du mois d'avril 1776, on répandait *le poisson* dont il était l'auteur. C'était le *songe de M. de Maurepas*, ou *les machines du gouvernement français*. Le sel, le sarcasme, la raison, la vérité, l'esprit observateur, et quelques exagérations caractérisent cette production; mais c'est le morceau d'histoire le plus piquant de cette circonstance. Je vais le conserver dans ces mémoires.

« Le génie de l'Angleterre, (disait Monsieur), puissance ennemie de la France, s'était établi depuis quelque tems à Paris. Persuadé que la manière la plus sûre de dégrader un peuple, c'est d'altérer ses mœurs constitutives et changer son caractère, il s'était emparé de quelques esprits remarquables, qui travaillaient sous la

dictée de la Grande-Bretagne, à dénaturer les idées nationales. Ce mauvais génie des français voyant les agitations de M. de Maurepas, crut que s'il réussissait à l'égarer dans le choix d'un ministre des finances, CETTE MÉPRISE PRÉCIPITERAIT UNE RÉVOLUTION EN METTANT LA FRANCE AUX PRISES AVEC ELLE-MÊME; et assurerait sans retour la supériorité à l'Angleterre sa rivale.

» Plein de cet espoir, ce mauvais génie Anglais s'enveloppe de l'artifice d'un songe, prend la ressemblance de madame de Maurepas, et s'appuie du fantôme de l'abbé de Very qui la gouvernait. Ainsi transformé, le génie s'empare de l'imagination de M. de Maurepas et lui présente de concert avec l'abbé Very, une machine à ressorts chargée d'ordonnances et d'édits. Au centre de sa partie supérieure, qui lui tenait lieu de tête, on voyait fumer un volcan, dont la matière en fusion faisait effort pour se répandre. De toutes les fentes, s'échappait de l'or, du blé, des denrées de toute espèce, qui, dans un air libre et raréfié, se précipitaient du centre à la circonférence et retournaient au centre. A la place des oreilles, on appercevait deux larges canaux d'où s'élançaient deux gerbes follicu-

laires de l'abbé Roubeau et de Dupont. On y distinguait la *physiocratie*, *l'avis au peuple*, *les petites lettres d'un géomètre*, *le cathéchisme analytique d'un physicien*, *et les éphémérides*, etc. A l'embouchure de ces canaux étaient fixés six figures qui ravitaillaient ce volcan et préparaient ses explosions. De son énorme base s'élevaient des voix qui ne cessaient de répéter ÉGALITÉ, LIBERTÉ, PRODUIT NET.

» La composition de cette machine était d'un airain brut, recouvert par intervalles de bronze; les attitudes étaient fermes et prononcées; les mouvemens durs et violens; le principe qui la faisait mouvoir ne pouvait être modifié. Si elle se portait vers un point, elle s'y portait en masse, écrasant tout ce qu'elle rencontrait dans sa marche.

» M. de Maurepas étonné parcourt, mesure des yeux cette machine fatale; et de ce ton facile, léger et volage avec lequel il régit un empire comme il amuse un cercle, il dit à madame de Maurepas : *Dans quel atelier avez-vous donc trouvé cette machine, ce mannequin?*

» *Mannequin!* répond madame de Maurepas, *ignorez-vous que tout le monde est*

mannequin ici-bas ? vous êtes le mien ; je suis celui de l'abbé de Very, qui l'est d'un autre qui le dirige. Il n'existe dans le monde physique et dans le monde moral qu'une certaine quantité de mouvemens, tous se communiquent et se rendent. Louis XVI *lui-même n'est pas exempt de recevoir de tous côtés des impulsions perpétuelles.*

» Cette idée très-philosophique et très-vraie était singulièrement gaie. Elle était dans l'esprit de M. de Maurepas bien plus spécialement que les spéculations de politique. On était bien sûr de le conduire par la plaisanterie à des révolutions. *Mais qu'en concluez-vous*, ajoutait madame de Maurepas ? *Considérez bien cette machine, étudiez-la, cherchez dans toute la France une personne qui lui ressemble. C'est sur elle que votre choix doit s'arrêter ; il sera* LE RESTAURATEUR DE LA FRANCE.

» *Comment*, réplique M. de Maurepas, *cette machine si lourde ? Mais si j'allais me méprendre ?*

» *Ne craignez rien*, réplique le mauvais génie, *l'Univers ne peut vous donner deux hommes de cette nature ; il est unique. Les français, peuple léger et mobile, ont besoin*

d'être conduits par des principes fixes. Le roi lui-même a besoin de principes stables et uniformes, et le mannequin, la machine que je vous désigne, réunit tous ces avantages. Le gouvernement jusqu'à ce jour a été flottant ; les opérations ont été graduées et partielles. Il faut mener l'état d'une seule pièce, et LE REFONDRE D'UN SEUL JET. *Le dernier roi avait de bonnes intentions ; mais avec ses bonnes intentions il vous exila. On a vu paraître après votre retraite, une suite de ministres dont les opérations indécises, mal articulées n'ont offert qu'un squelette d'administration. Nulle vigueur dans les ressorts, nulle hardiesse ; l'un craignait les évêques, l'autre les grands seigneurs, d'autres se traînaient avec la nation aux pieds des favorites. Tous étaient des lâches ou des fripons. On tâtait tout ; on n'exécutait rien.*

» *C'est bien vu et bien dit,* répond M. de Maurepas ; *mais cette machine introduite dans le système politique en rompra l'équilibre ; elle donnera une si violente impulsion aux affaires, qu'il en résultera la dissolution des premiers principes. Louis* XVI *est bien jeune pour abandonner ses desti-*

nées à cette convulsion, et moi bien vieux pour la soutenir. Tiens, ma chère épouse, j'aime mieux me laisser aller au courant des usages et des abus établis : ce système n'est pas brillant; mais on digère, on dort. Il faut être jeune pour courir à la gloire.

» *Vous ne connaissez pas vos intérêts*, répliqua le génie, *croyez-vous que nous voulions vous jeter dans des tourmens de la pensée? Nous voulons au contraire vous laisser votre tranquillité, votre athéïsme politique et vos digestions paisibles. Votre rétablissement des parlemens vous a-t-il beaucoup travaillé? Ce grand coup a-t-il interrompu votre sommeil? Vous avez abandonné cette opération à des manœuvres qui n'ont pas fait plus que vous des frais en prévoyance et en sagacité. Tout s'arrangera de même dans la grande entreprise de la restauration de l'état. Les français sont si bons! Considérez donc encore une fois cette machine. Voyez comme ses mouvemens sont décidés! Que de fourneaux allumés et des matières préparées! que de garçons en politique occupés pour le grand œuvre du* PRODUIT NET!

» Dans le moment le mauvais génie de la France découvre par la force de son art aux regards

regards de M. de Maurepas tous les ateliers. Il voit le vaste alambic d'où l'on extrait la *gazette d'agriculture ;* il distingue l'endroit où s'élaborent les *éphémérides du citoyen*, orviétan périodique qui entête, enivre, fait des enthousiastes et des énergumènes. Maurepas apperçoit plus loin un laboratoire obscur où S'ÉBAUCHENT LES MUNICIPALISATIONS PATRIOTIQUES et les idées substantielles et élémentaires. Le mystère et le silence règnent dans ce lieu privilégié. Là on prépare au pauvre peuple des ressources inespérées. Là aussi on travaille à dissoudre et à détruire les chaînes sociales formées par l'inégalité des fortunes et des conditions. On y voit des mesures détachées des anciennes propriétés. La France y est jetée dans un moule nouveau. On l'y voit comme une table rase sur laquelle on dessine un plan économique pour le plus grand bonheur de tous les individus. Ce laboratoire tient par un conduit invisible et souterrein au foyer encyclopédique. Le mannequin reçoit par des communications de l'un et de l'autre une direction simultanée.

» Frappé de ce spectacle, M. de Maurepas s'éveille en sursaut. Il n'est pas superstitieux, c'est même une espèce d'esprit fort ; il ne croit à

rien ; mais il croit à sa femme. L'impression que cette machine avait laissé dans son esprit le suit par-tout ; il la prend pour une inspiration extraordinaire ; il ne voit plus dans madame de Maurepas que l'organe des décrets des dieux ; et l'artificieux abbé de Very, qui avait figuré dans ce songe, partage l'honneur du préjugé.

» Cet abbé de Very était un ambitieux subalterne, despote, bas, insolent, travaillant sous terre, ne tenant ni à son ordre par les vertus, ni à la cour par des titres, ni aux affaires par des talens, remplaçant tout par l'audace et par l'intrigue. Cet abbé de Very décidait du sort de l'empire.

» Il y avait encore en France un homme gauche, épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, d'impétuosité que de tact ; charlatan d'administration ainsi que de vertus ; fait pour décrier l'une, pour dégoûter de l'autre ; du reste sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi étranger aux hommes qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique qu'il avait toujours mal apperçue. Il s'appelait TURGOT.

» C'était une de ces têtes demi-pensantes qui adoptaient toutes les visions, toutes les manies gigantesques. On le croyait profond ; il était

creux ; ses manies adaptées aux circonstances des tems et au mouvement actuel des esprits étaient faites pour séduire. Nuit et jour il rêvait PHILOSOPHIE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, PRODUIT NET. C'était une espèce de délire qu'il avait mis à la mode; c'était le cri de ralliement des penseurs du tems. M. Turgot était prôné, célébré par cette troupe audacieuse qui maîtrise l'opinion, et son nom porté jusqu'aux pieds du trône par une suite de petits échos, avait fait une espèce de fortune.

» M. de Maurepas, en appliquant toutes les circonstances de son rêve au caractère de M. Turgot, crut voir le véritable réformateur de la France. Il ne douta plus que sa destinée ne l'eût appelé à opérer cette grande révolution. Sa femme, inspirée par l'abbé de Very, qui l'était par le mauvais génie anglais, en était fortement persuadée; et comment M. de Maurepas en eût-il douté ?

» M. Turgot est donc fait ministre de nos finances. Tout-à-coup les troupes auxiliaires se mettent en mouvement, les forges économiques travaillent, l'éloge coule de toutes les plumes du parti; tout Paris en retentit. On court, on se félicite, on s'embrasse. L'âge d'or va renaître en France. La probité et la vérité vont deve-

nir la garde du trône. *O trop heureux Louis* XVI, s'écrie celui-ci, *d'avoir trouvé M. Turgot qui vous dirigera, vous éclairera, vous inspirera!... Tremblez, méchans, le jour de la justice est venu.* M. Turgot, au bruit de ces doux présages, commence sa bienfaisante carrière pour le bonheur de la France!

» Le premier usage qu'il a fait de son crédit, fut de se rendre tellement le maître des ressorts encore souples de Louis XVI, qu'il l'entraîna à l'imitation exclusive de ses mouvemens. Sous prétexte de prévenir dans ce jeune monarque l'abus d'une trop grande flexibilité, il en détruit absolument le principe. Il en a fait un manneqûin à qui il ne reste qu'une attitude. Affermi par cette précaution, M. Turgot déploie le grand étendart de la liberté. Le peuple qui se croit assez libre pourvu qu'il ait du pain, ne comprend rien à ce signal; mais malheureusement ce signal devint celui d'une disette. Ce peuple alors prenant la liberté au pied de la lettre se mutine et se soulève. Turgot, toujours passionné pour le système de la liberté, mais embarrassé des conséquences, appuie ses raisonnemens de la force des baïonnettes, et d'abord il prêche très-militairement

ce pauvre peuple son bien-aimé ; il emprisonne ; il fait pendre ; (il se méprend, par exemple, sur les vrais coupables : n'importe), il gagne la bataille. Ce qui est pendu est bien pendu ; le calme est rétabli en France.

» Cette victoire n'était pas d'accord avec ses affiches d'humanité et de tolérance ; mais peut-on être toujours conséquent ? Il est bien plus aisé de pendre que de convaincre. Il était nécessaire d'ailleurs de joindre cette opération à son système économique (*oportet unum mori pro populo.*) Deux pendus élevés perpendiculairement de quarante pieds, démontraient bien haut l'excellence de la liberté ; aussi tout le monde y crut. On sentit qu'il fallait que le blé fût libre, puisque M. Turgot était forcé d'épuiser le trésor royal pour le garder.

» M. Turgot regardait les français comme un troupeau dont il fallait rompre avec violence les habitudes. Ceux qui ne pensaient pas comme lui il les méprisait. Il eût rougi à ses propres yeux s'il se fût abaissé jusqu'à l'art de les captiver et de les séduire, et s'il eût essayé d'affaiblir l'empire des opinions contraires. Il était bien supérieur à ces petites adresses ; il se croyait né pour asservir, et il est bien décidé au moins qu'il étonnait.

On remarquait dans Paris six français honnêtes qui dormaient sur la foi des traités dans une aisance héréditaire. Cette aisance n'était ni le prix de l'oppression, ni le scandale des mœurs; l'intérêt de l'utilité publique devint le prétexte de leur ruine. Ne pouvant s'opposer à l'autorité, ils s'agitèrent long-tems sous la main qui les opprimait; il fallut céder. On promit des merveilles, ainsi qu'à Louis XVI, dont on prétendait enfler les trésors, ainsi qu'au public qu'on voulait soulager. Tous furent trompés. M. Turgot obtint seul ce qu'il s'était proposé, la satisfaction de remuer les esprits, de braver les murmures, de calculer ses forces et de mesurer l'intervalle qu'il pouvait parcourir au nom de la liberté dans la carrière du despotisme; mais bientôt le voile se déchira tout-à-coup. Il dit aux français: *Depuis mille ans vous avez des lois, des privilèges, des propriétés, des usages et des distinctions. Tout cela n'est que chimère et barbarie. Soyez un peuple nouveau. Que la raison du premier âge du monde vous éclaire; qu'elle soit abandonnée à l'instinct et au génie; que toutes les entraves soient brisées; que toutes les barrières disparaissent.* Il dit, et voilà que pour y réussir il présente à Louis XVI six volumi-

neux diplômes bien abstraits, bien épurés au feu de la liberté, renfermant LES ÉLÉMENS PRÉCIEUX DE LA RÉVOLUTION GÉNÉRALE.

» Pour assurer ses positions, M. Turgot s'était associé un autre mannequin d'un genre fort extraordinaire, M. de Malesherbes. Le jeu de cette autre machine était brillant, rapide, imposant, mais très-inégal, très-disparate; elle se pliait à toutes les formes, avec une facilité singulière et n'en conservait aucune; car elle était populaire, et le lendemain elle était d'une conduite servile. Elle traçait des formules républicaines et signait également une cédule despotique. M. Turgot en avait la direction. Le vertueux Louis XVI, plus économiste que jamais, s'extasiait à la lecture des diplômes. Le comte de Maurepas se laissait électriser par M. de Malesherbes. M. Hue de Miromenil, garde des sceaux, proposait des doutes méthodiques avec de grandes réserves; le conseil secret adopta les cinq diplômes. Mais il fallait ou enchaîner ou corrompre la magistrature pour les enregistrer, couverte de la rouille du tems, peu souple. M. Turgot avait fait sonder cette collection de machines organisées à l'antique; elles l'avaient repoussé durement. L'esprit national, dont elles cou-

servaient le reste, l'amour plus éclairé qu'elle avait pour Louis XVI, le zèle mieux ordonné pour le bien public, une sage défiance des nouveautés, tout avait contribué à leur faire envisager M. Turgot comme le plus faux des prophètes; les six diplômes furent envoyés au conseil pour recevoir de son aveu la sanction et l'autorité légale. On s'assemble. Un lecteur intrépide se jette dans les prologues qui préparent la substance de la loi : à cette lecture le parlement bâille, s'appésantit, l'assoupissement gagne jusques au lecteur. Une voix reveille l'assemblée comme un coup de tonnerre, sa voix puissante fait retentir ces mots : *Tu dors Brutus et Rome est dans les fers.* La lecture s'achève et la discussion commence. Le plus acrédité dit : *Je soupçonne que M. Turgot travaille en secret pour les intérêts de la nation. Il veut lui rendre de l'énergie par l'abus de l'autorité. Il ébranlera si bien tous les fondemens de l'empire, qu'il faûdra les refondre. De ce cahos naîtra* UN PEUPLE ROI. *Cependant, comme le sang des Bourbons nous est cher, comme Louis* XVI *est de la meilleure foi du monde, comme il n'y entend rien, il faut le guérir de sa belle passion pour M. Turgot, en lui découvrant*

le précipice vers lequel il l'entraîne, et la petite trahison philosophique qu'il lui prépare.

Ce discours est suivi d'une acclamation générale. Les magistrats sont divisés dans un sens opposé aux vues de M. Turgot; et ses diplômes bien analysés ne produisent en dernière analyse que des troubles, des inquiétudes et des vexations. M. Turgot apprend ce mauvais succès, il endurcit le crédule Louis XVI.

» C'est dans cette circonstance de crise que le vrai, le bon génie de la France se présente à M. de Maurepas sous la forme de Colbert. *Que fais-tu là aux pieds du trône*, lui dit ce génie? *Pourquoi souffres-tu que l'antique héritage de la maison de Bourbon, embelli par mes travaux, soit déchiré en lambeaux par des mains aussi imprudentes que téméraires? Le règne des madrigaux est fini; tu reposes sur un volcan; lève toi, vois ta sagesse trompée, ta noblesse avilie; vois le déshonneur attaché à tes derniers instans; ta faiblesse est un crime; ton silence est une lâcheté; fuis dans la solitude pour échaper à la complicité, ou détourne ce torrent qui te menace toi-même, et en éclairant le prince, justifie l'attente de la nation.*

» M. de Maurepas, interdit de la harangue,

consulte sa femme, suivant l'usage, et l'abbé de Very vendu à M. Turgot. *Que prétendez-vous donc faire, lui répond madame de Maurepas ? Voulez-vous lutter seul contre la secte des économistes et des encyclopédistes réunis sous les drapeaux de M. Turgot ? Avez-vous bien apprécié ce que peuvent sur l'opinion, messieurs Roubeau, Dupont, Mirabeau, l'abbé Morrelet, d'Alembert, Condorcet ? Tous disent que M. Turgot a raison; Louis XVI le croit; allez digérer et persifler, et croyez encore une fois à votre femme qui vous dit que vous avez toujours tort.*

» M. de Maurepas, à ces mots, se dévoue à maintenir les édits, un lit de justice est résolu.

» C'est là plus qu'ailleurs que tout est machine et mannequin. Là les volontés sont régies par un fil invisible, et tous les mouvemens subordonnés. Là s'offre une suite de personnages qu'on consulte et qu'on ne croit pas qui opinent et ne délibèrent pas; asservies à deux monosillabes négative et affirmative, la première est comptée pour rien et la seconde pour peu de chose. La pensée de vingt millions d'individus est dans la personne du roi qui la communique à des organes. Le consentement de l'assemblée qui ne consent pas, est supposé

ou interprêté par le roi, dont la présence suspend les opinions. L'opération du lit de justice finie, les magistrats demeurent chargés d'un dépôt qu'ils désavouent et d'une exécution qu'ils réprouvent. Dans la compression des volontés, deux seules têtes se refusèrent à l'enregistrement; la première, exaltée par une ame brûlante, porta le cri de la vérité aux pieds du trône; mais ce conseil, étonna le roi. C'en était fait de M. Turgot si la raison avait pu triompher publiquement de l'autorité; mais c'était sans exemple, le roi ne doit pas se permettre un pas rétrograde.

» Les édits furent donc proclamés. Tout fut libre dans Paris. La carrière de tous les métiers et de tous les arts fut ouverte. On se reveillait tailleur, boulanger, serrurier et tout ce qu'on voulait. Quelques esprits étroits qui ne voient rien en grand, trouvaient pourtant ce système monstrueux. Ils prétendirent que tout est classe et corporation dans la nature; que dans l'Univers policé il n'existe que deux peuples à qui cette discipline est étrangère; le batave et les tartares: le premier comme peuple courtier et le second comme peuple voleur. Ils ajoutèrent que comme les français ne pourraient être courtiers, ils deviendraient frippons; que la cupidité brouil-

lerait tout, que l'avidité ne perfectionnerait rien, que le commerce intérieur n'aurait ni sûreté ni harmonie, et que l'extérieur n'aurait ni dignité ni prépondérance; que les jours les plus brillans de la France s'étaient écoulés sous le régime prohibitif. M. Turgot avait dit qu'il avait tout prévu. Quand il n'eut rien prévu, il dit qu'il remédierait à tout : et quand il n'eut remédié à rien, il lui resta la gloire d'avoir agité une grande nation, sauf après ses essais, à la replacer au point où il l'avait prise; les fausses vues et les expériences hasardées, laissent toujours cette ressource destructive. Le privilège des grands hommes est de donner des secousses à leur siècle. La secousse donnée, sauve qui peut.

» Le grand homme une fois prouvé dans M. Turgot, il fallait tout espérer de lui, ou tout souffrir. Ses rares productions furent accueillies avec un respect mêlé de terreur. Le style en était d'une tournure polémique. Le tic de M. Turgot était de vouloir rendre raison de tout et sa destinée de ne rendre raison de rien. Le texte était diffus et embarrassé, soit pour en imposer aux sots qui respectent toujours ce qu'ils n'entendent pas, soit pour les initier dans les mystères de la science impercepti-

blement, en les rendant économistes sans qu'ils s'en doutassent. Jusqu'à cette époque les rois avaient cru régir un même peuple auquel ils devaient les mêmes lois, et la tendresse des mêmes soins. M. Turgot avait vu mieux et de plus loin. En décomposant l'état, il avait vu finement deux peuples dans un ; l'un qu'il était devenu juste de fatiguer, de contraindre à dissimuler ; et l'autre qu'il fallait caresser, rendre libre et insolent. C'est d'après ce plan lumineux que ses diplômes bienfaisans étaient dessinés.

» On y remarquait que la liberté devenait un privilège exclusif de la portion chérie de ce peuple ; tandis que le pouvoir arbitraire se déployait sans ménagement contre la portion proscrite ; contradiction qui aurait du embarrasser le fondateur de la liberté ; mais il était évident que le pouvoir de se contredire était une conséquence de la liberté.

» On observait que l'agriculture protégée avec tant d'affectation était en réalité sacrifiée au commerce et à l'industrie qu'on affranchissait par-tout : inconséquence qui devait déconcerter un logicien ; mais il était prouvé que la logique des économistes avait des méthodes et des règles supérieures.

» On découvrait l'exagération des inconvéniens résultans des anciens principes, unie à l'exagération des avantages résultans de la doctrine nouvelle. La balance des motifs était présentée insidieusement ou infidèlement; mais il était établi que les auteurs de ce système étaient dispensés d'en avoir.

» On ne pouvait se dissimuler que toute société est régie par l'opinion ; que l'opinion est le contre-poids de la force ; que les possessions, les prérogatives, l'existence de tout citoyen est sous la garde de l'opinion, qu'affaiblir par conséquent ce contre-poids de la force, c'était rompre l'équilibre, c'était détruire la hiérarchie civile, réveiller le lion assoupi et lui indiquer sa proie ; phénomène d'administration qui semblait mettre la raison en contradiction avec la philosophie : mais on était bien averti que la mission économique de M. Turgot n'était que pour le peuple ; et elle avait ce grand caractère qui accable et qui fait taire la raison.

» Enfin on sentit que le peuple ne pouvant subsister que par le luxe et le superflu des grands propriétaires ; plus on frapperait sur la propriété, plus on appauvrirait les arts,

plus on resserrerait les fantaisies, plus par contre-coup on ôterait les ressources à l'indigent.

» Cependant le parlement s'inquiétait sous ses voûtes antiques ; malgré l'évidence, une inquiétude secrète s'était glissée dans les esprits. Le bienfait de M. Turgot ressemblait de si près à un écart de l'autorité, qu'on avait donné des gardes à la félicité publique. Parodie cruelle d'un acte de bienfaisance ; on s'agitait, on murmurait, on se flattait qu'on démontrerait à M. Turgot qu'il abusait des vertus de Louis XVI. Les spéculatifs se partageaient. Les uns croyaient que l'évènement le replongerait avec sa suite dans l'obscurité : les autres avançaient qu'il renverserait la monarchie et resterait debout au milieu des ruines ».

CHAPITRE XI.

Portrait de M. Turgot, par l'auteur de ces mémoires. — Suite des anecdotes relatives à ce ministre et à Louis XVI. *— Signes avant-coureurs de la chûte de M. Turgot.*

M. Turgot avait un extérieur simple et agréable, et beaucoup de conformité dans ses opinions, ses principes et ses mœurs avec M. de Malesherbes son ami particulier; avec cette différence cependant, que M. Turgot était impétueux, dur, austère, intraitable, quand il s'agissait de ses systêmes; tandis que Malesherbes était doux, faible, bon et tolérant.

Dans les grandes et nombreuses compagnies, M. Turgot était timide dans ses propos et dans son maintien; mais il était courageux au conseil et très-hardi dans ses conceptions et ses plans. Il avait reçu l'éducation distinguée des jeunes gens de sa naissance, et il s'était occupé avec zèle, dès l'âge tendre, des emplois de la haute-magistrature. Attaché à l'étude du cabinet avec plus de zèle qu'à l'étude du cœur humain, il était bien plus habile dans les sciences que dans l'art

de

de connaître et de gouverner les hommes. C'est le grand livre du monde qu'il connaissait le moins.

L'économie politique avait été son étude favorite. Il se passionna tellement pour réformer celle de sa patrie, que l'énergie de son ame, toute de feu et de zèle pour le peuple et le bien public, l'empêcha de calculer avec sang-froid les difficultés insurmontables de ses plans réformateurs. Environné d'abus, d'injustices et des perfidies des courtisans, il ne vit pas combien il était étranger à la cour, et ne put s'appercevoir, que de tous les abus le plus dangereux, était celui d'oser entreprendre la réforme générale de l'état pour gouverner les français comme il désirait qu'ils fussent; justes, humains, amis de l'honnêteté, de la vertu, de la liberté et des mœurs, plutôt que de les gouverner tels que la nature et une longue suite de siècles les avait formés.

Les réformes de M. Turgot étaient telles, qu'il fit en vingt mois plus de changemens dans les moralités de l'administration, qu'il n'en avait été fait pendant les cinquante-neuf années du règne de Louis XV. Ses opérations en ce genre furent si variées, qu'au moment de sa retraite il ne lui restait plus que le peuple,

les économistes et quelques philosophes, pour amis. Le parlement était plein de ressentiment des deux lits de justice, où il avait été obligé de soutenir des principes anti-populaires sur les jurandes et les corvées. Les banquiers et les financiers étaient depuis vingt mois désespérés de voir l'ordre se rétablir, et la pénurie actuelle des affaires lucratives avec la cour. Les grands voyaient en lui l'ennemi des faveurs pécuniaires et le ton réformateur qui devait leur déplaire. Le clergé connaissait ses plans. Les frères du roi, intéressés à établir et enrichir leurs maisons, ne pouvaient approuver sa sévérité. Il était désagréable à la reine; et le roi se dégoûta de lui, aussitôt qu'il connut ses projets sur la réforme générale de la constitution de l'état.

M. Turgot étant intendant à Limoges avait occupé avec plus de fruit, la place à laquelle il était naturellement et peut-être exclusivement appelé. Là son amour excessif du peuple n'avait aucun inconvénient; il ne pouvait du fond de sa province répandre ses opinions démocratiques; il soulagait le peuple sans nuire à l'essence de la monarchie par aucun système général subversif; il avait supprimé à Limoges la corvée, avec succès, et aboli sans secousse

les restes de l'ancienne servitude. Tandis que, élevé jusqu'au ministère, ses réformes et ses plans s'étendant sur toute la surface de la France et sur le mécanisme de la constitution, devaient avoir d'autres effets et nous conduire à d'autres résultats.

Ses opinions favorables au retour des anciens parlemens dissous, et sa doctrine diplomatique que peu de personnes ont connues, engagèrent le comte de Maurepas à le nommer ministre. Turgot était passionnément l'ennemi de la maison d'Autriche et sur-tout de l'alliance contractée avec elle par la France. Maurepas qui voulait se fortifier contre l'autorité de la reine, et agir dans les circonstances sans son maître, choisit M. Turgot de préférence. D'autres vues se joignirent à ses raisons secrètes; Turgot était un des patriarches de la doctrine des économistes, qui jouissaient en France d'une grande faveur comme tous les auteurs des nouvelles doctrines. Les économistes d'ailleurs étaient les amis et les frères des philosophes. M. de Maurepas, partisan des nouvelles opinions, trouva convenable d'appeler dans le sein de l'administration, un personnage qui tenait à ces factions naissantes.

Le nom de Turgot était d'ailleurs très-célèbre

parmi les grandes familles connues dans la haute-administration ; mille raisons de convenance firent applaudir au choix de sa personne; mille raisons opposées firent applaudir à sa disgrace.

La reine détestait M. Turgot, et elle influa beaucoup à le faire renvoyer. Elle apprit qu'il blâmait les liaisons de la France avec la maison d'Autriche ; et depuis sa mort on a trouvé des vers d'une grande énergie contre la fausse amitié des deux maisons.

M. Turgot s'était lié dès son jeune âge avec les abbés de Brienne, de Boisgelin, de Cicé et de Very. Les trois premiers furent connus depuis par les maximes administratives et philosophiques qu'ils introduisirent dans le clergé. M. Turgot avait cependant une grande répugnance pour la prélature, et quoiqu'il eût fait ses études à St.-Sulpice et en Sorbonne, il passa pour avoir donné au roi des principes de tolérance et d'incrédulité. C'est lui qui avait inspiré à Louis XVI sa défiance des évêques, défiance qu'il ne cessa de témoigner au commencement et au milieu de son règne. C'est lui qui l'avait persuadé fortement de les éloigner du ministère. Il fallut depuis toute l'influence de la reine, pour l'engager à y placer l'arche-

vêque de Toulouse. Il est naturel que M. Turgot eût des craintes du premier ordre de l'état, puisqu'il entrait dans ses plans de le dépouiller.

M. Turgot, M. de Maurepas, M. de la Vauguyon, M. de Vergennes qui les premiers jouirent de la confiance du roi, qui lui formèrent le cœur, qui lui inspirèrent l'amour de la justice, oublièrent de former le caractère de ce prince et de lui donner une volonté. Il résulta de leurs soins que le roi se trouva dans le sein d'une cour au milieu de tous les vices et de toutes les erreurs, sans avoir la force de les réprimer. De là l'indécision, les doutes et les anxiétés du monarque, ainsi que les perpétuelles contradictions entre ses actions et ses opinions.

Lorsqu'on eut appris, en 1774, à Limoges, que Louis XVI appelait au ministère M. Turgot, toute la généralité lui témoigna sa tendresse et ses regrets : d'un côté on le vit avec délices, devenir le conseil du monarque ; d'un autre on regrettait l'intendant populaire et probe. A Versailles, au contraire, on annonçait avec jubilation sa chûte pour l'accélérer. A Versailles on n'aimait ni les remontrances des parlemens, ni les remontrances d'aucune autorité contre les erreurs même de la cour.

M. Turgot pendant son intendance avait rejeté tous les édits qui tendaient à pressurer le peuple. Il s'était habitué à faire au roi des remontrances sur les intérêts des peuples qui lui avaient été confiés, comme si son intendance eût été un parlement. Il s'était attiré une telle estime et confiance que le gouvernement avait les plus grands égards à ses représentations, n'en faisant aucune qui ne fût très-juste, et pour le bien de l'état. La dernière fois qu'il avait vu le jeune roi Louis XVI, il lui déclara qu'il était impossible de faire exécuter un acte de gouvernement proposé par l'abbé Terray. Il prit congé du roi, et lui demanda sa démission. Le roi ne dit mot; mais il s'en souvint peu de tems après, quand il le nomma ministre de la marine.

M. Turgot pensait que les dépenses du culte devaient être faites par ceux qui croyaient à ce culte, et qu'il était injuste d'asseoir cette dépense sur la cinquième partie du territoire de la nation que possédait le clergé; il disait que l'instruction morale du peuple devait être séparée des opinions religieuses et des cérémonies du culte, parce que la morale était corrompue par son mélange avec la religion. M. Turgot voulait attendre du bénéfice du tems

de dépouiller le clergé de ses domaines, en instruisant peu-à-peu les peuples, en laissant jouir les titulaires, en substituant des traitemens aux domaines réels des ecclésiastiques, et en abolissant ainsi peu-à-peu la dîme, impôt levé sur le produit réel et sur le produit net des économistes. Mais cette réforme ne pouvait être faite qu'en la confiant à des assemblées.

M. Turgot professait un principe destructeur de tous les gouvernemens établis dans l'Univers. Il disait qu'il n'avait jamais trouvé dans l'histoire une seule constitution républicaine (nature de gouvernement qui lui paraissait la meilleure) dans laquelle les propriétaires eussent exclusivement le droit de faire la loi en qualité de propriétaires, et de la faire exécuter. En conséquence de cette opinion, l'établissement d'un clergé, d'une noblesse dans toutes les sortes de gouvernement, était, selon lui, une institution vicieuse. Il ne trouvait dans les états où sont constitués ces deux ordres privilégiés, qu'une aristocratie insultante qui privait l'universalité des propriétaires de leurs droits. Les républiques fédérées lui paraissaient avoir mis en pratique la meilleure forme de se défendre extérieurement, et il avait long-

tems médité des projets de ligue entre plusieurs états de même langue, mœurs et coutumes.

L'élection du peuple aux emplois de l'état était, suivant ses plans, la meilleure forme d'instituer les citoyens dans les fonctions publiques; le choix du roi était un choix incomplet et vicieux : il voulait que les assemblées tirassent leur existence et leur pouvoir de la volonté et du choix du peuple et non de la présidence de l'envoyé d'un roi. Il avait dans la tête cette démocratie royale, que la France et l'Europe ont vu s'anéantir elle-même dans l'espace de quelques mois avant le 10 août.

Il y avait une grande et singulière analogie entre les mœurs du roi et les opinions de M. Turgot.

Il y avait une semblable analogie entre les opinions du roi et les mœurs de M. Turgot.

Les opinions politiques du roi étaient bien différentes de celles de M. Turgot. Elles se bornaient à protéger l'amour de l'honnête et du juste, et à témoigner beaucoup de soins et de zèle pour le peuple.

Ainsi, le roi avait mis en pratique tout ce à quoi tendait la doctrine politique de M. Turgot, tandis que les opinions politiques de M. Turgot tendaient à renverser les formes de

l'état pour arriver au perfectionnement moral et politique qu'il avait en vue.

Quant à l'analogie des mœurs du roi avec les opinions de M. Turgot, elle était telle que le roi possédait individuellement cette perfection morale qui était le résultat de la théorie politique de M. Turgot.

Ce ministre avait appelé dans son département toutes les rigueurs que les jansénistes avaient introduites dans la théorie des mœurs. Il était à la classe des intendans et des maîtres des requêtes, ce que Louis XVI se trouvait être à celle des rois ses contemporains et de ses courtisans. Ainsi M. Turgot avec son jansénisme, sa droiture, ses mœurs inaltérables, sa probité, la candeur de son ame, était devenu si étranger à la cour, au clergé, aux grands de l'état et aux mœurs dominantes de son siècle, qu'il ne fallait plus pour le renverser que quelques plaisanteries et quelques intrigues subalternes. M. de Maurepas pour y réussir, abandonna ce ministre à M. d'Amecourt, conseiller au parlement: sa vertu fut livrée aux jeux d'un intriguant subalterne et méprisable. Elle fut balloté et montrée à la risée publique: tout annonça la chûte prochaine de M. Turgot. Le conseiller d'Amecourt est un de ces personnages sans caractère,

ambitieux d'un ministère, habile dans la connaissance des partis et de leurs mobiles, volant d'une faction à l'autre, les dénonçant réciproquement ou par lui-même, ou par ses créatures, livrant sa jeunesse à de vieilles maréchales. Pour mieux arriver à son but, il captait la bienveillance des premiers présidens, leur préparait les discours d'apparat, composait leurs demandes et concertait leurs réponses. Il remua tout le parlement contre M. Turgot. Devenu odieux par cette conduite au parti de M. de Choiseul, qui l'a peint dans ses mémoires, et au parti du dauphin, qui l'employait obscurément, il fut méprisé, conspué des deux partis pendant tout le règne de Louis XVI, et dévoilé définitivement en 1792 dans les mémoires de M. de Choiseul et dans ceux du duc d'Aiguillon, qui parurent pour la première fois cette année là. M. d'Amecourt colportait en 1776 le pamphlet intitulé : *Prophétie Turgotine*, les *Trois Maries*, insulte gratuite contre trois femmes respectables, madame la duchesse d'Enville, madame Blondel et madame Marchais, depuis épouse de M. d'Angevillers, sœur de M. de la Borde et veuve de Marchais, valet-de-chambre de Louis XV. Ces trois femmes ont eu le courage de rester en France pendant l'émigration.

CHAPITRE XII.

Doctrine de M. Turgot sur l'administration, et passages de ses mémoires sur les administrations provinciales, soulignés par Louis XVI, *ou marqués d'une croix. — Sa doctrine sur les propriétaires et sur l'impôt unique. — Son plan pour renouveler la France en novembre* 1775.

« CHACUN cherche à tromper l'autorité, dit M. Turgot, et à rejeter les charges sociales sur ses voisins ; les revenus se cachent et ne peuvent plus se découvrir que très-imparfaitement par une sorte d'inquisition à laquelle on dirait que V. M. est en guerre avec son peuple.

» Quand aux dettes que les villes ont faites pour leur compte et dont elles acquittent aujourd'hui avec des octrois très-nuisibles au commerce, à la distribution naturelle des richesses, et aux revenus de V. M., je penserais qu'il faudrait supprimer ces octrois.

» Vous avez été plusieurs fois, sire, obligé de réprimer cet esprit qui caractérise actuelle-

ment les villes, et auquel leur administration présente est liée. Comme conservatrice, au moins, votre majesté, sent la nécessité de substituer à cet esprit de désordre et d'exclusion un esprit d'union, de paix et de secours réciproques : ce serait une raison pour réformer toutes les municipalités actuelles des villes, quand même on n'établirait pas celles des villages.

» La cause du mal, sire, vient de ce que votre nation n'a point de constitution. C'est une société composée de différens ordres mal unis, d'un peuple dont les membres n'ont entr'eux que très-peu de liens sociaux.

» Vous êtes forcé de statuer sur tout et le plus souvent par des volontés particulières, tandis que vous pouvez gouverner, comme Dieu, par des lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation régulière et des rapports connus.

» Il n'y a point d'esprit public, parce qu'il n'y a point d'intérêt commun visible et connu.

» Pour faire disparaître l'esprit de désunion qui décuple les travaux de vos serviteurs et de votre majesté, et qui diminue nécessairement et modiquement votre puissance, pour y substituer au contraire, un esprit d'ordre et d'union

qui fasse concourir les forces et les moyens de votre nation au bien commun, les rassembler dans votre main et les rendre faciles à conduire, il faudrait imaginer un plan qui les liât par un intérêt commun très-évident par la nécessité de connaître cet intérêt, d'en délibérer et de s'y conformer ; qui liât les individus à leurs familles, les familles aux villages ou à la ville à laquelle elles tiennent ; les villes et les villages à l'arrondissement dans lesquelles ils sont compris ; les arrondissemens aux provinces et les provinces à l'état.

» La première et la plus importante des institutions, celle qui me semble la plus propre à immortaliser le règne de V. M. et qui doit influer sur la totalité du royaume, c'est, sire, la formation d'un conseil de l'instruction nationale, sous la direction duquel seraient les académies, les universités, collèges, et petites écoles.

» Il y a des méthodes et des établissemens pour former des géomètres et des physiciens : il n'y en a pas pour former des citoyens.

» Je crois ne pouvoir proposer rien de plus avantageux pour votre peuple, et de plus propre à maintenir la paix et le bon ordre, à donner de l'activité à tous les travaux utiles, à faire chérir votre autorité et à vous attacher de plus

en plus le cœur de vos sujets, que de leur faire donner à tous, une instruction qui manifeste bien les obligations qu'ils ont à la société et à votre pouvoir qui la protège, les devoirs que ces obligations leur imposent, l'intérêt qu'ils ont à remplir ces devoirs pour le bien public et le leur propre. Cette instruction morale et sociale exige des livres faits exprès au concours, un maître d'école dans chaque paroisse, qui les enseigne aux enfans, avec l'art d'écrire, de compter, de toiser, et les premiers principes de la mécanique. L'instruction plus savante et qui embrasserait progressivement les connaissances utiles aux citoyens dont l'état exige des lumières plus étendues, se donnerait dans les collèges; mais toujours d'après les mêmes principes, plus développés suivant les fonctions que le rang des élèves les met à portée de remplir dans la société. Si V. M. agrée ce plan, j'en mettrai sous ses yeux le détail : en dix ans la nation ne serait pas reconnaissable..... elle serait infiniment au-dessus de tous les autres peuples qui existent et qui ont existé.

» Des manœuvres limousins viennent bâtir les maisons à Paris, des auvergnats vont ramoner les cheminées en Espagne. Dans tout le royaume, c'est la classe des gens de cam-

pagne qui n'ont point de terres qui recrutent les valets, une grande partie des armées et les petits artisans, lesquels portent leurs talens dans l'endroit qu'ils jugent leur être le plus favorable, et souvent hors du royaume..... En vain voudrait-on les attacher à l'un plutôt qu'à l'autre lieu : mobiles comme leurs jambes, ils ne s'arrêtent jamais qu'à celui où ils se trouvent le mieux.... Toutes les fois qu'on s'est vu réduit à défendre les émigrations d'ouvriers, on a été trompé dans ses espérances..... Malheureusement qui ne possède point de terres ne saurait voir de patrie que par le cœur et par l'opinion, la nécessité ne lui en donne pas. Il n'en est pas ainsi des propriétaires du sol ; ils sont liés à la terre par leur propriété, ils sont intéressés aux affaires du pays. La propriété place un homme dans la *classe des payeurs* au lieu d'être dans celui des gagistes de la société ; c'est la propriété qui, liant le possesseur à l'état, constitue le véritable droit de société. On ne peut accorder ce droit qu'à ceux qui y possèdent des biens-fonds.

» L'homme qui n'a pas en fonds de terre de quoi faire subsister sa famille, ne doit point avoir de voix en cette qualité.

» La noblesse est exempte de la taille et

des impositions accessoires; le clergé joint à cette même exemption, celle de la capitation et des vingtièmes auxquelles il supplée par un don gratuit, très-éloigné d'être dans la même proportion avec ses revenus. Il en résulte que la somme totale des impositions, qui ne serait pas lourde, si elle était également répartie sur tous les revenus de l'état, paraît insupportable.

» Ce sont les prétentions que l'avarice a couvertes du voile de la vanité, qui ont principalement induit les prédécesseurs de V. M. a établir une multitude d'impôts de toutes espèces, sur tous les genres de commerce et de consommation.

» En soulageant beaucoup le peuple il serait facile d'introduire une forme moins onéreuse et moins destructive d'impositions que celles dont la nature est nuisible à toute la nation, à la puissance de V. M. et à l'affection qu'elle est en droit d'attendre de ses sujets.... C'est un des travaux que le ciel dans sa bienfaisance vous a réservés.

» Il est dans le caractère de V. M. de vouloir arriver à ce terme heureux et nécessaire, par des faveurs faites aux peuples.

» La grande municipalité du royaume compleierait, sire, l'établissement des municipalités, ce

ce serait le faisceau par lequel se réuniraient sans embarras, dans les mains de V. M., tous les fils correspondans aux points les plus reculés de votre royaume. Votre majesté pourrait l'honorer quelquefois de sa présence, assister aux délibérations, déclarer sa volonté.

» Tout cela peut se faire cette année-ci, et au commencement de l'année prochaine; mais ce ne serait que dans les premiers jours d'octobre après que toutes les récoltes seront décidées..... L'assemblée générale composée de députés provinciaux, pourrait s'ouvrir à Paris dans les premiers jours de novembre.

Au bout de quelques années V. M. aurait un peuple neuf et le premier des peuples.

CHAPITRE XIII.

Suite du ministère de M. Turgot. — Système de municipalisation générale du royaume proposé par ce ministre. — Assemblées des villes et des provinces. — Assemblée nationale. — Leur organisation démocratique. — Exclusion du clergé, de la noblesse et des non propriétaires. — Révolution spontanée que se proposait M. Turgot à la fin de 1776.

De toutes les opérations de M. Turgot, il n'en est aucune de plus remarquable et de moins connue que celle de la révolution qu'il se proposait d'opérer en France. Elle donna au roi la plus grande inquiétude; car il crut que la doctrine des économistes la préparait. Ecoutons le langage et les observations marginales de Louis XVI, écrites de sa main sur le mémoire de M. Turgot.

Pour savoir s'il convient d'établir des municipalités (*dit le mémoire de M. Turgot*), s'il faut perfectionner ou changer celles qui existent déjà, et comment constituer celles qu'on

croira nécessaires, il ne suffit pas de remonter à l'origine de ces administrations municipales.... On a beaucoup trop employé, en matières graves, cet usage de décider ce qu'on doit faire, sur l'examen et l'exemple de ce qu'ont fait nos ancêtres dans des tems que nous convenons nous-mêmes avoir été des tems d'ignorance et de barbarie.... Cette méthode tend à dégoûter les princes de leurs plus importantes *fonctions*, en leur persuadant que pour s'en acquitter avec fruit et gloire il faut être prodigieusement savant.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Il ne faut pas être fort savant pour juger que le présent mémoire est fait pour établir en France une nouvelle forme dans le gouvernement, et pour décrier les institutions anciennes, que l'auteur suppose être l'ouvrage des siècles d'ignorance et de barbarie; comme si les règnes de mes trois derniers prédécesseurs pouvaient être classés, par un esprit juste et raisonnable, avec ceux des siècles barbares; ou comme si mon royaume ne devait à ces trois règnes le ton et la place qu'il tient et qu'il occupe en Europe. Ce n'est pas à l'Europe qu'on persuadera que ces trois règnes sont ceux de la barbarie et de l'ignorance: on lui persuaderait plutôt que c'est*

à ces trois règnes qu'elle doit en partie la civilisation dont elle jouit en ce moment.

Vous pourriez, sire, continue Turgot, gouverner comme Dieu, par des lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation *régulière* et des rapports connus.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Très-probablement au contraire, si l'organisation de mes provinces était similaire, ce serait le moyen de n'être pas obéi, ou d'être mal obéi; il serait plus difficile d'émouvoir tout-à-la-fois une masse entière que de l'émouvoir comme mes ancêtres l'ont voulu, avec des intendans et des pays-d'état.*

La cause du mal, dit Turgot, vient de ce que votre nation, sire, n'a point de constitution.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Voilà le grand grief de M. Turgot. Il faut aux amateurs des nouveautés, une France plus qu'anglaise.*

Quelques-unes de vos provinces ont cependant une constitution, des assemblées, dit M. Turgot, une sorte de vœu public. C'est ce qu'on appelle *les pays-d'état;* mais étant composés d'ordres, dont les prétentions sont très-diverses, et les intérêts très-séparés les

uns des autres et de celui de la nation, ces états sont encore loin d'opérer tout le bien qui serait à désirer pour les provinces à l'administration desquels ils ont part.... Votre majesté peut donner aux autres provinces qui n'ont point du tout de constitution, une constitution mieux organisée que celle dont s'enorgueillissent aujourd'hui les pays - d'état.... Il faudrait imaginer un plan qui liât les individus à leurs familles, les familles au village, le village et les villes à l'arrondissement, les arrondissemens aux provinces et les provinces à l'état.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *On voit encore que M. Turgot est l'ennemi de la variété des ordres qui composent les pays - d'état; et de la hiérarchie de leurs assemblées qui conserve en France les facultés et les honneurs des différens individus, et forme la hiérarchie de mes sujets, sans laquelle il ne peut exister nulle part de monarchie. M. Turgot propose une hiérarchie de pouvoirs; cette hiérarchie est chimérique, si une hiérarchie de naissance n'en est la base; comme dans toutes les monarchies anciennes et modernes et dans presque toutes les républiques.*

On ne peut légitimement accorder le droit de cité, dit Turgot, ou la voix, dans les as-

semblées de paroisse, qu'à ceux qui y possèdent des biens fonds.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *C'est le moyen de faire des mécontens de la paroisse dans la classe des non propriétaires. Et si on permet aux premiers de s'assembler, c'est une source de discordes.*

Je proposerai à votre majesté, dit Turgot, de n'accorder une voix de citoyen qu'à chaque propriétaire de 600 livres de revenu..... Celui qui n'a que 100 livres, serait un sixième de citoyen.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Couper à moitié ou au quart les droits d'un homme dans une assemblée politique, suivant la quantité de sa fortune, est une idée si nouvelle qu'elle a encore dans nos opinions je ne sais quoi de bisarre et de romanesque, que la dignité de l'état ne pourrait se permettre de proposer.*

L'assemblée provinciale, dit Turgot, serait composée des députés des assemblées municipales..... pour répartir entre leurs districts, les sommes qu'elles auraient à payer, etc.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Cette opération se fait par le moyen des intendans envoyés par le roi, et dans les pays-d'état, par les trois ordres. Cette composition de trois ordres*

tient trop essentiellement aux privilèges des français, et la mission des intendans tient trop bien à l'autorité royale, pour permettre leur métamorphose en députés du peuple; ce qui est renverser de fond en comble tout l'ordre établi, et en général l'administration des pays-d'état, à quelques exceptions près. Celle des intendans, à quelques abus près, est ce qu'il y a de mieux dans tout mon royaume; ce n'est pas de ce côté-ci que l'état se trouve en défaut principal.

La grande municipalité, sire, la municipalité générale du royaume, compléterait l'établissement des municipalités des premiers degrés; ce serait le faisceau par lequel se réuniraient, sans embarras dans les mains de V. M., tous les fils correspondans aux points les plus reculés et les plus petits de votre royaume. La municipalité générale serait composée des députés de chaque assemblée provinciale, à qui l'on permettrait d'avoir un adjoint pour le suppléer. Votre majesté déclarerait, par son ministre des finances, les sommes dont elle aurait besoin, à la totalité des provinces pour les dépenses de l'état.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Ce serait peut-être le moyen de ne rien avoir. Mes parlemens*

sont dans l'usage d'accorder tout ce qu'on leur demande à la charge des peules. Ils sont dans l'usage de tout refuser et de se laisser exiler quand on leur demande quelqu'impôt à leur préjudice individuel. En assemblant les propriétaires de mon royaume pour leur demander l'assise de l'impôt, c'est le moyen de les opposer à l'impôt demandé. L'abbé Terray a bien prouvé qu'on n'est bien sûr de l'impôt, que lorsqu'il est levé par ordre de celui qui ne le paie pas, ou qui en paie le moins. L'idée de former des états-généraux perpétuels est subversive de la monarchie, qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est point partagée. Dès le moment de leur ouverture, il n'existe plus entre le roi et sa nation des intermédiaires qu'une armée ; et il est fâcheux et douloureux de lui confier la défense de l'autorité de l'état contre l'assemblée des français. Le systéme de M. Turgot est un beau réve. C'est un autre utopie particulière qui part d'un homme qui a de bonnes vues ; mais qui bouleverserait l'état actuel. Les idées de M. Turgot sont extrémement dangereuses, et doivent roidir contre leur nouveauté.

Tout cela, dit M. Turgot, peut se faire

cette année et au commencement de l'année prochaine ; mais ce ne serait qué dans les premiers jours d'octobre, après que toutes les récoltes seront décidées et connues, que pourraient se tenir les assemblées municipales d'élection.

REMARQE DE LOUIS XVI. *C'est une nouvelle France bien promptement régénérée, et assemblée ; mais en attendant, la vieille France ; savoir, les grands du royaume, les parlemens, les assemblées des pays d'état, les échevins, les prévots des marchands, les capitouls, tiendraient d'un autre côté leurs séances et se souléveraient, peut-être, demandant de connaître les crimes qui ont mérité leur déchéance.*

Au bout de quelques années, votre majesté aurait un peuple neuf et le premier des peuples.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *Il est certain qu'il serait établi en France des assemblées bien nouvelles ; car* le DROIT DE PROPRIÉTÉ, *réunissant le* DROIT DE NAISSANCE ET D'ÉTAT, *les formes antiques de la monarchie seraient abolies pour substituer des réunions d'un peuple neuf.*

Au lieu, dit M. Turgot, de la corruption, de la lâcheté, de l'intrigue et de l'avidité qu'elle

a trouvées par-tout, V. M., trouverait par-tout la vertu, le désintéressement, l'honneur et le zèle.

REMARQUE DE LOUIS XVI. *J'ignore si la France administrée par des élus du peuple et par les plus riches, serait plus vertueuse qu'elle l'est, étant administrée par droit de naissance et par le choix des rois. Je trouve dans la suite des administrateurs nommés par mes aïeuls et dans les principales familles de robe et même de finance de mon royaume, des français qui auraient illustré toutes les nations connues. Le passage du régime établi au régime que M. Turgot propose actuellement, mérite attention; car on voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas; et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout.* (Ce 15 février 1788 (1).)

---

(1) La date des observations de Louis XVI, et celle de la démission de M. Turgot, sont bien éloignées. Je place néanmoins les réponses du roi à l'époque de la composition du mémoire, pour conserver à l'histoire les formes chronologiques, et à l'étude de la marche révolutionnaire des esprits, les matériaux qui doivent conduire les observateurs de nos évènemens, dans la route que la nature a suivie.

CHAPITRE XIV.

Chûte de M. Turgot. — Énumération et classification des partis animés en France contre lui. — Le roi, le ministère, le haut clergé, la cour, la noblesse, les parlemens, la haute bourgeoisie se soulèvent contre lui. — Il ne lui reste que des individus pour amis. — Portrait des économistes. — Distinction entre les philosophes déistes et les philosophes athées. — Caractère de ces deux nuances.

M. Turgot, arrivé au moment où toutes les classes des français eurent à se plaindre de sa doctrine et de ses réformations, se vit obligé de se retirer du ministère; c'était la conséquence de la profondeur de ses plans qui tendaient à une refonte générale de toutes les institutions.

Voici l'énumération singulière de ses ennemis:

Le roi, dès le moment qu'il connut son projet de révolution démocratique, lui ôta sa confiance et chercha les moyens de le renvoyer sans bruit.

Dans le ministère, M. de Maurepas qui avait

juré sa perte, soulevait contre lui toutes les opinions opposées à sa doctrine, et M. de Vergennes ne cessait de le représenter au roi comme un personnage dangereux à l'état. M. de Malesherbes voyant les approches d'une catastrophe, s'était déjà retiré depuis quelques jours.

Le clergé ne trouvait en lui qu'un ennemi de ses richesses, de ses mœurs, de sa doctrine et de ses institutions : M. Turgot pensait et disait que le clergé était un corps fort coûteux et inutile.

Le parlement, dans l'espace de vingt mois, avait supporté deux lits de justice et joué un rôle contraire à ses principes et à ses moralités dans ses remontrances contre lui. La réputation, le crédit et la force des parlemens dérivaient de la nature de leurs principes et de leurs représentations populaires contre les maximes militaires de la cour; mais sous M. Turgot la magistrature avait été constamment forcée d'oublier son caractère populaire pour soutenir les corvées et les jurandes, au détriment des opinions favorables à la multitude et à la liberté. La popularité introduite dans le ministère, anéantissant la popularité naturelle du parlement, était dans l'état un incident extraor-

dinaire et singulier, qui fit dire depuis, aux amis de M. Turgot et aux économistes, que les parlemens n'avaient jamais fait aucune représentation au roi QUE POUR LEUR INTÉRÊT; ce qui se trouvait conforme à la vérité à beaucoup d'égards.

Dès le mois de mars 1776, le parlement en avait donné la preuve en condamnant un ouvrage sur les droits féodaux, qui fit du bruit. Il avait été composé par un disciple de M. Turgot, et il renfermait sa doctrine sur la féodalité qu'il voulait anéantir dans le royaume. Le parlement déclara cet ouvrage injurieux aux lois, aux coutumes de France, aux droits de la couronne, aux propriétés particulières et à la constitution de la monarchie française. M. Séguier déclamant contre les économistes, dans cette circonstance, les appelait dans son réquisitoire des *perturbateurs de l'état* qui méditaient sa ruine, sourdement; M. d'Amecourt, conseiller au parlement, colportait le pamphlet intitulé : *Prophétie Turgotine*, écrit contre la doctrine des économistes. Ainsi le parlement n'avait pas cessé d'être contrarié et dans *ses principes* et dans *ses intérêts* par M. Turgot, qui jouait à la cour, non le rôle d'un ministre de la monarchie,

mais celui d'un conseiller au parlement qui, à son tour, jouait le rôle dans ses remontrances d'un ministre de Louis XVI, en soutenant les principes et les formes du gouvernement établi. Dans le ministère, M. Turgot attaquait le gouvernement. L'opposition le défendait. Ce mécanisme était une monstruosité à cause des mœurs du tems. Les gouvernemens qui se dégradent eux-mêmes, qui divisent leurs forces, qui dénaturent leurs principes, ne sont que des gouvernemens éphémères. Une suite de siècles est nécessaire pour constituer un état. Quelques années d'erreur l'avilissent et le jettent dans le néant.

La noblesse était indignée par les mêmes principes, des plans de M. Turgot. Unie au clergé, elle se proposait d'empêcher son plan de cadastre qui devait détruire les privilèges et les exemptions des impôts, entreprise qui avait déjà anéanti les ministres qui avaient tenté seulement d'en faire la proposition.

Les bourgeois, offensés de la protection accordée par M. Turgot aux ouvriers et au peuple, les négocians, les artistes, les maîtres dans les différens métiers habitués à commander à des salariés, ne pouvaient s'imaginer qu'il eût osé changer ces ouvriers en maîtres : ils

regardaient les jurandes et les maîtrises comme l'institution de la liberté. Ils regardaient le soulagement des ouvriers et leur métamorphose en maîtres, comme une opération anarchique et comme une institution tendant à renverser le négoce en France, et à anéantir les spéculations. Ils disaient que le peuple et les ouvriers étaient toujours peuple et ouvriers, parce qu'ils n'avaient ni l'instruction, ni le génie spéculatif, ni la sagesse dans la conduite, soit pour gagner, soit pour conserver, puisqu'ils restaient toujours peuple et toujours ouvriers. Tandis que l'industrie, les avances des fonds, la conduite et le bon maintien se trouvaient dans les maîtres, dans les spéculateurs, dans les possesseurs des fonds et des propriétés. Ils ajoutaient que la révolution de M. Turgot était une conspiration contre l'état actuel et florissant de la société en France, contre son commerce et ses arts.

M. de Sartines, en même tems, accusait M. Turgot de s'être ligué avec l'Angleterre, et d'être par elle trompé pour renverser en France notre industrie et nos institutions sociales, sous prétexte de réformation.

Le moment arriva donc où M. Turgot se trouva en opposition ouverte avec le roi, avec

les ministres, avec le clergé, avec les courtisans, avec la noblesse, avec la bourgeoisie, avec les maîtres et avec les commerçans. Son impôt unique et territorial soulevant contre lui une armée de commis, établis pour la perception de la grande variété d'impôts qui subsistaient, la monarchie toute entière était en état d'insurrection contre son ministère. Tel était le résultat de l'entreprise audacieuse qui avait changé l'opposition en gouvernement, et le gouvernement en opposition.

Mais à cette époque, il lui restait encore, en France; un grand nombre de personnages très-recommandables, qui étaient ses partisans et ses amis, ainsi que les économistes et les philosophes qui le regardaient comme leur patriarche. Il est nécessaire de distinguer les nuances qu'il y avait dans ces différentes sectes.

De tous les partis, et si l'on veut de toutes les sectes, il n'en exista jamais de plus pure pour les vues, les intentions et les intérêts, que celle des économistes. Ce parti a sans-doute manqué son but de réformer l'état, dans les moyens qu'il a employés pour y parvenir; mais ses chefs furent toujours bons français. La secte avait eu une source impure, mais elle s'était relevée de son extraction. Madame

de

de Pompadour, qui caressait beaucoup les artistes, les philosophes novateurs, les ennemis des jésuites, avait pris en amitié le docteur Quesnay, qui forma la secte, pour ainsi dire, dans ses appartemens. Mais Quesnay était un homme probe et éclairé. L'économiste Mirabeau son collègue, l'auteur de *l'Ami des Hommes* et le père du comte de Mirabeau le révolutionnaire, était un homme dur et singulier dans le sein de sa famille, mais citoyen probe. M. Turgot qui essayait dans son intendance ses systêmes économiques et démocratiques, était la probité même. La variété et le nombre de ses ennemis que je viens de citer n'osèrent jamais insulter à la pureté de ses intentions. Ses liaisons soupçonnées avec l'Angleterre, plus profonde et plus adroite que lui, n'étaient pas criminelles. Tout ce qu'il y avait de philosophes en France était jaloux d'avoir des relations de philanthropie avec les hommes éclairés de cette nation, la mère de la philosophie moderne. Devaisne et Abeille étaient aussi honnêtes qu'administrateurs distingués. Le fameux Dupont de Nemours, que nous avons si bien connu dans nos différentes législatures, est un citoyen d'une égale intégrité. Les abbés Roubeau, Morrelet, Rozier ne manquaient

ni de lumière ni de zèle pour leur patrie. Les intérêts de Condorcet étaient peut-être moins purs, l'acharnement du moins de ce philosophe contre Louis XVI semblait le persuader; mais la masse des économistes doit être classée parmi les bons français, et elle considérait comme une calamité publique le renvoi de M. Turgot.

Dans la république des lettres, les encyclopédistes incrédules en fait de religion, qui le voyaient avec délices dans le gouvernement, doivent être divisés en deux sections; les *encyclopédistes athées* et les *encyclopédistes déistes.*

Le parti athée était passionément dévoué à M. Turgot. Il était la divinité tutélaire et protectrice de cette faction. J'ai vu les athées du tems, réfléchis et concentrés, offrant des moralités que je ne trouvais pas dans les philosophes déistes. Les athées du parti Condorcet et Turgot, étaient dans le parti de la philosophie, ce qu'étaient les jansénistes dans la religion catholique. Tous idolatraient M. Turgot, et se dévouaient à lui exclusivement. Rien n'est comparable à l'acharnement que Condorcet préparait à Necker; ni à l'attachement qu'il avait voué à Turgot. Rien n'est comparable à la versa-

tilité des philosophes déistes et politiques, qui se dévouèrent à Necker et à Turgot indistinctement, suivant les circonstances.

Cependant, il ne faut pas croire que vers les approches de la chûte de M. Turgot, à qui il ne restait pour amis, que le peuple et les philosophes, tout le peuple fût pour lui. Tous les philosophes non plus, ne lui étaient pas dévoués avec un égal attachement. Il n'avait systématiquement et exclusivement pour lui, que ceux qui ne croyaient pas en dieu.

On lui connaissait toutefois dans tous les partis et dans tous les rangs, des amis qui avaient goûté sa doctrine, et dont on citait la fidélité et l'attachement. Parmi les grands, le bienfaisant Larochefoucault, qui ne fréquentait plus que des savans, ainsi que madame la duchesse d'Enville, à cause de son attachement à M. Turgot. Dans l'administration, les Blondel et les Trudaine, etc.; dans les sciences, l'abbé Bossut et Desmarets, etc.; dans le clergé, les Boisgelin, les Cicé etc., étaient ses amis et les admirateurs de ses vertus. L'abbé Fauchet, prédicateur du roi, se donna la réputation d'un homme courageux, en faveur de M. Turgot, dont il loua en chaire les prin-

cipes et l'administration, ce qui le fit interdire par M. de Beaumont, archevêque de Paris.

Enfin, on vit arriver le moment où tout le monde porta par ton, des *platitudes*, ou *turgotines*. On appelait ainsi des tabatières très-plattes, pour tourner le ministre en dérision.

Il ne restait donc à M. Turgot, que des individus pour amis et pour partisans. Il l'écrit au roi le 30 avril 1776. *La réunion la plus décidée*, dit-il, *de tous les partis contre moi, mon isolement absolu, l'inimitié assez connue de M. de Miroménil, son influence sur M. de Maurepas, tout persuade que je ne tiens qu'à un fil.* Alors tous les intérêts, toutes les factions étaient réunies contre lui à la cour, dans la noblesse, dans le parlement, dans le clergé, dans la république des lettres. Le corps social était en état de guerre ouverte contre lui. Ainsi délaissé, on vit son caractère s'aigrir. Dans ses dernières lettres au roi, il est dur et impérieux, il ne donne pas des avis au prince, mais des ordres. Il voit que les individus qui l'avaient proclamé le *Solon des français*, ne peuvent balancer l'animosité des corps qui le poursuivent, et il écrit au roi des vérités et des sarcasmes contre les plus puissans et les plus acharnés de ses ennemis, contre les cour-

tisans, contre ces hommes faux et réservés, qui sortaient de leur caractère, naturellement timide, en se déchaînant à côté du roi contre lui. C'est dans cette circonstance qu'il écrit à Louis XVI une vérité dure, terrible, épouventable. Il marque à ce jeune prince, né craintif et timide, comme je l'ai déjà dit tome II page 55, *que la destinée des princes faibles est celle de Charles I ou de Charles IX.* On dirait que ce passage était l'article secret des plans de M. Turgot sur sa municipalisation démocratique, si on n'était convaincu qu'en 1793 il eût défendu ce monarque au péril de sa vie, comme le fit son ami M. de Malesherbes; et si on ne savait qu'il voulait régulariser sans effusion de sang, une révolution sanglante qu'il appercevait dans l'avenir. Mais en 1776, il n'y avait pas, suivant M. Turgot, de moyen terme. Il avançait implicitement que Louis XVI devait se saisir de la carabine et des poignards de Charles IX, pour exterminer la philosophie qui demandait, comme les protestans, une réforme; ou bien il fallait, si le roi refusait la réforme, qu'il subit la destinée de Charles I. Alternative cruelle dont les deux cas ont été tentés avec beaucoup de suite. Le premier cas n'a pas réussi la veille du 14 juillet. Le second

a fait périr un prince le 21 janvier 1793, dont les français regretèrent le règne en tombant sous l'empire des furieux qui succédèrent immédiatement à sa puissance si timide, si faible et si convenable à la liberté.

M. de Maurepas qui dirigeait avec son adresse si connue, l'affaire de la chûte de M. Turgot, voulut écrire à ce ministre une lettre de condoléance le jour de sa sortie du ministère. *Je me retire*, lui répondit Turgot, *sans me reprocher* ni FAIBLESSE, ni FAUSSETÉ, ni DISSIMULATION. M. Turgot croyait donner une leçon au vieux rusé. Ces trois vices, la dissimulation, la fausseté et la faiblesse, lui conservaient le ministère, et M. Turgot en était précipité parce qu'il possédait les vertus opposées. M. de Clugny, successeur de M. Turgot, rétablit presque tout ce que M. Turgot avait renversé; et renversa presque tout ce qu'il avait institué. Le roi déclarait dans le préambule des édits contradictoires, qu'il avait cru nécessaire *dans sa sagesse*, de donner une attention particulière aux représentations de ses cours sur les inconvéniens dont les édits étaient susceptibles.

Ainsi, dans cette révolution, le roi montrait qu'il n'existait pas de plan suivi dans le gou-

vernement français; il laissait voir à l'Europe que la direction de l'état sous un prince de ce caractère, et sous le faible Maurepas, appartiendrait à l'homme de génie, s'il existait, qui aurait le courage de s'en emparer, ou à la puissance étrangère qui aurait l'adresse d'y établir une créature. M. Necker toutefois qui aspirait à la direction des finances, n'y fut pas encore appelé. Le clergé était là, on craignait ses cris et ses plaintes, il avait eu l'adresse et le crédit de servir à l'élévation de M. de Sartines; il pouvait s'opposer à l'élévation d'un protestant qui aspirait déjà au ministère. L'état du gouvernement dans cette circonstance, montre à quel degré étaient portées les déviations et les perplexités de l'administration.

Les finances après la retraite de M. Turgot, ne cessèrent d'éprouver les plus violentes agitations. Toute l'année 1776 s'écoula dans le désordre; six personnes s'en occupèrent les uns après les autres par *interim*, et n'y établirent qu'une grande confusion. Turgot fut contrôleur-général jusqu'au mois de mai. Bertin, à sa retraite, tint le porte-feuille. M. de Maurepas en présida le conseil le mois de juin; et le 21, M. de Clugny fut créé ministre. Taboureau

les dirigea le 22 octobre suivant, et M. Necker lui fut associé le lendemain.

Quel fut depuis, le résultat des ressentimens et des combats entre la cour, la noblesse, l'assemblée du clergé et les parlemens qui précipitèrent du ministère l'athéïsme et la démocratie, en expulsant M. Turgot? La philosophie, la démocratie et l'économisme, qui n'avaient pas la puissance de conserver un ministre, se renforcèrent si bien en 1789, ils associèrent si bien leur propre ressentiment avec les autres, qu'ils prirent, pour ainsi dire, d'assaut, la monarchie de Louis XVI. Le mémoire démocratique de M. Turgot, fut mis en exécution, avec cette différence, que Turgot voulait faire la révolution d'une manière non sanglante; tandis que sous ses successeurs, Louis XVI, comme Charles I, porta sa tête sur un échafaud. Alors fut consommée l'étrange menace de M. Turgot, *que la destinée de Louis* XVI, *conduit par des courtisans, était celle de Charles* I, *ou de Charles* IX.

CHAPITRE XV.

Chûte de M. de Saint-Germain. — Il se peint lui-même après sa retaite du ministère. — Il explique ses vues et ses intentions. — Portait de M. de Maurepas, par M. de Saint-Germain. — Portrait du roi. — Excuses de M. de Saint-Germain, relativement à ses réformes et à ses innovations.

MESSIEURS Turgot et Saint-Germain, ministres réformateurs, ont laissé des apologies de leur conduite. Il serait inique et cruel de les taire. M. de Malesherbes a laissé, au contraire, une confession et des repentirs; j'en conserverai les touchantes expressions. M. de Saint-Germain paraît quelquefois dans mes mémoires, comme une sorte d'extravagant. Je dois l'entendre et représenter sa propre apologie au public.

« Toute la France était à Fontainebleau, quand j'y parus, dit M. de Saint-Germain, pour accepter le ministère que le roi m'avait confié; et jamais, j'ose le dire, personne ne

réunit en sa faveur, une plus grande unanimité de suffrages. Mon amour-propre en fut extrêmement flatté ; mais ma tête n'en fut pas troublée. Je ne connaissais aucun des ministres du roi, encore moins M. le comte de Maurepas ; mais par ce que j'avais entendu dire de lui dans ma retraite, il me parut qu'on lui accordait beaucoup d'agrément dans l'esprit, une conception facile et rapide, une mémoire qui n'oublie rien, une grande habileté à saisir le vrai point des affaires qu'il manie avec grace et avec dextérité. Son caractère était porté à la bienfaisance et à l'indulgence : mais il est léger, et capable de sacrifier de grands intérêts à un bon mot. Il possède beaucoup de qualités et de vertus qui font l'homme d'état ; mais aussi il perd la plupart de ces avantages par la légèreté de son caractère.

» Dès mes premières conversations avec lui, je m'apperçus de ces tristes vérités. Si je ne m'étais abandonné aux mouvemens de mon ame, j'aurais demandé au roi la permission de rentrer dans mon hermitage. Quelques personnes à qui je m'en ouvris, m'en dissuadèrent. On me fit entrevoir que cette démarche confirmerait l'opinion qu'on avait de moi, que j'étais un homme inconstant. On me flatta, que

le caractère du roi, sa fermeté, sa simplicité, son amour pour la justice, son aversion pour l'intrigue, me seconderaient malgré l'indifférence et la légéreté de M. de Maurepas. Je me livrai à cette espérance, si bien qu'après mes travaux particuliers avec le prince, je le trouvai d'une bonté séduisante. Tous les mouvemens de son ame l'entraînaient vers la justice et la bienfaisance ; il ne respirait que l'amour de la vertu et du bien.

» Pour un tel monarque je me livrai aux plans de réforme de mon département ; je fus contrarié par ceux même à qui j'en confiai l'exécution ou le secret. Je consultai dans cette circonstance un officier supérieur sur les moyens de réussir dans mes projets. Cet ouvrage fut divisé en opérations successives : les unes avaient pour but des épargnes ; les autres, l'abolition des corps de la maison du roi qui étaient devenus depuis long-tems inutiles et coûteux. J'arrêtai en conséquence la réduction des quatre compagnies des gardes-du-corps, au nombre simplement nécessaire pour la garde de la personne du roi ; savoir, chaque compagnie à cent gardes, non compris les officiers et vingt-cinq surnuméraires. J'arrêtai en même-tems la

réforme totale des grenadiers à cheval, des compagnies de gendarmes, chevaux-légers et mousquetaires, ainsi que la suppression de la gendarmerie ; et l'incorporation des trente compagnies du corps des carabiniers dans les trente régimens de cavalerie ; et les légions dans les dragons avec remboursement des charges dans l'espace de quinze ans (1).

» Je me proposais également une suite d'autres réformes (sur la constitution militaire, les vivres, hôpitaux militaires trop étrangers à ces mémoires) ainsi que l'établissement d'un conseil de guerre ; mais la cour n'eut pas plutôt appris quelques détails de mes plans

---

(1) *Note marginale, sur M. de Saint-Germain, apposée sur ces mémoires par M. le comte de Rochefort.* « C'était les plus gauches des opérations possibles. En réformant deux escadrons, ou la force de deux escadrons sur la totalité, M. de St.-Germain trouvait le moyen, sans s'en douter, de faire aux capitaines un revenu de plus de 70 mille francs, eux qui n'avaient auparavant qu'un traitement de 30 mille livres, sur lesquelles ils avaient avancé chacun 500 mille francs, pour lesquels ils avaient des brevets de réforme. Quant à l'abolition des grenadiers à cheval, on doit beaucoup regreter ce corps incomparable par sa valeur et sa belle discipline.

qu'il s'éleva de toutes parts les plus grandes clameurs auxquelles il fallut céder une partie du plan. Mais aussi les courtisans n'eurent pas plutôt appris que je m'étais relâché de la rigueur de mes principes en faveur des chevaux-légers et des gendarmes de la garde, qu'on vit leurs espérances se ranimer. On redoubla d'intrigue pour obtenir encore la conservation des carabiniers et de la gendarmerie ; on représenta au roi, que l'opération, au lieu de devenir une affaire d'économie, était un objet de dépense de plus de quatre millions pour le remboursement des charges. Je fus forcé de me relâcher.

» On donna d'ailleurs au roi des impressions défavorables contre moi. Je ne tardai pas à en ressentir les effets. Depuis long-tems l'abus et l'inutilité des grandes charges de la cavalerie, et sur-tout, leur état-major, étaient démontrés. Il n'y avait pas un militaire éclairé qui ne réclamât leur suppression. Cet objet faisait partie de mon plan général, mais j'avais manqué le moment. Lorsque j'en parlai au roi, je jugeai par les objections que me fit S. M., que l'intrigue l'avait préparé à la résistance. Il observa que *dans un grand état comme le sien, il fallait de grandes graces pour attacher*

et conserver à son service les grands seigneurs (1), comme si avant la création de ces places abusives la noblesse française ne servait pas le roi avec fidélité.

» Je n'en présentai pas moins au roi un mémoire raisonné sur la nécessité de cette suppression. Le roi y jeta à peine un coup d'œil, il me le rendit et n'en devint que plus obstiné dans son refus. Il me dit simplement *qu'en laissant subsister la charge, on pouvait en prévenir les inconvéniens.* Je devais concevoir quelques espérances. Je fis rédiger en conséquence une ordonnance combinée de manière, que les abus se trouvaient détruits ; mais après que le roi l'eut examinée, approuvée, et permis qu'on l'imprimât, le jour où je devais la distribuer, S. M. m'ordonna *de la suspendre, et il la supprima d'autorité* (2).

« Quelqu'affligé que je fusse de tant de contradictions, je ne continuai pas moins mes opérations. Lorsque les ordonnances de constitution et de règlement furent achevées, et que

(1) Toutes les opérations de MM. Turgot, Malesherbes et Saint-Germain, tendaient à affaiblir ce lien et à renverser cet étais.

(2) On voit que Louis XVI oubliait quelquefois ses réserves et sa timidité.

Digitized by Google

le roi les eut approuvées, tout le monde n'en saisit pas l'esprit, ou bien, par malice, ne voulut pas le saisir. On multipliait les questions qui forcèrent à des explications qui procurèrent le moyen à mes ennemis de me tendre des pièges. Malheureusement il s'est introduit en France la distinction pernicieuse entre la noblesse de la cour et celle des provinces, qui vaut presque toujours mieux, entre la riche et la pauvre; de manière que l'une a tout sans rien mériter, et que l'autre ne parvient à rien quelque chose qu'elle mérite. C'est de la classe des colonels que devaient sortir les officiers généraux; s'ils sont mal choisis, ils ne peuvent qu'en fournir de mauvais; et avec cette distinction entre la noblesse de cour qui obtenait tout, et la noblesse de province qui n'avait rien, le choix était plus difficile. Je pris le parti d'abandonner le choix à M. le prince de Montbarrey qui, ayant été long-tems inspecteur, pouvait être mieux en état que moi, de juger. Tout s'est réuni à le condamner.

» La passion, la haine et l'ignorance se sont vivement élevées contre mon arrangement sur les invalides. On a crié *à l'injustice* et *à la barbarie* sans rien examiner; mais il en coûtait des sommes immenses au roi pour faire

languir dans l'opprobre et le malheur ces vétérans. Mon plan n'a pas été rempli. Je voulais détruire et anéantir ce monument de la vanité plutôt que de la bienfaisance de Louis XIV. Mon intention était de former trente-six établissemens de récompenses militaires dans les trente-six principaux gouvernemens, sous l'inspection et l'autorité des commandans des provinces. En entretenant ainsi un nombre plus considérable d'invalides, j'aurais procuré à nos preux militaires la douceur de vivre dans le sein de leurs familles ; mais pour exécuter un plan si vaste, il eût fallu que j'eusse eu plus de tranquillité d'esprit et moins d'ennemis du bien public à combattre.

» Je demande maintenant à ceux qui liront ce mémoire de réfléchir de sang - froid sur ces détails. Quel est l'homme doué de quelque lumière qui ne soit obligé de convenir que, malgré les fautes sans nombre que j'ai commises, je n'ai pas moins procuré à la France la meilleure constitution militaire qu'elle ait eue depuis l'existence de la monarchie ? Et que *par son uniformité* elle est supérieure à toutes celles de l'Europe ; tous les corps étant constitués à présent de manière qu'ils paraissent jetés dans le même moule, ce qui est d'un très-

grand

grand avantage pour l'ordre, la simplicité du service et la discipline (1). »

---

(1) C'était-là précisément ce que le mauvais génie de l'ancienne France voulut, pour arriver à la métamorphose subite d'une armée royale en une armée révolutionnaire. La variété de constitution, de mœurs, usages, privilèges auraient pu établir une variété d'opinions à cet égard ; tandis que l'armée fut toute à-la-fois révolutionnaire, par le même principe que les onze parlemens du royaume, formés avec la même constitution, agissaient ensemble et unanimement dans leurs querelles avec la cour. La simplicité du service est sans doute une excellente institution pour une armée en état d'hostilités : mais une armée dans un état paisible, peut contribuer à des catastrophes, quand elle est composée d'élémens et de corps homogènes, et que la différence ou la rivalité ne les sépare pas d'intérêts et d'opinions.

CHAPITRE XVI.

Suite des excuses de M. de Saint-Germain. — L'état-major des armées de Louis XVI *divisé en deux factions, celle des dévots et des militaires réformateurs. — Portrait des principaux militaires de l'armée française, par M. de Saint-Germain. — Supplément nécessaire à la liste de ce ministre.*

M. de Saint-Germain, parvenu au ministère de la guerre, trouva dans l'état-major de l'armée deux partis, deux systêmes et deux sortes de personnages.

Le premier parti était celui des militaires dévoués aveuglément aux ordres arbitraires. Le maréchal de Richelieu avait été pendant longtems le militaire courtisan le plus remarquable de ce parti; mais à présent il vieillissait, et il n'était cité à la cour que pour ses faits passés et son dévouement à l'autorité absolue. Il avait laissé le ton dans son parti, et sa prépondérance à M. le maréchal de Broglie, qui passait pour le plus expérimenté de nos généraux, au point que la renommée et l'opinion du public le

désignaient de loin au commandement des troupes si la France était dans le cas de déclarer la guerre sur terre.

En général le militaire français était dévoué de sentiment et par devoir à la puissance absolue du roi, et je ne cite M. de Broglie que parce qu'il avait à cet égard une conduite mieux exprimée; joignant à son ton militaire celui d'un dévot qui commençait toutes ses opérations, ses travaux de cabinet en entendant la messe. M. le maréchal du Muy qui venait de mourir, et auquel M. de Saint-Germain avait succédé, avait le même caractère.

Mais la philosophie qui s'était introduite à la cour, sur le trône, dans l'église, dans le ministère suivant les expressions de d'Alembert, s'était également établie à la tête de nos armées; et quoique M. de Saint-Germain fût lui-même né religieux, son caractère novateur, son esprit de réformes, son animosité contre les grands d'un état, sa haine pour les privilèges particuliers des corps militaires, sa passion réformatrice contre la brillante maison militaire du roi, trouvèrent dans les militaires philosophes des amis qui se rangèrent sous ses drapeaux. Il faut l'entendre lui-même parler des hommes capables de concevoir ses plans

et de les exécuter. Il voulait établir un conseil militaire. Voici le portrait qu'il fait lui-même de ceux dont il voulait le composer.

« Si j'étais consulté, dit-il, pour la composition de ce conseil, je proposerais pour la place de président M. le prince de Beauvau. Son esprit, ses talens, son élévation d'ame, et surtout ce sentiment de justice si nécessaire quand on doit décider du sort des autres hommes, sont les qualités que j'ai reconnues en lui. C'est de tous les officiers généraux celui que j'ai le plus vu, le plus suivi, et que j'estime le plus; c'est de tous ceux qui ont commandé les divisions, celui qui s'est le plus exactement conformé aux lois. Le roi peut se rappeler tout ce que j'ai été dans le cas de lui en dire dans différentes circonstances. La jalousie, l'envie et la prévention s'éléveront contre mon opinion ; mais elle sera pleinement justifiée si jamais on met M. de Beauvau en évidence (1).

» Les cinq lieutenans-généraux (dont le plus ancien doit être vice-président), et que je crois le plus capables de remplir les cinq places de conseillers, sont MM. de Castries, de Stain-

(1) C'est l'opinion générale, sans exception.

ville, de Gribeauval, de Rochambeau, de Caraman et le comte de Broglie.

» Le comte de Broglie est un homme de beaucoup d'esprit. Il a un caractère décidé, une ame forte. Il n'y a jamais que les hommes à grand caractère qui soient capables de grandes choses. Sa défense de Cassel sera toujours célèbre; et dans toutes les occasions où il sera personnellement chargé de quelque chose, on trouvera en lui la même intelligence et la même fermeté d'ame. On le craint, je le sais. Il y a eu des circonstances où il m'a inspiré ce sentiment; mais dans les relations que j'ai eues avec lui pendant mon ministère, j'ai démêlé la cause qui produisait cette crainte. Il est sévère; il n'est pas adulateur; il juge peut-être avec trop de liberté et sans égard à l'élévation ou au crédit des hommes; il nomme les lâches et les ignorans par leur nom; et comme le nombre en est grand, il s'élève contre lui une foule d'ennemis. Leurs clameurs se font entendre de toutes parts, et alors on le considère comme très-dangereux. J'ai banni de mon cœur tout ressentiment, tout préjugé, toute haine, et je ne vois plus en lui qu'un officier général qui peut servir le roi très-utilement dans quelque circonstance que sa majesté puisse l'employer.

» M. le marquis de Voyer est aussi un officier général très-intéressant par l'étendue de ses connaissances, par la supériorité de son génie et de ses lumières. Il a de la valeur, de l'intrépidité même. C'est encore un de ces hommes à grand caractère, dont l'espèce est si rare, et qui, si les circonstances le favorisent, doit un jour jouer un grand rôle. Je sais tout ce qu'on peut lui reprocher, et tout ce qu'on peut dire sur sa morale, que ses ennemis exagèrent peut-être; mais il n'est question ici que des talens militaires et des qualités héroïques qui peuvent contribuer à la splendeur d'un état et à la gloire du souverain.

» Le baron de Wurmser joint à l'expérience de cinquante-deux années de service, toujours actives et jamais interrompues, une valeur brillante dont il a donné des preuves dans beaucoup d'occasions sous mes ordres et sous mes yeux. Il a ce maintien de dignité et de représentation nécessaire à un homme qui commande. Dans toutes les circonstances où il a été employé, il a fait respecter les lois et maintenu l'ordre. C'est de tous les officiers généraux celui que je crois le plus propre au commandement d'une grande province. Je ne présume pas que sa religion soit un obstacle,

car il est protestant ; sa religion n'a rien de commun avec le service du roi : d'ailleurs nous ne sommes plus dans les tems malheureux où cette différence d'opinion sur le dogme produisait des divisions. L'intolérance est bannie de tous les états policés ; et si quelques prêtres fanatiques et souvent scandaleux pouvaient encore faire de cette différence de religion un motif d'exclusion pour un homme qui a bien et utilement servi, il faut croire que la sagesse du gouvernement rendrait leurs clameurs impuissantes.

» J'ai autant de respect que personne pour la religion ; mais c'est parce que je suis bien persuadé de sa sainteté, et que je tâche de la pratiquer avec une véritable dévotion, que je crois qu'elle doit entraîner mon ame à la justice, à la bienfaisance, à tout ce qui intéresse l'humanité, et à rejeter tout ce qui pourrait tenir à un ressentiment quelconque.

» Les huit maréchaux de camp les plus en état de remplir avec succès les huit places affectées à leurs grades dans le conseil de guerre, sont sans contredit ceux qui suivent :

» MM. de Puységur, le duc d'Ayen, baron de Wimpffen, duc de Guines, Sarsfield, le

comte d'Haussonville, le marquis de Jaucour et le chevalier de Miran.

» M. de Castries, devenu membre du conseil de guerre, y développerait du nerf, de la force dans le caractère, l'amour de l'ordre, de la discipline et du bien. Il est de plus un très-honnête homme, et je pense qu'il pourra être très-utile dans un tribunal, par l'étendue de ses connaissances dans toutes les parties de détail qu'il ne doit qu'à son infatigable application. J'ignore quels sont ses talens pour la guerre. Je ne me suis jamais trouvé à portée de les juger.

» M. le comte de Stainville, indépendamment des talens et des qualités militaires que j'ai observées en lui, et qui le conduiront un jour au commandement des armées, a une expérience longue et éclairée de toutes les parties de l'administration; il a puisé dans le service étranger d'excellens principes; il est très-propre à éclairer de ses connaissances et de ses lumières un tribunal. Son caractère est sévère; mais il a dans son ame tous les sentimens de justice nécessaires à un juge.

» M. de Gribeauval est indispensablement nécessaire à ce tribunal. Ingénieur habile, officier d'artillerie éclairé, il ajoute à toutes les con-

naissances de son art, une immensité d'autres connaissances qui sont soutenues par l'expérience de plusieurs guerres, et par l'opinion des militaires de tous les pays; et quoiqu'il ait aussi ses préventions, ses amitiés et ses haines, elles ne peuvent être d'aucun danger dans un conseil de guerre, au lieu que son instruction et ses talens lui seront d'une ressource infinie. Cette vérité que je crois incontestable, peut faire sentir encore davantage la nécessité d'un pareil établissement. Je le répète, il est plus nécessaire en France que par-tout ailleurs, sur-tout dans la situation actuelle des choses.

» M. de Rochambeau est un homme plein d'honneur et de probité. A ces vertus de l'ame il joint des talens réels, des connaissances étendues, une instruction, une érudition immense et la pratique non interrompue d'un métier qu'il a toujours fait avec goût et avec plaisir. Un tel homme sera d'une ressource précieuse dans un tribunal semblable, soit seulement comme simple membre, soit qu'on voulut le charger de fonctions plus importantes. Si l'on persistait à vouloir prendre le secrétaire rapporteur parmi ces militaires, M. de Rochambeau est certainement un des hommes que je croirais le plus capable de remplir cette place.

» Je n'entrerai dans aucun détail particulier sur les maréchaux de camp que je propose; on les a vus briller à la tête des régimens. J'ajouterai M. le marquis de Conflans pour tout ce qui tient à la guerre de campagne. Je rangerai dans la même classe que M. de Conflans pour être employé avec les troupes, MM. de Narbonne-Fritzlar, de Guelb et baron de Viomenil: tous ces officiers ont bien fait la guerre, la plupart sous mes ordres; j'ai donc quelque droit de les juger. Si l'on voulait un plus grand nombre de maréchanx de camp, il faudrait les chercher parmi les brigadiers. On y trouverait le baron de Salis, le marquis de Vibraye et de Lambert ».

Telle était la composition du conseil militaire que M. de Saint-Germain se proposait d'établir, et que M. de Maurepas contraria. A la place d'un conseil, le ministre principal donna dans cette circonstance à M. de Saint-Germain, un associé observateur, M. le prince de Montbarrey, pour avoir soin de l'imagination du ministre dans ses écarts; tandis que d'un autre côté il parut, quand on connut la liste de M. de Saint-Germain, des observations critiques et des commentaires sur lesquels l'histoire doit jeter quelques regards.

Un militaire judicieux et juste, se plaignit en effet des réticences de M. de Saint-Germain, et l'accusa en public d'avoir passé sous silence MM. de Vogué, de Ségur, d'Egmont, Devaux, de Laval, de Montalembert et de Chabot. On cita le marquis de Lévi, on parla sur-tout du maréchal de Broglie que M. de St-.Germain avait absolument oublié comme s'il ne se fût ressouvenu que de ses scandaleux débats avec lui. On cita M. le prince de Condé, que le ministre avait également oublié, et on se plaignit de la simple mention du nom de M. de Caraman qui était cependant militaire prévoyant, sage, actif et habile dans les expéditions. On désapprouva qu'il n'eut pas même nommé ni M. de Grimoard dont les connaissances étaient si variées, et les ouvrages sur la science militaire, si connus et si profonds; ni le duc du Châtelet, avec lequel le ministre avait eu des relations particulières et qu'il devait apprécier et comme homme d'esprit, et comme militaire distingué. On trouva qu'il nommait à peine le duc d'Ayen, officier très-appliqué, et ayant une grande variété de connoissances s'éloignant des plaisirs, pour en acquérir encore. Au mérite de ses actions brillantes, M. de la Roque joignait celui de vingt blessures, et M. de Saint-Germain ne le nommait pas plus

que M. de Jaucourt qu'il avait tant consulté pendant son ministère, et M. de Mailly qui avait depuis si long-tems donné des preuves de bravoure et de connaissances dans son état. Enfin, il passait sous silence les princes de Lambesc et de Poix, les comtes d'Esterhasy et de Rochefort, Custines, d'Harcourt, le chevalier de Boufflers, Guibert, le vicomte de Laval, et tant d'autres qui avaient et des talens et de la bravoure.

M. de Saint-Germain avait montré dans sa conduite cette partialité qu'il confirmait dans sa liste. L'état militaire était si mécontent, qu'un officier général a écrit sur la marge des présens mémoires encore manuscrits, ces paroles mémorables : *Quand M. de Saint-Germain fut renvoyé, le mécontentement était porté à un tel point, que le roi n'était pas sûr d'un régiment. Ce ministre avait osé assimiler le militaire français au militaire allemand.*

Les grands de la cour partageaient ce mécontentement. Le roi et M. de Maurepas depuis long-tems avaient résolu de le renvoyer, et n'attendaient que l'occasion favorable pour se déclarer. Le moment arriva où M. de Saint-Germain souleva contre son ministère tous les ordres de l'état; sa position fut celle de M. Turgot.

Comme lui il fut inquiet, rêveur, dur, d'une humeur chagrine et inégale. Dans cette circonstance il demanda sa retraite et sa démission. Le roi le prit au mot, il se retira à l'arsenal où il avait un logement ; il y composa un mémoire justificatif de ses intentions et il avoua ses torts.

Ainsi finit la coalition de MM. Turgot, Malesherbes et Saint-Germain, si passionnément réunis contre la cour et contre le système politique de l'ancienne France.

CHAPITRE XVII.

Suite du portrait de M. de Maurepas, mentor de Louis XVI *pendant le ministère de M. Turgot. — Le conseil d'état divisé en deux factions. — Position relative des ministres, amis de la royauté militaire. — Position opposée des ministres qui travaillaient à une réformation. — Maurepas et Louis* XVI *à la tête du tiers-parti. — Leurs coups d'état contre la royauté militaire et contre la royauté tempérée usent la monarchie. — Effets de cette politique nouvelle sur les destinées de la maison de Bourbon. — Résultats du ministère éphémère de M. Turgot.*

Le caractère de M. Maurepas exige dans cette circonstance de profondes réflexions.

On a vu exécuter en France en 1774 une révolution favorable à la liberté, en rétablissant à côté du roi une magistrature exilée, indocile et disposée à des insurrections, et en humiliant Terray et Maupeou qui l'avaient exilée.

En 1776, M. de Maurepas travaille dans un sens opposé et il dirige une révolution favorable au despotisme, en humiliant Malesherbes et Turgot.

En 1774, il avait appelé la philosophie à côté du trône, il l'avait associée au gouvernement ; et en 1776, la philosophie qui en est expulsée, est livrée à la risée publique, et nous verrons ce qu'elle fit pour s'en venger.

En 1774, le clergé, la noblesse de cour, la haute finance, les administrations, les premiers ordres de l'état réunissaient leurs forces et leurs opinions. Tous concourent à l'envi, tous s'efforcent de maintenir les parlemens soumis et établis par M. de Maupeou. M. de Maurepas dans cette circonstance, lutte contre les premiers ordres de l'état, et leur oppose la puissance du roi pour relever et rappeler de l'exil la magistrature châtiée en 1771, par les intrigues des Richelieu et des autres familles, qui, depuis des siècles, étaient l'appui de la puissance militaire.

En 1776, au contraire, M. de Maurepas appelle à son secours les premiers ordres de l'état, qui avaient lutté contre lui quand il se montrait réformateur et philosophe, pour détruire la philosophie établie dans le sein du

gouvernement, et étouffer ses plans de révolution.

Ainsi, dans l'espace de deux années l'autorité royale, flotante, indécise, sans plan de conduite, ayant perdu le fil conservateur de ses destinées, incapable, sur-tout, de prévoyance, avait fait la guerre,

Au parti du despotisme en 1774;

Au parti du pouvoir modéré en 1776.

Ainsi, les deux espèces de gouverment monarchique, *le militaire* et *le tempéré*, avaient été en guerre ouverte contre l'autorité de la maison de Bourbon, qui ne devait depuis des siècles, sa conservation, qu'à de perpétuelles réflexions et à la plus sage, à la plus circonspecte prévoyance sur l'avenir. Cette maison avait déclaré la guerre dans l'espace de deux ans à ses amis et à ses ennemis: elle s'était jouée et des plans conservateurs de sa puissance, et des systêmes de la philosophie, destructeurs de cette puissance. Les intérêts des deux partis avaient été publiquement discutés au détriment des mystères nécessaires de la politique. Les sujets soumis et les sujets rebelles avaient été dans l'espace de deux ans, en état d'opposition, de mécontement, et d'hostilité contre le jeune Louis XVI.

Observons

Observons ici la conduite de M. de Maurepas. Nous avons dit qu'il voulait conserver l'autorité le reste de sa vie. Ajoutons qu'il le voulut aux dépens de la sûreté de l'état.

Si, en 1774 il chassa les autorités soumises et s'il rappela les autorités indociles, c'est qu'il voulait perdre le profond Maupeou, qui, par madame Adélaïde et par les dévots, allait s'emparer de l'esprit du jeune roi pour maintenir la révolution de 1771.

Si, en 1776 il prend la résolution d'expulser le vertueux et dangereux Turgot, c'est lorsque les moralités et la justice sévère du ministre des finances, commencent à plaire au jeune roi par analogie de sentimens. Qu'importait à M. de Maurepas que Louis XVI s'attirât les mécontentemens des premiers ordres de l'état dans la révolution de 1774? Que lui importait que ce prince s'attirât en 1776 l'inimitié dangereuse des spéculateurs de révolution et des amis de la liberté, pourvu qu'il conservât l'autorité et qu'il mourût en place ? M. de Maurepas ne paraît avoir gouverné la France que dans cette intention exclusivement.

Les deux premières années du règne de Louis XVI, firent donc à la monarchie deux blessures très-profondes. La révolution de

1774 et les autres opérations analogues, donnèrent aux premiers ordres de l'état une plus grande insouciance pour la famille royale. On vit le culte de la royauté diminuer insensiblement du côté des grands. Ils s'éloignèrent davantage de la cour. Au lieu de la servir ils la censurèrent. Au lieu de s'étudier à lui servir d'ornement et d'appui, ils devinrent en quelque sorte républicains dans la capitale. Ils se mêlèrent parmi les philosophes. Leurs mécontentemens se manifestèrent de toutes parts. La cour, en oubliant ses intérêts dans la révolution de 1774, commença ainsi à se détacher des premiers ordres de l'état : et le regard du roi, ce regard qui passait pour une faveur sous Louis XIV, et même sous son successeur, ne fut plus une récompense.

Les effets de la disgrace de la philosophie, furent bien plus funestes en 1776. Le parti de M. Turgot qu'on voit dans la république, le parti de la sagesse et de l'humanité, était en 1776, dans la monarchie, un composé de beaucoup d'audacieux réputés capables, sous un roi jeune et facile, de tout faire pour arriver à la révolution de 1789.

On ne dira pas que la philosophie agissait en France sans projet. La cour seule n'en avait pas :

Digitized by Google

mais la philosophie en avait un, bien suivi et bien combiné, qu'elle présenta avec assurance par l'entremise de Turgot à Louis XVI. Ce plan consistait, tel qu'il a été exécuté en 1789, à détruire le clergé et la noblesse. On voit d'ailleurs, des lambeaux de ce projet dans les ouvrages des économistes ; on en voit les plans annoncés dans les remontrances du clergé et des parlemens, dans les œuvres de l'abbé de Mably, etc.

On en observe davantage dans les livres de Lanjuinais, dans ceux de l'abbé Raynal, de Diderot et dans d'autres ourages de ce tems-là Toute la révolution de 1792, s'y trouve établie; et certes ces ouvrages ont été assez notoirement publiés quinze à dix-huit ans avant les sanglantes catastrophes.

L'irrésolution et le défaut de prévoyance de la cour contribuèrent à la conduire à cette fin. Mille évènemens l'y entraînaient, sur-tout depuis que les deux révolutions de 1774 et de 1776, eurent humilié les amis de la royauté et armé ses ennemis.

Le désordre et l'anarchie du conseil d'état pendant les années 1774, 1775 et 1776, ne pouvaient conduire à d'autres résultats. Voici

le bordereau bien étrange des personnages qui l composai ent.

Ministère royaliste de 1774 sous Louis XVI.	*Ministère réformateur établi par la journée de la S.-Barthélemy, en 1774.*
Le prince de Soubise ;	Turgot.
Le duc de la Vrillière.	Malesherbes.
M. d'Aiguillon, et depuis, le comte de Vergennes.	
Bertin.	
Le maréchal du Muy.	
L'abbé Terray.	

Ministère royaliste de 1776.	*Ministère réformateur de 1776.*
Vergennes.	Saint-Germain.
Bertin.	Malesherbes.
Le prince de Soubise.	Turgot.
Sartine.	
Le maréchal du Muy.	

Tiers parti, en 1774, et en 1776.

M. de Maurepas, mentor de du roi, et M. de Miroménil, garde des sceaux.

On voit par cette simple nomenclature les dangers de l'état, confié pour la première fois en France, à un vieillard sans plan, sans système et sans principes; tel que M. de Maurepas qui voulait mourir ministre. Tantôt il soulevait contre l'état, les forces ennemies, et tantôt il soulevait contre celles qu'il devait appeler à son secours pour l'étayer. Il dirigeait également contre Louis XVI la liberté et le despotisme; les esprits calmes et les esprits ivres de réformes et de révolutions; les autorités conservatrices de la monarchie et les puissances révolutionnaires qui avaient imaginé de la détruire.

Que restait-il au roi dans cette circonstance pour le maintien des intérêts de sa maison? Des salariés qui vivaient au jour la journée avec lui, et qui devaient lâchement abandonner leur maître en 1789; des hermaphrodites sans caractère que nous avons vu servir toutes les passions opposées et puissantes; des ames vénales qui ont livré la monarchie à la démocratie et servi les deux partis alternativement. Louis XVI avait déclaré la guerre à la royauté en 1774, et à la liberté en 1776; son règne éprouva les effets du ressentiment de la philosophie et des royalistes qui se crurent offensés. La révo-

lution qui en est le résultat, est l'ouvrage de l'action et de l'opposition du gouvernement (1).

---

(1) Cette politique, ou plutôt cette nullité de politique que vous voyez établie en France à l'époque mémorable dans nos annales, où nos destinées nous conduisaient de la monarchie absolue vers la liberté, vous la retrouvez à l'époque sur-tout de l'institution du directoire. Avec cette différence, qu'en 1776, un homme aimable de la cour, M. de Maurepas, traitait de la politique avec grace et avec de bons mots; tandis que les révolutionnaires qui occupaient le gouvernement en l'an IV, obligeaient la France, jadis la plus aimante et la plus confiante des nations, à proférer les sermens de deux haines analogues à leur férocité.

La *Saint-Barthélemy* de M. de Maurepas était un exil d'agrément dans une maison de campagne. Les *Saint-Barthélemy* du directoire furent des proscriptions sanglantes et horribles.

CHAPITRE XVI.

Dialogue entre le maréchal de Richelieu et l'auteur de ces mémoires sur la chûte de la philosophie du ministère, en 1776; sur son fameux procès.—Sur la décadence de l'autorité royale, et sur l'influence secrète des anglais sur nos troubles d'état en 1776.

LE maréchal de Richelieu avait beaucoup d'esprit naturel et le don de la prévoyance, relativement aux affaires de l'état. *Vous avez vécu sous trois règnes*, lui dit un jour Louis XVI: *dites m'en la différence monsieur le maréchal....* « Ah! sire, répondit Richelieu: tous les siècles se ressemblent; mais aucun n'égalera le vôtre pour la justice et les vertus de votre personne. »

Je ne veux pas des éloges, réplique le roi, *je demande la différence des trois règnes, sans dissertation, très-laconiquement et de manière que je puisse bien la retenir. Vous avez été marié sous ces trois règnes: vous devez connaître le monde dans les trois époques.*

Dans ce cas-là, sire, vous me l'ordonnez, je vais obéir à votre majesté avec impartialité.

SOUS LOUIS XIV, ON N'OSAIT RIEN DIRE.

SOUS LOUIS XV, ON PARLAIT BAS ET ON ÉCRIVAIT SECRÈTEMENT.

SOUS LE RÈGNE DE V. M. ON ÉCRIT TOUT ET ON PARLE *avec liberté.*

Dans ce cas-là, je ne suis pas fâché d'avoir délié les langues, répondit Louis XVI au maréchal.

Ce jeu de mots n'était pas aussi futile qu'il le semble. Il renfermait un très-grand sens. C'était le résultat de la marche de la liberté sous trois époques remarquables de l'histoire de la maison de Bourbon. C'était l'histoire laconique des développemens de la liberté et de l'esprit humain.

Le maréchal de Richelieu détestait M. de Maurepas. Héritier des principes de despotisme de son grand oncle, il voyait avec douleur les scènes qui se passaient à la cour et les débats entre le parti de la liberté et celui du despotisme; entre le parti du roi et celui de M. Turgot. J'ai trouvé chez lui douze exemplaires manuscrits de la lettre écrite à M. de Maurepas, insérée au tome second de cet ouvrage, page 251. Il pensait que la philosophie était bonne dans les collèges pour éclairer les esprits et pour leur apprendre la théorie des différens gouvernemens; mais qu'elle était pernicieuse et ennemie

du repos des nations à la tête d'un gouvernement.

C'est à cause de ces principes qu'il désapprouvait les usages et les opinions des Anglais introduits dans l'état. Il pensait qu'un empire *au lieu de se mésallier*, devait se maintenir dans le système du *cardinal, son grand oncle.* Il voyait la monarchie s'écrouler de toutes parts, en suivant les principes opposés ; et il disait qu'elle se détruirait elle-même depuis le rappel des parlemens, et que les plus grands malheurs arriveraient en France, si on ne réprimait la marche et le pouvoir de la licence.

Quant à la fameuse procédure contre madame de Saint-Vincent, il disait qu'elle serait traitée par l'histoire comme les grandes et célèbres procédures politiques animées par la contrariété des partis. Celle de M. d'Aiguillon, et la sienne, étaient l'ouvrage des ennemis de l'état et le résultat des inimitiés secrètes du duc de Choiseul. *Il était naturel*, disait-il, *que, deux partis opposés étant en danse, on me forçât de danser.* Il observait que le parlement, et toutes les autorités judiciaires terminent les procédures politiques au gré de leur parti; il disait, qu'ennemi déclaré des parlemens, ils l'auraient flétri sans miséricorde, s'il n'eût été *aussi blanc que la neige. Nul doute*, disait-il,

qu'à son retour, la magistrature que j'avais contribué à détruire, ne m'eût déshonoré, si elle m'eût surpris coupable. Une sentence entachante était la vengeance la plus douce pour le parlement qui se vengea toujours. On a tout fait, toutefois, pour me trouver coupable : on a tout fait pour en chercher les preuves ; et tout ce qu'on fit, démontra au roi que sa cour était toujours divisée en deux partis, dont les débats seraient nuisibles à l'autorité royale, puisqu'ils s'efforçaient de l'être à ses sujets le plus fidèles et le plus remarquables dans l'état (1).

Pendant les singulières circonstances de ma procédure, le gouvernement éprouvait des agitations intestines dans lesquelles l'Angleterre n'était rien moins qu'étrangère. Cette puissance savait que la France fomentait les troubles des colonies par des émissaires. Elle voyait la cour de France disposée à réprimer son orgueil insulaire et sa puissance maritime. Elle n'avait plus d'alliés, pour ainsi dire, dans le Continent.

---

(1) L'auteur de ces mémoires observe qu'il ne juge pas le procès du maréchal de Richelieu mais qu'il rapporte ses propres expressions.

Elle en trouva en France dans le sein de la philosophie. Par ses menées elle éleva M. Turgot et M. de Malesherbes à la tête du gouvernement. Par des intrigues ultérieures, elle leur monta la tête. Elle leur inspira d'exécuter leurs systèmes dangereux, et ces systèmes tendaient au bouleversement de l'état.

En France ; on dirigeait les troubles des colonies anglaises. En Angleterre, on s'efforçait de bouleverser l'intérieur de notre cabinet. M. Turgot était vendu à l'Angleterre. M. de Malesherbes était son instrument aveugle. M. Turgot n'était pas vendu à l'Angleterre pour de l'argent, c'était un homme pur : mais il était d'accord avec les anglais pour bouleverser la France, humilier les grands de l'état, éternels ennemis de l'Angleterre, et nous brouiller avec l'Autriche devenue notre force et notre appui, même par sa seule inaction pendant la guerre imminente et présumée de la France et de l'Angleterre. Il y avait de tout tems une alliance secrète, que j'ai vu jusques dans le sein des académies, entre les philosophes du tems et les anglais. Le feu roi avait traversé long-tems cette liaison dangereuse : il en était très-peiné ; mais

sous Louis XVI, la bonté de ce prince a laissé le mal empirer, ensorte que les liaisons suspectes ont augmenté et sont passées, sous le nouveau règne, jusques dans le sein de l'état. Il a fallu circonvenir M. Turgot ; le lui dire ; le menacer ; l'expulser enfin du ministère, où sa présence en quelques mois nous fit les plus grands maux : voilà les seules causes de la chûte de M. Turgot et de M. de Malesherbes. Si le roi avait cru à leurs réformes, il n'y aurait plus maintenant en France ni trône, ni ministres, ni courtisans, ni noblesse, ni clergé, ni religion, ni commerce. M. Turgot ne voulait que des naturalistes et des agriculteurs en France. Il ne voulait de culte que celui de la probité, et d'opinions morales que celles des économistes, qui sont une secte la plus folle qui fût jamais ; mais qu'il faut ménager, comme le fait M. de Soubise, crainte de plus grands maux.

Voilà les causes de l'agitation de l'intérieur de la France, pendant les premières années du règne du roi. Elle voulait déclarer la guerre à l'Angleterre ; et l'Angleterre pour la prévenir, et l'en empêcher, nous tracassa. On voulut donc pour ce fait-là, changer le ministère et soutenir les insurgens.

TABLEAU

POLITIQUE

DE L'EUROPE,

ET

SES RELATIONS AVEC LA FRANCE,

Depuis l'époque de l'avènement de Louis XVI à la couronne, jusqu'à la guerre de l'Amérique.

CHAPITRE PREMIER.

Des princes et des gouvernemens de l'Europe, contemporains de Louis XVI. — *Georges* III *détrôné par Louis* XVI *en Amérique, assassiné par Nicolson, et depuis, en l'an* 8, *par un soldat.* — *Joseph, roi de Portugal, assassiné.* — *Ganganelli, mort de poison.* — *Le roi de Sardaigne, dépouillé de la Savoie, berceau de sa maison, et le Piémont insurgé sous son successeur.* — *Gustave* III, *assassiné par Ankarstroom.* — *La Pologne anéantie, et le roi Stanislas détrôné.* — *Le Stathouder fugitif et dépouillé; les syndics de Genève; les doges de Gênes et de Venise; l'avoyer de Berne; le roi de Naples, dépouillés et poursuivis par leurs jacobins et par nos armées. La Turquie; la Russie; la Prusse; l'Autriche et l'Espagne, préservées des insurrections.* — *Considérations sur les passions haineuses des peuples, contre les rois, et sur les passions haineuses des rois contre les rois.*

Si le tableau de la France en révolution, offre un gouvernement sans assiète et sans pivot

depuis 1789, l'histoire nous montre en Europe les princes et les gouvernemens contemporains de Louis XVI agités et tourmentés presque tous par des révolutions ou des assassinats.

Louis XVI, prisonnier aux Tuileries, pouvait dire de Georges III : *Je l'ai détrôné en Amérique, en unissant mes forces à celles de ses colonies en révolution.*

Joseph II, beau-frère de Louis, vit le Brabant se soulever contre sa puissance et se déclarer indépendant. Ses successeurs paraissent avoir perdu irrévocablement cette contrée.

Joseph, roi de Portugal, avait été assassiné dans les mêmes circonstances que Louis XV.

A Gangarelli, mort de poison, suivant l'opinion de ses amis, avait succédé un pape pacifique que les suites de la révolution française ont depuis dépouillé de ses états et déporté dans un département de la république où il est mort.

De sa prison du temple, Louis XVI put être instruit du soulèvement de la Savoie, berceau de la maison de ce nom, contre le roi de Sardaigne. Le directoire a détrôné depuis le successeur de ce prince.

Georges III, prince aimé et estimé pour ses vertus

vertus privées, est assassiné par Nicolson. Il l'est encore en ce moment par un soldat de son armée.

Gustave, victorieux, en 1772, de la noblesse usurpatrice de l'autorité royale, est mis à mort en 1793 par Ankarstroom.

Notre révolution aussi souvent immorale dans ses relations diplomatiques que dans ses ouvrages intérieurs, a bouleversé les républiques subalternes, en soulevant les peuples contre l'autorité établie. Les anciennes souverainetés de Genève et de Mülhausen, sont devenues des municipalités françaises. En Hollande, Guillaume Stathouder, et en Toscane le Grand-Duc ont été dépouillés de leurs états. Le doge de Gênes, le doge de Venise, l'avoyer de Berne, le chef de la république de Lucques, le roi de Naples ont vu leurs possessions dévastées, insurgées, révolutionnées : ils sont en ce moment errans et poursuivis par leurs jacobins et par nos armées.

Les états ont des époques de faiblesse et des époques de vigueur que l'histoire doit observer. Mais, ce qu'elle remarquera davantage, c'est que les nations qui ont été tourmentées par l'assassinat de leurs chefs, ou par des révolutions, sont celles précisément qui ont eu pour

les insurgés, la plus grande humanité et la plus grande déférence.

Tous ces petits états de l'Europe que vous voyez agités par nos armées et par le républicanisme des mécontens, jouissaient sous des papes, sous des doges, sous des avoyers et sous les Stathouders d'une tranquillité constante. Leurs sujets ont levé l'étendart de la liberté et commencé des révolutions, qui, de long-tems ne seront point terminées.

Les autres nations dont les princes ont été assassinés, étaient gouvernées également avec douceur, avec modération; tandis que l'impérieuse Catherine II meurt en paix dans le sein d'un état qu'elle a tourmenté et au milieu d'une cour qu'elle a décimée et dont elle a usurpé l'autorité légitime. Le roi de Prusse, l'Espagne et l'Empereur qui, les premiers déclarèrent la guerre à la république française, gouvernent toujours paisiblement. L'Empereur turc dont nous méprisions l'état militaire au point de lui envoyer des artilleurs et des fondeurs de canons, gouverne avec prudence à Constantinople un peuple enclin aux révolutions.

Un autre fait, que les observateurs ne dédaigneront pas, c'est que dans l'espace du tems

dont j'écris l'histoire, les passions haineuses des rois contre les rois, ne sont pas moins terribles que celles des peuples insurgés contre les princes. Le cabinet de Versailles, qui dépouille Georges III de ses états en Amérique, au profit des républicains; le cabinet de Londres, qui se venge, en aidant à renverser le trône des Bourbons, au profit d'une république, et qui se propose maintenant de renverser cette république au profit de la maison de Bourbon, l'Autriche, la Russie, et la Prusse qui détrônent Stanislas, et se partagent deux fois ses états et sa dépouille; Catherine, qui ordonne le massacre en masse des polonais dévoués à leur patrie et à la forme de leur ancien gouvernement; tous ces monarques Européens ligués contre la jeune Marie-Thérèse, belle-mère de Louis XVI, pour la dépouiller de ses états, au profit de la France et de Frédéric II; Marie-Thérèse, la France, et toute l'Europe coalisées en sens contraire pour dépouiller Frédéric, par la guerre de sept ans, au profit de Marie-Thérèse; toutes ces passions ambitieuses des princes, contemporains de Louis XVI, ne sont-elles pas aussi criminelles et aussi onéreuses aux nations que les décisions de notre conseil exécutif, du comité de salut public, ou du directoire de la

république, dépouillant les syndics de Genève, de la souveraineté, démocratisant la ville de Naples ou de Rome, ou détruisant en Hollande, et en Suisse deux républiques fédératives, au profit bien hasardé de deux autres républiques indivisibles? L'Europe depuis un demi-siècle paraît gouvernée par des génies mal faisans et invisibles, qui ont succédé à ces hommes d'état qui avaient donné à l'histoire, dans les tems antérieurs, un ton digne de leurs mœurs et de leur civilisation.

Ce tableau des calamités des nations et de l'étrange vertige des gouvernemens modernes est bien propre à donner une leçon de modération et de calme à tous les empires! (1)

Il est affreux d'avoir à dire que la nature du peuple l'a condamné, dans ces divers états, à servir d'instrument aux passions de ses maîtres; mais que ceux-ci craignent du moins pour eux-mêmes, les dangers d'une politique guerrière et agitée : que le bouleversement général de

(1) Les puissances ennemies de la France nous reprochent en ce moment nos passions révolutionnaires: sans doute elles sont hideuses; mais voyez la destinée des autres nations, et le sort des princes contemporains de Louis XVI, exposé dans ce chapitre.

l'Europe ; que la chûte de tant d'états leur apprenne que la sûreté des chefs d'un empire résulte du calme et de la paix. La guerre actuelle trafiquée et demandée en 1792, par un avanturier, a renversé la maison de Bourbon et bouleversé l'Europe entière. Si Brissot eut l'intention de produire cet effet, comme il osa le dire quand la république française fut établie, que les gouvernemens approfondissent l'influence des projets d'un obscur agitateur; qu'ils calculent en faveur de leur tranquilité ce que vaut pour eux la paix et le bonheur des peuples. La guerre de 1792 a changé la face du monde; une guerre future la changerait dans un sens dont les résultats ne sont pas connus. Jugeons-en par les développemens diplomatiques des chapitres qui suivent. Ils montrent avec évidence que l'Europe n'est plus dans son assiette naturelle, sur-tout pendant le dernier quart du dix-huitième siècle; et que le systême de la perfectibilité de l'esprit humain, imaginé par MM. Turgot et Condorcet, est un des rêves qu'ils ont voulu opposer aux plaintes des écrivains religieux, et de J. J. Rousseau contre les effets des mœurs du dix-huitième siècle, et contre l'influence des écrits de la philosophie moderne.

CHAPITRE II.

De la cour de Rome au commencement du règne de Louis XVI. — *Cette cour est divisée depuis plusieurs règnes en deux partis.* — *Les partis opposés de l'impétueux et pieux Clément* XIII *et du philosophe Ganganelli, divisent en* 1774 *la cour de Rome et le conclave.* — *Politique et portrait du cardinal de Bernis, ambassadeur de Louis* XVI *dans cette circonstance.* — *Intrigues du conclave en* 1774. — *Faction* des zélés. — *Faction politique* des couronnes. — *Instructions générales de la cour de France.* — *Mécanisme des factions de l'intérieur du conclave.* — *Elles se réunissent en faveur du cardinal* Braschi. — Adoration *de Pie* VI. — *Portrait de ce pontife.* — *Tableau des dangers de la cour de Rome.* — *Comment ses principes influent sur les affaires générales de l'Europe.* — *Effets des deux partis qui la divisent.*

CES deux partis qu'on a vu agiter l'intérieur de la cour de France, spécialement sous le ministère de M. Turgot; ces oppositions

hostiles établies dans le sein ou à côté de tous les gouvernemens Européens, ces inimitiés plus ou moins concentrées, plus ou moins éclatantes, abrégeant les jours de tant de souverains par le fer et le poison, agitaient depuis long-tems l'intérieur du Vatican avec des formes analogues aux mœurs du sacré collège.

La cour de Rome a beau être composée de vieillards et de célibataires: *ses zelanti*, ou en d'autres termes les *cardinaux ultramontains*, et les *cardinaux politiques* amis des couronnes, la divisaient en deux partis où l'on observe toutes les fautes, les caprices et les passions des autres gouvernemens Européens. La cour la plus réservée, la plus imposante par ses secrets, par sa politique profonde, par son cérémonial religieux, par l'association des affaires du ciel avec les terrestres, offrait en spectacle à toute la terre, le tableau de ses dissensions intestines et de ses deux principales factions.

Sous le zélé, le dévot, l'inflexible Clément XIII (*Rezzonico*), cette cour gouvernée exclusivement par les jésuites ou *le parti des zélés*, porta l'imprudence au point d'excommunier l'infant de Parme. La maison de Bourbon lui en manifesta un égal ressentiment. Le roi de Naples enleva à ce pontife, dirigé par des jé-

suites, les souverainetés de Benevent et de Ponte-Corvo. La France s'empara d'Avignon. Mais à la mort de ce pape, la majorité des cardinaux reconnaissant que le parti *des zélés* avait passé les limites de la sagesse, le parti des cardinaux politiques se renforça, et Ganganelli, cardinal éclairé, tolérant et philosophe, comparativement à son prédécesseur, fut élu souverain pontife.

L'influence des cours de France, de Madrid et de Naples, le repentir de quelques cardinaux zélés, la nécessité et l'intérêt d'adoucir la maison de Bourbon irritée, contribuèrent à ce choix. Les cours de France, de Madrid et sur-tout celle de Portugal négocièrent près de Ganganelli, la destruction des jésuites accusés d'animer le *parti des zélés* et de soutenir l'ultramontanisme de la cour de Rome, odieux aux puissances catholiques, comme aux nations protestantes; et la cour de Rome oubliant ses intérêts les plus chers, sacrifia un corps si aveuglement dévoué à ses volontés, qu'il s'obligeait par serment, à porter la foi jusques dans le Tunquin, à la Chine et au Japon et jusques à la servir par-tout où la volonté des papes appelaient ces religieux.

On voit dans cette circonstance le danger

des positions relatives de tous les gouvernemens à l'égard de leurs oppositions. A Rome, le philosophe, le cordelier Ganganelli, élevé sur la chaire de Saint-Pierre, en abolissant les jésuites, détruit les troupes légères du Vatican: les vrais serviteurs de cette cour sont en souffrance, en prison, ou en exil sous le tolérant Ganganelli.

En France, au contraire, l'autorité royale à la même époque, anéantissait l'opposition établie dans les parlemens. Elle enseignait les règles du despotisme et l'art de conserver l'autorité à la cour de Rome qui lui apprenait celui de la détruire; mais aussi la France et la cour de Naples rendaient au pape ses souverainetés.

Bientôt aussi les amis de Ganganelli se plaignirent que leur maître avait été empoisonné. Tous les débats que nous avons vu en France, sur la mort du dauphin, père de Louis XVI, éclatèrent à Rome. *Le zèle de la maison de Dieu* est capable de ce crime quand il est porté jusqu'au fanatisme. Ce forfait cependant, malgré ses probabilités, est encore contesté en Europe comme tous ceux de cette nature; mais l'accusation du crime prouve évidemment qu'une cour toute composée de vieillards, est

soumise aux passions les plus ordinaires et les plus connues du reste des hommes.

Les politiques cependant en état de souffrance à Rome, sous Rezzonico, se relevèrent sous Ganganelli, et *les zélés mécontens et en opposition* sous Ganganelli, se renforcèrent au conclave de 1774, d'un grand nombre de neutres irrités de son ton de maître, de ses opérations contraires à l'esprit et aux intérêts de la cour de Rome et de son dévouement aveugle à la maison de Bourbon. La grande majorité du sacré collège était formée en 1774, de ces cardinaux mécontens. On y distinguait les deux Rezzonico, héritiers des maximes de leur oncle, Torrigiani, Albani, les deux Colonna, Boschi, Castalli, Buffalini, Paracciani, dévots intrépides, impétueux et dévoués avec zèle aux maximes de la cour de Rome, regrettant ces tems antiques sous lesquels elle adjugeait des couronnes, pleurant encore amérement sur l'abolition des jésuites, désirant un règne contraire à celui de Clément XIV, sous lequel ils avaient été si peu comptés, et parlant avec peu de considération des libertés de notre église gallicane.

Le parti opposé des cardinaux politiques était remarquable au contraire par des prin-

cipes de politique plus analogues aux libertés de la primitive église, par ses connaissances, son caractère paisible et son désir de vivre en paix avec les couronnes. On y distinguait Stoppani, concurrent de Ganganelli dans le dernier conclave, Negroni, Zelada, Malvezza, Conty, Simone, etc. Ils étaient tous dévoués au cardinal de Bernis.

Ce célèbre cardinal, que vous avez vu précédemment exilé de la cour de France, avait été envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur par la faction autrichienne, qui redoutait son ton, ses principes français, l'amitié que Louis XV lui portait et son retour dans le ministère. Bernis se repentait amèrement d'avoir trop fait par le premier traité de 1756 en faveur de la cour de Vienne, et il blâmait en conséquence celui de 1758, qui nous avait dégradés. Le duc de Choiseul, qui le redoutait, lui avait procuré à Rome une grande fortune comme cardinal et comme ambassadeur, et l'occupait dans cette capitale de la destruction définitive de l'ordre des jésuites. Sa somptuosité et son faste y étaient effacés par l'appareil de la cour de Rome; mais le goût et la délicatesse, dont il avait appris les détails et les rafinemens à la cour de France, dans les beaux

jours de Louis XV, ne pouvaient être comparés à rien. Il était chargé à Rome de créer des papes politiques, et de réprimer des coups analogues à la folle excommunication de l'infant. Il avait réussi à nous donner Ganganelli, et il avait été chargé depuis de renforcer le parti des cardinaux politiques, d'employer tous les moyens que la fortune et le faste donnent à la séduction, pour entretenir à Rome un parti sage et favorable à la maison de Bourbon et pour obtenir de Ganganelli la suppression des jésuites. Bernis avait commencé à Paris, sous les ordres de madame de Pompadour, cette suppression ; à Rome il devait l'accomplir définitivement sous Ganganelli.

Chacune de ces opérations dans lesquelles le cardinal de Bernis avait réussi avec beaucoup d'adresse et de dignité, l'avait rendu l'ennemi secret et redouté du parti des cardinaux zélés. Mais parce qu'il avait les instructions de Louis XVI, parce qu'il avait dans le parti des couronnes un grand nombre de suffrages à sa disposition, le parti impolitique et dévot était obligé, pour ses intérêts, d'avoir pour lui les plus grands égards. Il avait le secret de Louis XVI; et s'il ne pouvait donner la thiare, il pouvait en exclure les cardinaux impétueux

au nom de son maître, suivant les anciens droits de *veto* de la monarchie française (que la république française ne laissera pas sans doute oublier.) Il pouvait d'ailleurs ajouter ou diminuer les suffrages, en faveur ou contre tel ou tel cardinal qui aspirait à la papauté. Sous Ganganelli il avait joui du plus grand crédit et d'une considération singulière, et dans toutes les positions il était assuré, si le parti politique ne dirigeait pas l'élection d'un successeur, d'être à Rome le chef, l'ame et le conseil du parti des cardinaux amis des couronnes.

Toutes ces positions, ces intérêts opposés se firent sentir dans le conclave de 1774. Le *parti Rezzonico* et le *parti Ganganelli* le rendirent très-long et très-orageux. Les anglais qui voyageaient à Rome, et qui ne croyaient pas que le Saint-Esprit inspirât la cour du Vatican pour donner un successeur à Ganganelli, mandaient à Londres les intrigues des deux partis pour donner un chef favorable à leurs intérêts et à l'église chrétienne. Ils disaient que *les zélés* ne pouvaient y réussir, incapables de réunir les deux tiers des voix sur une seule tête de leur parti, et que *les politiques* étaient dans le même embarras.

Les imprudences de Rezzonico étaient en

effet pour ceux-ci une leçon terrible, tandis que la philosophie de Ganganelli et l'abolition des jésuites étaient pour les cardinaux pieux et zélés des avertissemens également inquiétans. Chacun des deux partis en présence, dans l'embarras, dans la gêne d'un conclave, cherchait à tromper le parti opposé. Choisir dans le tiers-parti, parmi les neutres, un candidat dont on fût sûr, était le secret constant et l'arrière-pensée des deux partis du conclave où fut élu Pie VI.

Il s'ouvrit au mois d'octobre 1774, et se trouva divisé non-seulement en ces deux grandes factions opposées que je viens de développer, mais chacune des deux le fut encore en partis secondaires; de manière, par exemple, que dans le parti des couronnes, la cour de Vienne désirait de voir élire le cardinal Visconti, qu'elle avait pris en amitié pendant sa nonciature à Vienne, tandis que l'Espagne désirait Pallavicini, cousin du ministre Grimaldo. Quant à Louis XVI, il se bornait à mander au cardinal de Bernis, qui jouait le premier rôle dans le parti des couronnes, de ne pas contrarier la cour d'Espagne, et d'avoir des égards pour la cour de Vienne. Ces instructions étaient assez analogues au caractère du

roi et à celui de son ministre le comte de Vergennes.

Dans cet état de division le parti zélé avait la majorité et la prépondérance, et cependant il ne put jamais arriver à réunir les deux tiers par le refus du parti politique des couronnes de concourir à une élection ultramontaine, parce que sur trente-sept cardinaux, seize étaient du parti politique. Ainsi l'opposition était suffisante. *Les zélés* proposèrent presque tous les individus de leur parti, et *les politiques* montrèrent la même opposition. Braschi, depuis Pie VI, faisait l'indifférent.

Fatiguées de tant de peines, les deux factions se réunirent pour proposer chacune trois candidats; c'était accorder l'égalité au parti des couronnes, qui était, depuis l'ouverture du conclave, dans une constante minorité. Cette mesure ne produisit toutefois qu'une plus grande complication de difficultés. Dans le parti des couronnes, l'Espagne demandait toujours Pallavicini, et la cour de Vienne Visconti. C'est dans cette circonstance que Pallavicini donna un exemple fort rare de désintéressement, en déclarant que pour le bien de la paix il renonçait à l'honneur de la papauté, indiquant le cardinal Braschi (*Pie VI*), qui réunit au scrutin du 14

février tous les suffrages. Le sacré collège, suivant l'usage antique, se rend en corps dans sa petite loge pour procéder à l'*adoration* du nouveau pape. C'est le terme ne l'hommage décerné par les cardinaux au vicaire de J. Ch.

Les raisons de convenance qui favorisèrent l'élection de Pie VI, furent depuis la cause principale des malheurs de son règne. En discutant, dans le conclave, sur son caractère, sur ses principes et ses affections, on observa que Braschi devait à Benoît XIV, pape savant et philosophe, ses premières dignités. Clément XIII, d'un caractère opposé, le nomma trésorier de la chambre apostolique. Pour être agréable à ces deux pontifes, une conduite flexible avait été nécessaire. Braschi avait été obligé de plaire aux jésuites quand ils dominaient sous Clément, comme il avait plu aux modérés quand ils gouvernaient sous Benoît. En conséquence de ce double caractère, Braschi pouvait assurer les cardinaux Rezzonico, chef des zélés, de son affection. Il pouvait la promettre à Bernis, et lui citer la flexibilité de son caractère, comme garant de la tranquillité de son règne. Il devait effectivement aux deux partis son élévation, et les zélés pouvaient croire qu'il avait plus de reconnaissance

reconnaissance pour le pape Rezzonico qui lui avait donné des places qui procuraient la calote de cardinal, tandis que le parti des couronnes pouvait s'imaginer que sa conduite modérée se soutiendrait sur la chaire de Saint-Pierre comme dans sa place de camerlingue sous l'ultramontain Clément XIII. Braschi fut donc élu par la raison même qu'il n'était notoirement affectionné pour aucun des deux partis; il fut élu parce qu'il n'excita aucune jalousie, ni dans le parti des modérés ni dans le parti du zèle impétueux, parce qu'il avait un caractère versatile, sans éclat, sans plan déterminé; parce qu'il n'était ni pour Rezzonico ni pour Ganganelli : caractère dangereux dans un souverain, dans des tems de révolutions, qui perdit Louis XVI, et qui a conduit Pie VI de l'adoration du conclave à sa situation définitive de l'année passée à Valence, lorsqu'abandonné de tout l'Univers, sauf l'ambassadeur d'Espagne, il est mort en France livré par le directoire à ses ennemis, qui portèrent l'oubli des bienséances jusqu'à le laisser sans sépulture convenable. Bonaparte, devenu consul de la république, la lui a accordée d'une manière digne de son rang.

On conçoit maintenant combien ces divisions

de la cour de Rome facilitaient contr'elle les plus dangereuses hostilités. On conçoit quelles insultes elle pouvait essuyer de la part des puissances le plus catholiques; de la cour de Naples, de la Toscane, de la cour de Vienne et des autres puissances de l'Europe qui voudraient lui ravir les prérogatives, que la piété des siècles antérieurs lui avaient procurées. Rome, ainsi divisée dans son sein, offrait à l'Europe des occasions dangereuses de comparer son institution primitive et sa souveraineté; la pureté de sa morale évangélique et la contradiction de ses mœurs; la démocratie de son institution primitive et la souveraineté actuelle de son autorité. Après avoir vu la France déchirée pendant le dix-huitième siècle par les disputes d'une *bulle unigenitus* avec laquelle Rome avait voulu apaiser les querelles établies entre sa morale de fait et sa morale de droit; elle voyait cette querelle, assoupie en France, s'introduire en Toscane, à Naples, à Vienne, et elle ne se doutait pas que l'agitation arrivée jusqu'à Rome, l'une des sources de l'autorité, aurait la plus grande influence sur les mœurs de l'Europe, sur sa liberté; elle ne connaissait pas les suites de chaque victoire, ou du jésuitisme, ou du jansénisme; elle n'avait pas calculé,

malgré la sagacité particulière de ses plus habiles cardinaux, élevés dans l'art de la politique dans toutes les cours catholiques de l'Europe, les suites redoutables d'un gouvernement qui n'a plus de plan, qui flotte entre des mœurs relâchées et des mœurs austères, et dont la politique est tortueuse ou versatile. Les malheurs de la cour de Rome, comme ceux de la maison de Bourbon, proviennent de la succession de plusieurs pontificats opposés de principes, et des effets d'un règne favorable au tolérantisme sous Benoît XIV, favorable au despotisme jésuitique sous Clément XIII, et favorable enfin à la liberté et à la philosophie sous Ganganelli. Cette variété de mœurs du Vatican, les réactions des puissances étrangères qui s'ensuivirent, les institutions et les abolitions qui en furent le résultat, et sur-tout la destruction des jésuites contribuèrent aux révolutions de France; ensorte que de quelque dénomination qu'on se serve et de quelque couleur qu'on veuille peindre les troubles actuels et intestins des nations, ils ramènent aux déterminations de la cour de Rome et s'y mêlent plus ou moins avec les affaires religieuses, et démontrent que les gouvernemens heureux et paisibles ont un mécanisme, des

roues et des ressorts qui se fortifient et s'usent suivant la sagesse ou la folie des gouvernemens. La bulle *unigenitus* qui arma la probité et les mœurs austères contre la cour de Rome et commença cette lutte qui a duré un demi-siècle contr'elle, et la bulle de Ganganelli qui frappa, un demi-siècle après, la compagnie de Jésus, sont les deux premiers diplômes de la révolution opérée contre le culte en France. Les deux partis acharnés que chacune de ces bulles souleva alternativement contre la même cour ; ces deux partis, dont l'un était l'ami naturel, l'autre l'ennemi implacable de la cour de Rome, la jetèrent dans l'état de discrédit et d'abandon dans lequel nous l'avons vue sous le règne de Pie VI. Et quelle peut-être la destinée d'un état qui ne sait ni se concilier ses ennemis ni se conserver ses amis, et qui les frappe tous les deux ensemble ou successivement (1) ?

(1) C'est la destinée des gouvernemens révolutionnaires, et Rome a été en révolution pendant tout le XVIIIe. siècle. L'alternative de ses pontifes dévots et philosophes, et la contradiction de ses bulles successivement accordées à la tolérance et à la piété, l'ont jetée dans sa position et ont influé sur les destinées de l'Europe, à cause de ses liaisons avec toutes

les constitutions des états catholiques. Elle a éprouvé, elle éprouvera le sort des états agités par des factions contraires. Elle a donné dans le panneau de ses ennemis, malgré sa prudence et sa sagesse antique, qui lui conserva les respects des nations ; elle a éprouvé le sort de la France, mystifiée depuis dix ans, et poinsinisée par l'Angleterre qui, habile dans le gouvernement et la direction métaphysique des partis qui la divisent, s'amuse dans son île des désolations auxquelles elle a livré la France, et auxquelles elle condamnerait l'Europe entière, si ses mystifications n'avaient un terme. Du reste, je ne parle pas de la nation anglaise, mais de cinq à six individus, fléaux de ma patrie, et de cette nation estimable et généreuse, à la tête desquels est le fils du lord Chatham, sous le faible et débonnaire George III.

CHAPITRE III.

Réformes religieuses en Toscane. — La cour de Rome assaillie par la cour de Naples. — Le marquis de Carraccioli introduit dans Naples les projets réformateurs de la philosophie française. — Vues de Marie-Thérèse dans le mariage de l'archiduchesse avec Ferdinand, roi de Naples. — Cette princesse détache le roi de sa famille. — Le pacte des Bourbons est rejeté. — Elle est détestée à Naples. — Son portrait, suivant le comte Gorani. Projets que cet italien lui attribue. — Caractère étrange de ses vues.

CETTE lutte que vous voyez à Rome, entre le règne de Benoît XIV et de celui de Clément XIII ; entre celui de Clément XIII et celui de Ganganelli ; les agitations des deux partis dans le conclave pour se donner un pape, chacun suivant ses affections, se manifestèrent en d'autres formes, sous le règne de Louis XVI, entre les cours de Vienne, de Toscane et de Naples, contre Pie VI. Le

mécontentement de la maison de Bourbon, contre Clément XIII, passait dans la maison d'Autriche, et Joseph II n'attendait plus que la mort de la dévote Marie-Thérèse, sa mère, pour continuer les attaques, contre Pie IV, qui avaient été commencées à Florence et à Naples, par son frère Léopold et par la reine sa sœur qui gouvernait absolument le roi Ferdinand.

L'archiduc Léopold, grand duc de Toscane, dès la première année du règne de Pie VI et de Louis XVI, soumit les ecclésiastiques de ses états à des contributions égales à celles de ses sujets. Deux ans après il contesta à Pie, la souveraineté d'Urbin. Léopold fut le premier souverain qui parut mépriser l'alliance de l'autel et du trône; et le premier aussi qui en éprouva les effets. Il trouva dans Riccy, évêque de Pistoye, un prélat réformateur, hardi, impétueux, ennemi personnel du pape, de la cour de Rome, des cardinaux, des confréries, des processions et des pélerinages. Riccy était le Fauchet de la Toscane et Léopold le lâcha contre Pie VI. En quelques années le jansénisme le plus hardi, domina dans tout l'héritage des Médicis. La maison d'Autriche l'avait favorisé et soutenu en secret en France; et maintenant elle le propageait en Toscane,

et jusqu'au fond de l'Italie. Cette maison très-profonde et très-astucieuse, n'a manifesté à cet égard que des faits peu éclatans, mais sa doctrine politique et ses vues ne sont pas encore toutes connues.

Le pape en attendant, était assailli de toutes parts. Les assemblées épiscopales de la Toscane affaiblissaient l'autorité du chef de l'église universelle; Carraccioli, fameux élève de d'Alembert, portait la réformation jusques au pied de l'Ethna, et détruisait le tribunal de l'inquisition en Sicile. La fameuse haquenée, hommage qui datait des siècles de la puissance romaine, était tous les ans disputée, et Joseph II, qui voyait avec délices les préludes de ses réformations qu'il projétait en silence, les animait en secret pour préparer de plus grands éclats.

Telle était la situation de l'Italie, relativement au culte romain, assailli chaque jour par le jansénisme ou la philosophie, qui y étaient passés de l'intérieur de la France. Les intérêts de la maison de Bourbon y recevaient en même-tems des insultes d'une autre nature. Sous les beaux règnes de cette maison, la France avait établi en Espagne une de ses branches qui avait poussé elle-même des rejetons

en Italie. Marie-Thérèse en était très-jalouse. Héritière de l'ambition de la maison d'Autriche et de ses projets sur l'Italie, elle s'était promis, pendant la paix la plus profonde, de reconquérir par des ruses, ce beau pays. Affaiblir dans les sujets du souverain pontife, les liens religieux qui attachaient les romains à son autorité; donner à la cour de Naples une archiduchesse qui imitât dans le royaume des deux Siciles, la conduite que tenait en France Marie-Antoinette, étaient ses mesures préparatoires. Infortunées princesses! elles ont été les victimes de la cupidité de leur maison; la première ayant fini d'une manière triste et déplorable, et la seconde menant en Europe, en ce moment, une vie errante et fugitive, résultat de sa conduite dans le royaume des deux Siciles. Elevée à Vienne, à l'école de l'habile Marie-Thérèse, résolue de ne jamais oublier qu'elle était à Naples, comme sa sœur auprès de Louis XVI, la gardienne des intérêts de sa famille; traitant son mari Ferdinand, en prince de la maison de Bourbon, ne voyant dans la ville de Naples qu'une propriété jadis autrichienne, et encore mal assurée dans les mains de Ferdinand; habile à créer des ministres soumis à ses volontés, à les conserver,

à les défendre, à les détacher de la cour de Madrid, où régnait la tige de la branche napolitaine des Bourbons; elle réussit à détacher le cœur de son mari du pacte de famille, force principale des descendans de Louis XIV: tant elle était dévouée à son frère Joseph, seule divinité qu'elle adorait.

Cette conduite de Caroline, reine de Naples, et les précautions que la maison d'Autriche eut dans tous ses traités de paix avec la France de se conserver des droits sur l'Italie, développent les vues de la maison d'Autriche sur cet ancien héritage que la valeur et la politique des Bourbons lui avaient ôté. Sans la fermeté de don Carlos, roi de Naples, à son avènement au trône d'Espagne, l'Autriche aurait recouvré cet ancien domaine en vertu des clauses de reversibilité que Marie-Thérèse avait adroitement introduit dans le traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'elle avait obtenu de nouveau d'insérer dans le traité de 1758; preuve évidente que l'Autriche n'a pas perdu de vue le projet d'un nouvel établissement au fond de l'Italie.

Tous ces faits expliquent une perfidie peu connue, du duc de Choiseul. Ce fidèle serviteur de la maison d'Autriche occupé des intérêts de

Marie-Thérèse, ne pouvait ignorer qu'il était né en 1750 une princesse héritière des états de Modène, et qu'il était né en 1751 un fils à don Philippe. Le mariage de ces deux enfans et l'union des principautés dont ils héritaient devaient former un état respectable qui coupait ceux de la maison d'Autriche en Italie. Le duc de Choiseul, au lieu de favoriser les intérêts de son maître, écouta ceux de la cour de Vienne, et le mariage se conclut en 1771 en faveur de l'archiduc Ferdinand.

L'attachement de la reine de Naples aux principes et aux intérêts de sa maison, n'a pas laissé cette princesse jouir en repos des plaisirs et des prérogatives de son rang. S'il faut en croire le comte Gorani, seigneur italien mécontent qui compare cette princesse à Marie-Antoinette, « elle est coupable de tous les » crimes de Marie de Médicis; elle déteste les Na» politains, et méprise et gouverne son mari; elle » dilapide les trésors du royaume, et elle n'a » jamais cessé d'avoir des amans. Les mœurs, le » caractère et les habitudes du roi de Naples ont » de l'analogie avec les habitudes, le caractère et » les mœurs de Louis XVI. Quelquefois il lui est » arrivé d'appliquer sur les joues de la princesse » de rudes soufflets quand elle s'est oubliée au

» point de l'offenser gravement. Malgré ces » preuves de sentiment, Ferdinand est un prince » bon de son naturel, aimant la vérité et le bien » public, bon père et bon mari, quoique s'em- » portant contre les fautes de son épouse, qui ne » cesse de l'environner et de le subjuguer. »

Gorani fait des reproches bien plus graves à la reine de Naples. Il lui prête le projet et des faits tendant à détruire la succession des enfans mâles à la couronne pour conserver à la maison d'Autriche ses droits de reversibilité sur le royaume de Naples. Accusant Marie-Antoinette du dessein de rendre à Joseph l'Alsace et la Lorraine, il ajoute que Caroline préfère les intérêts de sa maison à ceux de ses enfans. « Dominée par la haine pour ses enfans mâles, » haine qu'elle ne prend pas la peine de dissimu- » ler; la plus légère étourderie de leur part est » punie comme un crime. Marâtre, impérieuse, » elle les voue aux peines dès l'instant de leur » naissance, et le roi est instruit de ce qu'elle » machine. Ses mains caressantes pour ses jeunes » princesses s'appesantissent avec fureur sur les » princes, dont le seul crime est d'être d'un sexe » qui ne lui convient pas. Ces corrections, ces » supplices infligés à l'enfance ont contrarié la » nature. Faibles de complexion, froissés par les

» souffrances, ces enfans languissent dans un » abattement continuel. Le prince royal avait » été si souvent maltraité, qu'il frissonnait à la » voix de sa mère. Lorsque le jeune infortuné » mourut, le roi se livra au chagrin le plus amer, » quoique son dépérissement graduel eût dû le » préparer à sa perte; la reine au contraire ne » daigna pas feindre aucune douleur. » Quelle leçon pour la maison d'Autriche que la destinée des reines de France et de Naples! L'une et l'autre avaient à-peu-près les mêmes ennemis chez les puissances étrangères; l'une et l'autre s'étaient attirées la haine des mêmes factions dans l'intérieur des deux royaumes avant la révolution française. Le comte de Vergennes les poursuivit toutes les deux en secret avec le même acharnement. La cour d'Espagne et ses envoyés à Naples ne pouvaient endurer qu'une archiduchesse portât la témérité et l'abus de son influence jusqu'à détacher Ferdinand du pacte de famille qui, doublant les forces de la maison de Bourbon, affaiblissait les moyens relatifs de la maison d'Autriche. Les états de Venise, de Sardaigne et de Gênes, satisfaits de l'expulsion de l'empereur du territoire de Naples, ne pouvaient souffrir tranquillement la prépondérance d'une princesse

dont les projets tendaient évidemment à changer le système politique de l'Italie. Le parti napolitain en opposition dans l'intérieur de l'état avec les restes de l'ancien parti autrichien et le *parti zélé* du clergé se réunissaient contre l'archiduchesse qui créait des partis dangereux aux inclinations et à la religion du pays. Aussi fut-elle en peu de tems aussi détestée et poursuivie dans le royaume de Naples que sa sœur l'était à Paris. Dans les deux nations les mêmes plaintes, les mêmes intérêts diplomatiques, les mêmes ressentimens des puissances étrangères, les mêmes erreurs dans les deux reines, la même opinion sur la prééminence de leur naissance au-dessus de celle de tous les princes de l'Univers, opérèrent à Paris et à Naples un effet semblable, et l'opéreront partout où des archiduchesses porteront le même caractère, les mêmes vues et les mêmes affections. Les petits états, les puissances secondaires étant en souffrance sur-tout depuis le partage de la Pologne; par-tout où l'Autriche dominera par elle-même ou par ses archiduchesses, nécessairement elle éprouvera les effets du mal-aise et de la crainte qu'elle occasionnera, et les suites des efforts des peuples pour se soulager d'un poids de cette nature: et toutes

les fois que ses princesses refuseront de s'identifier avec les princes, dont elles deviendront les épouses, elles éprouveront les effets sinistres des ressentimens, des calomnies et des injustes persécutions. Et de qui les familles régnantes en Europe, intéressées à la conservation de leurs maisons, apprendront-elles ces vérités, si les historiens véridiques ne les exposent sous leurs yeux pendant le silence de leurs ministres ou de leurs courtisans?

La conduite de la reine Caroline, pendant la révolution française, a multiplié ses ennemis. L'exemple des fautes de Marie-Antoinette, antérieures à la révolution, ne fût pour elle d'aucun profit. En Europe aucune nation, excepté celles dont les gouvernemens sont égarés, ne put approuver qu'une puissance secondaire, qui s'était heureusement préservée d'une révolution, et qui avait signé un traité avec la république française, osât aventurer ses destinées, au point de déchirer ce traité récemment conclu, et l'osât sur-tout au moment d'un avantage passager de la flotte de Nelson. Aucune puissance, excepté l'Angleterre, ne put approuver que Caroline oubliât les intérêts de son mari et de ses enfans, au point de les détacher d'une alliance principale et pa-

ternelle avec l'Espagne, avec laquelle la France vivait et vivra désormais avec l'harmonie la plus parfaite. Cette conduite dans Caroline persuaderait que le comte Gorani a quelquefois dit la vérité sur ce qui la concerne, spécialement sur son indifférence pour la nation napolitaine, pour son mari et pour les intérêts de ses enfans, quand il s'agit de soutenir ceux d'une archiduchesse.

De là, l'expédition de Championet et cette insurrection vindicative et républicaine qu'il organisa si imprudemment au fond de l'Europe, et dans un état aussi distant du foyer des opinions républicaines.

De là, cette révolution de Naples, principalement soutenue par les princes et les grands de l'état, que la conduite de Caroline avait animés contr'elle; révolution qui apprit à l'Europe étonnée que les grands dans une monarchie, même après les horreurs d'un gouvernement révolutionnaire en France, pouvaient s'unir encore avec le peuple contre l'autorité des rois.

De là, les terribles vengeances de l'archiduchesse à la retraite de l'armée française; vengeances dont les royalistes français le plus attachés à la mémoire de Marie-Antoinette,

ont

ont rougi, et qui ont mérité à Caroline les blâmes de toute l'Europe indignée qu'une reine portât le ressentiment contre la noblesse napolitaine, au point de condamner des femmes intéressantes par leur jeunesse, leur beauté et leur naissance, à souffrir toutes nues, dans les places publiques, des horribles fustigations.

De là, ces soulèvemens spontanés de toutes les opinions et de tous les partis en France contre les sanglantes vengeances, et le système de terreur de la cour de Naples; ressentiment si énergique que nous avons vu dans nos dernières journées révolutionnaires, les royalistes constituans dont les principes sont analogues à ceux des révolutionnaires napolitains, se réunir en France et faire cause commune avec les républicains pour prévenir les vengeances des royalistes de 1788, et les fustigations des femmes françaises dans nos places publiques.

De là, cette réunion de tous les principes, de tous les esprits, de tous les partis en France pour le maintien de la révolution de St.-Cloud et l'établissement d'un consulat, dans lequel les puissances Européennes doivent trouver un pacificateur, et les furies de nos différentes révolutions un principe de calme. Jusqu'à

ce que l'Angleterre, qu'on voit dans cet ouvrage, principe moteur de nos troubles sous Louis XVI, comme pendant la révolution, ait réussi à troubler le silence et, j'ose le dire, l'harmonie actuelle de nos factions, comme elle vient de le tenter par l'attentat de la rue Saint-Nicaise.

De là, enfin, ce ressentiment des napolitains contre la cour de Naples, mais sur-tout contre Caroline, ressentiment si concentré et si profond que cette princesse doit s'attendre à n'y recouvrer jamais ni affection ni repos, si elle a le courage de reprendre le timon des affaires, à Naples, après le double massacre du parti de la liberté et de la noblesse.

Je prolonge le portrait de Caroline jusqu'au moment présent, pour développer les suites d'un caractère soutenu, à Naples, depuis son mariage avec Ferdinand, pour indiquer l'analogie de sa politique avec celle de Marie-Antoinette, et en démontrer les mêmes résultats; pour donner aux ministres de la cour de Vienne des instructions que le profond Kaunitz oublia, savoir que le tems de gouverner l'Europe et de la révolutionner par des archiduchesses est passé. Des archiduchesses pieuses, bienfaisantes, réservées, modestes, charitables, éloignées

des affaires, seront adorées à Madrid, à Naples, à Turin et dans toute l'Allemagne. Celles d'un caractère opposé éprouveront des tristes destinées. La Prusse, les états secondaires, les turcs, les suédois, les danois, les républiques de Gênes, de Milan, de Suisse, de Hollande les calomnieront, les persécuteront, les dénonceront. Le grand visir, recevant la notification de l'établissement en France d'une république, prononça une sentence diplomatique digne de toutes les méditations de la cour de Vienne. *C'est bon*, dit-il, *cette république n'épousera pas des archiduchesses.* La manière dont le comte Gorani a traité la reine Caroline, reine de Naples, au commencement de la révolution, est une preuve de l'acharnement avec lequel cette princesse a été poursuivie par les ennemis du système autrichien, avant la révolution.

CHAPITRE IV.

État de l'Espagne et de la France à l'époque de l'avènement de Louis XVI *au trône. — L'alliance de la France et de l'Espagne augmente les forces de celle-ci. — Ses acquisitions depuis ses liaisons avec la France. — Jalousie de l'Angleterre relativement à l'augmentation des forces continentales de l'Espagne. — Décadence de la puissance maritime de l'Espagne à l'égard de l'Angleterre. — Du Portugal. — De ses liaisons avec l'Angleterre. — Ses intérêts actuels.*

DEPUIS l'époque où l'Espagne fut gouvernée par les Bourbons, elle devint l'amie nécessaire de la France, et passa par le fait vers un état progressif de forces et de succès dont elle n'avait jamais joui. Unie à la France, elle expulsa de Madrid le parti autrichien. L'enlèvement fait à la branche d'Autriche allemande du royaume de Naples, des deux Siciles, de Parme et de Plaisance, est une propagation de sa puissance comparable aux opérations des plus grandes nations; elle multipliait, elle-

même, à l'exemple de la France, des branches régnantes, et elle les multipliait aux dépens d'une principale puissance du continent ; elle prit et conserva, dans la dernière guerre, Mayorque et Minorque, etc. Ainsi l'amitié de l'Espagne et de la France, en faisant cesser l'état de décadence de la nation espagnole, favorisa l'accroissement de sa puissance, et aida la France à continuer l'ancien plan de diviser, de morceller, d'affaiblir peu-à-peu la maison d'Autriche dans le continent, par la réunion des forces des deux nations.

Le résultat des rapports de l'Espagne et de la France, considérées comme puissances maritimes, à l'égard de l'Angleterre, était bien différent. La France et l'Espagne, si supérieures dans le continent à la maison d'Autriche, furent elles-mêmes à l'égard de l'Angleterre dans un état de décadence pendant tout le dix-huitième siècle, pour ce qui concernait leur puissance maritime.

Fidèle à un plan étendu, l'Angleterre n'a cessé de faire depuis 150 ans, à notre égard et sur mer, ce que nous avons fait dans le continent à l'égard de l'Autriche. En voici la preuve :

A la guerre de la succession d'Espagne,

l'Angleterre surprit et garda Gibraltar ; elle ordonna la destruction de Dunkerque ; elle nous ôta l'Acadie ; elle obtint la pêche de terre neuve, où elle forme ses matelots ; elle obtint le fameux vaisseau Négrier par le traité de l'*Assiento* ; elle détruisit la brillante marine de Louis XIV.

Dans la guerre de 1740 pour la succession d'Autriche, l'Angleterre humilia avec les mêmes succès l'Espagne et la France. Elle avait à cette époque 300 vaisseaux de guerre et 50,000 matelots ou corsaires qui détruisirent presque les deux marines ; elle envoya une flotte contre Charles II, roi de Naples, et lui ordonna d'ouvrir ses ports ou d'accepter un bombardement, etc. etc.

Dans la guerre de sept ans, la France perdit le Canada, une partie du Sénégal, ses comptoirs d'Afrique et la marine qu'elle avait restaurée. Elle fut obligée de démolir une partie de Dunkerque et de payer l'humiliant commissaire anglais. L'espagne perdit Manille, la Havanne et la Floride.

Tant de supériorité jeta l'Espagne et la France dans de profonds ressentimens, et inspira aux puissances maritimes la grande jalousie que nous voyons se renouveler contre

elle en 1800, jalousie qui doit avoir les mêmes suites, les mêmes dangers pour le gouvernement actuel de l'Angleterre, et des résultats encore plus désolans. (1) Ainsi la France et l'Espagne étaient suffisamment animées à l'avènement de Louis XVI à la couronne, contre la Grande-Bretagne et contre son système impérieux, pour réunir et essayer leurs forces contre la dominatrice de l'Océan.

Il était plus difficile d'exciter le ressentiment secret du gouvernement de Lisbonne. Cette puissance sentait tout ce qu'elle avait à souffrir de l'orgueil britannique; elle a assez de sentimens d'elle-même pour ne pas être lézée de cette factorerie insultante établie dans son sein, qui ne cesse de harceler le cabinet de Lisbonne par des plaintes exigeantes ou injurieuses de la nature de celles que toute l'Europe connaît de la part de la Grande-Bretagne. Les traités de commerce des deux puissances ont fait d'ailleurs de la nation portugaise une véritable province britannique, ensorte que je ne trouve aucun écrit, de quelque nation qu'il provienne, sur les intérêts relatifs des cours de Lisbonne et de Londres, où il ne soit dit que cette monarchie

(1) Voyez ci-après, l'article de l'Angleterre.

qui avait dans l'histoire une place si honorable, est devenue une *province* du roi Georges.

Il serait des intérêts actuels de la France de rompre les liens de l'Angleterre et du Portugal. Louis XIV ayant forcé la cour de Madrid à reconnaître l'autorité du duc de Bragance à la paix des Pyrénées, le Portugal avait demeuré loyalement attaché à la cour de France comme à une puissance protectrice de sa liberté et de son indépendance. Le seul avènement du petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne pouvait nous aliéner ce cabinet, qui ne voulut voir alors dans Louis XIV et dans son petit-fils Philippe V qu'une ligue redoutable capable de faire rentrer la maison de Bragance dans le néant. La cour de Lisbonne dans la terreur se fortifia dès ce moment-là contre des spéculations éventuelles de la maison de Bourbon en s'alliant intimément aux cours de Vienne et de Londres. Un siècle d'expérience a pu lui prouver tout ce qu'il y avait d'exagéré dans sa terreur.

Mais aujourd'hui que la France ne connaît plus dans la cour de Madrid des liens du sang; aujourd'hui que la France ne peut être intéressée à l'augmentation du territoire espagnol qu'autant que le Portugal persisterait, par un

aveugle dévouement à la cour de Londres, à servir cette puissance, notre ennemie, au point de nous porter de graves préjudices, la cour de Lisbonne, pour ses intérêts, est obligée de revenir à l'amitié avec une puissance dont l'alliance lui doit être plus profitable que celle des anglais, ou risquer dans le cas opposé les dangers d'une politique contraire. L'Espagne elle-même est intéressée à voir le Portugal s'attacher à la France plutôt qu'à l'Angleterre, ainsi que toutes les puissances maritimes naturellement portées à diminuer la prépondérance britannique en faveur de la France moins puissante sur mer, et à détacher peu-à-peu de l'Angleterre les alliances maritimes dont elle a pu se fortifier.

CHAPITRE V.

De la Turquie relativement aux liaisons de la France avec l'Autriche et la Russie. — Anecdotes et conduite de M. de Vergennes à Constantinople. — Il anime les Turcs contre le roi de Prusse victorieux, qui les avait gagnés à sa cause.

LA France s'apperçut quelques années avant la mort de Louis XV que la Russie exerçait sur la Pologne et sur la Suède une influence destructive de nos intérêts. Elle résolut de s'opposer à l'accroissement de l'ambition de cet empire, d'employer les turcs pour y parvenir, et de leur communiquer ses vues. Le comte Desalleurs, notre ambassadeur, fut chargé par Louis XV d'en faire l'ouverture aux turcs; mais le sultan Mahmoud, d'un caractère insouciant, ne donna que des espérances vagues et incertaines. M. Desalleurs mourut, et M. de Vergennes fut envoyé à Constantinople avec les instructions de son prédécesseur; mais rien ne put engager la Turquie à sortir de sa nullité dans cette circonstance. Osman régnait à

Constantinople, et ce prince faible et craintif, comme Mahmoud, ne put être remué par aucune des pratiques de la diplomatie; les offices directs, les pratiques secrètes, les présens et les promesses ne purent changer le sultan. L'Angleterre dans cette circonstance s'unit par des subsides et par des traités plus intimément à la Russie, qui lui garantit ses possessions allemandes.

Frédéric intimidé, craignant de voir les Russes inonder ses états, s'unit à cette alliance, et par ce fait il se départit de son alliance naturelle avec la France, comme l'Angleterre de celle qu'elle avait contractée avec la maison d'Autriche, ce qui opéra dans le système politique de l'Europe le plus complet des bouleversemens. Mais la France et l'Autriche s'étant unies très-intimément, la Russie, déjà étroitement attachée à la cour de Vienne, ne crut pas devoir l'abandonner dans cette circonstance; ses engagemens avec la cour de Londres cessèrent de lui paraître utiles; elle se trouva engagée dans l'alliance toute récente de la cour de France avec la cour de Vienne.

Les turcs furent extrêmement jaloux de cette union. Déjà effrayés de l'intimité de deux puissances voisines, la Russie et l'Autriche, ils

le furent bien davantage de voir la triple alliance de la France, de l'Autriche et des russes qu'ils regardaient comme inconciliables. La surprise se changea en aigreur quand l'Angleterre les eut persuadés, et quand le traité leur eut appris que la France n'avait pas excepté le sultan du cas où Louis XV serait obligé de donner des secours à son allié nouveau. Le traité de la France avec l'Autriche était tel que nous pouvions devenir les ennemis de nos plus anciens amis, les turcs.

Osman mourut, et Mustapha lui succéda, adoptant les soupçons et les inquiétudes de son prédessesseur, relativement à notre union avec la cour de Vienne. Aigri par son visir, il montrait à tout propos ses craintes et ses défiances ; il fallut que le comte de Vergennes lui donnât, par des voies détournées, une connaissance exacte de nos rapports avec la cour de Vienne, et lui fit comprendre que jamais la France ne serait entraînée par la cour de Vienne à des hostilités contre le sultan.

La situation des turcs à l'égard de la France était en effet aussi singulière qu'incompréhensible. M. de Vergennes, à son arrivée à Constantinople, dans un tems où l'ancien système diplomatique de la France était encore

respecté et en vigueur, avait été obligé d'animer les turcs contre les deux cours impériales, pour s'en servir comme diversion en cas de guerre de la Russie contre la Prusse encore alors notre amie.

Maintenant le comte de Vergennes, depuis la dégénération de notre diplomatie, se trouvait obligé de donner aux turcs des mémoires dans un sens opposé. Il eut l'adresse toutefois d'affaiblir les méfiances légitimes et naturelles de la Porte en lui procurant des sûretés de la part de la cour de Vienne.

Dans ces circonstances, Frédéric II résistait avec gloire à la coalition des deux empires, de la France, et des autres puissances réunies contre lui. L'éclat de ses victoires éblouissait la Porte Ottomane : elle regardait ce prince victorieux comme un ami intéressant, et Frédéric cherchait à l'attacher à sa cause en observant aux turcs que la maison d'Autriche, qu'il serait de leur intérêt urgent d'humilier, était parvenue au dernier degré de puissance. Peu de tems après, la Russie se sépara de la coalition de la France et de l'Autriche, et épousa des principes contradictoires à ceux qu'elle venait de professer. La Porte allait s'allier avec Frédéric et faire à l'Autriche une

guerre de diversion en Hongrie, lorsque le comte de Vergennes l'arrêta et par sa vigilance et par ses observations. Il considérait quelles suites fatales pour la Pologne entraînerait le parti que la Porte Ottomane était sur le point de choisir; et par ses vues et ses combinaisons il maintint le sultan dans une neutralité favorable à la France. Ces négociations mémorables dans l'histoire des erreurs de la diplomatie vers la fin du règne de Louis XV, annoncent bien à quels égaremens ce prince s'était abandonné, et quelle était à Constantinople la position du comte de Vergennes, tantôt obligé d'intéresser le turc aux destinées de la Prusse, et tantôt de l'intéresser contr'elle. C'était l'effet nécessaire de l'esprit de vertige que Marie-Thérèse avait su introduire dans notre département des affaires étrangères. L'Angleterre et l'Autriche, dans tous les tems, avaient été les seuls ennemis dangereux au repos de la France; et dans nos imprudences actuelles nous provoquions l'accroissement de leur influence continentale par l'adhésion de celle de la Prusse; et nous voulions détruire celle-ci en lui opposant la cour de Vienne. Frédéric trouvait des amis pour le défendre et pour soutenir malgré nous nos intérêts réels aux dépens de l'Autriche, notre

alliée, et nous abusions alors de notre crédit à Constantinople pour neutraliser la Porte, notre ancienne amie.

La paix, après une guerre ruineuse et honteuse pour des français, fut conclue en 1763, entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse.

Cette paix, qui eût été jadis utile à nos amis, précipita les turcs dans le dernier état de nullité et d'imprévoyance. Le ton que Catherine II prit depuis dans les affaires du nord à l'égard de la Suède et de la Pologne, en imposa si bien à la Porte, que la Czarine développa au nord son système de discordes intestines qui préparaient le dénuement de la Pologne; les turs continuèrent de paraître indifférens et passifs.

La Russie fit passer enfin des troupes en Pologne; et la Porte cette fois parut se réveiller de sa profonde léthargie : elle déclara que la paix entre la Porte et la Russie subsisterait autant que la cour de Pétersbourg retirerait les troupes russes de l'intérieur de la Pologne. Sur son refus, le sultan fit enfermer au château des sept tours le résident de Catherine avec les officiers de la légation.

CHAPITRE VI.

De la France et de la Prusse vers la fin du règne de Louis XV *et au commencement du règne suivant. — L'Autriche suscite en France, contre Frédéric, une suite non interrompue d'ennemis qu'elle avait contribué à élever dans le ministère. — Caractère de Louis* XV *contradictoire avec celui de Frédéric. — La maison d'Autriche se rapproche de celle de Brandebourg avant le partage de la Pologne, et méprise la France. — Etat de la France et de la Prusse au commencement du règne de Louis* XVI.

La position du roi de Prusse à l'égard de la France était celle d'un prince que la nature avait créé notre ami, que notre politique dans les beaux jours du règne de Louis XV, avait considéré comme tel, que notre diplomatie dégradée et vendue à Marie-Thérèse notre ennemie et la sienne, avait regardé comme un prince dangereux dont il fallait éviter les liaisons et réprimer l'ambition, et que le mariage de Louis

Louis XVI et de Marie-Antoinette semblaient définitivement éloigner de nous pour long-tems.

Frédéric avait vu la France toute armée pour l'aider, en 1741, à créer sa monarchie; et il l'avait vue toute armée et liguée en 1756, pour l'anéantir. Ce monarque immortel exécutait à Berlin tout ce que pouvait désirer un roi de France, et il ne trouvait en France, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, que des ministres ou des personnages puissans que l'Autriche lui opposait. Il avait vu madame de Pompadour former à la cour un parti contre lui; et il avait lutté contre la sagacité de l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères, négociateur et signataire du traité qui tendait à ruiner sa monarchie. La mort inopinée du dauphin, étouffant les plans de sa politique, favorable à la Prusse, appelait immédiatement à la succession de Louis XV, le règne de son petit-fils, destiné à une archiduchesse qu'on élevait déjà dans les principes de la maison d'Autriche.

A l'abbé de Bernis avaient succédé Choiseul-Stainville et Choiseul-Praslin ses ennemis acharnés; et maintenant une archiduchesse bien instruite commençait à prendre sur le jeune roi, une influence aussi redoutable à la maison

de Brandebourg qu'à la France elle-même. Ainsi depuis la paix de 1748, Frédéric avait eu à compter en France avec une suite non interrompue de personnages puissans, ligués et animés contre lui, sans avoir pu y trouver un seul ami.

Il y avait d'ailleurs dans Louis XV des qualités bien contradictoires avec celles du grand Frédéric. Louis était catholique romain et dévot ; Frédéric faisait profession ouverte d'athéïsme. Frédéric était ambitieux d'étendre ses états, et l'ambition de Louis était nulle ou éteinte. Frédéric appelait à sa cour les philosophes; et Louis les torturait dans les prisons de la bastille et de Vincennes. Frédéric pensionnait les déistes français ; et Louis les excluait des académies. Frédéric avait publié des vers satyriques contre Louis XV, citant à la postérité les orgies du parc au cerf; et Louis ordonna au duc de Choiseul d'indiquer à l'auteur d'une ode fameuse, les tambours de Frédéric. Le roi de Prusse avait un ton audacieux, libre et décisif; il avait métamorphosé par l'activité et l'étendue de son génie, une monarchie secondaire en un état qui prenait son rang à côté des premières puissances; et Louis n'avait pas même le caractère nécessaire à la conduite

d'une puissante monarchie qu'il avait trouvée toute établie. Les armées de Louis, combinées avec celles de l'Autriche, de la Russie, de la Suède, de la Saxe et de l'Empire, n'avaient pu soumettre Frédéric, et Frédéric dénué d'alliances dans le continent, avait déjoué par sa valeur la conjuration de l'Europe armée contre lui. Ainsi, tout était en état d'opposition respective entre Louis et Frédéric, avec la différence, que Frédéric était à notre égard dans une situation purement défensive, au lieu que la France était dans un état perpétuellement hostile contre la France elle-même et contre Frédéric ; car Louis avait armé les français contre les plus grands intérêts de leur patrie.

Depuis la paix honteuse signée par la France en 1763, avec l'Angleterre et Frédéric, jusques au règne de Louis XVI, on n'avait rien fait à la cour de Versailles pour se rapprocher définitivement d'un prince victorieux. La cour de Vienne, au contraire, s'en rapprochait peu-à-peu habilement. Marie-Thérèse pour se concilier la France, avait appelé madame de Pompadour *sa cousine et son amie*. Joseph II pour se concilier Frédéric, portait la flatterie au point que ce prince était le héros qu'il louait dans toutes les rencontres et qu'il imitait

quelquefois servilement dans ses habitudes. La France n'était plus utile à la cour de Vienne lorsque celle-ci cherchait à tirer parti de celle de Berlin ; et lorsque toutes les deux concouraient à nous dépouiller de notre alliance de la Pologne et à s'en partager la souveraineté.

CHAPITRE VII.

De la France et de la Pologne vers la fin du règne de Louis XV *et au commencement du règne de Louis* XVI. — *Le duc de Choiseul paie avec fidélité les arrérages du subside français à la cour de Vienne, qui l'aident à détruire en Pologne le parti français et l'existence de cette république. — Vaines supplications du parti français en Pologne pour soutenir la nation contre les insultes des puissances co-partageantes. — Vieillesse honteuse de Louis* XV. — *Boucherie du parti français. — Anecdotes de la légation d'Autriche à Paris dans cette circonstance. — Style des déclarations diplomatiques.*

Si le duc de Choiseul n'avait cherché dans les intérêts de la cour de Vienne le mobile perpétuel de ses opérations, il eût facilement prévenu les désastres de cette infortunée république. Le général Mokronosky, chef du parti français, ne cessait de montrer la nation polonaise jalouse de son indépendance et dis-

posée à un soulèvement général contre les intrigues de la Russie. Si au moment où se forma le parti français, dit *confédération de Bar*, des secours pécuniaires suffisans eussent été distribués avec sagesse, toutes les provinces se seraient soulevées et auraient encouragé la Suède et la Turquie à secourir cette nation intéressante. L'Autriche et la Prusse ne se seraient pas unies à Catherine pour dévaster ce pays, et condamner un malheureux peuple à périr par le fer et le feu, ou à se soumettre. Mais M. de Choiseul qui tenait son existence, sa fortune et son ministère, de son dévouement à la cour de Vienne, voulait tout faire en France pour les conserver, et plus le général Mokronosky multipliait les mémoires, plus aussi le duc de Choiseul restait dans l'inaction, manifestait de tems à autres des accès de fureur contre la correspondance secrète du roi qui donnait des avis clairvoyans sur la prépondérance de la cour de Vienne en Pologne, et sur les défaites de la confédération du parti patriote français. Les délais et les obstacles opposés par la cour de Vienne neutralisaient les efforts, les intérêts, les intentions de Louis XV; mais si le feu roi, au lieu de vieillir honteusement dans les plaisirs crapuleux du parc au cerf, eût

déclaré, quand il était encore tems, à toutes les puissances, que la France l'asîle et la force des peuples et des rois dans la détresse, ne verrait pas d'une manière indifférente aucune insulte faite à l'indépendance des polonais, il eût attaché à son parti généreux et à sa politique libérale les puissances qui ne partageaient pas les terres de la Pologne; la Prusse et l'Autriche n'eussent pas écouté avec intérêt les projets de partage de Catherine. Le général de la confédération française de Bar ne demandait par mois que deux cent mille francs au duc de Choiseul pour mettre en armes toute la Pologne.

Choiseul jouait un rôle semblable à celui que joua depuis Marie-Antoinette. Fidèle à ses engagemens envers la cour de Vienne, il payait les restes d'un subside de 60 millions qui lui étaient dûs; le duc de Choiseul se faisait un mérite auprès de la cour de Vienne de lui fournir avec exactitude des sommes que cette cour employait à se soumettre la Pologne. La confédération de Bar au contraire, privée des secours de la France, ne put jamais s'élever à cet état respectable que son général voulait lui donner par un soulèvement correspondant et spontané en opposition aux armemens et aux invasions des cours de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne. Il n'y eut

que des insurrections partielles de quelques grands seigneurs, que l'armée russe, composée d'un peuple à demi-sauvage et d'un chef plus sauvage encore, dompta et écrasa l'une après l'autre, changeant cette infortunée Pologne en une boucherie ambulante jusqu'à la destruction totale et effrayante de tout ce qui avait le sang et le sentiment polonais, et de tout ce qu'il y avait de partisans de la France. L'Autriche hypocrite avec nous à Paris, hypocrite en Pologne, déclarant par son ambassadeur à Versailles qu'elle ne prenait sa part que par précaution et pour sa sûreté, protestant qu'elle la restituerait alors que les autres puissances co-partageantes en useraient de même, n'eût peut-être pas osé en face de l'Europe et avec les moralités qu'elle est souvent obligée de manifester, exercer en grand les brigandages dont Catherine donnait l'exemple.

En effet, le partage était déjà consommé que le comte de Mercy, en le notifiant à Louis XV, invoqua les formes persuasives, le repentir simulé et tous les détours de la duplicité et de l'impudence. Il déclara au duc d'Aiguillon que le danger que les forces autrichiennes couraient en s'opposant seules aux russes et aux prussiens avait aussi déterminé leurs majes-

tés impériales à démembrer la Pologne. Mercy *avouait* que la cour de Vienne en reconnaissait l'injustice; mais que pour la diminuer elle avait cru devoir y participer pour y mettre des bornes, en observant que la part de sa *souveraine* était si menue qu'il ne voyait pas sans *inconvénient* la balance pencher du côté de la Prusse et de la Russie. Le comte de Mercy excusait le silence de la cour de Vienne à notre égard en faisant divers reproches au duc d'Aiguillon, en se plaignant de ses liaisons secrètes avec les prussiens, de sa déclaration à M. de Sandos que la France verrait avec indifférence les évènemens de la Pologne, et de ses projets de rapprochement avec la Prusse confidemment manifestés à la cour de Vienne par celle de Berlin; d'où Marie-Thérèse et l'empereur avaient conclu que ne pouvant plus compter invariablement sur l'amitié de la France, la cour de Vienne avait dû prendre ses précautions contre un orage auquel elle ne devait pas seule s'exposer.

C'est ainsi que Marie-Thérèse notre grande amie, notre fidèle alliée, la mère de Marie-Antoinette, nous éloignait exclusivement de la médiation et du partage, et ajoutait la dérision à la perfidie. Elle nous traitait comme le

royaume de Suède, ou comme la Turquie, ou comme un électorat, puissances impuissantes en présence de l'Autriche, et condamnées, comme nous, à demeurer paisibles spectatrices de la destruction de leur voisin et de la boucherie des polonais pour en assurer la conquête et le partage.

Du moins la conduite de Frédéric était conséquente et analogue à la conduite insensée de la France à son égard. Il était dégagé de tout devoir envers nous, et de toute bienséance même à l'égard de la Pologne ; il pouvait agir suivant ses intérêts sans que la France pût se plaindre; il pouvait nous dire : *En* 1741 *vous avez tout fait pour m'aider à garder la Silésie : en* 1758 *vous avez tout fait pour me l'ôter, et pour changer ma monarchie en marquisat. La nature et vos intérêts vous avaient créé et mon ami et mon défenseur ; vos derniers témoignages à mon égard m'ont appris que vous travailliez à ma perte. Souffrez donc que je fasse tout pour me préserver de votre politique insignifiante et versatile.*

Mais Marie-Thérèse, la belle-mère de Louis XVI, son alliée, n'était guidée que par l'ambition usurpative. Elle employait les mil-

lions arriérés de nos subsides, à massacrer notre parti à Warsovie, et destinait à Versailles Marie-Antoinette sa fille à perdre les ministres dévoués aux principes politiques de notre nation.

La maison d'Autriche a payé cher quelques années d'une injuste influence sur la France, dont elle a joui à notre préjudice pendant le règne de Marie-Antoinette à Versailles. Si elle a ruiné notre alliance avec les polonais, qui existait depuis tant d'années; si l'Autriche et les puissances co-partageantes ont augmenté au nord leur pouvoir militaire numérique, commercial et fédératif; si la France fut dégradée, sous le faible Louis XV, par les intrigues du duc de Choiseul et depuis par les erreurs de Marie-Antoinette; si elle resta paisible observatrice des injures faites à nos amis et à notre puissance fédérative pendant si long-tems, elle vient de se venger. Elle a établi ses limites sur le Rhin, et les conservera.

CHAPITRE VIII.

De l'Autriche et de la France à la fin du règne de Louis XV *et au commencement du règne de son successeur. — Dédains de l'Autriche pour la France son alliée. — Velléités de Louis* XV *pour revenir à l'alliance prussienne. — Il emploie sa correspondance secrète à cette opération.*

On ne peut écrire l'histoire diplomatique de la France depuis l'alliance de 1756 avec Marie-Thérèse, sans rencontrer de toutes parts les effets funestes d'un traité qui forcent l'historien, à chaque instant, de montrer l'adresse autrichienne et les intérêts de la patrie. Marie-Thérèse a voulu que tous les lieux, tous les tems, toutes les dignités, tous les personnages, tous les rangs fussent les suppôts du système de servitude de la France, qu'elle opposa à l'ancienne rivalité. Il fallait qu'elle enchaînât une nation brave, généreuse, militaire et qui avait une histoire et un caractère 30 ans auparavant.

Les petites cours d'Allemagne et d'Italie, effrayées d'avoir perdu la protection de la

France, étaient désolées de la dégénération de notre diplomatie. Ces cours, dans leur impuissance, et Frédéric avec son ton de liberté et ses manières franches, se permettaient d'appeler la monarchie française la *ferme de la maison d'Autriche*; insulte déplacée que la France, dans ses anciennes époques de fierté et d'indépendance, n'eût ni soufferte ni méritée.

La cour de Vienne, qui ne voulait être notre alliée que pour employer nos troupes et nos trésors à son agrandissement, se refroidissait toutefois vers la fin du règne de Louis XV. A mesure que les moyens d'alimenter son ambition diminuaient en France; Marie-Thérèse devenait réservée et mystérieuse. L'alliance ne versant plus dans ses coffres, après le paiement des arrérages, perdait ses attraits. Elle *s'expliquait*, disait le prince Louis de Rohan, notre ambassadeur à Vienne, *sans modération sur l'épuisement de nos finances et sur l'impossibilité de soutenir une guerre si l'alliance était attaquée.* La peur saisit le vieux roi dans cette circonstance. Il voyait à Londres un cabinet qui, depuis des siècles, disait avec acharnement : *Delenda est Carthago.* Il voyait en Russie un autre cabinet

que M. de Choiseul avait irrité en lui suscitant les turcs dans un moment d'embarras. A Berlin Frédéric affichait le mépris et n'épargnait pas les sarcasmes. A Vienne Marie-Thérèse après avoir abusé de l'amitié, en était dégoûtée, et l'on voyait dans son fils, Joseph II, une ambition déréglée capable de toutes sortes d'injustes aggressions. Le prince Louis reçut l'ordre de tout faire à Vienne pour pénétrer les projets de la mère et du fils. Le cardinal était plus propre effectivement à découvrir qu'à traverser les trâmes de la cour de Vienne pleine de réserve et de froideur avec la France et passionnément alliée à la Prusse et à la Russie, sans que la France pût opposer à cette coalition des unions équivalentes, vu le traité existant de 1758.

L'Europe elle-même ne montra que de l'étonnement, en voyant trois puissances naturellement ennemies, la Russie, l'Autriche et la Prusse, réunir leurs forces pour anéantir à leur profit un peuple auquel elles n'avaient à reprocher que le grief de sa faiblesse, et des divisions intestines qui étaient l'ouvrage principal de la Russie. L'Angleterre, si intéressée à prévenir l'établissement de la Prusse à Dantzick, partageait le silence et l'étonnement

de l'Europe et de la France. Depuis des siècles les grandes puissances s'étaient ruinées et désolées pour empêcher leur agrandissement respectif. Maintenant leur morale diplomatique inspirait aux unes de s'emparer des états qui étaient à leur convenance, et aux autres de le permettre impunément sans manifester leur jalousie.

Ce n'est pas que Louis XV, qui avait naturellement l'esprit juste sur ses intérêts, ne connût le bourbier dans lequel il s'était enfoncé. Il désirait de revenir à son ancienne alliance avec la cour de Berlin. Une partie de son ministère le désirait aussi, et le baron de Breteuil était chargé de négocier à la Haye le retour des deux cours à leur ancienne amitié, avec le baron de Thurlumayer, envoyé de Frédéric ; mais il ne tenta de sortir de la tutelle de la maison d'Autriche que par la voie de sa correspondance secrète. Le duc de Choiseul, l'argus de Marie-Thérèse, était encore tout puissant à Versailles, et le baron de Breteuil, chargé par le roi de renouer avec Frédéric, et par le duc de Choiseul de respecter les traités existans, suivit les ordres du ministre et se montra incapable de faire, avec la correspondance secrète, la révolution que le roi parut désirer dans sa diplomatie.

L'effroi de la France dans son état d'extrême débilité était d'autant mieux fondé, que le roi avait découvert, par sa correspondance secrète et par les soins de M. de Vergennes, ambassadeur en Suède, que la Prusse et l'Autriche avaient signé une convention secrète par laquelle la France et la Suède étaient exclues de la garantie de la paix de Westphalie, qui leur appartenait, tandis que l'Empereur affichait j'usqu'au ridicule un ton imitatif des manières et des principes du roi de Prusse, pour lequel il se disait pénétré de vénération. Avec une telle convention secrète, la Prusse et l'Autriche n'avaient rien de sacré au nord de l'Europe. Elles pouvaient tout entreprendre à notre préjudice. La maison d'Autriche voyait notre embarras, nos craintes, nos défiances et parut souvent désirer de dissiper les nuages; mais la France, sentant son impuissance, ne voulait se fier à aucune de ses protestations, tant le partage de la Pologne l'avait convaincue de l'esprit de fraude et de la duplicité de Marie-Thérèse, notre alliée.

L'Autriche, d'ailleurs, qui ne croyait pas, en dévastant la Pologne et en s'appropriant une partie de ses provinces, attaquer son alliance avec la France, ne cessait de nous assurer qu'elle

qu'elle voulait conserver la bonne harmonie avec la France, pourvu qu'on la laissât agir à son aise dans l'exécution de ses plans; mais au lieu de se lier avec nous en réalité, comme elle l'était officiellement par le traité, pour partager avec harmonie la prééminence qu'une telle coalition pouvait donner aux deux puissances, elle ne s'occupait qu'à en tirer les profits sans partager la prépondérance que les deux puissances devaient exercer de front et en première ligne, comme le prouva depuis Joseph II, lorsqu'il voulut bien d'un côté, maintenir l'alliance, et de l'autre nous constituer spectateurs bénévoles de ses projets sur les turcs, sur la Bavière, sur l'ouverture de l'Escaut et sur les autres opérations de son administration romanesque pendant laquelle, aidé de sa sœur à Paris, il condamna la France à jouer, en Europe, les rôles insignifians d'un électeur ou d'un roi de Sardaigne.

CHAPITRE IX.

Ambassade du prince Louis, depuis cardinal de Rohan, à la cour de Vienne. — Il approfondit les relations de l'Autriche et de la Prusse. — Il établit des intelligences dans le sein de la cour de Vienne. — Il prévient l'union de l'Autriche à la Russie contre la Porte. — Il découvre les intelligences de la cour de Vienne dans l'intérieur de la cour de France et du cabinet. — Il en établit de pareilles dans celui du prince de Kaunitz obligé de changer les clefs et serrures de l'intérieur de son propre cabinet. — Il lit les correspondances françaises interceptées par l'Autriche, et les correspondances autrichiennes qu'il intercepte. — Organisation du conseil politique de Marie-Thérèse.

Il ne restait, à la France effrayée de cette coalition, que l'impuissante curiosité des peuples faibles, qui attendent d'être à leur tour la victime du vainqueur. La maison d'Autriche était parvenue à se procurer la communication

de nos dépêches politiques du nord et du midi; mais le prince Louis, de Rohan, notre ambassadeur, habile dans le secret des ruelles, avait réussi de même à se procurer des copies des lettres intimes de l'empereur au roi de Prusse et de celles du prince de Kaunitz au comte de Mercy, ambassadeur de Marie-Thérèse, à Versailles. Les deux cours dépensaient des sommes prodigieuses non pour se rapprocher, vers la fin du règne du feu roi, mais pour s'épier, se sonder et se connaître, sur-tout relativement aux affaires de la Pologne.

Le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, était parvenu à cet égard à des découvertes étonnantes. Il avait fait passer à sa cour les pièces secrètes relatives aux entrevues de Frédéric et Joseph II à Neiss et à Neustadt, en se procurant à prix d'argent des intelligences directes dans sa chancelerie. Le prince Kaunitz qui en entretenait lui-même à Versailles, dans notre cabinet, parvint jusqu'à la source de la trahison de ses bureaux, et fit noyer un commis dans le Danube. Le prince Louis, sans s'en étonner, en gagna d'autres dans les bureaux du prince de Kaunitz et jusques dans l'intérieur des appartemens de l'impératrice et de son fils. Il apprit que l'Autriche allait s'unir à la Russie

contre la Porte; et la France eut le bonheur de prévenir ces désastres que l'Autriche pouvait préparer à notre allié. Le prince Louis réussit à intercepter les lettres de Kaunitz au comte de Mercy, ambassadeur autrichien en France; il apprit par-là que la cour de Vienne s'était procurée des copies des dépêches du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Le comte de Mercy payait, à la cour, auprès de Louis XV et dans les bureaux du duc d'Aiguillon, des traîtres qui préféraient les récompenses pécuniaires du prince de Kaunitz à la satisfaction sentimentale qu'éprouve un bon français dans sa fidélité. Louis XV, indigné, ordonna à chacun de ses ministres, *séparément*, de lui faire connaître, par écrit, *leurs soupçons*, pour parvenir à dévoiler ce courtisan autrichien.

Le prince Louis, de son côté, se procura des copies de la correspondance du prince de Kaunitz avec l'ambassadeur autrichien, à Pétersbourg. La politique de la maison d'Autriche avec Catherine II, y était encore mise au jour. Le comte de Mercy qui eut communication de ces pièces envoyées par Rohan à Louis XV, en avertit Marie-Thérèse, et Rohan avertit sa cour que le prince de Kaunitz, dépaysé, avait porté la précaution au point

de faire changer les serrures de son cabinet, ne confiant qu'à son secrétaire exclusivement le dépôt des dépêches les plus sérieuses. Ces anecdotes diplomatiques démontrent les défiances et les sollicitudes des deux cours de Vienne et de Versailles pendant le ministère du duc d'Aiguillon, et motivent le courroux ultérieur de Marie-Antoinette contre lui, quand elle fut devenue reine de France.

Le 10 janvier 1774, le prince Louis avertit sa cour que le prince de Kaunitz était parvenu à acheter les chiffres de sa correspondance avec le roi, et avec nos ambassadeurs à Constantinople, Stockolm, Dantzick, Pétersbourg. Il fit plus, il prouva à Louis XV que la cour de Vienne avait le déchiffrement de toutes les dépêches entre le duc d'Aiguillon et les ministres dans toutes les cours de l'Europe. Pour le prouver, il envoya par extrait au roi des copies, des lettres du duc d'Aiguillon à Berlin, à Munich, à Dresde, à Pétersbourg, avec les réponses. Il apprit que les bureaux d'interception étaient à Liége, à Bruxelles, à Francfort, à Ratisbonne, et que le mécanisme de nos chiffres était tel aujourd'hui, que les déchiffreurs autrichiens parvenaient sans beaucoup de difficulté à mettre au net nos dépêches. *De*

mon cabinet, disait le prince Louis, *je lis toutes les correspondances dont je viens de parler : j'apprends les secrets que nos ministres croient devoir me taire dans les lettres qu'ils m'écrivent ; c'est-là que j'ai connu et révélé dans une lettre secrète remise au roi par le prince de Soubise, que le comte de Broglie avait, par l'autorisation même de S. M., continué pendant son exil sa correspondance secrète et particulière avec M. Durand à Pétersbourg et avec d'autres ministres. A cette lettre étaient joints les chiffres dont on se servait..... Depuis ces connaissances heureusement acquises et communiquées avec empressement à notre ministère, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'un changement de chiffres : je suis toujours sans moyens sûrs pour les avis secrets que j'avais à transmettre à Constantinople, Stockholm et Pétersbourg* (1).

(1) L'auteur de ces mémoires, en rédigeant ce chapitre, envoya à Charles de Lacroix, alors ministre, un chiffre pour les noms propres seulement des nations, des mers, des ministres et personnages à nommer. Ce chiffre est tel que son mécanisme variant à chaque dépêche, à chaque alinéa et à chaque phrase, si l'on veut, peut dérouter tous les déchiffreurs des cabinets de l'Europe, par la grande mobilité de ses caractères.

Toutes les dépêches du prince de Kaunitz, toutes celles des princes étrangers interceptées passent par ce qu'on appelle ici le CABINET DES DÉCHIFFREURS. *Le baron de Pichler en est le directeur ; il travaille seul avec l'impératrice et ne rend compte qu'à elle. Ce directeur lui remet cinq copies, une pour l'empereur, une pour le grand duc de Toscane, successeur éventuel de la monarchie autrichienne, une à Bruxelles, au prince de Staremberg, désignés pour remplacer le prince de Kaunitz et une au comte de Rosemberg, homme de confiance. Chacun renvoie ces copies à l'impératrice avec des observations à mi-marge, et c'est de ces observations combinées et discutées que se forment les projets et les résolutions. L'impératrice fait quelquefois* AJOUTER *ou* RETRANCHER *dans les dépêches interceptées lorsqu'elle veut faire parvenir à l'empereur des conseils ou des avis dont elle ne voudrait pas paraître l'auteur.*

On voit dans le compte rendu à Louis XVI, du Prince Louis-de-Rohan notre ambassadeur à Vienne, (du 4 juillet 1774,) que les deux cours d'Autriche et de Versailles s'épiaient encore depuis l'avènement de Louis XVI à la

couronne, et avec une telle sollicitude respective, que l'influence de Marie-Antoinette, sur l'esprit du jeune roi monté sur le trône depuis deux mois, ne rassurait pas la cour de Vienne. Les deux cours avaient dépensé des sommes prodigieuses vers la fin du règne de Louis XV, non à se rapprocher, mais à se sonder réciproquement. Cependant l'exil du duc d'Aiguillon et le rappel du prince Louis, donnèrent à celle de Vienne des témoignages des intentions du roi et de son désir de régner dans une bonne intelligence avec sa belle-mère. Il s'était résolu de souffrir la destruction du parti français en Pologne, que l'Autriche, la Russie et la Prusse dissipaient avec le fer et le feu. Le choix, toutefois du comte de Vergennes, opposé au duc de Choiseul, ne rassura pas entièrement cette princesse. Depuis sa nomination jusqu'à sa mort, la cour de Vienne et la cour de Berlin, ne cessèrent d'être en opposition avec lui; la cour de Vienne, parce qu'il était contraire à ses intérêts, et celle de Berlin, parce qu'il ne prenait pas les siens ostensiblement.

Cependant, la cour de France voulait savoir jusqu'où se porterait l'ambition co-partageante et la fidélité réciproque des trois cours qui s'étaient approprié la Pologne. Marie-Thérèse,

de son côté, voulait être instruite jusqu'à quel point nous souffririons sans nous plaindre de son ambition usurpatrice. Chacune des deux cours était instruite que ses propres lettres étaient interceptées par l'agent de l'autre. Cent gazetiers ou historiens modernes ont écrit que la cour de France avait ignoré le partage de la Pologne jusqu'au moment de sa consommation. Ils ont attribué exclusivement la haine de la reine pour le cardinal de Rohan, à une lettre de lui, peu favorable à cette princesse. Le cardinal de Rohan encourut sa disgrace, non-seulement à cause de cette fameuse dépêche, mais encore, par ce qu'il avait appris lui-même, par les interceptions ou les infidélités des commis autrichiens, que Marie-Antoinette ne cessait pas d'être à Versailles, archiduchesse dans le cœur; et la haine de la reine pour le duc d'Aiguillon, vint surtout de l'aveu qu'il en fit au jeune roi dans un travail ministériel. Le roi se trouva par le fait dans de perpétuelles défiances de son épouse, qui, jamais ne le pardonna ni au cardinal de Rohan, ni au duc d'Aiguillon. Il ne manquait donc point à la cour de France des renseignemens sur les désastres de la Pologne. Le comte de Broglie, chef de la correspondance secrète,

annonça dès 1760 ce qui arriva sept ans après, et jusqu'au partage. M. de Vergennes en donna des avis positifs. Broglie ne cessa de montrer dans le parti des patriotes polonais, amis de leur indépendance, le soutien du parti de la France; et notre cabinet en était si bien instruit, que peu après l'avènement de Catherine au trône, notre chargé d'affaires à Pétersbourg, reçut des instructions secrètes qui annonçaient distinctement tout ce qui arriva en 1767. On était instruit d'ailleurs dans les bureaux diplomatiques à Versailles, que l'empereur avait un esprit ambitieux et romanesque; on savait qu'il roulait dans sa tête des projets de s'étendre en Italie, d'usurper le Frioul sur les Vénitiens; d'arrondir ses possessions allemandes, sur-tout par l'addition de la Bavière à la mort de l'électeur. Le cardinal de Rohan paya cher son attachement à la maison de Bourbon. Le prince de Soubise le soutint à Vienne tant que Louis XV vécut; mais, dès le moment que Louis XVI monta sur le trône, Marie-Antoinette ne cessa de tourmenter son époux, que lorsqu'elle eut obtenu de lui le rappel du prince Louis. On sait ce qui lui arriva depuis. Sa famille partagea sa disgrace, et il ne tint pas à la reine que le

nom de Rohan ne devint en France un nom odieux, honteux et flétri.

Joseph II, prévenu des éternelles infidélités des bureaux, eut recours à des moyens d'un nouveau genre ; il résolut de venir plusieurs fois en personne en France, et il envoya son frère pour négocier directement. Nous verrons comment les Français accueillirent le chef de la maison d'Autriche, voyageur en France.

CHAPITRE X.

Sentimens de l'Autriche après le partage de la Pologne, relativement à la France, et à l'époque du voyage de l'archiduc.

L'AUTRICHE ne manquait pas d'observer qu'elle était elle-même à l'égard de la France dans une périlleuse position, et qu'elle y était depuis long-tems. L'archiduc arrivé, à Paris, remit à sa sœur, reine de France, une note dont voici l'analyse et les résultats. Peu de jours après son entrée à la cour, le comte de Vergennes en remit un duplicata à Louis XV, avec la remarque particulière que l'archiduc n'était venu à Versailles que pour donner des instructions à la reine.

« Les rapports généraux de la France avec la maison d'Autriche sont ceux d'une puissance qui a réussi, 1.° A diviser cette maison en deux branches, l'Espagnole et l'Allemande ;

» 2.° A démembrer ensuite les possessions de chacune des deux branches.

» La France, sous les Bourbons, n'a pas cessé de poursuivre ce plan destructeur de la puissance autrichienne. Depuis Henri IV elle

a employé à cette opération le génie de ses plus profonds diplomates, de ses plus habiles généraux. Sans perdre un pouce de terrain, la France enleva successivement à l'Autriche, et dans l'espace de deux siècles, le *Roussillon*, la *Bourgogne*, *l'Alsace*, la *Franche-Comté*, *l'Artois*, le *Hainault-Cambrésis*, les royaumes *d'Espagne*, de *Naples*, la *Lorraine*, le *Barrois*, etc. etc.

» La maison d'Autriche est donc, relativement à la France, dans un état de décadence et de destruction, depuis près de 200 ans ».

CHAPITRE XI.

Suite du tableau de l'Europe. — La France et les puissances protestantes. — Chûte du systême de patronage de la France en faveur des puissances protestantes de l'Allemagne, par le traité de 1756 et par le mariage d'une archiduchesse avec Louis XVI. — Frédéric devient par le fait protecteur du protestantisme d'Allemagne à notre préjudice. — Profondeur de la politique de la cour de France dans le systême de ce patronage diplomatique.

LES liaisons amicales de la France avec la maison d'Autriche et la consommation de leur alliance de 1756, par le mariage de Louis XVI avec une archiduchesse, avaient anéanti en France le systême de patronage, que la cour de France observait depuis des siècles en faveur des puissances protestantes d'Allemagne.

Le cabinet de la maison de Bourbon, que l'ignorance se permet aujourd'hui de traiter si lestement, en appelant sa politique sublime *la vieille diplomatie*, s'était constamment

élevé jusqu'en 1756, au-dessus des maximes de religion et des influences du fanatisme. Ensorte que, si la constitution de l'état persuadait d'une part, aux maisons de Valois et de Bourbon, que le culte romain était le seul convenable au mécanisme de l'intérieur de la monarchie; d'un autre côté, les rois très-chrétiens, les plus pieux, les rois même fanatiques étaient convaincus que les alliances les plus étroites avec les maisons protestantes de l'empire, étaient les alliances naturelles de la France. Les pratiques de cette diplomatie sont une preuve que les cabinets des Valois et des Bourbons furent supérieurs à cet égard à leurs préjugés, et aux principes de leur religion.

Des raisons de prudence et de conservation avaient dicté à la France cette politique. Charles-Quint et ses successeurs, exerçant en Allemagne une autorité sombre et cruelle envers les protestans, une raison d'état très-puissante pour la France, lui inspirait de s'attacher à la ligue des nations protestantes, formée contre cette maison intolérante et superstitieuse. Il n'y avait pour la France, en Europe, ni des huguenots, ni des mahométans.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que nos ministres français les plus dévoués à la cour de

Rome, les cardinaux électeurs du pape, n'étaient plus à cet égard princes de l'église. Une fois devenus ministres d'état, ils devenaient les appuis des nations protestantes allemandes, qu'ils opposaient avec succès à la puissance et à l'ambition des successeurs de Charles-Quint. Le dévot cardinal de Fleury recommandait au duc de Richelieu, partant pour Vienne, en qualité d'ambassadeur de France, les intérêts des protestans d'Allemagne. Le grand cardinal de Richelieu, l'un des auteurs de cette politique, s'alliait par principes, et j'ajoute par sentiment avec les protestans d'Allemagne : et cependant il exterminait par le fer et le feu les protestans de la Rochelle ; et dans ma patrie, il brûlait et changeait en ruines la ville de Privas, qu'il avait prise d'assaut.

Depuis le traité de 1756, les raisons de cette politique, n'existant plus, et les nations protestantes voyant les deux principales puissances catholiques de l'Europe, la France et l'Autriche, réunies par un traité, rien n'est aussi intéressant que de considérer ces puissances, reconstruire elles-mêmes un nouvel édifice diplomatique, jeter leurs regards vers le roi de Prusse qui se trouvait en opposition nécessaire avec la cour de Vienne, et que l'alliance de

1756 rendait leur dernier et unique protecteur. C'est dès ce moment-là que le roi de Prusse devint par le fait, au préjudice de notre suprématie continentale et de notre crédit, le protecteur des libertés germaniques, l'asîle d'un parti persécuté, et le soutien des ennemis naturels de la maison d'Autriche. Chacun de ces princes, du corps germanique dont le chef avait mis les aïeux au ban de l'empire, se retourna du côté du plus fort. Quelques-uns, pour des raisons de localité, se soumettent à la cour de Vienne; d'autres, demeurent désormais tourmentés d'une intolérable terreur, et tous deviennent les ennemis naturels de Marie-Antoinette depuis que la politique de sa mère l'eut destinée à devenir à Versailles la gardienne d'un traité qui les privait d'une puissante protection. J'ai développé la marche et les effets de la politique des maisons de Valois et de Bourbon, dans mon *histoire* manuscrite *de l'établissement et des progrès du protestantisme en Europe, et de sa décadence en France depuis la révocation de l'édit de Nantes*, trois volumes, dont l'impression suivra de près la publication du présent ouvrage. C'est dans les papiers du cardinal de Richelieu conservés, par sa famille, que j'ai trouvé des pièces que les réserves de

l'ancien gouvernement ne permettaient pas de livrer à l'impression, sur-tout relativement aux principes diplomatiques de la France, à l'égard des puissances protestantes de l'Europe.

CHAPITRE XII.

Suite du tableau de l'Europe. — De la France et du Danemarck. — Continuation des effets de la grande alliance de 1756 sur cette puissance ; son cabinet est divisé en deux partis, celui de la bru et celui de la belle-mère. — Révolution. — La reine mise en jugement. — Caractère de cette procédure. Supplices. — Divorce royal. — Etat de la Suède. — Suites de sa révolution. — Nécessité absolue d'une confiance respective entre un gouvernement et ses sujets — Portrait de Catherine II. *— Suites des affaires du Nord, la Prusse, la Suisse.*

LE Danemarck s'était ressenti, comme les autres puissances du Nord, des effets du traité de 1756. Dès le règne de François I, cette couronne avait été constamment notre amie ; mais l'alliance avec la cour de Vienne, en fermant les voies de communication et de secours, éloignait et isolait les couronnes du Nord, de la France leur amie. La sûreté de la la Basse-Allemagne cessa par le fait, et le patronage de la France en faveur des puissances

faibles, fut anéanti. Les cabinets protestans, dès ce jour-là, flattèrent le roi de Prusse; et le roi de Danemarck fut un de ceux qui furent obligés d'avoir recours à la versatilité des principes suivant les circonstances, pour veiller à sa sûreté.

A l'époque de la convention de Closter, son cabinet en donna des preuves conçues et combinées avec autant de sagesse que de prévoyance. Il trouva l'art de plaire à l'Angleterre, dont il sauva l'armée; à la France, dont il fut le médiateur bénévole; à la cour de Vienne et à celle de Pétersbourg, en sacrifiant les intérêts de Frédéric qui paraissait alors réduit aux abois. Il s'est depuis rapproché avec habileté du cabinet de Berlin, qui ne voulut plus se ressouvenir d'une partialité de circonstance.

A l'avènement de Louis XVI à la couronne, le Danemarck, heureux sous le gouvernement absolu, militaire et paternel de ses rois, venait de se donner en spectacle à l'Europe. Le roi, de retour d'un voyage fait en divers pays, trouva sa cour divisée en deux partis, celui de Mathilde d'Angleterre son épouse, et celui de Julie-Marie, seconde épouse de son père.

L'animosité de la reine douairière datait de

l'époque du mariage de Mathilde. La douairère s'était étroitement unie à Sophie-Madelaine, grand'mère du roi, pour éloigner du trône une sœur du roi d'Angleterre, qui par ses charmes et sa naissance, pouvait acquérir en Danemarck une grande prépondérance. Déja les vieilles douairières étaient furieuses de la jeunesse et de la beauté de Mathilde. Le mariage toutefois fut conclu, et les qualités personnelles, la douceur, l'affabilité de la reine régnante, augmentèrent le dépit des belles-mères.

Mathilde acquit la plus grande influence, et changea la forme de l'état. Le gouvernement de Struenzée, son favori, déplut aux grands, aux ministres renvoyés, et sur-tout à la reine Julie. Le roi tomba dans un état d'infirmité, et son épouse, ainsi que le ministre Struenzée, furent accusés de lui avoir procuré cette infirmité pour gouverner l'état. Tout-à-coup la vieille reine obtient du roi l'ordre de renfermer la jeune reine dans un château, s'empare des rènes du gouvernement, et choisit une commission ou plutôt un tribunal révolutionnaire royal pour faire mourir Struenzée et le comte de Brandt.

Avoir gouverné l'état était le crime réel de

Brandt et de Struenzée. Quant au prétexte de la procédure, l'histoire le classera à côté des prétextes des assassinats politiques de la révolution française. Les motifs de l'accusation du ministère danois étaient *des desseins contre la personne du roi, une mauvaise éducation donnée au prince royal, le projet de forcer le roi à renoncer au gouvernement de l'état, un commerce criminel avec la reine, l'administration et le pouvoir énorme de Struenzée.*

L'article relatif à l'éducation du prince royal passait aux yeux de la philosophie pour mériter une récompense au lieu d'une accusation. Quant au gouvernement, le parti de Mathilde en avait changé les formes sans effusion de sang : appartenait-il donc à une belle-mère, qui le renversait par des violences inouies contre sa bru, de le juger par une commission ? La monarchie danoise était absolue et militaire. Le roi était seul ordonnateur général de son empire, et Julie, qui révolutionnait le gouvernement par ordre du roi, ne voyait pas, dans son ivresse, qu'elle dirigeait des procédures contre la nature même du gouvernement dont elle voulait s'emparer ; car ou le roi jouissait dans son infirmité des moyens suffisans dans l'esprit

pour présider le gouvernement danois; dans ce cas-là Julie n'était pas compétente pour attaquer le parti qui administrait par les ordres du maître: ou bien le roi était dépourvu des moyens nécessaires pour gouverner, et dans ce second cas Julie avait abusé de la triste situation du monarque pour en extorquer l'ordre d'emprisonner son épouse. Dans les deux cas Julie était criminelle; elle l'était dans la supposition d'une infirmité complette du roi, puisqu'elle renversait un gouvernement qui avait le droit et la force de repousser l'agression d'une douairière et d'une opposition mécontente; elle l'était encore dans la supposition que le roi fût suffisamment pourvu des moyens de gouverner; car elle poursuivait son roi.

La vieille reine opposait à Mathilde qu'elle avait souillé la couche royale, et en faisait à Struenzée un crime capital; mais en supposant la réalité du délit, les moralités de l'Europe en avaient aboli la punition depuis des siècles. Le Danemarck ne pouvait donner ni le ton, ni l'exemple de punir du dernier supplice les plaisirs des épouses des rois sans effrayer tant de cours galantes en Europe, et spécialement celles de Naples, de Versailles, de Pétersbourg, etc. et même de Vienne.

L'histoire d'ailleurs doit flétrir le nom, quelque obscur qu'il soit, de l'un des juges de Mathilde d'Angleterre. L'infâme Schack, chargé d'interroger la reine, ou plutôt de la troubler et de la subjuguer pour lui surprendre des aveux et dicter ses réponses, assura l'illustre prisonnière que Struenzée avait fait des déclarations outrageantes pour son honneur et sa dignité. *C'est impossible*, s'écria Mathilde, *puisque cela n'est pas, et je nie le fait.* L'artificieux Schack réplique à la reine : *Struenzée est donc le calomniateur de sa souveraine, et comme tel les lois danoises le punissent de mort... Et si je déclare comme lui*, réplique la princesse frappée de stupeur et d'effroi, *peut-il espérer sa grace ?* Schack, abusant de l'inexpérience de la princesse, assure l'espoir de la grace si la reine rendait authentique son aveu par sa signature. L'infortunée prend la plume, et tombe évanouie en écrivant la cinquième lettre de sa signature, que Schack termine lui-même en tenant la main de la princesse mourante de douleur.

Ces scènes terribles étaient le résultat de l'énergie de la jalousie de deux femmes qui s'étaient disputées le pouvoir sous un monarque infirme. Le divorce de Mathilde fut

prononcé, et Brandt et Struenzée eurent la main et la tête coupées sur un échafaud. Un parti de mécontens victorieux et placés à la tête du gouvernement tuait, comme en France, un gouvernement déplacé et vaincu. La bru tombait victime de la belle-mère. Une conduite imprudente, légère, volage et des torts peut-être, conduisirent Mathilde à ces extrémités. Elle mourut en Allemagne peu d'années après. Georges III, son frère, demanda qu'elle y fût transférée.

Le ministère danois parut confus en face de l'Europe d'une victoire de cette nature. Il s'étudia à faire oublier par le calme de sa politique, les scènes terribles d'un gouvernement naturellement doux et sorti de son caractère dans la procédure de Mathilde. Le repos des danois et le besoin perpétuel que les gouvernemens ont de la confiance des peuples pour exister en paix réciproquement, exigèrent que le gouvernement de Copenhague se dépouillât des formes d'un gouvernement absolu.

La position de Gustave III en Suède, prouvait la nécessité de cette confiance respective dont il donnait l'exemple. Dès le commencement de son règne le parti du sénat usurpateur de la puissance royale depuis que Charles XII

en avait abusé, était si animé que si le monarque n'eût réussi dans la révolution, le ressentiment de la noblesse victorieuse pouvait le faire périr sur un échafaud. Madame d'Aiguillon a donné à l'auteur de ces mémoires une note qui constate que M. de Vergennes rappelé d'une espèce d'exil où l'avait envoyé le duc de Choiseul en Bourgogne, pour être en Suède le conseil de Gustave et l'aider des finances du roi pour consommer la révolution, promit avant son départ de réussir dans cette périlleuse entreprise, ou d'y périr s'il était nécessaire pour exécuter les ordres du roi.

Le tems de la consommer était arrivé à Stockholm, et Gustave n'avait encore pris aucune mesure définitive pour la capitale. Le sénat qu'il avait à renverser était in truit des soulèvemens de la Scanie et des approches des troupes que le baron Sprengporten avait recruté pour Gustave, lorsque ce prince spéculait encore.

Demain, lui dit M. de Vergennes, *il faut commencer la révolution; demain*, sire, *ou tout est perdu.* Ce ministre qui a développé à Versailles un caractère craintif, réservé et souvent pusillanime, avait du courage et un carac-

tère à la cour de Suède pour humilier les ennemis de Gustave.

La révolution résolue, ce prince écrivit à M. de Vergennes la lettre suivante; elle peint l'anxiété et l'incertitude des factions révolutionnaires qui vont se livrer le combat. « Je vous prie, lui dit Gustave, de témoigner au roi votre maître ma reconnaissance pour l'amitié constante qu'il me témoigne, de lui marquer que j'espère me montrer demain digne d'un ami fidèle. Ma bonne cause et la protection divine me soutiendront; mais si je succombe, j'espère que son amitié s'étendra sur les restes que je laisse après moi, et qu'un frère dont la fidélité et le courage se sont montrés d'une manière si éclatante, et que de braves sujets qui auront tout sacrifié pour moi et pour leur patrie, ne seront point abandonnés par le plus fidèle et le plus ancien allié de ma couronne. »

Le lendemain 18 août 1772 la révolution éclata, et fut consommée en cinquante-quatre heures. *Le roi déployait*, dit le comte de Vergennes, *l'ame des deux Gustaves... Souvenez-vous*, disait-il à ceux-ci, *que vos ennemis sont des suédois... J'abjure l'autorité militaire*, disait-il aux uns Il avait placé des canons dans les rues, et il avait défendu de les

charger. Il coupa un écu en deux, en prit une portion, et livra l'autre à son frère. La réunion de sa moitié qu'il devait lui envoyer était le signal de sa victoire. »

Le comte de Vergennes le jour de la révolution, monté sur une échelle qui dominait le parc d'artillerie, en observait les phénomènes avec inquiétude, mais avec calme et quelquefois les larmes aux yeux. Il sortit de sa perplexité lorsque le cri de *vive le roi* (OURA OURA) se fit entendre. Les bras victorieux du parti royaliste parurent ceints d'un mouchoir, signal convenu de la victoire. C'est ainsi que M. de Vergennes vengea la France des affronts des partis des couronnes qui l'avaient exclu du conseil des ennemis de Gustave, auquel étaient appelés les ambassadeurs des cours de Pétersbourg et de Londres. Gustave donna depuis à M. de Vergennes un diamant sur lequel est gravée la révolution en mémoire et en récompense des succès de la journée.

La France, dans cette révolution, donnait des preuves à l'Europe de ses moyens et de ses ressources. Elle prouvait, dans une circonstance où Louis XV sur son déclin dormait insensible dans les bras de madame Dubarry, qu'elle avait encore de l'influence jusques

dans l'intérieur de la cour la plus reculée de l'Europe. Elle donnait aussi des preuves de modération et d'humanité. La faction des états du nord qui enchaînait la puissance royale avait fait périr les royalistes suédois qui avaient tenté de rétablir la couronne dans ses droits. La légation française professait des principes bien contraires. La révolution de 1772 fut consommée sans proscription et sans effusion de sang, et l'on peut juger de l'influence de la France par la pièce qui suit, fournie par madame la duchesse d'Aiguillon.

Conférence du roi Gustave et du comte de Vergennes, après le succès de la victoire du roi de Suède, rédigée par M. de Vergennes, ambassadeur de France.

LE COMTE DE VERGENNES. J'ai admiré, sire, avec un respectueux effroi, mais avec confiance, le courage, la prudence et la sagesse de votre V. M.; le calme de votre ame était celui d'un héros.

GUSTAVE. Le succès dépendait beaucoup de la tranquillité de l'esprit.

DE VERGENNES. Le bonheur de votre règne dépend de cette première journée et des

grandes déterminations de V. M. : Elle s'est déjà expliquée avec moi sur ses intentions. Je lui réitère le précis de ses projets relativement à cette grande journée. Depuis long-tems, je la connais résolue d'accorder SÉCURITÉ AUX VAINCUS, d'inspirer une CONFIANCE GÉNÉRALE A TOUS LES PARTIS, et d'établir sur des BASES SOLIDES LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE POUR LES TEMS A VENIR.

GUSTAVE. Quant à la sécurité, la modération dont je veux donner des preuves à la Suède et à l'Europe, la leur persuadera. M'abstenir de vengeances le jour de la victoire; sils sont tranquilles, me prouvera qu'ils se fieront à moi. Quant à l'avenir, il résultera entièrement de cette journée. Vous savez que je ne veux pas m'emparer de la puissance arbitraire si contraire aux mœurs et constitutions des suèdois : il vous est connu que je veux relever ma couronne et la délivrer du joug de l'anarchie et de l'indépendance humiliante de mes voisins. Ce sont les intérêts, la fierté et les droits de mon peuple, que je veux défendre. Je ne puis succomber, après un aussi grand succès, aux coups de mes ennemis. Je veux tout faire, d'ailleurs, pour m'unir de la plus étroite amitié avec le roi, votre maître.

DE VERGENNES. Le cas *debellare superbos*, n'a pas lieu, puisqu'ils s'avouent vaincus; mais, à l'avenir, il faudra des mesures suffisantes pour prévenir le retour de l'anarchie.

GUSTAVE. Pour l'avenir, je crois la nation suèdoise digne de la liberté, et je pense que je dois établir ma sûreté et celle de l'état sur la magnanimité et la confiance de ma part. Sans cela, le parti vaincu se trouverait désormais dans l'état de souffrance où il me tenait, ainsi que ma famille, quand il disposait de la puissance: cet état de souffrance et celui de mon peuple, m'en ont fait sortir. Si je condamne le parti vaincu à la même position douloureuse, et si je viens à m'oublier un instant, il voudra sortir de son état par des explosions: c'est ce que je veux prévenir. Je veux mettre la Suède dans un tel état de bonheur intérieur et de tranquillité, que je puisse aller en personne remercier votre maître de toutes ses sollicitudes et de sa tendre amitié. Je veux voir M. le duc d'Aiguillon et le remercier avec tendresse d'avoir opéré en France et en Suède deux révolutions qui délivrent deux couronnes amies, des entraves des ambitions particulières. Voilà l'ensemble de mes intentions, ne manquez point de procurer

au plutôt à votre maître, le plaisir qu'il aura d'en apprendre le détail et les succès.

Gustave, victorieux de la noblesse et du parti de l'étranger, s'occupa en effet des moyens de gagner le cœur de ses sujets. Une minorité faible et obscure dans le parti qu'il avait humilié, conservait toutefois le souvenir de sa chûte. Quelques fanatiques avaient résolu de s'en venger par un assassinat prémédité pendant plusieurs années. Les cours de Berlin, d'Angleterre, de Pétersbourg, alimentaient encore un noyau de mécontens par des subsides secrets, et quoique la dénomination factieuse de *parti des bonnets* et celle de *parti des chapeaux* fut abolie par des édits ; Georges III, Catherine, sur-tout, et Frédéric, intéressés à prévenir en Suède un autre Charles XII ; et Louis XVI, porté à soutenir en Suède la révolution du comte de Vergennes, en faveur d'un roi notre allié, s'observaient avec soin à Stockholm.

Les deux factions opposées, paraissaient toutefois silencieuses et amorties. Le sénat, seize ans avant la révolution avait conduit à l'échafaud, des fidèles serviteurs de Gustave, lorsqu'ils tentèrent de rétablir le roi dans la plénitude de sa puissance, au préjudice du sénat. Gustave plus libéral, et le comte de Vergennes

Vergennes plus humain que les envoyés des cours du Nord, suivirent une conduite opposée. Gustave, en réunissant en sa puissance tous les pouvoirs de la royauté, déclara qu'il ne voulait être que le *premier citoyen d'un peuple libre*. Il tranquillisa ainsi les esprits d'une nation amie de la liberté. Il renversa le sénat, mais il pardonna à l'aristocratie vaincue, et en recomposant le sénat suèdois, il y appela des personnages de tous les caractères et de toutes les opinions ; il accorda à toutes les factions, des garanties et des représentations établies dans les premiers corps de l'état. Le repos des esprits lui permit de protéger les arts, les sciences et le commerce. Avant la révolution, la Suède tremblait aux approches d'une diète ; les factions opposées des couronnes faisaient couler le sang. Sous le règne de Gustave, la Suède fut calme et florissante ; il la dégagea des chaînes de la Russie et de la Prusse, garantes de la constitution et des formes de l'état qu'il venait de détruire.

L'amalgame de tous les partis, de tous les intérêts, de tous les caractères dans le conseil, dans le sénat, dans les emplois ; cet amalgame odieux à la Russie et à l'Angleterre, parce qu'il tempérait les esprits et donnait la paix à l'état,

permit à Gustave de s'occuper de la restauration de son empire, de voyager en France; de passer d'une extrêmité de l'Europe jusqu'au fond de l'Italie; de laisser son état en repos, à côté même de l'impérieuse et adroite Catherine; de procurer enfin à la Suède vingt années de bonheur et de tranquillité.

Telle est l'histoire de la révolution opérée par Gustave, sans laquelle la Russie, à l'aide du sénat, continuait peut-être en Suède les projets de partage et de démembrement qui l'occupaient en Pologne et détrônait le roi.

Ce n'est pas que les ministres Russe, Anglais et Prussien ne traversassent depuis, ce calme que la Suède devait à la magnanimité du monarque victorieux des factions: mais, au lieu de surveiller Gustave; ce prince, depuis la révolution, surveillait tous ces ambassadeurs inquiets et secrètement jaloux de l'autorité actuelle du monarque, tandis que leurs cours étaient toujours intéressées à relever le sénat et à retenir à leur solde les grands seigneurs de l'état qu'elles désiraient d'opposer à Gustave, réputé capable, en cas de guerre, de développer l'audace d'un successeur de Charles XII. Le roi de Suède opposait dans ces circonstances aux embuches des cours du Nord intéressées à le dégrader, la magnificence

d'un émule de Louis XIV et le ton du plus grand souverain de l'Europe. Elles tentaient sans cesse de l'immiscer dans des affaires révolutionnaires, et de diriger contre lui tout-à-la-fois une grande variété de mécontentemens; mais ce prince, né dans le sein des conjurations, avait appris à les déjouer et à les dompter en les traitant avec calme. Il avait évité de se compromettre avec les factions, et il était heureusement arrivé à la vingtième année de repos et d'oubli des scènes antérieures, lorsqu'un monstre qui joignait la dissimulation et l'esprit à un caractère fort et atroce, un gentil-homme Suédois, appelé Ankarstroom, se vengea de la révolution de 1772 par un lâche assassinat. Gustave, dans sa sagesse, avait converti tous les partis à la royauté, il avait désarmé toutes les passions furieuses: mais, que peuvent la bonté et les affections libérales contre l'hypocrisie et les caractères vindicatifs et faux? Ce n'est pas une faction qui fit périr Gustave, il les avait toutes désarmées; il mourut victime du ressentiment de quelques individus tourmentés de fanatisme.

La France qui ignorait encore la nature de la révolution qui se préparait dans son sein, considérait les sanglantes catastrophes des cours

du Nord, comme l'ouvrage de quelques barbares qui avaient besoin de venir recevoir en France des *principes* de douceur, de calme et de civilisation. Le récit des révolutions de la reine Julie, contre la reine Mathilde ; de Gustave contre le sénat, et de Catherine contre son époux, nous glaçaient d'effroi et nous applaudissions à la tranquillité de nos mœurs.

La Russie dans cette circonstance, au lieu de se ressentir de la faiblesse du sexe de son souverain et du crime qui l'avait élevé sur le trône, était gouvernée avec éclat. Catherine conduisait les destinées de la Russie et les plans de Pierre-le-Grand avec la fermeté de ce prince et sans aucune déviation. Plus adroite que les monarques du midi et que Louis XV que les plaisirs avilissaient aux yeux de leurs peuples et des autres potentats, Catherine connaissait l'art de maintenir le ton de la souveraineté, en s'abandonnant aux égaremens de l'amour. En France les favorites avaient dégradé la maison de Bourbon, et en Russie la nombreuse succession de favoris n'avait pu ni affaiblir la force du gouvernement, ni dénaturer son unité.

Le grand duc donnait à l'Europe des preuves de la plus grande modération. Plein de réserve relativement à l'usurpation de sa mère, sa con-

duite, sa soumission, sa modestie, ses réserves légitimaient en quelque sorte aux yeux des nations une puissance dont le commencement avait été si odieux.

L'administration intérieure de la czarine et sa politique extérieure ne sont pas exemptes de reproches. Cette grande princesse voulant se placer dans la classe des reines conquérantes agrandissait les immenses déserts de son empire par leur dépopulation. Elle s'emparait de la Pologne, et elle abandonnait ses sujets du fond du nord dans la barbarie de ce pays perdu. Frappée de la grandeur du règne de Louis XIV, elle imitait les dilapidations et le faste de ce prince sans apprécier les maux que les règnes militaires et dilapidateurs avaient faits à la France.

Rhulières a peint Catherine II favorablement. M. Coxe, dans ses voyages, a dépaysé ses lecteurs, et les a éloignés de la vérité. Mallet-Dupan, auteur de *la Balance en péril*, ouvrage commandé par la Suède, l'a maltraitée.

Catherine était très-sensible à des écrits publiés pour ou contre son règne, et sur-tout aux écrits des français. Elle fit tout pour obtenir la suppression de l'ouvrage de Rhulières, et sacrifia tout pour se faire en France un parti puis-

sant dans la république des lettres. Elle en traitait les chefs avec plus d'égards que notre ministère; elle voulut confier à d'Alembert l'éducation de son fils ; elle appela Diderot près d'elle ; elle acheta la bibliothèque de Voltaire, et Buffon lui envoya son fils, qu'elle combla de largesses et de présens. Les athées les plus prononcés, les écrivains les plus audacieux étaient ceux qu'elle recherchait avec plus de familiarité. On l'eût déclarée complice de leurs actions et de leurs écrits si elle n'avait rougi en 1789 du patronage qu'elle leur avait accordé, au point que le portrait de Voltaire fut enlevé par ses ordres de ses grands appartemens, et que Condorcet fut effacé de la liste de son académie. Elle parut repentante de sa conduite envers eux, tant elle semblait redouter d'être citée dans l'histoire, comme une des causes de la révolution à laquelle sans doute elle contribua par la protection éclatante et les graces qu'elle accorda exclusivement aux écrivains qui la préparaient.

L'histoire reprochera à Catherine de s'être immiscée dans les affaires intérieures de ses voisins. Cette princesse oublia que la ruse est la politique et la ressource des états faibles ou en décadence; que la loyauté est la force des

grandes nations, et qu'elle leur donne un caractère historique. Son administration, la civilisation de ses états, les progrès des sciences en Russie, sous son règne, attireront les regards des historiens; mais aussi, l'Europe a déjà jugé et le crime qui fut la source de sa puissance, et la tragédie mystérieuse qui la débarrassa d'Yvan, et les violences sanglantes qui lui assurèrent la Pologne. Depuis des siècles, et sur-tout depuis quarante ans, l'Europe était effrayée des révolutions qui donnaient des maîtres à la Russie, on les conservaient dans le gouvernement. Catherine en employant des mesures de cette nature, ne contribua pas au perfectionnement des institutions humaines, suivant les chimères de ses amis, les philosophes français.

Il faut entendre Diderot, peignant Catherine qui l'avait invité à venir la voir.

« Elle est toute pleine de dignité, disait-il, » et pour exprimer ce que je sentais, il me » semble que je n'en dirais pas trop en l'ap- » pelant la reine des reines. Sa contenance est » aisée, et de quelque côté qu'on la considère, » on voit que la gravité de son port et de ses » mouvemens s'allie parfaitement avec le na- » turel qui ne l'abandonna jamais le geste,

» la marche, le ton mesuré de ses discours, » et l'ensemble de sa personne étant dans la » plus parfaite harmonie.

» Dans le tête-à-tête, l'impératrice se dé- » pouille de ce grand ton de majesté; elle a « la bonhomie d'un voisin avec lequel j'aurais » eu des habitudes pendant vingt ans; mais des » habitudes décentes et amicales. Catherine II » connaît des détails dans l'histoire, dans les » usages de nos sociétés françaises, dont on ne » croirait pas une grande souveraine susceptible. » Elle généralise ses idées, comme d'Alembert, » quand il unissait en faisceaux vingt chapitres » des sciences humaines, pour en former » une division de son *discours préliminaire.* » Non, je n'oublierai jamais les délices des » tête-à-tête que Catherine m'accordait à sa » cour, et dans lesquels nous causions avec » plus de facilité qu'avec vous en ce moment. » Si jamais on publie ses œuvres et ses lettres, » vous jugerez de l'élévation, du ton de dignité, » des graces et de la facilité de son génie.

» Ce qui honore infiniment notre nation » c'est le cas que cette grande princesse fait de » la philosophie française, de nos théâtres, de » nos artistes, de notre goût pour le beau. La » czarine ferait les plus grands sacrifices pour

» appeler dans son empire notre république
» des lettres, si elle pouvait présumer qu'elle
» voulût s'établir dans ses états; *mais les fran-*
» *çais*, disait-elle, *et sur-tout les gens-de-*
» *lettres, oublient difficilement leur patrie;*
» *ils ne sortent pas volontiers de leur pays;*
» *rien ne peut les fixer dans nos climats. Je*
» *ne suis point la souveraine des artistes et*
» *des gens-de-lettres qui sont à Paris; cela*
» *manque à mon bonheur.* »

» L'impératrice parlait d'un potentat son
» contemporain, avec moins d'égard que d'un
» philosophe français.

» Je me trouvais avec elle dans un ton de
» liberté singulier. Sans en abuser d'aucune
» manière, je me permis de parler contre la
» guerre: Catherine parut se repentir de celles
» qu'elle avait déclarées. La conversation fut
» longue à cet égard, animée, curieuse par des
» détails: je ne serais pas surpris que Catherine
» laissât désormais les turcs en repos, ou du
» moins qu'elle tempérât son système guerrier.

» L'impératrice donne à sa conversation une
» grande variété de couleurs, elle parle dans
» le ton d'une littérature légère, gracieuse, ou
» bien le langage de la métaphysique; ce qu'elle
» sait de solide et de bien pensé est prodigieux. »

Frédéric II de son côté avait un de ces caractères prononcés que les circonstances altèrent difficilement. Dès le mois de juin 1741, ce prince avait été si bien apprécié par le cardinal de Fleury, que quarante ans de règne ont pu développer davantage son caractère ; mais sans démentir ce qu'un homme pénétrant avait trouvé d'expressif dans ce prince. Je tire ce portrait des mémoires manuscrit de Ledran, chef du bureau des archives des affaires étrangères.

« Quand je songe, disait le cardinal de Fleury, au maréchal de Belle-Isle en 1741, que nous n'avons quasi d'autres alliés que des princes fort mal dans leurs affaires, je ne laisse pas d'être effrayé de la guerre où nous allons entrer. Le roi de Prusse qui n'est pas dans ce cas, m'inquiète plus qu'aucun. Il n'a aucune règle dans son esprit : il n'écoute aucun conseil et prend très-légèrement ses résolutions sans avoir préparé les moyens pour y réussir. La bonne foi et la sincérité ne sont pas ses vertus favorites ; il est faux même dans ses caresses, et je doute qu'il soit sûr dans ses alliances ; car il n'a pour principes que son unique intérêt. Il voudra gouverner et faire à sa tête, sans aucun concert avec nous..... Ce portrait vous paraîtra peut-être un peu chargé,

et comme vous l'avez vu de plus près que moi, je vous en fais le juge. Mais je ne puis m'empêcher de craindre que, si l'on lui proposait un parti avantageux, en cas que la cour de Vienne ou plutôt l'Angleterre, jugent essentiel pour eux de le détacher de nous, il ne serait pas scrupuleux, sous les prétextes qu'il pourrait imaginer, de se séparer de notre alliance : je vous ouvre mon cœur, je vous prie de brûler ma lettre. »

Le cardinal de Fleury ne voyait que de profil le grand Frédéric; mais il voyait des choses vraies que l'histoire de son règne a développées. Ce grand prince au reste est au-dessus de tous les éloges. A l'époque de l'extinction de l'ancienne maison d'Autriche, et malgré la réunion des forces de l'Autriche et de l'Angleterre, il agrandit ou plutôt il créa une monarchie aux dépens de Marie-Thérèse, et pour la conserver il lutta depuis dans la guerre de sept ans contre la France, contre l'Autriche et contre presque toute l'Europe, conjurée contre lui; il fut constamment obligé d'avoir recours à deux moyens rarement réunis, la ruse et la force suivant la nature de ses ennemis; car il se trouva environné des forces colossales de la France, de l'Autriche et de

la Russie, dont les armées et la politique étaient gouvernées par des femmes qui dirigeaient contre lui les deux moyens. Habile à profiter des circonstances, secondé par un homme de génie, par un frère fidèle, à qui il ne manquait que la suprême autorité pour l'égaler et peut-être le surpasser, il triompha et de l'Europe et des femmes armées contre lui; et quoique ses ennemis lui eussent opposé à la paix une politique contraire à leurs propres intérêts; quoique la France qui était son appui naturel l'eût combattu ou abandonné à ses destinées, il laissa à ses successeurs un grand ouvrage à maintenir; (qu'ils ne l'oublient jamais,) un ouvrage, plutôt artificiel que fondé sur les bases connues des monarchies européennes qui l'avoisinent; un ouvrage purement militaire qui exige le concours d'une sévère administration des finances, des coffres toujours pleins, une diplomatie active et vigilante, une jalousie perpétuelle, un esprit attentif à l'égard de ses voisins et des mœurs guerrières. Il est des intérêts de la nation française de ne jamais oublier ce qu'un cardinal, ce qu'une maîtresse, ce qu'une archiduchesse, dirigés par la cour de Vienne, ont opposé aux intérêts les plus notoires, que la Prusse et la France, quelle que soit la forme

de gouvernement de celle-ci, auront toujours de s'unir d'une amitié très-étroite.»

On voit que l'Europe à l'avènement de Louis XVI à la couronne, était encore gouvernée par des souverains d'un grand caractère. La plupart s'armèrent depuis contre la révolution française. La révolution les a vu finir, elle a déjà triomphé d'une génération de rois. Pie VI, le roi de Sardaigne, le successeur de Frédéric, Joseph II, Catherine II, Gustave, ne sont plus. Une plus grande réserve envers la république distingue leurs successeurs : leur prudence plus avisée sur leur administration intérieure promet donc aux peuples des jours plus calmes. En Danemarck et en Suède, deux princes amis de l'humanité, règnent et administrent avec sagesse et font oublier les sinistres effets de la révolution de Julie et du sénat. Paul Ier en ordonnant les funérailles de son père, en accordant la liberté à Kosciusko et aux exilés en Sibérie, en se liant avec la France immédiatement après avoir connu la faute de la guerre d'Italie, fait espérer un règne administrateur et pacifique. L'héritier du grand Frédéric attire tous nos regards ; comme Paul Ier il reconnaît l'utilité de ses rapports d'amitié avec la France. Il n'y a plus de cardinaux, ni de maîtresses

ni des Choiseul, dans le cabinet, pour nous éloigner de ce prince. Ainsi la nouvelle génération des princes du Nord est d'un heureux augure pour les amis de la paix, si la France continue à avoir pour ces princes les égards qu'elle doit aux augustes représentans de puissances respectables qui en sont gouvernées; si elle use avec loyauté, modestie et dignité de sa puissance individuelle, si elle ne désole plus ses voisins par une politique tracassière, inquiète et injuste, comme le directoire, et si elle évite de faire sentir à l'Europe sa prépondérance. Quel exemple pour nous que celui que nous donne en Angleterre la superbe et l'intolérance de son cabinet. Il s'attire le ressentiment de tous les potentats en 1801, comme il le fit en 1776 ainsi que nous allons le voir dans les chapitres qui suivent.

Au milieu des agitations de l'Europe, on observait avec satisfaction le calme de la Suisse, dont on ne parlait que pour envier son bonheur. Ce calme était tel que les suisses, après des siècles de révolution, ne connaissaient que les troubles politiques racontés dans leurs annales. Ils étaient redevables de leur repos à des principes et à des institutions dont le siècle a si bien perdu de vue les intentions

législatives, qu'il est expédient de les rappeler ici sommairement. Je vais les extraire d'un volumineux ouvrage relatif à mes travaux sur l'Helvétie.

Les suisses, avant les expéditions destructives ordonnées par le directoire français, étaient redevables de leur tranquillité et de l'état florissant de leurs cantons;

1.° A la variété des conditions de leurs différentes peuplades, dont les unes étaient souveraines, tandis que les autres étaient gouvernées comme peuples conquis, et administrées comme tels par le vainqueur, et depuis par ses héritiers;

2.° Les suisses devaient leur bonheur et leur calme à l'association de treize cantons régis par différentes constitutions, puisque les uns étaient aristocratiques, les autres démocratiques, et les autres enfin, gouvernés par des principes mixtes;

3.° Ils devaient leur tranquillité à la différence des religions établies et protégées dans cette variété de cantons, qui sont les uns catholiques, les autres protestans, les autres d'un culte mixte;

4°. Les suisses devaient leur tranquillité à l'admirable enchevêtrement des opinions poli-

tiques et des opinions religieuses, qui était tel que la religion catholique dominait dans tous les cantons les plus démocrates, et la religion protestante dans les cantons les plus aristocratiques; ensorte que par une invention admirable, la liberté religieuse et démocratique du protestantisme presbitérien, tempérait la nature du pouvoir dans les cantons aristocratiques, tandis que l'influence du sacerdoce romain et sa hiérarchie y adoucissaient les fougues de la démocratie et les orages turbulens de l'égalité.

5°. Les suisses devaient leur tranquillité à la distribution géographique de tel ou de tel gouvernement, relativement aux puissances étrangères, devenues par leurs révolutions, leurs amies ou leurs ennemies naturelles, si bien qu'ils opposaient à la maison d'Autriche, qui était leur ancienne souveraine et qui affectait encore des droits sur eux, la fierté des cantons démocrates perpétuellement armés pour soutenir la liberté et l'indépendance helvétique; tandis que les mœurs des cantons aristocratiques, voisins de l'ancien royaume de France, offraient à la maison de Bourbon, des formes amicales plus analogues au caractère national des français et à la nature de leur gouvernement.

Les suisses d'ailleurs avaient appelé la nature elle-même

elle-même à les seconder dans leurs institutions politiques. Ils n'avaient point établi la démocratie pure dans les contrées fertiles, ni dans les climats tempérés, ni dans les localités le plus favorables au commerce ; ils n'avaient pas constitué l'aristocratie dans les pays pauvres, ni dans les climats les plus âpres ; les hauteurs des montagnes et le voisinage des glaces éternelles étaient l'asîle des institutions démocratiques. La liberté avait laissé à l'aristocratie les régions fertiles et tempérées.

Ainsi après plusieurs siècles de révolutions pour l'établissement de la liberté et de l'indépendance, les suisses obtinrent l'une et l'autre par une transaction sociale conclue entre tous les intérêts et toutes les passions humaines. Ils arrivèrent à la liberté par l'amalgame, je ne dis pas des factions opposées, (en quelques années toutes s'usent, se détruisent, s'anéantissent respectivement, par les supplices ou les proscriptions); mais par l'association de toutes les espèces et nuances connues de gouvernemens. Cette heureuse découverte permettait à toutes les opinions et à tous les cultes chrétiens, de se choisir en Suisse, des climats agrestes et des climats tempérés. Les mœurs simples et patriarchales de la vie pastorale et les mœurs des

peuples commerçans y trouvèrent des positions favorables. L'autel de pierre de la confession d'Augsbourg et les imposantes cérémonies du prêtre romain y eurent des fidèles.

Enfin, et comme si la providence avait voulu établir à côté de ce groupe de républiques fédérées, une localité spéciale et privilégiée pour y révolutionner impunément, les cantons de Berne, de Zuric, etc. avaient depuis des siècles adopté l'alliance de la peuplade genevoise encline aux séditions et perpétuellement en état de révolution soit *expectante* soit *déclarée.* C'était montrer aux cantons le tableau des maladies morales et politiques de l'esprit humain; fixer le fléau dans un lieu déterminé et connu. Et comme dans les états théocratiques de l'Italie on désignait des temples et des monastères pour asîles où le repentir trouvait un réfuge, comme les gouvernemens monarchiques indiquaient à la jeunesse perdue de vices et de dettes, des enceintes où le vice et l'inconduite étaient tolérés, les suisses dans leur sagesse avaient introduit et appelé à l'alliance, la turbulente mais intéressante peuplade de Genève, comme pour fixer dans un lieu les mouvemens révolutionnaires, la séparant des cantons, par le pays de Vaud, contrée dépouillée de la liberté et soumise au gouver-

nement militaire des excellences bernoises. Ainsi, c'est à la variété des positions relatives des cultes, des constitutions des pays libres et des pays conquis, des états paisibles et des états révolutionnés; c'est à l'amalgame légal et officiel de tous les intérêts et de toutes les passions; c'est à la classification de toutes les sortes de gouvernemens, depuis celui de l'abbé de St-Gal, jusqu'à celui de l'avoyer de Berne; depuis la république démocratique du Haut-Valais jusqu'au gouvernement du Bas-Valais pays conquis et traité militairement, que les suisses devaient leur bonheur et leur repos. C'est à l'appel de toutes les passions au service de la patrie, qu'ils étaient redevables de leur patriotisme et c'est au spectacle vraiment pittoresque de leurs mœurs nationales qu'ils devaient cette affluence d'étrangers. Elle était telle que le russe et l'anglais, le français et le hollandais, nés avec quelque aisance, avec de l'éducation et de la curiosité voulaient une fois dans leur vie considérer le bonheur des Alpes, *vivre avec les descendans des patriarches*, et observer un peuple sage et vraiment républicain. Le premier mouvement de M. de Malesherbes, devenu odieux aux courtisans et disgracié de Louis XVI, fut d'aller réfléchir en Suisse sur les vicissitudes humaines.

CHAPITRE XIII.

Suppression de la correspondance secrète et politique de Louis XV, par son petit fils. La défiance du ministre l'avait instituée; la confiance de Louis XVI en M. de Vergennes l'anéantit. — Histoire de cette agence secrète. — Inquiétudes des maîtresses et des ministres de Louis XV sur cette correspondance. — Constance de Louis XV à la maintenir. — Son esprit et sa doctrine.

LE cardinal de Fleury ayant élevé Louis XV dans les principes d'une défiance universelle pour jouir de son dévouement exclusif, avait inspiré à ce prince d'avoir recours à des agens inconnus de ses ministres des affaires étrangères. Ce fut là le principe d'une correspondance, qui fut tenue si secrète, que plusieurs ministres et plusieurs maîtresses se sont élevés et ont disparu sans avoir pu anéantir une correspondance qu'ils soupçonnèrent sans cesse, qui leur donna les plus vives inquiétudes pendant plus de trente ans, et qui fut complètement

entretenue à grands frais par le roi, dans toutes les cours européennes, aux dépens de la caisse du livre rouge. Louis XV dépensait annuellement plusieurs millions, pour les frais de cette entreprise, dont il était le chef; se plaisant en plein conseil de désoler ses ministres souvent moins instruits que lui, leur apprenant des nouvelles qui ne leur arrivaient quelquesfois que huit à dix jours après, et ordonnant dans quelques circonstances, tantôt à ses ambassadeurs à Vienne, à Londres, à Berlin, et tantôt aux premiers commis des affaires étrangères, de communiquer des duplicata des dépêches officielles à son agence secrète.

Louis XIV avait dépensé annuellement de grandes sommes, pour corrompre des commis, des secrétaires, des ministres étrangers, et souvent des princes règnans, qu'il s'attachait. Louis XV se crut obligé toute sa vie de continuer ces mesures; et tandis qu'il ordonnait d'un côté les dépenses secrètes de son ministre des affaires étrangères, il en ordonnait quelquesfois de contraires, suivant les principes de sa correspondance particulière.

Dès la mort du cardinal, premier ministre, le prince de Conti fut honoré de la direction générale de ce ministère, inconnu à toute

la cour. Le parti français à Varsovie, voulant élire ce prince roi de Pologne, avait formé une ligue en sa faveur ; et comme ces intrigues plurent au roi, madame de Châteauroux qui aimait le prince de Conti, trouva convenable dès l'an 1744 d'en faire un roi de Pologne et Louis XV lui demanda un plan pour en faire réussir le projet.

Le prince de Conti s'étudia à rendre ce plan conforme à nos anciennes maximes diplomatiques. Protéger les états subalternes de l'Empire, se lier intimément avec la Turquie, la Suède, la Prusse, le Danemarck et la Pologne; diviser l'alliance de l'Autriche avec la Russie; telles furent les premières bases de ce système. Le roi fut si satisfait du plan et des premiers essais de la correspondance, que le prince de Conti eut long-tems le crédit de nommer nos ambassadeurs français, qu'il chargeait souvent d'une triple correspondance; la première, officielle et ostensible, pour les bureaux et les ministres; la seconde, en *duplicata* de la précédente, pour l'agence secrète; et la troisième, bien plus hardie et plus intéressante, pour le roi exclusivement.

C'est à ce système politique, que l'abbé de Bernis, madame de Pompadour et le duc de

Choiseul, ambassadeur à Vienne, opposèrent l'alliance avec la maison d'Autriche. Ce n'était pas un roi français que les cours de Russie et de Vienne voulaient voir règner en Pologne. Elles avaient un système opposé. Le prince de Conti, et le comte de Broglie qui lui succéda dans la direction de l'agence secrète, encoururent la disgrace de la favorite, si contraire au projet politique qu'on leur soupçonnait. Madame de Pompadour, vendue d'ailleurs à la cour de Vienne, renversait tout ce qu'elle soupçonnait être institué par madame de Châteauroux. Le prince de Conti fut donc obligé de disparaître de la cour, et la correspondance secrète qui ne cessa point, devint le ver rongeur des ducs de Choiseul et d'Aiguillon, pendant tout leur ministère. Les premiers commis des affaires étrangères, appelés au secret, étaient chargés, toutesfois, d'en recevoir les paquets, de les déchiffrer, de les remettre au prince de Conti, et depuis, au comte de Broglie. Ils étaient chargés encore de leur faire connaître les dépêches officielles adressées aux ducs de Choiseul et d'Aiguillon, en sorte que les ministres ne pouvaient pénétrer dans la correspondance secrète, tandis que leurs dépêches actives et passives étaient con-

muniquées par le premier commis, aux chefs de cette correspondance singulière.

Les inquiétudes perpétuelles que manifestèrent les ducs de Choiseul et d'Aiguillon, produisant des inquiétudes réciproques dans l'esprit des agens de la correspondance secrète, le prince de Conti, et le duc de Broglie, tentèrent plusieurs fois d'obtenir de Louis XV la communication à ces ministres, de cette correspondance. Le roi persista constamment à conserver à cet établissement son caractère mystérieux, avertissant ses agens secrets des intrigues du ministère contre eux, toutes les fois qu'il les soupçonnait.

Le prince de Kaunitz, créateur de l'alliance de la France avec l'Autriche, fut souvent allarmé des mystères impénétrables qu'il soupçonnait dans la diplomatie française; quelquefois il arrivait que des branches du système général de cette agence, étaient dévoilées par ses agens diplomatiques. Kaunitz obtenait alors le rappel de nos ambassadeurs, qui jouaient le double rôle de correspondre au ministre public et à un ministre secret, ou qui en étaient soupçonnés; mais Louis XV, par une adresse singulière et inconnue encore dans les annales de la diplomatie, demeurait toujours seul

maître de sa correspondance et des mystères qu'elle occasionnait, jouissant en son particulier des vives sollicitudes que témoignaient ses ministres, ses maîtresses, ses ennemis et ses alliés.

Les plus habiles et les plus éminens diplomates du XVIII.me siècle, furent les agens de cette institution singulière. Des princes du sang, des ducs et pairs, des ambassadeurs, des secrétaires, des commis, des femmes, des laquais même, en furent les agens inconnus; la liste qu'on en a publié est fautive et tronquée. Quand l'un d'eux mourait, et que la veuve ou les enfans, ou le valet-de-chambre, ou l'héritier pénétraient dans les porte-feuilles, Louis XV sur-le-champ approuvait leur initiation dans les mystères. Une pension particulière devenait la récompense anticipée de la circonspection et de la fidélité. Dans cette institution on trouve les noms de Conti, Broglie, Vergennes, Breteuil, Saint-Priest, Ségur, Dumourier, Hennin, d'Eon, Monteinard, le général Monnet et son épouse, d'Avrincourt, le baron de Bon, le Dran, Favier, Tersier, une foule de secrétaires, plusieurs valets-de-chambre. Leur silence de trente ans est inoui dans les fastes de l'histoire.

Le duc d'Aiguillon, bien moins endurant encore que les ministres qui l'avaient précédé,

imagina, de concert avec le comte de Mercy, ambassadeur autrichien, une sigulière conjuration, dont il accusa les agens qu'il suspectait. Il les accusa d'entretenir dans les pays étrangers, à l'insu du roi et de son ministre, des intelligences coupables et dangereuses, pour déranger le système politique de l'état, et entraîner une guerre générale en Europe. Ségur, Favier, Dumourier, le baron de Bon furent mis à la Bastille, et interrogés. Qui n'eût dit à la cour, à l'époque de leur emprisonnement, qu'ils étaient des prisonniers d'état, et peut-être des criminels? Louis XV signait l'emprisonnement de ses agens pour sauver sa correspondance secrète, et nommait des commissaires pour les interroger sur la conjuration prétendue; mais avant de signer leur détention, il avait soin de les faire avertir, et de faire retirer les papiers: et quand il permettait qu'ils fussent emprisonnés, le commissaire nommé avait soin, avant l'interrogatoire, de prévenir les détenus de se moquer intérieurement de ces formalités.

Un jour, un des agens secrets mourut, laissant beaucoup de dépêches déchifrées. Un premier commis des affaires étrangères (membre en même-tems de l'agence secrète) méditant

sur les rôles qu'il avait à jouer, enleva pendant la nuit, les papiers de la correspondance, en qualité d'initié. Le lendemain, en qualité de commis des affaires étrangères, soumis aux ordres du duc de Choiseul, il alla dresser un procès-verbal dans la maison du défunt, qui attestait que le mort n'avait laissé aucun papier.

M. de Vergennes, admis à la correspondance, ayant été élevé au ministère, le secret cessa par le fait, car ce n'était un secret que pour le ministre des affaires étrangères. La mort du cardinal de Fleury, qui jouissait de la confiance du roi, avait créé cette branche inconnue de l'administration de la politique: la restitution de la confiance du roi au ministère, la fit rentrer dans le néant. J'ai parcouru aux Thuileries et à Versailles, les cartons de cette correspondance singulière, et je produirais ici des tableaux aussi curieux qu'instructifs; mais on a publié dans le tems, chez Buisson, le résumé de cette correspondance, en deux volumes, dont M. de Ségur prépare une deuxième édition, qui aura le mérite de contenir des notes particulières de ce diplomate français. Ces notes formeront le dernier chapitre de l'histoire de cette correspondance.

Les trahisons journalières et mystérieuses du département de la politique, justifièrent assez les suspicions de Louis XV et l'établissement de son agence secrète. On a vu dans le chapitre relatif à la mission du prince Louis de Rohan, que ce département était devenu à Paris comme à Vienne, Pétersbourg, Berlin etc., celui des trahisons et de la perfidie. Louis XV, avec des écus, avait acquis tous les chiffres des cabinets de l'Europe. Pour être instruit avec fidélité, il était donc obligé de cacher ses commissions. Frédéric II, dans ses affaires importantes, avait souvent deux ministres. Il confiait l'affaire d'importance à un envoyé particulier, l'agent en place continuait de gérer les affaires courantes et communes. La maison d'Autriche obligée comme toutes les couronnes, de changer ses ambassadeurs suivant les circonstances dépendantes des cours près lesquelles ils étaient envoyés, observait l'ancien usage de conserver dans ses légations des secrétaires affidés et indépendans du ministre ou de l'ambassadeur. L'agent visible et officiel était rappelé suivant les circonstances: le véritable agent, l'agent indépendant du ministre, l'agent souvent chargé du secret, et toujours des intérêts généraux, demeurait

en place; et la cour de Vienne le récompensait par des traitemens progressifs suivant l'ancienneté de service. Enfin, malgré ces précautions particulières, malgré les missions secrètes et extraordinaires, la maison d'Autriche trompée, comme les autres cabinets de l'Europe, fut obligée sous Louis XVI, d'avoir recours à d'autres pratiques. Ainsi Joseph II fut toujours le ministre de ses affaires importantes avec Catherine, Frédéric, Louis XVI etc. Cette démarche eut en France les plus graves inconvéniens, parce qu'elle engagea les français qui n'avaient pas plus de confiance en lui qu'en sa sœur, à supposer des voyages plus ambitieux encore qu'ils ne l'étaient en réalité.

Louis XVI commit une grande faute en abolissant l'agence secrète de son aïeul; non-seulement les opinions diplomatiques sont sujètes à être combattues par des raisons opposées très-spécieuses; mais encore le prince se privait des secours employés à son préjudice par les autres puissances. Le lord Stormont se vantait en plein parlement, d'avoir été instruit des plus secrètes dispositions de la cour de France contre l'Angleterre.

La France ayant perdu son ministère secret, n'avait plus alors que des agens connus, exposés

à la corruption, et Louis XVI était d'autant mieux instruit des dangers que ses intérêts pouvaient encourir de leur part, qu'en montant sur le trône il continua de soudoyer des cabinets étrangers et des ambassadeurs des puissances les plus respectables en Europe ; il donnait secrètement à M. de Vergennes des instructions particulières et signées de lui, sur la conduite qu'il avait à tenir dans cette circonstance épineuse.

L'abolition de la correspondance secrète de Louis XV par son successeur est une des causes des malheurs de la France. On ne change point les formes ni les principes d'un gouvernement sans révolution ; mais un état peut changer des principes diplomatiques et renouveller des alliances sans se révolutionner. La révolution française a eu deux buts ; le premier, qui était celui des constituans, consistait à détruire le système de politique intérieure, et le second, qui était celui des girondins et de l'Angleterre, consistait à renverser le système diplomatique. Ce dernier but a été appuyé des puissances étrangères opposées à notre dévouement à la cour de Vienne. Si la France avant la révolution avait eu une agence secrète dans l'esprit de celle du prince de Conti et du comte de Broglie, qui professaient le sys-

Digitized by Google

tême le plus pur de la maison de Bourbon ; et si cette agence secrète eût montré au gouvernement le précipice où le conduisaient et Marie-Antoinette et le corps diplomatique qu'elle avait organisé, l'ancienne France au lieu d'être révolutionnée aurait pû elle-même révolutionner la révolution en la prévenant. Mais subjugué par son propre traité, privé de tout moyen de prévoyance, machinalement fidèle à l'alliance de 1758, devenu l'objet de la haine et du ressentiment général de la nation, le gouvernement ne vit jamais, depuis la mort de M. de Vergennes, que ce que les suppôts de l'alliance autrichienne lui permirent de voir. Toutes remontrances et opinions contraires passèrent pour des opinions d'un mauvais citoyen. L'état fut privé des yeux et des observations de l'opposition de l'agence secrète qu'il avait anéanti ; il fut privé du secours des observations contraires à ses opinions, et il fut la victime du ressentiment du parti anti-autrichien qui déclara la guerre et à la cour de France et à la cour de Vienne. Le gouvernement français manquant de flexibilité parce qu'il manquait de lumières, et manquant de lumières parce que Marie-Antoinette les redoutait et les écartait ; la maison de Bourbon périt victime des suites funestes de

son traité, et ensévelit avec elle, son suppôt principal Marie-Antoinette, son corps diplomatique, et ses adhérens.

Dans une pareille circonstance le roi d'Angleterre, observateur des rélations du gouvernement et de l'opposition, sacrifie à tems et à propos son ministère pour se ranger du côté de l'opposition, et éviter des révolutions. La maison de Bourbon dirigée et aveuglée par la maison d'Autriche manqua de lumières, de prévoyance et de secours.

REGNE

RÈGNE

DE

LOUIS XVI,

QUATRIÈME ÉPOQUE;

OU

LA LIBERTÉ DE L'AMÉRIQUE;

Précédée de l'histoire des causes de la guerre de la France contre l'Angleterre.

Que devait penser S. M., à la vue des armemens immenses et précipités de la cour de Londres? A la vue de ses procédés arbitraires, de ses denis de justice, de ses prétentions arrogantes? Quelle valeur devait-elle donner aux dernières paroles de l'idole, de l'oracle de la nation anglaise; le lord Chatham, qui se traîna au parlement pour y expirer en criant: LA PAIX AVEC L'AMÉRIQUE, ET LA GUERRE CONTRE LA MAISON DE BOURBON! *La cour de Londres elle-même a justifié les soupçons et la prévoyance du roi, par les ordres hostiles envoyés aux Indes avant la déclaration du marquis de Noailles. Les ministres anglais ont senti toute la force et toute la vérité de ce reproche, et ils l'ont passé sous silence, parce qu'ils ont senti l'impossibilité de le détruire.*

Louis XVI, dans ses observations sur le mémoire justificatif de George III, roi d'Angleterre.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire des causes éloignées et immédiates de la guerre d'Amérique entre la France et l'Angleterre. — Après l'exil du duc de Choiseul, M. d'Aiguillon songe à un projet d'alliance du Midi pour l'opposer à la ligue du Nord. — Il veut lier la France et l'Angleterre. — La mort de Louis XV déconcerte ce plan. — Le parti autrichien représenté par la reine, et le parti anglais représenté par le duc d'Aiguillon se font une guerre d'intrigues indirectes pour savoir laquelle des deux puissances se liera avec la cour de Versailles. Perversité de l'une et de l'autre alliance. — La France n'a de véritables alliés sur terre que les puissances secondaires continentales ennemies de l'Autriche; et les puissances secondaires maritimes ennemies de l'Angleterre.

LORSQU'ON eut renvoyé du ministère le duc de Choiseul; lorsque les querelles qu'il avait suscitées entre les espagnols et les anglais eurent été arrangées; lorsque M. d'Ai-

guillon fut à-peu-près sûr que nous n'aurions pas la guerre avec l'Angleterre, ce ministre songea à opposer à l'ancienne alliance de 1756 entre la France et l'Autriche et à celle de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, une alliance nouvelle capable de réprimer l'ambition usurpatrice des trois puissances co-partageantes.

A cette triple alliance M. d'Aiguillon imagina depuis d'en opposer une quadruple composée de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne et de la cour de Turin.

M. d'Aiguillon représentait sans cesse à l'Angleterre que Frédéric dans le nouveau partage ne manquerait pas, dans la fécondité de son génie créateur, de métamorphoser sa monarchie purement continentale en puissance maritime. Le port de Dantzick devait procurer à ce prince le commerce de la Baltique. Par la Vistule il allait enrichir ses états. La Pologne avec ses starosties, ses magnats et ses troubles, ne pouvait concevoir un système suivi de commerce maritime; mais sous un roi qui ne connaissait aucune sorte d'obstacles dans ses projets, la Prusse devait envahir le commerce du monde. Les anglais, inquiets et soupçonneux au nom seul de commerce, considérant les puissances isolées dans le continent comme

des puissances dégradées par la nature, et les puissances maritimes comme ses ennemies, écoutait le duc d'Aiguillon. Le commerce de la mer Noire que la Russie venait d'acquérir donnait aux anglais les plus vives sollicitudes; l'état d'affaissement des turcs n'avait rien d'inquiétant pour eux. L'ambition, l'activité et l'esprit de Catherine opéraient sur leur esprit le même effet que le passage de Dantzick dans les mains du roi de Prusse. Tout était prêt en France et en Angleterre pour changer la face de l'Europe. L'Angleterre paraissait témoigner au duc d'Aiguillon, à madame Dubarry, au parlement de M. de Maupeou des sentimens favorables, lorsque Louis XV par sa mort donna à l'Europe la perspective d'un nouvel ordre de choses. Une archiduchesse succédait à côté du trône à l'influence qu'avait eue madame Dubarry, et les projets du duc d'Aiguillon ayant été apperçus furent le premier motif de la disgrace de ce ministre. L'Angleterre et l'Autriche ne cessèrent depuis de se faire indirectement une guerre d'intrigues dans le cabinet de Versailles; le parti d'Aiguillon ou le parti anglais déguisé, pour perdre la reine et détruire le système autrichien; et le parti

d'Autriche représenté par la reine pour tenir dans la disgrace le duc d'Aiguillon.

L'une et l'autre des alliances de la France avec l'Autriche ou avec l'Angleterre étaient perverses et contraires à nos intérêts ; l'une et l'autre dégradaient le caractère de la France, à laquelle il convient d'être la protectrice des faibles, et non la source et le maintien de cette terreur générale nécessairement répandue dans tous les états faibles lorsque les grands et les puissans se réunissent. L'Angleterre ne pouvait en 1773 désirer de s'unir à nous que pour resserrer nos chaînes, et faire sur mer ce que l'Autriche opérait sur nous dans le continent.

CHAPITRE II.

Suite des causes de la guerre d'Amérique. — Des relations de la France et de l'Angleterre, à l'avènement de Louis XVI sur le trône. — Opinion de M. de Vergennes sur l'Angleterre. — Situation de l'Angleterre avec la Prusse, la cour de Vienne, la Suède, le Danemarck, et avec la ligue des couronnes de France et d'Espagne. — Sentimens particuliers de Louis XVI à l'égard de l'Angleterre. — Anecdote relative au duc de Lauzun. — Sentimens personnels de ce prince sur l'Angleterre.

LA mort de Louis XV fut donc une victoire pour la cour de Vienne; et le règne de Marie-Antoinette, une défaite pour la cour de France; car l'Angleterre perdant de vue le projet d'une alliance, ne perdit pas celle de profiter de ses avantages contre nous.

A l'avènement de Louis XVI à la couronne, l'Angleterre était dans la situation d'une puissance victorieuse depuis 1763, qui effrayait les autres puissances maritimes par l'accrois-

sement de sa force, qu'il n'était plus donné à la France de réprimer, tant que le désordre régnerait dans nos finances.

La situation de l'Angleterre dans le continent, était plus défavorable : elle n'y avait plus d'alliés. La France unie par un traité à l'Autriche, ne lui promettait plus comme en 1741, une population militaire à soudoyer contre les français. La Prusse, la Russie et l'Autriche étaient encore occupées du partage de la Pologne. La Turquie effrayée de l'ambition des russes, était hors d'état de servir l'Angleterre, ou de lui nuire ; la Suède sortait d'une révolution ; le Danemarck fesait oublier la sienne par une administration douce et paisible. La France en supposant une réformation préalable dans son administration, pouvait avec sécurité diriger tous ses moyens pour l'attaquer avec succès, s'unir à l'Espagne et réveiller même la jalousie des autres puissances maritimes, pour humilier sa rivale qui avait abusé de la victoire à la paix de 1763.

L'Angleterre n'ignorait pas que la France, humiliée du dernier traité de paix, avait jeté les semences d'une révolution en Amérique ; elle s'aliénait la Prusse par la jalousie qu'elle manifestait de voir Frédéric maître de Dant-

zick ; elle inquiétait la cour de Vienne par ses querelles privées pour l'électorat d'Hanovre ; les crimes imaginaires attribués à l'intéressante Mathilde, ne rendaient pas George III l'ami de Christian, et les troubles d'Amérique devenaient de jour en jour plus inquiétans.

L'Angleterre dans ces circonstances donnait des témoignages de quelques dispositions pacifiques ; mais M. de Vergennes était convaincu que cette puissance naturellement inquiète et turbulente dans le sein même du continent, était toujours plus jalouse de notre prospérité que de son propre bonheur. Il présumait néanmoins dès l'époque de son élévation au ministère, qu'elle continuerait à demeurer en paix avec nous tant que les troubles avec les colonies se prolongeraient. La France dépensait en conséquence des sommes considérables en Amérique, pour les fomenter et pour éviter de plus grands sacrifices, nécessaires à une guerre ouverte. Ce n'était pas toute fois sans craindre le cri de guerre du peuple de Londres contre la France, signal ordinaire du ralliement des partis contre nous, auquel la France devait s'attendre, lorsque l'Angleterre serait généralement persuadée de nos liaisons avec les mécontens d'Amérique.

La France et l'Espagne étaient liées par un traité de famille, qui rendait toute guerre maritime de l'une des deux puissances, commune à l'autre. Les deux nations avaient à craindre et à prévenir la guerre, chacune de son côté, et du côté de son alliée, tandis que l'Angleterre avait à craindre, si elle voulait l'éviter, de manquer à l'une des deux couronnes, certaine que son premier coup de canon contre l'une, serait vraisemblablement répondu par celui des deux puissances à-la-fois.

Louis XVI qui depuis le premier déclara la guerre à l'Angleterre, était personnellement très-éloigné de cette mesure; on peut en juger par les notes écrites de sa main sur la marge du projet de manifeste que lui présenta le comte de Vergennes. Il se refusa long-tems aux insinuations de ses ministres; il opposa les raisons les plus sages à ce qu'ils appelaient des *raisons d'état.* Louis XVI, toutes fois, n'aimait ni les anglais ni leurs mœurs, ni leur constitution. Il avait hérité de ses ancêtres des sentimens qui depuis des siècles alimentaient la rivalité. Il approuvait tout ce que son aïeul avait fait et dit à la cour pour tenir les deux nations dans une sorte d'éloignement. Le feu roi avait répondu au courtisan qui se vantait *d'aller en*

Angleterre, pour y apprendre à penser; que son voyage était bon effectivement pour apprendre à Londres à *panser des chevaux*; injure atroce qui fut connue et répétée dans toutes les cours de l'Europe et dans tous les pamphlets du tems. Louis XVI témoigna à cet égard une opinion analogue; mais avec moins d'aigreur et de désobligeance pour l'Angleterre. On sait que l'anglomanie empirait en France depuis la mort de Louis XV. Le duc de Lauzun, pour être à la mode et se donner un ton que Louis XVI était très-éloigné d'approuver, se permit à Versailles, de plaisanter sur le mauvais goût des modes françaises et sur l'élégance de celles d'Angleterre. Le monarque patriote se croyant offensé, répondit au duc de Lauzun: *Monsieur, quand on aime autant les anglais, on doit aller s'établir chez eux et les servir.*

Et néanmoins les sentimens du roi pour l'Angleterre n'étaient pas tels, qu'il trouvât bons tous les moyens de nuire à cette nation, si peu scrupuleuse elle-même à cet égard envers les français et même envers les européens sans distinction, quand elle veut les soumettre à sa superbe domination, ou qu'elle a des griefs à leur reprocher. Le roi n'approuvait pas les secours clandestins accordés aux insurgens.

M. de Castries et M. de Sartines peuvent se souvenir des paroles mémorables de ce prince, obligé de signer des mesures injustes contre le repos de l'Angleterre : conservons-les pour la postérité et pour l'histoire, en les tirant des mémoires des ministres, où ce prince s'exprimait, à la marge, en ces termes : *Quelle situation ! faut - il que des raisons d'état et une grande opération guerrière, commencée, m'obligent de signer des ordres contraires à mon cœur et à mes opinions !*

En terminant ce chapitre, conservons *pour mémoire* les tons de mépris de la cour de France contre l'Angleterre, et la haine héréditaire de la maison de Bourbon contre cette puissance insulaire. De là les vifs ressentimens du gouvernement d'Angleterre, qui voyant dans notre cour, dans notre haut clergé, dans les grands de l'état, la permanence de cette haine injuste, épiait une circonstance favorable pour montrer à l'Europe que la nation britannique ne méritait ni les mépris ni les dédains d'aucune puissance.

CHAPITRE III.

Etat florissant de la nation Britanique après la paix de 1763. — *Etat de dégradation de la France.* — *L'Angleterre jouit de tenir les nations maritimes sous son empire.* — *Les Colons Anglais et les Français partagent leur situation douloureuse et leur ressentiment.* — *Ils se lient d'intérêt.* — *Considérations politiques sur les secours clandestins accordés par la France aux Colons Anglais.* — *Perpétuelle contradiction entre la conduite des puissances Européennes et les principes de droit public.* — *L'Angleterre avait abusé de sa puissance envers la France.* — *Louis* XV *avait trafiqué avec la cour de Londres de l'honneur français dans la négociation pour la paix de* 1763.

A l'époque de l'avènement de Louis XVI à la couronne, la France et l'Angleterre jouissaient d'une paix profonde; mais l'Angleterre victorieuse améliorait son administration, étaignait sa dette, envoyait dans toutes les contrées du globe, même les plus inconnues

et les plus inaccessibles, des hommes instruits pour découvrir de nouvelles régions, pour traiter avec des peuples inconnus, pour parvenir à l'universalité du commerce et changer impunément sa puissance extérieure en tyrannie des nations.

Cette domination, en effrayant les puissances maritimes secondaires, les tenait dans un état de terreur dont la continuité fut dans tous les tems pour les nations un état d'angoisse à laquelle elles cherchent sans cesse à se soustraire. Elles s'en étaient délivrées par la guerre de trente ans; elles le tentèrent encore lorsqu'elles se persuadèrent que Louis XIV visait à la monarchie universelle. Enfin, le dernier mâle de la maison d'Autriche était à peine expiré, que toutes les puissances fondirent comme la grêle sur Marie-Thérèse, sa fille, pour démembrer ses états, tant l'Europe avait eu à souffrir des contraintes que la puissance de la maison d'Autriche lui avait occasionnées.

La France partageait en 1774 avec toutes les puissances maritimes la même situation douloureuse. La paix de 1763 et la fin du règne de Louis XV avaient dégradé cette puissance que la nature avait créé continentale et maritime, au point qu'elle était réduite sur

mer au rang des nations subalternes comme elle l'était sur le continent relativement à l'Autriche; mais l'Angleterre aveuglée, ivre de sa prospérité, ne s'apperçut pas des inquiétudes et de l'impatience naturelle des français et de l'analogie de leur souffrance avec celle des colonies anglaises. La Grande-Bretagne avait manqué en 1763 de modération et de cette modestie même qui assure le succès. Aujourd'hui elle manquait de cette prévoyance qui est l'ame de tous les gouvernemens. Elle avait oublié sa propre terreur à l'époque de la grandeur de la puissance de Louis XIV; elle avait oublié celles de la France sous la monarchie presque universelle de Charles-Quint. Elle s'imagina que la France qui avait souscrit à un traité onéreux pour ses intérêts pécuniaires, endurerait la honte dont l'Angleterre voulut flétrir son nom. C'était faire beaucoup de mal sans profit; et là, fut la source de la guerre d'Amérique.

Sans doute, avant la guerre de 1778, la Grande-Bretagne ne manquait pas de recommander à ses ambassadeurs dans le continent, *d'écouter avec une attention scrupuleuse les plaintes et les représentations des puissances alliées ou voisines; de prévenir les*

sujets de querelles nationales ; enfin, d'inspirer la confiance dans la cour de Londres.

Mais, que pouvaient de magnifiques agens répandus dans toute l'Europe, étalant ces grandes assertions, quand elles étaient pesées, analysées et appréciées dans le silence des cabinets ? La puissance nautique de la cour de Londres ne portait pas moins la terreur dans tous les ports et sur toutes les mers où elle dictait des lois qu'elle imposait aux puissances commerçantes et qu'elle faisait exécuter en vertu de la prépondérance de sa force ; la paix était devenue pour ses alliés et ses voisins une situation si pénible, qu'ils ne tardèrent pas à le manifester. L'Angleterre par sa prépondérance turbulente et oppressive fut exposée à son tour aux insultes des puissances qui résolurent de se soustraire à cette domination.

Au milieu de la tranquillité qui suivit la paix de 1763, si ignominieuse pour la France, et si imprudente pour les anglais, la discorde éclata en Amérique dans le sein des colonies anglaises ; elle s'alluma en conséquence de l'état d'oppression, qu'enduraient en commun, les domaines de l'Angleterre et les domaines des autres puissances maritimes. Les colons furent les premiers à exprimer leur état douloureux,

et

et à chercher en Europe des appuis pour fléchir les rigueurs de leur mère patrie. La France les écouta, ou même si l'on veut, la France chercha la première à alimenter le feu, encore souterrain, qui devait embraser l'Amérique; mais la nature en souffrance pouvait-elle inspirer à la communauté des maux, d'autres remèdes qu'une association de secours contre la puissance oppressive?

Il était reconnu d'ailleurs que dans tous les tems les nations avaient augmenté pendant la guerre leur puissance militaire des partis d'opposition établis chez l'ennemi. Ce n'était pas sans doute en vertu d'un principe de droit public avoué; mais en conséquence d'une pratique qui, aussi injuste que contraire à la loyauté naturelle et présumable des peuples, avait été constamment mise en usage, et dont aucun état n'avait oublié de profiter.

C'est ainsi que le roi Charles Ier, en état de guerre avec la France, avait traité avec de simples magistrats de la Rochelle, reçu leurs députés, et envoyé les siens au mépris du droit des nations invoqué en 1778, par l'Angleterre.

C'est en vertu de la même politique que le cabinet de Londres avait soulevé les protestans des Cevennes après la révocation de l'édit

de Nantes; et depuis soudoyé en secret, caressé et ameuté dans toutes les occasions un parti dans la province maritime de Bretagne, dans laquelle les anglais n'avaient cessé de fomenter des mécontentemens qui inquiétèrent si souvent le gouvernement français, et laissèrent la civilisation et l'industrie de cette province si longtems en arrière.

La diplomatie ostensible et officielle de l'Angleterre, comme celle de la France, désavouent sans doute ces menées souterraines; mais l'histoire peut-elle en taire les résultats?

Ainsi la France *oublia la foi des traités, les devoirs des alliés, le droit des souverains, en secourant les colonies anglaises avec perfidie*, comme le disait le cabinet d'Angleterre, par la même raison que dans les tems antérieurs l'Angleterre avait oublié *la foi des traités, les devoirs des alliés, les droits des souverains, en secourant et en soudoyant les protestans* de la Rochelle et les camisards des Cevennes, en 1703, à l'époque de la plus grande puissance de Louis XIV. Et comme l'Angleterre *ne rougit pas dans ses circonstances d'avilir sa dignité par les liaisons secrètes qu'elle forma avec des sujets du roi de France en épuisant toutes les res-*

sources de la dissimulation ; la France à son tour en usa à l'égard de l'Angleterre en 1778, avec la même perfidie et la même dissimulation ; avec cette différence toutefois, que l'Angleterre toujours jalouse de la prépondérance continentale de la France, voulait humilier une nation dont le sol, le climat, la population militaire et les richesses territoriales offusquaient son orgueil insulaire ; tandis qu'à l'avènement de Louis XVI à la couronne, les limites naturelles de l'Archipel anglais et sa population relative ne produisant qu'une puissance artificielle et commerciale, la jalousie de la France n'était qu'une jalousie de commerce et de système colonial et maritime. La nature avait créé la puissance de la nation française ; et l'adresse seule était la source de la puissance prépondérante et relative des anglais dont l'Europe avait à se plaindre.

Dans le continent des pratiques analogues à celles des deux couronnes avaient opéré jadis de grands évènemens et même des révolutions. La France et l'Angleterre s'étaient réunies aux hollandais pour les soustraire au joug de la maison d'Autriche. De la combinaison des forces des insurgés, des français et des anglais était enfin résulté l'établissement d'une

nouvelle puissance. La France pendant trois siècles, soit qu'elle fût en guerre ou en paix avec la maison d'Autriche, secourut les suisses au mépris des droits de souveraineté de cette maison. L'Autriche espagnole ne cessa pendant la ligue, et plus secrètement pendant la fronde de protéger en France le parti catholique, par les mêmes raisons que la France protégeait en Allemagne le parti protestant en opposition ouverte avec les intérêts de la maison d'Autriche. L'Angleterre elle-même depuis le traité de 1783, n'a pas cessé de préparer la révolution de 1789 contre l'ancienne monarchie française et celle des jacobins contre la monarchie constitutionnelle, comme elle travaille maintenant à soulever une autre monarchie contre la république constituée et établie depuis neuf ans, pour l'assaillir sans doute un jour par des factions républicaines, si jamais l'Angleterre réussissait dans ce nouveau projet. La guerre sourde des amis secrets des puissances en guerre n'est pas moins réelle, quoique désavouée par les actes diplomatiques, et l'histoire dont le but est d'éclairer les nations et de rendre les hommes prévoyans et meilleurs, est obligée de peser dans sa balance et de peindre cette guerre secrète comme la guerre patente des

nations. La Suède depuis des siècles, agitée *par des factions étrangères*, suivant les aveux de Frédéric, dans ses mémoires, est dans un danger perpétuel de révolution. Si la Russie a souvent élevé le parti des bonnets, la France en 1772, y établit le parti des chapeaux.

Ainsi, l'histoire reproche à l'Europe moderne les contradictions perpétuelles entre sa conduite et les devoirs de sa diplomatie. Si la France qui doit avoir aujourd'hui le sentiment de sa grandeur et de sa force, méprisait enfin les ressources passées de sa politique secrète et subalterne, si elle légalisait ces patronages obscurs comme, depuis le traité de Westphalie, elle a légalisé sa protection constamment accordée aux protestans contre la puissance catholique de la maison de Habsbourg, ou si elle renonçait enfin loyalement aux pratiques souterraines de ses agens secrets, en définissant dans ses négociations ce qu'elle desire, et dans ces traités ce qui lui est dû, elle perfectionnerait le droit public des nations, elle purifierait et simplifierait sa politique, elle favoriserait l'établissement d'un système pacifique.

La substance de ce chapitre suppose dans tout état de cause, que l'Angleterre avait abusé de la victoire dans la paix de 1763, et qu'elle

nous avait réduit à un état d'humiliation intolérable pour des français.

On a sans doute beaucoup trop méprisé le cabinet de Louis XV, en l'accusant d'avoir consenti à des articles secrets, qui obligeaient la France à ne construire qu'un nombre déterminé de vaisseaux; mais si ces articles secrets n'ont jamais existé en réalité, il est connu de toute l'Europe que la condition exista *dans le fait* sous le règne du vieux Louis XV, que l'Angleterre condamna à laisser sa marine dans un état de délabrement et d'abandon, sous peine de se voir assailli de nouveau par toutes les forces britanniques; et n'est-il pas connu que toutes les fois qu'on parla de recréer la marine, pendant ce règne, on fut obligé à Versailles de souffrir sans murmure le ton de l'orgueilleuse Angleterre, menaçant en des termes plus ou moins expressifs, la France dégradée, de la plonger dans une situation encore plus humiliante. La nation pouvait-elle donc exister dans le rang des puissances indépendantes lorsque le perfectionnement de son administration commerciale dépendait des caprices de l'Angleterre, ou plutôt des concessions de son ambition inquiète.

L'institution légale d'un commissaire dans

notre territoire, pour observer l'exécution des stipulations avec l'Angleterre, n'était-elle pas une condition également humiliante? et l'Angleterre en obligeant la France, pressurée en 1763 par le malheur, à souscrire à un acte avilissant, sans aucun avantage ni pour ses finances, ni pour son commerce, ni même pour le matériel de ses relations politiques, n'offrait-elle pas aux regards de l'Europe étonnée, le spectacle d'une nation dont l'ébrieté était portée au point qu'elle avait exigé tout-à-la-fois de la France et le sacrifice du Canada et le sacrifice de son honneur. Louis XV avait le droit sans doute de céder, dans un traité, une de nos colonies. La France l'avait gagnée il pouvait en faire le sacrifice; mais l'honneur français ne pouvant lui appartenir, Louis XVI son successeur, ne fut-il pas libre de rompre un traité qui avait compromis cette dignité nationale qui fut dans tous les tems notre force, et le principe conservateur de notre existence et de notre individualité. L'Angleterre avait donc proposé et signé un traité, qui n'était ni obligatoire pour Louis XV ni pour son successeur, les français n'ayant pu confier à leur roi l'administration de l'honneur, ni du caractère national.

Et quel est l'homme éclairé qui doute encore que l'Angleterre n'ait abusé de sa puissance en négociant avec Louis XV pour la paix de 1763, lorsqu'on voit dans notre histoire diplomatique la patience de la France portée au point qu'elle permet que l'Angleterre envoie en 1772 des commissaires à Toulon *pour vérifier le désarmement de l'escadre que nous destinions à secourir la Suède?* Éloignons de notre mémoire ces époques honteuses et humiliantes, pour considérer si dans les expressions de ses manifestes, la France elle-même n'abusa point, en 1778, de sa position plus indépendante et plus heureuse.

Les anglais sont très-parcimonieux du sang de leurs compatriotes. L'anglais qui est du parti de l'opposition refuse souvent de se battre et l'anglais qui est pour le gouvernement est une tête précieuse. Dans cette circonstance les anglais désolés des liaisons secrètes de la France avec leurs colonies insurgées, s'adressèrent à toute la terre pour avoir des troupes à opposer à l'insurrection coloniale. Ils connurent cette fois combien leur coûtait l'alliance de la France avec l'Autriche; car, d'un côté, ils ne pouvaient soulever celle-ci contre nous; d'un autre côté Frédéric était trop sage pour disposer de son armée en

faveur des anglais qu'il n'aimait pas, sur-tout pour l'embarquer pour l'Amérique. Catherine II, à laquelle ils firent la proposition de leur vendre des russes, répondit avec la hauteur d'une souveraine choquée de la demande. Vendre ou louer ses troupes aux anglais pour des subsides parut être un affront à sa superbe. Les anglais parcoururent toute l'Europe. Le petit prince de Valdeck ne rougit pas de leur donner pour des écus cinq cents soldats ; ils en retirèrent autant de Hanau, même nombre de Anspach. Le duc de Brunswick leur loua quatre mille hommes, et le landgrave de Hesse douze mille, etc. Ces troupes étaient obligées de disputer même avec Frédéric leur passage dans les terres de l'empire.

CHAPITRE IV.

Tableau du ministère et de la cour Britannique dans cette circonstance. — Portrait et vertus de Georges III. *— Caractère de son ministère.*

NOUS avons eu le malheur de vivre dans le sein d'une révolution furieuse qui se faisait une loi de prescrire des principes et des opinions sur les évènemens, sur les personnes et sur les peuples contemporains. Elle punissait l'indocilité des écrivains; elle les calomniait, elle poursuivait toutes les opinions opposées à la sienne. Aujourd'hui il est permis en France de louer la vertu, même de nos ennemis.

Georges III, proclamé roi de la Grande-Bretagne quatorze ans avant que Louis XVI montât sur le trône, montrait à toute l'Europe la réunion de toutes les vertus privées dans sa personne. Marié en 1761, à la princesse Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, treize enfans étaient issus de cette alliance.

La reine est un modèle de vertu, de modestie, de piété et de religion. Le monarque a un

caractère de bonté, de piété paternelle, et un grand amour du peuple. Les jacobins français ont vomi contre ce prince mille injures; il n'est pas l'auteur des maux faits par les Anglais, à la France et à la liberté. L'histoire doit citer de lui les plus beaux traits relatifs à la considération qu'il porte aux prérogatives de la nation Britannique.

Ce monarque était à peine monté sur le trône, qu'il demanda, le premier, qu'il fût mis des bornes à sa liste civile, et que l'administration en fût soumise au parlement. Peu de tems après il offrit de rendre les judicatures absolument indépendantes de la couronne et perfectionna le système relatif des pouvoirs. En 1770, il assura l'indépendance du parlement par l'acte qui attribue exclusivement à des comités des communes, élues au sort, la connaissance de la validité des élections. Il la confirma par l'acte qui interdit aux membres des communes, des contrats d'approvisionnement et par celui qui supprimait en 1782 une grande variété des places conférées à des membres du parlement, et qui fixait les pensions du gouvernement. Enfin, il souscrivit à l'acte qui soumettait dans les accusations, pour les libelles, l'opinion des juges à celle des jurés; ensorte que ceux-ci, pronon-

cent, non-seulement, si l'accusé a écrit l'ouvrage qu'on lui impute; mais encore si l'ouvrage est ou n'est pas un libelle criminel. Georges III, par ces différens actes, a perfectionné la constitution Britannique, relativement à l'état civil du citoyen; et, ce monarque, que les jacobins ont représenté comme un tyran avide d'usurper les prérogatives de ses peuples, a signé des actes qui, à cet égard, ont amélioré le sort de la Grande-Bretagne.

Sous ce règne toutefois, le ministère anglais s'est permis des abus et des opérations qui, les unes déshonorent un gouvernement, tandis que d'autres annoncent le plus profond aveuglement. Georges III, au lieu de continuer la guerre de son prédécesseur, eût fait un acte de vertu et de modération, s'il se fût étudié en montant sur le trône à calmer la haine destructive et réciproque de la France et de l'Angleterre; mais au lieu de réunir tous ses moyens pour y parvenir, il exigea de la France, non-seulement le sacrifice douloureux de nos colonies, sacrifice que la France eût toléré, puisqu'elle était malheureuse; mais il porta le mépris pour notre nation au point d'exiger d'elle, à la paix, des concessions qui n'étaient d'aucun profit pour l'Angleterre; qui n'avaient

pour but que d'alimenter le vain orgueil des anglais et la haine des deux nations. Il eut l'opinion erronée et funeste à l'Angleterre, que la France était si profondément plongée dans les vices et la nullité de la cour de Louis XV, qu'elle était incapable sous son successeur de rien imaginer et exécuter de noble et de courageux, pour sortir de cette ignominie. L'esprit du traité de 1763 fut la première cause des erreurs de Georges III.

L'inflexibilité de son mini tère dans l'administration des Colonies, fut la seconde erreur de son règne. C'est aujourd'hui qu'il faut lire le ton impérieux et militaire des actes officiels du gouvernement anglais, pour juger combien sa partialité était injuste envers cette utile portion de l'empire Britannique. L'angleterre en a depuis elle-même ressenti les résultats.

Ainsi, sous un prince modeste de caractère et observateur des droits d'un peuple libre, le gouvernement anglais sortait de son caractère en manifestant ses indécentes jouissances des humiliations auxquelles il condamnait et les Français et ses propres Colons, exigeant de nous cette docilité à laquelle la France fut soumise d'une manière si flétrissante depuis la

paix de 1763, jusqu'à la mort de Louis XV; position qui retint la nation française, la moins endurante de caractère, dans un état intolérable de contrainte et d'humiliation.

L'Angleterre à l'avènement de Louis XVI au trône, était gouvernée par un conseil secret qui se laissa égarer lui-même, non par l'orgueil national qui sied si bien à un peuple, mais par une morgue étrangère au génie général qui régnait en Europe. Milord Rochefort dirigeait les affaires étrangères. Milord Sandwich administrait la marine, et milord North, les finances. Ces trois ministres étaient des hommes de plaisir plutôt que des hommes de génie. Accoutumés à voir la France dégradée sous le roi Louis XV, au point qu'elle endurait le ton impérieux et les allusions menaçantes des ambassadeurs de la cour de Londres, et qu'elle souffrait les visites des commissaires anglais dans nos ports; ils croyaient que sous un jeune roi, sous un mentor décrépit et au bord de son tombeau, l'Angleterre jouirait en repos des avantages de la paix de 1763; qu'elle continuerait de veiller sur nos chantiers, sur nos ports et nos arsenaux; qu'elle arrêterait nos préparatifs, nos constructions, avec quelques propos menaçans et quelques expressions anglaises.

CHAPITRE V.

INSURRECTION des américains contre Georges III et le parlement d'Angleterre. — L'opposition favorable aux colons. — Caractère et portrait du lord Chatam, l'ame de l'opposition et l'idole de l'Angleterre.

C'EST dans cette circonstance que se manifestèrent les troubles de l'Amérique. Dès 1770 M. de Choiseul avait soufflé le feu de la discorde dans les colonies anglaises. L'acte du timbre et l'impôt sur le thé soulevèrent les esprits contre la cour de Londres. Les bostoniens démolirent les maisons du lieutenant et du gouverneur du roi Georges III; les milices refusèrent d'obéir aux ordres du roi; les colons se déclarèrent séparés de la métropole et formèrent des assemblées.

A Londres des hommes de génie défendirent dans l'opposition la cause des américains. On trouvait dans ce parti, Chatam, Burke, Shelburne, Fox, Rockingham, Manchester, etc.; la ville de Londres par ses pétitions et les améri-

cains par leurs déclarations enflammèrent les esprits. La statue du roi Georges fut brisée, fondue et changée en balles dans la nouvelle Yorck. La majorité du parlement et le monarque voulurent envain opposer la force à cette insurrection, dont les résolutions et les succès déconcertaient chaque jour les efforts du cabinet britannique.

Le lord Chatam était l'ame de l'opposition. Il avait été appelé au ministère pendant la guerre de sept ans, dans un moment de découragement national, lorsqu'au commencement de la guerre, la France, qu'une favorite n'avait pas encore totalement dégradée, donna de nouvelles preuves de sa bravoure et de ses succès, enleva Minorque aux anglais, et obtint les premiers succès de la guerre dans le continent. La première expédition que le nouveau ministre Chatam tenta, fut la conquête de Rochefort. Sa haine contre la France et son aveuglement étaient tels qu'il s'imaginait de conduire les anglais jusques aux portes de Paris. Il crut faire à la France une blessure dangereuse; une égratignure fut le résultat de cette ridicule tentative. Tous les projets de descente imaginés par le lord Chatam ne produisirent que l'effet odieux d'animer contre nous à Londres un peuple qui

qui n'est point notre ennemi par l'appareil avec lequel le lord fit entrer triomphalement dans Londres quelques canons enlevés à Cherbourg. La conquête du Canada, qui est resté aux anglais, fut plus utile et plus glorieuse au lord Chatam qui l'avait imaginée et conduite, ainsi que la prise de la Guadeloupe, de la Gorée, du Sénégal et de Belle-Isle.

Ces succès militaires donnèrent au ministre un crédit et une renommée extraordinaires qui augmentaient à mesure qu'il animait davantage le peuple anglais contre la nation française, et qu'il relevait le prix de ses brillantes expéditions contre nous par l'éclat des réjouissances ou des farces populaires. Il était grand aux yeux de ses contemporains, parce qu'il était devenu véritablement le fléau de la France, que dans son délirant orgueil il avait résolu de détruire. Il y avait à cet égard dans son génie malfaisant contre nous une telle suite, un système d'idées si cohérentes et si bien suivies, et dans cette circonstance il y avait du côté de la France une telle pénurie de moyens qu'il n'est pas surprenant que Louis XV, gouverné par une petite bourgeoise de Paris, sans vues, sans esprit et sans caractère, ait été vaincu par le grand Chatam. Tous les talens gouver-

naient l'Angleterre ; tous les vices gouvernaient les français.

Les plus heureuses circonstances favorisaient d'ailleurs le ministre britannique. Après la prise de Minorque, l'administration anglaise disgraciée, honteuse de sa défaite, ne pouvait plus s'élever au ton de l'opposition. L'Angleterre dans ses fureurs approuva qu'on coupât la tête à l'amiral Bing, tandis que Chatam attachait à la cour et plaçait dans les emplois tous les ennemis de la France. Le parti de l'opposition était victorieux le jour de son avènement au ministère. Toute l'Angleterre voyait en lui un libérateur, et cependant tel est le génie britannique à l'égard même de son ministère, que le grand Chatam fut obligé de se retirer de la cour quand il s'agît de terminer la guerre contre la France. Son principe favori *delenda est Carthago* ne fut définitivement aux yeux de la Grande-Bretagne qu'un projet idéal et gigantesque, imaginé par le ministère d'une puissance qui se sentait frappée de terreurs paniques toutes les fois que la France manifesta le projet d'une descente dans son île, et que le cabinet de Versailles était guidé par des hommes à caractère. Que pouvaient donc cent vaisseaux de guerre anglais ? que pouvaient les

armées du roi de Prusse contre la France unie à l'Autriche dans la guerre de sept ans ? Gagner des batailles et prendre des vaisseaux. La France sous l'insignifiant Louis XV et sous la petite bourgeoise parisienne était toujours, malgré tous les efforts de la Prusse et de l'Angleterre, la première des nations européennes, et le lord Chatam un homme dont le génie sublime était égaré par des projets ridicules contre nous.

L'Angleterre a placé le lord Chatam dans la liste des hommes les plus illustres que cette puissance insulaire ait produits; mais l'Europe observe que dans le continent il était secondé par le héros du dix-huitième siècle, par le grand Frédéric. Ces deux hommes de caractère, passionnés pour la gloire de leur patrie jusqu'à l'héroïsme, n'avaient pour ennemis dans la cour de Versailles qu'un monarque sans passion et flétri par la volupté, une reine sans crédit et une favorite d'un génie étroit, qui s'étudiait à éloigner les hommes à caractère du commandement et du crédit. Voilà quelle fut en France la force des anglais.

Après un ministère aussi brillant, aussi audacieux et aussi heureux, le lord Chatam retiré des affaires, mais toujours cher à sa nation, se distingua dans le parti de l'opposition

par la continuité de sa haine contre la nation française. Il élevait dans ses principes son fameux fils, et l'on sait qu'instruit des intelligences secrètes de la France avec les insurgens, il lui inspira la résolution de venger sa patrie par des opérations de même nature. Le père n'avait pu *détruire Carthage* en 1760 ni avec les armées prussiennes, ni avec des vaisseaux anglais; la France au contraire morcellait en 1780 l'empire britannique en soulevant ses colons contre lui. Chatam enseignait à son fils d'unir l'adresse, dont il n'avait pas assez usé, à l'audace qui lui avait toujours réussi, et de se ressouvenir que le zèle patriotique de son père, ses succès, son amour de la Grande-Bretagne et le ressentiment de la France l'avaient précipité du ministère. Les impressions de l'âge tendre sont difficiles à effacer; c'est pourquoi le fils du grand Chatam est né l'ennemi des français, inspiré par un père qui disait au duc de Nivernois, qui lui reprochait en plaisantant quelques pirateries anglaises, *si la Grande-Bretagne était juste envers la France dans ses procédés, elle ne durerait pas désormais un demi-siècle.* Cette manière de traiter la France précipita le père avant la paix. La nature des choses veut qu'elle précipite le fils avant cette époque.

CHAPITRE VI.

De la France dans cette circonstance. — Le comte de Broglie présente à Louis XVI *le système hostile des Anglais contre nous. — Principe du parti Chatam*, delenda est Carthago. — *Comment il est reçu en France sous Louis* XVI. — *Contre-projet des Français.*

Le cabinet de Versailles n'ignorait aucune des vues destructives que ses ennemis manifestaient à Londres contre lui. Le comte de Broglie présenta à Louis XVI le système destructeur et romanesque de ce parti. Ce système était le résultat général de toutes les observations de la correspondance secrète que ce prince anéantit quand il fallait en créer une pour suivre de près les desseins de l'Angleterre. Le comte de Broglie développait ainsi ses obervations à Louis XVI.

» En prenant le timon des affaires, M. Pitt prononça prophétiquement que *l'Angleterre était sauvée et la France perdue* ; la nation anglaise applaudit et en accepta l'augure. L'évènement l'a

justifié, et le ministre fortuné, en rappelant sa prophétie, après le succès (de la paix de 1763) a dit au parlement le mot fameux que *l'Amérique avait été conquise en Allemagne.*

» On crut ou l'on feignit de croire, qu'à l'avenir la France pourrait en imposer à l'Angleterre, par les alliances réunies de l'Espagne et de la cour de Vienne. *Le ministère anglais en fit* UNE MAXIME.....

» Quelle est donc la position de l'Angleterre (avant la guerre de l'Amérique) à l'égard de la France ? Il est triste de l'avouer; c'est celle de l'ancienne Rome, relativement à Carthage, entre la seconde et la troisième guerre punique.

» Rome, victorieuse, se fit alors un principe cruel, l'unique sans doute; mais excusé, peut-être par la raison d'état : ce fut de ne plus consulter ni la justice, ni le droit des gens dans tous les démêlés qui pouvaient s'élever entr'elle et Carthage vaincue. De n'admettre qu'une loi, qu'une règle invariable ; c'est-à-dire la maxime atroce, que ce n'était pas assez d'avoir abaissé Carthage, qu'il fallait LA DÉTRUIRE. *Delenda est Carthago*, s'écriait sans cesse le plus juste des romains, Caton le censeur. En partant de ce principe, il ne fut plus possible aux infortunés Carthaginois de

laisser entrevoir seulement le désir de rétablir leur marine ; il leur fut même défendu de l'entretenir, et de simples réparations étaient aussitôt suspendues que remarquées par les romains : c'étaient, disaient-ils, des préparatifs d'armemens redoutables. On plia d'abord, et long-tems après l'orgueil des vainqueurs augmenta toujours avec l'abaissement des vaincus. Les plaintes des uns n'obtenaient des autres que des vexations renaissantes et redoutables. Tout périssait, et cependant Carthage ne pouvait subsister sans commerce, ni le protéger sans marine. Elle voulut, trop tard, tenter quelques efforts pour rétablir la sienne. Ce prétexte heureux fut évidemment saisi. Aussitôt un autre Scipion, une flotte, une armée romaine viennent fondre sur les côtes d'Afrique ; toutes les places maritimes sont enlevées : Carthage est assiégée : elle est prise ET DÉTRUITE.

» L'Angleterre, sans doute, n'espère pas de prendre et détruire Paris, ni de détruire la monarchie française. Sa puissance de terre est aussi inférieure à la nôtre, que Rome à cet égard, était supérieure à Carthage. Mais ses forces de mer ont pris sur les nôtres le même ascendant pendant et depuis la dernière guerre. Elle a plus que jamais, adopté le même prin-

cipe de ne pas nous laisser relever ; de veiller sans cesse sur nos ports, sur nos chantiers, sur nos arsenaux, de guetter nos projets, nos préparatifs, nos moindres mouvemens, et de les arrêter tout court, par des insinuations hautaines ou des démonstrations menaçantes.

» L'Angleterre, il est vrai, ne nous a pas imposé littéralement des lois aussi dures que les romains en avaient prescrit aux Carthaginois. Le traité de Paris n'a pas réduit et fixé le nombre des vaisseaux qui nous serait permis d'entretenir et de conserver ; nous n'avons pas été obligés de livrer ou de brûler les autres ; mais l'Angleterre n'en est que plus injuste à l'égard de la France, en voulant lui interdire un droit et une liberté dont elle ne s'est pas départie. Elle n'a pas même dans la forme, un prétexte pour justifier la conduite où elle prétend nous assujettir. Aussi, a-t-elle au fond moins de raisons pour son intérêt et sa propre conservation d'en user ainsi à notre égard, que Rome à celui de Carthage.

» Supérieure en tout à l'Angleterre, la France ne le cède, qu'en fait de marine et à l'Angleterre seule. Si l'Angleterre nous laisse le loisir de rétablir la nôtre, il n'y aurait bien-tôt plus d'égalité. Les avantages naturels de la France,

ses moyens, ses ressources du sol, de la population, de l'industrie, du numéraire; l'enthousiasme patriotique dont la nation est susceptible, tout cela mis en œuvre avec intelligence, manié avec ordre, développé avec énergie, formerait un poids, une masse, dont l'impulsion bien dirigée, *renverserait enfin* LE COLOSSE *de la puissance anglaisse.*

» L'administration anglaise sent la disproportion et la disjonction des pièces dont elle est composée, leur tendance naturelle à l'écroulement, à la dissolution; les mouvemens convulsifs de l'Irlande, fatiguée du joug; le danger prochain et inévitable d'une scission entre les colonies et la métropole; l'immensité de la dette nationale; l'écoulement continuel des pièces et des matières d'or et d'argent pour faire face aux traites étrangères; le péril imminent d'une banqueroute, et cependant la nécessité d'augmenter cette dette par l'impossibilité de créer de nouveaux impôts, et peut-être celle de trouver encore des fonds, si cela arrivait, d'une nouvelle guerre contre la France, mieux préparée, mieux administrée; et puisqu'il faudrait l'avoir tôt ou tard, il vaudrait mieux la recommencer tout-à-l'heure avec

avantage, que de l'attendre avec faiblesse, et la soutenir avec des forces inégales. »

» C'est ainsi que raisonne le ministère britannique : d'après ce principe, il n'est occupé que de tenir sa marine sur un pied respectable, de tenir la nôtre dans un état d'avilissement, de dégradation insensible, et d'être toujours prêt à en achever la destruction, plutôt que d'en souffrir le rétablissement : il ne s'agit pas ici de détruire la France ; mais d'empêcher que l'Angleterre ne soit détruite ; et, ce ne sont pas des conjectures, on peut s'assurer, d'après des notions, que tel est le système actuel du ministère britannique, système qui mérite des sérieuses réflexions de notre part.

» D'après cet exposé, il résulte que si l'Angleterre a adopté contre la France le principe des romains contre Carthage, elle en a eu des motifs plus pressans. Rome, il est vrai, avait vu Annibal à ses portes. Ce souvenir suffisait à tout citoyen pour faire opiner la destruction de Carthage. Londres n'a pas apperçu de si près une armée française ; et, au contraire, les Anglais ont insulté impunément et nos côtes, et nos ports ; ils en ont détruit un, fait trembler les autres, et conquis à-peu-près toutes nos colonies. Ces succès, ces motifs de confiance

et d'audace n'ont pu détruire le sentiment profond de leur faiblesse, aussitôt qu'ils seraient attaqués dans leurs foyers..... C'est pour ne pas voir Annibal à leurs portes, que les Anglais veulent et doivent nous couper le chemin qui y conduit. C'est la crainte qui rend l'Angleterre si haute, si fière, si injuste envers la France. »

Il paraît, par le discours qui précède, que l'Angleterre était tourmentée de terreurs paniques, et qu'elle se nourrissait de telles illusions, qu'elle regardait quelquefois la France, par elle assaillie, comme perdue. Si le comte de Broglie est un fidèle rapporteur des affections de la Grande-Bretagne, c'est le résultat de son discours et de l'opinion qu'il attribue au lord Chatam, quand il prit le timon des affaires.

Le même discours nous annonce que la France, à l'époque de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, pour l'indépendance de l'Amérique, était persuadée que, si l'Angleterre avait un système qui visait à nous détruire, la nation française avait des ressources capables de *renverser le colosse* de la puissance anglaise.

Ainsi, les deux nations en étaient venues au point que la France était persuadée de son côté de la possibilité de détruire l'empire maritime

de la Grande-Bretagne, tandis que celle-ci, par des provocations et des insultes, essayait de persuader la France, qu'elle se souciait peu d'observer avec elle les lois établies entre les nations, et qu'elle était également prête à l'acceptation ou à l'offre du combat. En attendant, le ministère français secourait d'hommes et d'argent l'insurrection des américains.

CHAPITRE VII.

Opinions contradictoires du gouvernement anglais et de l'opposition, sur les américains. — Portraits des lords Chatam et Burke, chefs de l'opposition. — Célèbre discours du premier en faveur des américains. — Sa haine contre la France. — Education de M. Pitt, son fils, suivant les affections de son père.

L'ANGLETERRE dans cette circonstance était divisée d'opinions sur le sort des américains, et malheureusement pour cette nation, la sagesse ne se trouvait pas du côté du gouvernement trop égaré par l'esprit de domination. Les deux frères de Georges III, dès le commencement des affaires de l'Amérique, avaient paru à la tête de l'opposition; le lord Chatam, Burke et autres célèbres anglais la soutenaient aujourd'hui par leur courage, leur audace et par une éloquence dont les anglais citent encore avec orgueil les effets. La haine que le lord Chatam portait à la France était une des causes qui l'éloignaient du ministère.

Par un esprit de ménagement pour un voisin encore redoutable, Georges III n'avait point rappelé Chatam dans l'administration quoiqu'il l'eût élevée à un point de prospérité encore inconnu aux anglais. Chatam dans cette circonstance se distinguait dans le parti de l'opposition, et comme on ne pouvait y réussir qu'en parlant le langage de la liberté, comme d'ailleurs le gouvernement avait commis de grandes fautes dans l'administration de l'Amérique, Chatam en prenant le parti des américains, était devenu leur espoir. Les insurgens comptaient sur deux alliances, celle de l'opposition du parlement d'Angleterre et celle du gouvernement français.

Les émissaires de la France en Amérique, et les chefs de l'opposition du parlement d'Angleterre, travaillaient ainsi comme de concert. La cour de Londres avait trois ennemis à repousser, les colons, la France et l'opposition. Le lord Chatam appelait la guerre contre les américains *une guerre dénaturée*, dans ses célèbres discours prononcés au parlement; et c'était avec de semblables expressions que le parti français, à Philadelphie, animait en secret les insurgens.

La France blâmait les actes militaires de la

cour de Londres, et l'opposition opinait dans le même sens.

L'opposition dans ses débats prophétisait que l'Angleterre serait écrasée par la France, que celle-ci profiterait des troubles de la mère patrie, avec les colons, pour changer l'Angleterre en province française, et les émissaires français à Philadelphie tenaient les mêmes propos.

Le lord Chatam, Burke, menaçaient le gouvernement anglais de la formation d'un état républicain en Amérique, et les émissaires français promettaient aux colons le même succès.

Le lord Chatam, dans ses opinions, accusait le gouvernement anglais d'être l'agresseur; il disait que les colons se tenaient simplement dans la défensive; il accusait le gouvernement de détruire leurs villes, d'incendier leurs habitations, et de dépouiller les propriétaires; il disait que les américains avaient été forcés à l'insurrection, que la conduite de la Grande-Bretagne avait aliéné leurs esprits et anéanti l'affection qu'ils portaient jadis au souverain. Et les écrits, les discours des français et des américains étaient absolument analogues.

Les vues toutesfois du lord Chatam et celles du cabinet de Versailles, étaient bien opposées

dans les circonstances actuelles: notre cabinet voulait occuper la Grande-Bretagne d'une guerre intestine capable de porter un coup funeste à son commerce et à sa tranquillité. Le lord Chatam en ennoblissant la querelle américaine de tous les prestiges de son éloquence, développait un systême qu'il voulait conduire sa cour à adopter, en l'obligeant à le rappeler au ministère pour l'exécuter. Il s'était élevé jusqu'aux cieux dans la guerre de sept ans, en proposant un systême continental et maritime contre la France; aujourd'hui il voulait profiter de la querelle entre la cour et les colons, pour reprendre le timon des affaires, et quelque décrépit et infirme qu'il fut, l'activité de son génie malfaisant contre nous, était telle, qu'au seul nom de *français*, on voyait tous ses sens s'électriser, son imagination s'enflammer, son génie rajeûnir et tout son être se renouveler.

Burke partageait avec lui dans l'opposition son inimitié contre nous; cet anglais avait moins de talens administrateurs que Chatam; mais il avait comme lui une imagination inflammable toutes les fois qu'il s'agissait *du nom français*. On connaît les injures qu'il a vomi avant sa mort contre nous. Au lieu de nous éclairer dans nos égaremens, il nous injuriait; au lieu d'adoucir

d'adoucir la férocité de nos passions révolutionnaires, il les exaspérait, et au lieu de négocier, il parlait d'extermination. A l'incendie de la révolution il ajoutait celui des hostilités anglaises et doublait nos malheurs. Quel succès dans les affaires doit attendre la maison de Hanovre, du choix des hommes passionnés contre la France son ennemi redoutable? Les ministres sages et prudens conservent les états: les ministres égarés par un systême ou par des opinions erronnées, ou par des passions ardentes, les conduisent à leur ruine. Le bonheur d'un état ne peut avoir d'analogie qu'avec le calme des têtes qui le dirigent. Le vertige des passions et la dissolution des empires vont de pair... On a appelé de l'éloquence, les fureurs célèbres de cet anglais contre la France: ce ministre n'était vraiment sublime que lorsqu'il s'agissait des intérêts et de la dignité de sa patrie. Ses diatribes et sa doctrine relatives à la France, annoncent le plus profond égarement. Qu'on juge de l'ame et du genre de l'éloquence du lord anglais, par le discours suivant :

A la rentrée du mois de novembre 1775, le parlement votait la continuation de la guerre contre les colons. « Je ne puis dissimuler, disait le comte de Chatam, la peine que j'éprouve

en voyant la chambre persévérer dans les mesures fatales prises contre les américains. En pareille occasion le roi se laisse guider par son parlement, au lieu de le guider. En pareille occasion il ne dicte pas, il demande l'avis de cette chambre, grand conseil héréditaire de la nation. On vous invite *cavalièrement* de concourir aux mesures déjà prises, on vous en indique le plan avec le ton d'un dictateur; est-ce là, milords, un langage supportable?..... Quel est le but du discours des ministres que vous venez d'entendre? de vous demander des octrois, non pas proportionnés à ce que vous jugerez nécessaire; mais à ce qu'il plaira aux ministres de regarder comme tel, pour entretenir des flotes et accorder des subsides dont ils ne vous donnent point connaissance..... »

» Le moment est périlleux et redoutable; ce n'est pas celui de l'adulation. Il faut dissiper l'illusion et les ténèbres qui enveloppent le trône, et représenter dans tout son danger et sous ses couleurs véritables la ruine qui est à nos portes. Les mesures qu'on a suivies ont conduit ce florissant empire au mépris et à la destruction. Non-seulement la puissance et la force de ce pays sont expirantes; mais il a perdu sa dignité et son honneur. La France, milords,

Digitized by Google

vous a insultés; elle encourage, elle soutient les américains, et vous n'avez pas osé lui déclarer la guerre! les ambassadeurs de ceux que vous appelés *des rebelles*, sont à Paris, où se négocient les intérêts de l'Amérique et de la France, comme ils se traitent entre des puissances souveraines, et vous souffrez cette insulte comme s'il y en avait dans le monde de plus humiliante! Et l'on n'ose plus en ce pays ni témoigner du ressentiment ni venger l'honneur et la dignité de la Grande-Bretagne! Telle est donc la dégradation du peuple anglais, que hier il donnait des lois à la maison de Bourbon dont il la reçoit aujourd'hui. Sans la paix avec l'Amérique, cette nation est perdue, c'en est fait de l'empire britannique. Dans cette circonstance allarmante quelle a été la conduite de vos ministres?

» Ils ont recherché l'alliance et le secours des pauvres petits princes allemands, dont l'indigence excite la pitié, pour couper en Amérique, la gorge de leurs frères, aussi braves que maltraités. Ils ont conclu des traités avec les bouchers dont ils ont acheté le sang humain au poids de l'or; ils ont laché les sauvages farouches de l'Amérique sur leurs frères innocens, sur des créatures faibles, âgées,

sans défense, sur des vieillards, sur des enfans, sur ceux même qui étaient à la mamelle, pour les couper par morceaux, les mutiler, en faire des sacrifices, les brûler, les rôtir, en un mot les manger à la lettre. Tels sont, milords, les alliés actuels de la Grande-Bretagne. Le nouveau système est de faire suivre ses troupes du carnage et de la destruction. Nos ministres ont fait des alliances dans les boucheries de l'Allemagne, avec les barbares de l'Amérique et les bourreaux que fournit l'espèce des sauvages. Je ne serais pas étonné qu'ils se liguassent encore avec des bandes de voleurs; et c'est ainsi que nos armées sont deshonorées par la défaite comme par la victoire. Est-ce, milords, avec de tels moyens que nous étions parvenus au faîte de notre grandeur? Considérons l'éclat de notre renommée, répandue dans tout l'Univers; nous recevions jadis les hommages que les nations devaient à notre humanité. Etait-ce donc avec le *Tomohawk*, avec le couteau qui enlève le péricrane, que la valeur et l'humanité des anglais passaient en proverbe dans un tems où cette douce humanité, naturelle à notre nation, éclipsait l'éclat de ses conquêtes? Est-ce en lâchant le sauvage sur nos ennemis, que le militaire anglais avait acquis la réputation de soldat, de citoyen et

d'homme. Si la Grande-Bretagne veut triompher il faut qu'elle ait recours à ses anciens moyens de vaincre; jamais nos frères américains se soumettront à être égorgés par des étrangers mercenaires. Appelons des anglais pour nos expéditions, alors je vendrai ma chemise pour seconder des mesures sages et sagement combinées; mais je ne voudrais pas donner un scheling à un ministre pour l'exécution de leur plan honteux et destructeur.

» Les américains sont sages, industrieux et prudens. Leur ame est trop élevée pour qu'ils s'abaissent jamais à jouir de leurs biens d'une manière précaire et humiliante. Ils nous voient plongés dans le luxe, dans la dissipation, dans la vénalité et dans la corruption; dans le cas où ils se laisseraient taxer, ils demanderont à quoi bon ? Je pense, milords, qu'il y a de l'injustice à taxer les américains, que la taxe est impossible, et que le lien qui doit nous les ramener, c'est de n'exiger que la contribution résultant de leur commerce avec nous. Je suis bien éloigné d'approuver que les américains s'érigent en souverains; j'abjure toute liaison avec quiconque pense différemment; et c'est pour les contenir dans la dépendance constitutionnelle que je vous propose :

» 1.° Toute cessation d'hostilités.

» 2.° Que vous nommiez un comité pour prendre des mesures pour autoriser la couronne à envoyer en Amérique des commissaires pour traiter avec les américains.

» Alors, si l'Amérique était soúrde à ces ouvertures, il vous resterait de prendre des mesures pour les forcer à se soumettre à leur devoir. »

L'opinion de Chatam fut rejetée, et l'Angleterre perdit ses colonies. Les opinions de cet illustre anglais étaient celles aussi de sa famille. Le vicomte Mahon, son gendre, écrivait dans cette circonstance sur le même ton; et son fils aîné, qu'il élevait avec des soins particuliers dans les mêmes sentimens, résignait la commission qu'il avait dans le quarante-septième régiment, pour ne pas servir contre les américains. Cette circonstance fut depuis très-favorable à M. Pitt, lorsqu'il essaya de recouvrer l'amitié des américains, au préjudice de leur alliance avec les français.

Le lord Chatam ne vécut pas long-tems après avoir prononcé ce discours, que les anglais citent encore avec complaisance. Un acte du parlement assura à sa postérité, une

pension de quatre mille livres-sterling; et on érigea un monument à sa mémoire.

Le comte de Chatam était né avec un patriotisme ardent, avec des talens oratoires qui manquaient de goût, mais qui décélaient son caractère véhément et son ame audacieuse. Pendant son ministère, il avait élevé la nation anglaise au plus haut point de vigueur et il l'avait si bien animée contre la France pendant la guerre de sept ans, que la paix si glorieuse pour l'Angleterre qui la termina, est l'ouvrage de son administration pleine d'activité et de prévoyance. Il avait agrandi les vues, les projets et la puissance de sa nation, au point que depuis sa mort, elle a déchu insensiblement de la grandeur à laquelle il l'avait placée. Quand il quitta le ministère, il versa dans le trésor public une somme considérable que personne ne pouvait lui demander, et qui provenait de ses économies sur les dépenses secrètes de son ministère.

Tous les anglais ne conviennent pas des erreurs majeures de ce grand génie. La plus grande de toutes, c'est de s'être imaginé que l'Angleterre ne serait jamais vraiment puissante et prospère qu'en accablant la France et en la tenant dans un état de dégradation.

Chatam oubliait que la France et l'Angleterre, étant de bonne intelligence, avaient en leur pouvoir et la guerre et la paix : il oubliait que la paix seule enrichissait les puissances commerçantes ; il oubliait que le champ du commerce était assez vaste pour enrichir et la France et l'Angleterre ; il oubliait le bonheur des deux nations gouvernées par Fleury et Walpoole, et les vingt-neuf années de paix et de calme qui caractérisent leur ministère. Le ministère britannique éloigna de l'administration pendant ces vingt-neuf années tout esprit remuant et ennemi de la paix. Le parti, ami de la France, n'était point à Londres l'ennemi du gouvernement. Chatam élevé dans des principes opposés à cette doctrine si salutaire à la France et à l'Angleterre, Chatam, éloigné pendant cette époque pacifique des places et de la faveur, ne parvint au ministère que pour y développer ses fureurs contre les français. On assure que son dernier soupir fut une diatribe contre la France et qu'elle était analogue à son dernier discours au parlement. Je tiens d'un premier commis de M. de Vergennes, que la France, contente d'accorder des secours secrets et indirects aux américains, flota long-tems avant de prendre un parti décisif et hostile contre l'An-

gleterre. Il m'a assuré que le discours du comte de Chatam, qui tendait à faire la paix avec les américains et à réunir toutes les forces de la Grande-Bretagne, contre la France, détermina M. de Vergennes à proposer la guerre au roi. L'alternative suivante fut le motif principal de ce ministre.

« Si nous attendons, disait-il, que l'Angleterre ait terminé ses différens avec les colons, elle tournera contre nous toutes ses forces.

» Si, au contraire, nous l'attaquons dans la circonstance où elle fait la guerre contre elle-même, nos moyens et nos ressources sont doubles; il est donc expédient de déclarer que nous reconnaissons les américains, comme peuple souverain, puisque nous avons un allié de plus, tandis que l'Angleterre a un ennemi de plus à combattre. »

Ces considérations déterminèrent la cour de France à reconnaître les Etats-Unis comme état souverain, et le roi qui ne voulait pas la guerre se rendit au vœu unanime de son conseil. Il est tems de faire connaître les opinions particulières de ce prince.

CHAPITRE VIII.

La France publie un manifeste contre la Grande-Bretagne. — Notes marginales et observations de Louis XVI *sur le projet de ce manifeste. — Sentiment de Louis* XVI *sur ses devoirs à l'égard des autres puissances. — Contradiction de ses sentimens particuliers avec ceux de son conseil. — Le manifeste est publié sans égards pour les observations de Louis XVI. — Passage de ce manifeste désapprouvé par le monarque. — Observations et notes contraires. — Son conseil reproche à l'Angleterre l'assassinat de Charles I et de Marie-Stuart : il reproche à la maison de Hanovre, régnante en Angleterre, de tenir sa couronne d'une usurpation sur la maison de Stuart. — Le cabinet de Louis* XVI *apprend à l'Europe, dans ce manifeste, que l'Angleterre avait en France des espions fidèles dans le sein de l'état, qui dévoilaient tout à milord Stormond.*

PROJET DE MANIFESTE, 1779.

SA M. fit connaître

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

NOUS *avons fait da-*

sans détour au roi d'Angleterre qu'elle n'était ni ne prétendait être le juge de sa querelle avec ses anciennes colonies, et que ce n'était point à elle à la venger.

vantage, nous les avons jugé peuples libres, nous leur avons donné l'existence comme nation, qui, quand elle est contestée par la puissance qui exerce la souveraineté, ne peut guère avoir lieu que par la reconnaissance des puissances étrangères. C'est cet acte de reconnaissance qui est notre fait, et qu'il faut prouver être juste et légal.

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

S. M. a dû inviter le roi catholique à se joindre à elle, en vertu de leurs engagemens, pour venger leurs griefs respectifs, et pour mettre un terme à l'empire

Comme c'est cette tyrannie qui est la seule et vraie cause de la conduite de la France, il semble que le tableau de la puissance des an-

tyrannique que l'Angleterre a usurpé et prétend conserver sur toutes les mers.

glais et l'usage qu'ils en font, serait ici nécessaire comme pièce justificative de tout ce qui doit se passer à notre égard contre la Grande-Bretagne.

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

Le roi aurait pu vouer au silence et à l'oubli toutes les erreurs et les invectives qui font la base de la défense du roi d'Angleterre, et c'est avec la répugnance la plus extrême qu'il se vit forcé de les rappeler.

Je ne dois pas attribuer au roi d'Angleterre de m'avoir invectivé. Le roi d'Angleterre, suivant les notions les plus connues des lois de son pays, ne peut invectiver personne; tout y tombe sur ses ministres, qui seuls sont censés en être coupables, et c'est sur eux qu'il faut rejeter les injures dont nous pouvons avoir à nous plaindre. Cette

remarque est très-essentielle.

REMARQUES DE LOUIS XVI.

Selon l'écrit de la cour de Londres, « le roi a oublié la foi des traités, il.... a AVILI SA DIGNITÉ, en formant des liaisons secrètes avec les américains, et après avoir épuisé toutes les INFAMES ressources de la PERFIDIE et de la DISSIMULATION, il a osé avouer le traité solennel que ses ministres ont signé avec les obscurs agens des colonies anglaises. »

Ces mots AVILI, INFAME, PERFIDIE, DISSIMULATION, *sont des expressions qui sentent peu la politesse française et celle de toutes les cours; il serait peut-être mieux de les simplement souligner. Tout le monde les sentira mieux et nous saura gré de la modération.*

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Elle demeura spectatrice tranquille de la querelle de la Grande-Bretagne avec ses co-

On persuadera difficilement à la France, à l'Europe, à l'Angleterre, que la France

lonies, et son éloignement pour tout ce qui aurait pu la faire soupçonner d'y prendre part, l'empêche même d'avoir la moindre relation avec les américains.

n'ait pas pris de part aux troubles des colonies anglaises ; il vaudrait mieux ne pas toucher cet article là, puisque vrai ou faux, il est de nature sujette à contestation !

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Les anglais portèrent à l'excès les vexations qu'ils faisaient éprouver au commerce français dans toutes les parties de l'Inde. Ils osèrent exiger des droits de douane, ils firent défendre aux tisserans indiens, de travailler pour les français, de leur fournir aucune marchandise, sous peine d'être fouettés ; ils portèrent l'au-

Au lieu de publier un long mémoire sujet à des contestations diplomatiques, capables de dépayser le différent survenu entre la France et l'Angleterre, il serait plus convenable de mettre en évidence l'animosité anglaise, dégénérant en cruauté contre nous ; mais en observant que l'orgueil britannique pré-

dace et l'abus de la supériorité jusqu'à faire fouetter un jamar, ou facteur de la loge française de Daca. Ce fait est de l'an 1774. Le sieur Baruel, qui en est l'auteur, porta la démence jusqu'à faire publier au son de trompe dans toutes les rues de Daca, tant en son nom qu'en celui du Nabad et de la compagnie anglaise, une proclamation portant qu'il ferait empaler tous les naturels du pays qui se mettraient sous la protection du pavillon français. Ces faits furent dénoncés au ministère de Londres; il ne put se dispenser de les condamner; mais il les laissa sans aucune sorte de réparation.

fére de laisser ces affronts impunis, à son devoir d'en reprendre ses délégués comme elle l'eût dû. En voyant mes sujets fouettés dans l'Inde, la France et l'Europe diraient unanimement que nous ne sommes pas encore dans la situation à souffrir avec docilité cette punition; mais que le tems est venu de montrer notre caractère français, et de châtier l'Angleterre. On sait combien le spectacle de deux oreilles coupées à un pêcheur anglais par les espagnols, avait animé le peuple de Londres.

REMARQUES DE LOUIS XVI.

Le lord Stormond a assuré à la chambre des pairs qu'il a toujours eu une connaissance parfaite de tout ce qui se passait de plus secret à Versailles.

Leçon pour MM. de Vergennes et de Sartines, afin de se concerter avec moi seul. Les espions des anglais seront déconcertés. J'ai donc des traîtres à mes côtés s'il s'agit de ma cour, et dans les bureaux s'il s'agit des départemens des ministres. Donner des faux avis, user de représailles, être moins sévère sur ma délicatesse (1).

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

La cour de Londres

Et si l'Angleterre

(1) Il serait fort plaisant que les traitres mentionnés dans ce manifeste, en fussent les auteurs. Ce trait expliquerait les sottises d'un acte diplomatique si peu décent, si peu digne d'une grande nation, et si susceptible d'une réponse foudroyante de la part du cabinet britannique.

déploya

déploya sa puissance pour réduire les américains à titre de conquête : mais quel a été le fruit de ses efforts ? n'ont-ils pas servi à démontrer à l'Amérique, à toute l'Europe, à la cour de Londres elle-même, l'impuissance où elle est de ramener désormais les américains sous son joug.

nous répondait qu'elle aurait soumis la rebellion sans les secours de la France !

Le ministère anglais aurait sans contredit mieux défendu sa cause s'il eût prouvé qu'une possession légitime ne saurait se perdre dans aucun cas; mais comment eût-il osé entreprendre cette preuve sans vouloir démentir les annales de toutes les

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

Les couronnes acquièrent et perdent des possessions ; mais l'Angleterre peut répondre en assurant qu'elle eût conservé les siennes si la France n'en eût favorisé la perte : or c'est une opinion très-répandue que la France

contrées de l'Univers? Comment aurait-il pû la concilier avec les faits qu'offre l'histoire de Marie Stuart, celle de Charles I et de Jacques II, avec les lois qui assurent le trône d'Angleterre à la maison actuellement régnante? Il doit donc demeurer pour constant que quelque légitime, quelqu'ancienne et quelqu'avouée que soit la possession de l'Amérique, l'Angleterre, a pu la perdre.

y a contribué. Quant à l'assassinat du roi Charles et de Marie Stuart, ce sont là des crimes dont l'Angleterre rougit si bien cent ans après et davantage, que nous ne devons pas lui en rappeler le souvenir par des reproches d'autant plus amers et humilians, que c'est un roi de France jouissant de l'amour de son peuple qui est censé le faire dans une déclaration de guerre. La maison d'Hanovre est étrangère d'ailleurs à ces attentats (1).

(1) Louis XVI pouvait ajouter que l'Angleterre solennise trois fêtes dans l'année, très-remarquables à ce sujet. Le 30 janvier est consacré à la *commémoration du martyre de Charles I.* Le 29 mai, est la fête de la restauration de la monarchie et de Charles II.; et le 5 novembre, la fête de l'expulsion des Stuart.

Le roi n'est point le juge des querelles domestiques de l'Angleterre; ni le droit des gens, ni les traités, ni la morale, ni la politique ne lui imposent l'obligation d'être le gardien de la fidélité que les sujets anglais peuvent devoir à leur souverain.

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

Cependant nous les avons jugées dans le fait à notre profit.

Les flamands ayant conclu en 1756, la pacification de Gand, pour la défense de leurs libertés et du culte protestant, Elisabeth se lia avec eux par un traité secret.

REMARQUES DE LOUIS XVI.

La conduite d'Elisabeth n'a pas fait règle ni principe du droit des gens. Cette observation pourrait autoriser, tout comme les précédentes, l'Angleterre, à aider ouvertement les mécontens si souvens agités en Bretagne; nos

protestans français et tous les français discordans d'avec l'autorité royale.

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

Depuis bien des années cette assemblée (le parlement) ne retentit que de la querelle de l'Amérique. Cette querelle a été examinée et discutée sous tous ses rapports et sous tous ses points de vue. Les américains ont eu constamment des défenseurs aussi zélés que distingués par leurs lumières et par leur rang. Une partie de la nation a sans cesse appuyé la cause des colonies : il est même des citoyens de tous les états qui, loin de les regarder comme criminels de

Cette portion notable était en opposition avec le gouvernement, et s'il est permis à un gouvernement étranger de la soutenir, la maxime devenant un principe de droit des gens, qui n'a jamais été avoué, s'il a été pratiqué, ce n'est pas à la France à en donner l'exemple. L'Angleterre peut nous surprendre dans une discorde avec les bretons, avec les parlemens, et avec ces mêmes expressions elle justifiera les plus

lèse-majesté, ont au contraire accusé de ce crime les membres du parlement, qui pour remplir les engagemens pris avec le ministère, ont applaudi à la persécution qu'on a fait éprouver à l'Amérique; parce qu'ils l'ont regardée comme une tyrannie, comme une subversion de la constitution britannique. Or, si les anglais eux-mêmes ont osé justifier les américains, s'ils l'ont osé impunément au milieu de l'assemblée nationale, dans des écrits publics et avoués: s'ils n'ont pas été dénoncés comme traitres à leur patrie, comment le ministère anglais peut-il dénoncer le roi comme le plus perfide

graves préjudices qui pouvaient être portés à l'autorité royale.

Il ne m'appartient pas d'ailleurs de toucher aux engagemens que le ministère anglais peut contracter secrètement avec les membres du parlement. Il faut ôter cet article.

des souverains, comme une portion notable de la nation anglaise ?

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

La cour de Londres a depuis bien long-tems pour maxime, qu'elle doit dominer exclusivement sur toutes les mers.

Les anglais nous reprochent les mêmes vues dans le continent et nous ont souvent déclaré la guerre pour tenter de les réprimer.

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI.

Que l'on examine tous les traités depuis Cromwel, on trouvera dans tous des traces aussi subtiles que révoltantes de la politique altière, envieuse et avilissante de la cour de Londres.

Je préférerais d'effacer le mot Cromwel, *et de substituer la date de son gouvernement ; les anglais nous reprochent assez d'avoir reconnu le pouvoir de cet homme odieux. J'ôterais toute la phrase ; car depuis* Cromwel, *nous avons acquis bien des provinces et des pos-*

sessions. Cette politique de notre part est appelée dans le cabinet britannique et dans ses manifestes, L'OUVRAGE DE L'AMBITION DE LA MAISON DE BOURBON.

OBSERVATIONS DU ROI.

Les américains ne sont point les sujets du roi. Il n'est ni le juge, ni l'arbitre des querelles domestiques de l'Angleterre ; il avait adopté la neutralité, et il l'aurait enfreinte de la manière la plus odieuse en prononçant sur l'état des américains.

Il est bien évident que nous n'avons pas été neutres, alors sur tout que nous avons combiné nos forces avec celles des anglo-américains insurgés pour réprimer celles du gouvernement d'Angleterre. Il est nécessaire en général de combiner ce mémoire présent, de telle manière que les objets en litige soient tus, et que nous présen-

tions seulement à la France et à l'Europe le grave inconvénient pour la sûreté générale, de laisser prendre à la Grande-Bretagne le ton qu'elle s'arroge envers toutes les puissances maritimes et continentales. Il est nécessaire de montrer qu'elle a abusé de ses forces par des voies de fait qui lui ont attiré l'animadversion et la haine secrète des états dont la politique est plus douce, plus conforme à l'humanité; ces mesures et ces expressions me paraissent compatibles avec la dignité de la France.

CHAPITRE IX.

Considérations sur les effets de l'alliance de la France avec les insurgés.

IL paraît par le chapitre qui précède que Louis XVI rougissait en secret du rôle qu'il jouait, et qu'il voulait dans ses manifestes diminuer les occasions de reproches que l'Angleterre pouvait lui faire en répondant à ses mémoires. Le plus grave inconvénient pour le roi était l'exemple des insurrections qu'il donnait à ses sujets, puisqu'en accordant des secours aux américains il protégeait une doctrine subversive de son propre gouvernement.

Le roi établissait en France, en vertu de sa puissance, toutes sortes d'impôts, et en Amérique il soutenait un peuple qui se soulevait à cause de l'impôt du timbre.

La monarchie française devait sa splendeur à la soumission de ses habitans; à la volonté directrice et absolue du gouvernement; et les troupes du roi allaient soutenir les armes à la main à Philadelphie la doctrine de l'acte d'indépendance américaine, qui portait expressément que les gouvernemens ne tenaient leur juste pouvoir que du consentement des peuples.

En France la monarchie devait sa stabilité et son repos au dévouement particulier des français à la maison de Bourbon, à leur fidélité à son gouvernement, et Louis XVI, dans un siècle d'indépendance et d'innovation, soutenait en Amérique le manifeste qui déclare que les peuples ont le DROIT d'abolir leur gouvernement, d'en substituer un second, de donner à l'état la forme qui leur parait la plus propre à effectuer leur sûreté et leur bonheur.

En France les sujets avaient perdu tout droit, toute puissance législative, tout partage de pouvoir entre le souverain et le peuple, et Louis XVI envoyait en Amérique une armée pour y soutenir l'étrange doctrine que le DROIT que les peuples ont de secouer le joug d'un gouvernement se changeait en DEVOIR lorsque le gouvernement manifestait le dessein de soumettre le peuple au despotisme.

C'est-à-dire que Louis XVI envoyait à Philadelphie l'élite de ses troupes conduites par de jeunes officiers qui, partant de Paris avec les mœurs françaises, avec un esprit façonné au despotisme et au ton de la cour, allaient dans un climat étranger exposer leur vie pour maintenir des opinions qui dans tous les tems et chez tous les peuples ont remué les esprits, exaspéré

les passions, mis en péril les gouvernemens et anéanti ceux dont le génie et la force ont été inférieurs à la force et au génie du peuple agresseur.

Le plus grand nombre des démocrates gentilshommes qui abandonnèrent leur ordre en 1789, qui se réunirent aux communes, qui proposèrent la déclaration des droits de l'homme, qui dirigèrent la révolution contre l'ancien gouvernement, qui abolirent les priviléges le 8 août, et qui anéantirent la monarchie de Henri IV et de Louis XIV, qui proclamèrent que l'insurrection contre le despotisme était le plus saint des devoirs, avaient fait leurs études révolutionnaires aux États-Unis. On ne peut avoir oublié les noms de la Fayette, d'Estaing, Rochambeau, Beauharnais, Lausun (Biron), Custines, Noailles, les deux Lameth, Gouvion, Mathieu Dumas, Berthier, etc. etc.

C'est donc avec raison que je regarde comme une époque dans le règne du roi, l'indépendance de l'Amérique protégée par ses armées, puisque la jeune noblesse française alla s'instruire à Philadelphie de l'art de révolutionner les monarchies, de livrer leur puissance à la démocratie, et de les métamorphoser en états républicains.

CHAPITRE X.

De l'opinion de l'opposition en France, relativement à la guerre de l'Amérique.

IL ne manquait pas en France de gens sages qui réprouvaient l'alliance de la France avec les Etats-Unis. *Il refluera dans le Continent*, disaient-ils, *des idées destructives qui nous désoleront.* D'autres, croyaient que les américains, doués d'un grand caractère, établiraient par des conquêtes, de grands états qui seraient la terreur des Européens.

M. de Choiseul qui avait pour système de laisser les anglais et les colons s'entre-détruire, plutôt que de décider la querelle par une déclaration en faveur des américains, désapprouvait toutes les opérations du conseil. Il était encore l'ame et l'espoir d'un parti puissant composé du parti autrichien, qui ne cessait de contrarier les opérations de M. de Vergennes. Le mémoire de Beaumarchais sur le manifeste de la cour de Londres, donna l'occasion à M. le duc de Choiseul d'éclater. Les partisans de la guerre ne cessaient de proclamer que la France allait effacer, par des expéditions glorieuses, l'ignominie de la dernière guerre et la paix humi-

liante qu'elle avait conclue avec les anglais en 1763. D'autres, citaient le commissaire anglais souffert par M. le duc de Choiseul ; d'autres, enfin, s'imaginant que l'Angleterre avait soumis la France par le dernier traité à n'avoir sur mer qu'un nombre déterminé de vaisseaux, parlaient avec emphase de la puissance future de notre marine et de l'anéantissement de la marine anglaise. M. le duc de Choiseul et M. le duc de Praslin, offensés d'une critique humiliante de leur ministère, se plaignirent à M. de Vergennes de l'écrit de Beaumarchais. On peut juger de leur aigreur par les termes dont le premier se servait. *On assure*, disait-il, *que l'ouvrage de M. de Beaumarchais vous a été lu. L'on ne peut pas douter par la manière dont il se publie, qu'il ne soit autorisé par le gouvernement. C'est d'après cette opinion, que je pense, que vous trouverez naturel, que j'aie l'honneur de vous faire observer, qu'il se trouve dans cet écrit une fausseté de fait et de bon sens sur laquelle il est juste, décent, et même politique d'éclairer authentiquement le roi, et le public..... M. de Beaumarchais, ... dit qu'il a vu renaître son courage quand il a pensé que sa patrie serait vengée de l'abaissement auquel on l'avait soumise, en fixant*

par le traité de 1763, *le petit nombre de vaisseaux qu'on daignait encore lui souffrir. Vous connaissez le traité de* 1763, *vous savez que rien n'est si dénué de vérité et de raisonnement que ce que se permet d'avancer affirmativement M. de Beaumarchais. Si vous vous êtes fait rendre compte de la négociation de ce traité, qui doit être dans vos bureaux, vous aurez vu que ce fût l'Angleterre, qui, la première, proposa la paix à la France, et que malgré ses succès, elle respectait trop la grandeur du roi pour imaginer de lui proposer une condition aussi humiliante.*

Un arrêt du conseil d'état du roi supprima l'imprimé que le gouvernement avait ordonné à Beaumarchais de répandre. Dans cet arrêt, le roi déclare que, non-seulement la condition n'était pas dans ce traité, mais même qu'elle ne pouvait exister, puisque ce traité n'avait pas d'articles secrets. La lettre de M. de Choiseul, celle de M. de Praslin, la réponse de M. de Vergennes et l'arrêt du conseil furent répandus dans tous les journaux. Les amis de M. de Vergennes répliquaient que le traité ne contenait point véritablement la clause; mais que M. de Choiseul avait dégradé la France au point que la condition d'exister sans marine,

était si bien une condition de fait que l'ambassadeur d'Angleterre, au moindre signal d'augmentation du nombre de nos vaisseaux, faisait sentir la nécessité de ne pas allarmer le peuple anglais par des constructions qui annonceraient nécessairement des projets hostiles.

Le fameux commissaire anglais n'était pas stipulé dans le traité ; néanmoins son existence, à Dunkerque, n'était pas moins de notoriété publique.

Cependant, lorsque nos succès en Amérique eurent légitimé le conseil de Louis XVI, aux yeux de ceux qui n'approuvaient pas l'alliance de la France avec les Etats-Unis, les amis de M. de Choiseul ne manquèrent pas de lui attribuer l'honneur d'avoir préparé dès 1763 les troubles de l'Amérique. Son parti assurait que le duc avait également fomenté à Londres les troubles relatifs à Wilkes, « c'est dans les mêmes vues, disait-il, que le ministère avait voulu soulever dans l'Inde, contre les établissemens anglais, Hider-ali-kan, et qu'il avait allumé la guerre entre la Czarine et les Turcs, dans l'intention de forcer l'Angleterre à perdre, par ces opérations, son commerce du Levant, et son commerce avec la Russie. »

Mais si le duc de Choiseul avait conçu réellement ce plan, aucun n'avait pu lui réussir,

suivant ses vues, et le parti de M. de Vergennes, lui répliquait, que la puissance royale avait triomphé à Londres des querelles qu'il se vantait d'avoir suscité ; et que si la France n'eût soutenu ouvertement l'insurrection de l'Amérique ; si la Hollande et l'Espagne n'en avaient fait une affaire commune, les insurgens comme la populace de Londres eussent été vraisemblablement subjugués et punis. Quant aux troubles des Indes Orientales, les Anglais, au lieu d'en être expulsés, y triomphaient avec plus d'audace ; et les troubles de Pologne, que M. de Choiseul ne voulut jamais réellement étouffer, s'étaient depuis terminés par le démembrement. La guerre des Turcs, contre les Russes, avait augmenté la puissance des Russes ; et l'alliance tant vantée de la France et de l'Autriche, avait enfanté la paix honteuse de 1763.

C'est ainsi que les deux partis se faisaient des reproches réciproquement dans la circonstance où les amis de M. de Choiseul voulurent lui attribuer les troubles de l'Amérique. Suspendons l'histoire de nos différens avec l'Angleterre pour observer les évènemens qui se passaient en même-tems dans le ministère. Louis XVI avait appelé M. Necker à l'administration de ses finances.

Fin du tome troisième.

PIECES

RELATIVES

AUX MINISTERES

De MM. Turgot, Malesherbes et Saint-Germain, etc., etc., etc.

MÉMOIRE

Et plan de M. Turgot présenté à Louis XVI *par ce ministre. — Sa doctrine sur la banqueroute, projetée à l'avènement du roi à la couronne; sur l'augmentation des impôts; sur l'emprunt et sur le crédit du roi.*

SIRE,

En sortant du cabinet de votre majesté, encore plein du trouble où me jette l'immensité du fardeau qu'elle m'impose, agité par tous les sentimens qu'excite en moi la bonté touchante avec laquelle elle a daigné me rassurer, je me hâte de mettre à ses pieds ma respectueuse reconnaissance et le dévouement absolu de ma vie entière.

» Votre majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'elle a pris avec elle-même de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie qui sont en tout tems, et aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. J'aurais désiré pouvoir lui développer les réflexions que me suggère la position où se trouvent les finances; le tems ne me le permet pas, et je me réserve de m'expliquer plus au long quand j'aurai pu prendre des connaissances plus exactes. Je me borne en ce moment à vous rappeler ces trois paroles.

» Point de banqueroute,
» Point d'augmentation d'impôts,
» Point d'emprunts.

« Point de banqueroute, ni avouée, ni masquée par des réductions forcées.

» Point d'augmentation d'impositions : la raison en est dans la situation de vos peuples et encore plus dans le cœur de votre majesté.

» Point d'emprunts : parce que tout emprunt diminuant toujours le revenu libre, il nécessite au bout de quelque tems, ou la banqueroute ou l'augmentation d'impositions. Il ne faut en tems de paix se permettre d'emprunts que pour liquider les dettes anciennes, ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un denier plus onéreux.

» Pour remplir ces trois points il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la dépeuse au-dessous de la recette, et assez au-dessous pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions, et les employer au remboursement des dettes anciennes ; sans cela le premier coup de canon forcerait l'état à la banqueroute.

» On demande sur quoi retrancher? et chaque ordonnateur dans sa partie, soutiendra que presque toutes les dépenses particulières sont indispensables. Ils peuvent dire de fort bonnes raisons ; mais comme il n'y en a point pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent à la nécessité absolue de l'économie.

» Il est donc de nécessité absolue que V. M. exige des ordonnateurs de toutes les parties, qu'ils se concertent avec le ministre de la finance. Il est indispensable qu'il puisse discuter avec eux en présence de V. M., le degré de nécessité des dépenses proposées. Il est sur-tout nécessaire, que lorsque vous

aurez, sire, arrêté l'état des fonds de chaque département, vous défendiez à celui qui en est chargé d'ordonner aucune dépense nouvelle sans avoir auparavant, concerté avec la finance, les moyens d'y pourvoir. Sans cela chaque département se chargerait de dettes qui seraient toujours des dettes de V. M., et l'ordonnateur de la finance ne pourrait répondre de la balance entre la dépense et la recette.

» V. M. sait qu'un des plus grands obstacles à l'économie, est la multitude des demandes dont elle est continuellement assaillie, et que la trop grande facilité de ses prédécesseurs à les accueillir a malheureusement autorisées....

» Il y a des graces auxquelles on a cru pouvoir se prêter plus aisément, parce qu'elles ne portent pas immédiatement sur le trésor royal.

» De ce genre sont les intérêts, les croupes, les privilèges; elles sont de toutes les plus dangereuses et les plus abusives. Tout profit sur les impositions, qui n'est pas absolument nécessaire pour leur perception, est une dette consacrée au soulagement des contribuables, ou aux besoins de l'état. D'ailleurs ces participations aux profits des traitans sont une source de corruption pour la noblesse, et de vexations pour le peuple, en donnant à tous les abus des protecteurs puissans et cachés.

» On peut espérer de parvenir, par l'amélioration de la culture, par la suppression des abus dans la perception, et par une répartition plus équitable des impositions, à soulager sensiblement les peuples, sans diminuer beaucoup les revenus publics. Mais si l'éco-

nomie n'a précédé, aucune réforme n'est possible; parce qu'il n'en est aucune qui n'entraîne le risque de quelque interruption dans la marche des recouvremens, et parce qu'on doit s'attendre aux embarras multipliés que feront naître les manœuvres et les cris des hommes de toute espèce, intéressés à soutenir les abus; car il n'en est point dont quelqu'un ne vive.

NOTE

SUR les effets que produisaient sur le militaire français les coups de plat de sabre institués par le comte de Saint-Germain.

(Voyez le ministère du comte de Saint-Germain, page 29 et suiv.)

Des effets des coups de plat de sabre, et sur le duc de Laval qui exécutait la loi. (1)

LE duc de Laval, fils du maréchal de ce nom, est d'un caractère dur; il a la réputation d'être un bon officier. Il est maréchal de camp, et a été employé en cette qualité, dans la petite armée qui a campé à St.-Omer, sous les ordres de M. le prince de Condé. Il faisait manœuvrer des régimens d'infanterie, et se trouvant vis-à-vis du régiment de Condé, il apperçut ou un frotement ou un défaut d'alignement dans une compagnie de grenadiers; il s'irrite aussi-tôt sur cette troupe, et distribue des coups de plat de sabre à droite et à gauche. Il donne entr'autres à un grenadier qui avait fait mine de braver la correction, un coup

(1) Les militaires les plus distingués ont été indignés de la loi qui ordonnait les coups de plat de sabre, et l'anecdote suivante est une preuve de ce que nous en avons dit en parlant de M. de Saint-Germain.

du pommeau de son épée dans la poitrine ; mais avec une telle violence, que le grenadier tomba par terre, et cracha le sang. Cet acte de brutalité irrita tellement la troupe quelle se pelotonna pour assister le blessé, et par la suspension de la manœuvre, il en arriva ce que l'on appelle *un évènement.* M. le duc de Bourbon demandant ce que c'était, le duc de Laval lui dit d'un ton léger, *oh ce n'est rien, monseigneur, ne voyez-vous pas que c'est un câlin !* Le prince touché de l'état dans lequel il voyait cet homme, et mécontent de cette brutalité, lui répliqua que si le grenadier l'avait tué aussi-tôt, il n'aurait pas manqué de demander sa grace au roi. Le duc de Laval n'eut rien à repliquer.

Mais dans la nuit qui succéda à cette journée, les trente grenadiers de cette compagnie allèrent à la chambre du duc de Laval, dans la détermination de l'étrangler. Heureusement pour lui, il passait la nuit à jouer dans une maison, alors ils désertèrent tous ensemble, dirigeant leurs pas vers l'étranger, lorsque le comte de Sesmaison, mestre de camp du régiment de Condé, instruit de cette désertion, les atteignit marchant avec ordre et résolution ; il leur parla avec tant d'onction, leur promit si bien qu'ils ne seraient point punis s'ils voulaient revenir au camp, et que si par évènement on leur faisait subir malgré lui une punition, il la partagerait avec eux. Les grenadiers touchés du discours de leur colonel, revinrent au camp, et se jetérent aux pieds de M. le prince de Condé, qui leur parla dans les termes d'une bonté et d'une dignité convenables, en leur promettant leur

grace qu'il alla demander au roi. Il en écrivit aussi-tôt à S. M. qui en l'accordant, dit qu'il désirait d'être autant aimé des troupes que le prince de Condé en était adoré.

C'est ainsi que le militaire français répondait aux coups de plat de sabre institués par le comte de Saint-Germain.

LETTRE

DE M. Turgot, écrite à Louis XVI, le 30 avril 1776, peu de jours avant sa retraite du ministère.

« SIRE,

J'ai reçu les pièces que V. M. trouve avec tant de raison fort extraordinaires, et qu'elle a eu la bonté de me renvoyer par la poste. Je prendrai la liberté de lui faire à ce sujet une observation, c'est que la lettre d'un roi est tout aussi aisée à décacheter que celle d'un particulier, qu'elle peut être beaucoup plus piquante pour la curiosité, et que ceux dont le métier est de décacheter les lettres, peuvent avoir mille motifs pour exciter cette curiosité. Je n'ai nulle raison de soupçonner M. d'Ogni d'abuser à ce point de la confiance de V. M. et quelque opposé qu'il soit, et par son intérêt et par ses liaisons, à mon administration, je suis fort loin de lui imputer une malhonnêteté aussi caractérisée ; mais la simple possibilité suffit pour qu'il soit sage de prendre des précautions. Je n'ai pas écrit, depuis que je suis en place, une lettre intéressante, par la poste. Je crois que V. M. fera bien d'en faire de même, et de se souvenir que les lettres de Louis XV ont été quelquefois lues dans son cabinet même. Il est aisé, sire, que V. M. quand elle à quelque chose de secret à mander, qu'elle charge quelqu'un de ses valets en qui elle ait confiance, de faire porter sa lettre par un homme à cheval, qui même ne soit pas de son écurie, pour qu'on ne fasse pas des commentaires. Pardon, sire, de cet avis que mon zèle m'a dicté.

Je dois continuer à vous développer un piège qu'on a cherché à tendre à votre justice ; en vous proposant de faire examiner de nouveau l'affaire de Chanvalon, on a fait entendre à V. M. qu'accusant le rapporteur d'avoir soustrait des pièces, il était juste d'examiner un grief aussi caractérisé. Sire, si tous les accusés condamnés étaient reçus à présenter vaguement de pareilles allégations, il faudrait donc recommencer tous les procès. M. de Chanvalon avait été jugé après l'examen le plus long, le plus solennel; le compte rendu par mon frère lui avait été communiqué, il y avait répondu par un très-long mémoire. Dans ce mémoire, il avait cité sans-doute toutes les pièces qui lui étaient favorables, comment M. Chardon aurait-il pu soustraire ces pièces, puisque les commissaires, ayant sous les yeux les mémoires, les auraient redemandées.

Ce n'est pas tout, sur quoi l'affaire a-t-elle été examinée de nouveau ? sur une requête présentée par Chanvalon. S'est-il plaint, dans cette requête, d'une soustraction de pièces. S'il ne s'en est pas plaint après huit ans, pourquoi s'en plaint-il aujourd'hui, ou plutôt pourquoi ne s'en plaignait-il pas lorsqu'il s'est pourvu la première fois pour obtenir un nouvel examen. S'il s'en est plaint, certainement des commissaires tels que ceux qu'il a eu, ont examiné cette question.

Enfin, si l'on peut admettre un accusé à revenir, sous prétexte de soustraction de pièces, ce n'est pas par une allégation vague, il faut qu'il désigne nommément les pièces qui ont été soustraites ; il faut que cette

allégation soit communiquée au rapporteur, et que celui-ci puisse se justifier devant les mêmes commissaires qui ont jugé, car il n'y a qu'eux qui puissent savoir si les pièces désignées leur ont été présentées ou non, qui puissent vérifier si elles étaient ou produites ou comprises dans l'inventaire remis au rapporteur; pourquoi donc M. de Sartine a-t-il imaginé cet examen par de nouveaux commissaires? Y avait-il quelque raison de se défier de messieurs d'Aguesseau, de Marville, de Villeneuve, de Fourqueux? Non sans-doute, mais ils savaient trop bien l'affaire; on n'aurait pu les rassembler sans publicité; or on voulait opérer en secret.

Et pourquoi voulait-on opérer en secret? L'année passée M. de Sartine m'instruisit de toutes les démarches, me demanda pour ainsi dire mon consentement que je n'avais garde de refuser, voulut que malgré moi j'assistasse au rapport particulier que M. Chardon lui fit chez lui de toute l'affaire, et aujourd'hui tout se passe mystérieusement et n'éclate que malgré M. de Sartine. Ce n'est plus moi qu'on avertit d'avance. On sait pourtant assez que je ne suis pas homme à demander contre qui que ce soit un deni de justice; mais c'est M. de Choiseul qu'on prévient avant son départ pour Chanteloup. Pourquoi donc cette déférence? Il est aisé de l'expliquer; l'année dernière l'arrivée de M. de Malesherbes dans le ministère, les bontés que V. M. m'avait marquées ne donnaient pas l'espérance de me renverser, et l'on voulait me gagner ou du moins paraître désirer mon amitié. Cette année la retraite de M. de Malesherbes, *la réunion*

plus décidée de tous les partis contre moi, mon isolement absolu, l'inimitié assez connue de M. de Miroménil, et son influence sur M. de Maurepas, tout persuade que je ne tiens qu'à un fil. Il faut le rompre et ourdir secrètement une nouvelle trâme qui ramène sur la scène une ancienne affaire oubliée, qui donne lieu à publier des mémoires diffâmans, d'abord en simples manuscrits, sauf à les faire imprimer par la suite; qui consume mon tems à défendre mon frère ou même moi et qui au moins annonce mon discrédit. Voilà, sire, pourquoi la conduite de M. de Sartine, en 1776, est si différente de la conduite de M. de Sartine en 1775.

V. M. m'a fait l'honneur de me dire qu'il n'était question ni de moi, ni même de mon frère. Vraiment ces MM. sont trop adroits pour annoncer d'abord tout leur projet. Ils entendent mieux leur métier. Est-ce que l'affaire une fois engagée, Chanvalon n'y ramènera pas toujours mon frère? Est-ce qu'il peut avoir un autre but? Un autre intérêt? Peut-on revoir le procès sans revenir sur tout ce qui a été fait? Il n'a d'autre but que de se vanger en diffâmant mon frère, ni d'autre intérêt que de se faire déclarer innocent, de transformer ensuite mon frère de juge en partie, pour demander contre lui des domages et intérêts. Les intrigans qui le protègent s'embarrassent fort peu de lui et de M. Chardon; mais beaucoup de me décrier comme fauteur des prétendues vexations de mon frère. Voilà, sire, où l'on a voulu vous conduire en vous cachant le terme et en trompant votre amour pour la justice et votre bienfaisance; afin d'avoir le plaisir de me

faire une niche. Au reste, sire, j'ai été bien aise de vous dévoiler bien clairement ce manège, qui vous servira un peu à connaître les hommes. Mais je ne vous demande pas de rien faire pour ce moment. Je me charge de tout. Je préviendrai M. de Maurepas. Je lui ferai sentir l'indignité de la marche oblique qu'on a suivie. Je demanderai à M. de Sartine que la requête de M. de Chanvalon soit remise aux anciens commissaires pour voir s'il y a lieu de faire quelque chose. Je suis sûr qu'au premier moment M. de Sartine se voyant découvert, rentrera dans le droit chemin.

Je suis etc. sire.

TURGOT.

LETTRE,

CRITIQUE contre l'administration de M. Turgot, répandue en manuscrit, à la cour, au commencement de 1776, *contre lui* (provenue du cabinet du maréchal de Richelieu.)

Cette lettre est supposée écrite par l'abbé Terray, prédécesseur de M. Turgot.

LE parti qui vous éleva, monsieur, au ministère, il y a un an, ne cessait de vanter vos opérations futures. Il disait : *ce n'est ni l'intrigue ni le hasard qui ont fait ce ministre, c'est son propre mérite. Bien différent de ceux qui l'ont précédé, il sera plus occupé à remplir les devoirs de sa place, que de la conserver. Le système de son prédécesseur ne sera pas le sien; c'est un homme de génie qui se formera des sous-ordres, des principes et un plan dont le résultat sera de soulager les peuples, de diminuer l'imposition et de ranimer l'agriculture et le commerce.*

Depuis un an le public attend l'exécution de ces promesses; mais je pourrais au contraire, faire un ouvrage bien intéressant et bien instructif des fautes que vous avez faites, 1°. contre l'administration de la finance qui vous est confiée; 2°. contre les principes de la bonne politique d'un état.

Plus heureux que moi, à votre arrivée au minis-

tère, je ne vous avais laissé que du bien à faire; tout le mal avait été fait; j'avais établi l'égalité entre la recette et la dépense; je vous avais laissé beaucoup d'argent dans le trésor royal; vous aviez à recevoir à différentes époques; vous ne deviez donc vous occuper que des moyens de diminuer les charges publiques, que vous trouviez que j'avais portées au-delà de toute proportion relative aux biens des sujets et des revenus du roi, vous aviez dit, que l'état n'avait point de système, que vos prédécesseurs y vivaient au jour la journée.

Il fallait que votre génie y suppléât. Vous ne deviez pas vous laisser maîtriser par les évènemens, c'est vous qui deviez les maîtriser; alors ou eût reconnu dans mon successeur, l'homme d'état: ou bien, laissant tout aller à l'ordinaire, il fallait avant de rien prendre sur vous, consulter et recueillir les lumières de ceux qui étaient capables de vous en donner, réduire toutes les finances de l'état dans un même système, prendre conseil du passé pour l'avenir, et faire enfin comme chef des finances, ce que le pilote fait à la poupe du vaisseau, observer les vents, les nuages, les écueils; mais toujours guidé par sa boussole, il ne s'écarte pas de la route qu'il doit suivre; c'est ainsi que les dépositaires de la puissance exécutive doivent se conduire.

Mais livré tout entier à une secte qui vous a choisi pour son chef, vous ne vous conduisez et ne voyez que par elle. Ses principes d'administration ne sont qu'un tissu d'ignorance, de sophismes et de préjugés, la base de toutes ces opérations étant fausse, le mal qui

qui en résulte pour le gouvernement, et le mal-être des peuples s'accroit de jour en jour; votre système refroidit l'amour des sujets pour le meilleur des rois, que vous entraînez, sans qu'il s'en apperçoive, dans une foule d'erreurs dont vous ne pourrez jamais le tirer.

Cette fermentation intérieure du royaume est votre ouvrage. C'est une des plus grandes preuves de votre mauvaise administration; le peuple sous le dernier règne, souffrait, se plaignait, mais ne se révoltait pas. L'avènement de Louis XVI au trône a été des plus tranquilles et des plus paisibles; les trois derniers mois de mon ministère n'ont point été orageux. Le roi dans le premier travail qu'il fit avec moi, me déclara ses intentions et me dit:

« Je veux rendre mes peuples heureux, comme mes enfans, je dois m'occuper de leur bien-être, je ne veux régner sur eux qu'en bon père de famille; je vous charge du soin de remédier au mal passé et de me procurer les moyens de les soulager promptement. J'ai des lois sages à leur proposer, que je me réserve de faire exécuter, lorsque je les aurai fait discuter dans mon conseil, *et que les* REPRÉSENTANS DE LA NATION *les auront approuvées;* s'ils se trouve après des infracteurs, ces lois seront leurs juges, et moi-même le premier, je ne veux régner que selon elles et par elles ».

Telles étaient les intentions du prince qui venait de succéder au trône; je me hâtai de répondre à la confiance qu'il me témoignait et d'obéir à ses ordres.

Je fis faire un travail énorme dans mes bureaux, pour remettre sous ses yeux les différens états qui

pouvaient le mettre à portée de juger de la situation de ses finances, et j'avais la certitude de seconder ses vues dans le courant de la même année, lorsque vous m'avez succédé.

Je vous jugeai d'abord, mon cher successeur, et la conduite que vous avez tenue avec tous les sous-ordres que je vous avais laissés, me prouva que vous n'étiez que l'oméga de la finance.

Mon grand Destouches, par exemple, que vos écrivains à gages ont déchiré aussi impitoyablement et calomnié aussi injustement, était celui qui vous était le plus nécessaire dans les premiers momens de votre ministère; confident d'une partie de mes secrets, il eût pu vous servir utilement dans la nouvelle carrière où vous entriez, où vous étiez très-neuf, où vous l'êtes encore. Il vous eût mis au courant et vous eût enseigné des moyens, dont vous eussiez pu faire usage. Un bon ministre ne doit avoir ni préjugé ni prévention, il doit être l'homme de la chose et ne pas faire attention à l'accessoire. Mon Destouches, au surplus, était fort au-dessus de votre L....

Et votre L...., qui était-il? Jadis maître d'école, puis mauvais avocat, ensuite votre premier commis. Analysant le mérite de l'un et de l'autre, Destouches jouissait aux fermes d'une réputation; le commettant avait reconnu en lui de grands talens, je crus devoir me l'attacher, attendu les connaissances qu'il avait sur une partie qu'il m'était très-essentiel de connaître; il m'éclaira en effet. J'augmentai les revenus du roi, en forçant les fermiers-généraux de me payer le prix de leur bail 40 millions de plus. J'établis encore d'autres impositions, qui, j'en conviens, étaient

très-onéreux ; mais elles étaient nécessaires, et si nécessaires que je ne vois pas que vous en ayez retranché une depuis.

Votre L.... vous a donné un seul projet qui ne tend à rien moins qu'à ruiner quatorze à quinze mille ames, et à renverser une administration que vous ne retablirez jamais comme elle est maintenant. Tout votre changement ne produira d'autre bien à l'état, que de donner pour 10 mille liv. de places ou emplois à la famille de M. L.... qui a placé, cousins et arrière petits-cousins, tant du côté droit que du côté gauche.

Le chef de cette grande entreprise et votre confident, cet homme enfin, pour lequel vous imposez un silence absolu, ne trouva pas chez moi la même crédulité qu'il a trouvé en vous ; il me présenta, en 1772, son projet ; après en avoir fait faire le dépouillement dans mes bureaux, je trouvai que le résultat ne présentait qu'un bénéfice imaginaire, qui n'existait que dans le cerveau de l'auteur. Quelques renseignemens que je pris sur le sieur Bernard, m'assurèrent que ce n'était qu'un intrigant, qui avait été obligé de quitter furtivement une place qu'il occupait, pour avoir détourné les deniers d'une caisse et avoir fait une banqueroute frauduleuse, pour lesquels faits et résultats, il fut jugé par contumace : c'est ce même homme qui, aujourd'hui le digne collègue de L...., vous donne des projets, vous présente des produits imaginaires, vous persuade qu'il faut cadastrer le royaume et que tous les voyageurs doivent aller en poste ; en vérité, mon successeur, vous accordez votre confiance bien légèrement.

NOEL

Chanté à la cour, l'année 1776.

Sur l'air ordinaire de *Jésus la naissance :*

Du mentor de la France . (1)
Chantons à l'unisson,
La sublime influence
Qu'il a sur son poupon ;
Il gouverne l'état,
Il brouille le ménage (2)
Après, il se rend l'avocat,
Et chacun à ce potentat
Rend un criminel hommage.

Aux frères économistes,
Il a fait succéder,
Un frère des clunistes,
Qui vient de décéder;
A présent le mentor
A pris dans la réforme
Un intrigant qui a dit-on,
Beaucoup d'audace et de jargon,
Et Necker il se nomme.

---

(1) M. de Maurepas.

(2) On a su qu'en 1774, 1775 et 1776, M. de Maurepas excitait entre Louis XVI et son épouse des rixes particulières qui avaient pour prétexte la conduite trop peu mesurée de la reine. M. de Maurepas avait le goût de se mêler des affaires de famille entre maris et femmes. Les intermédiaires dont il se servit, portèrent à la reine le plus grand préjudice.

Vergennes gobe-mouche,
Ministre sans talent,
Laisse l'anglais farouche
Battre les insurgens;
Valet bas et soumis
De toute l'Angleterre,
A George III il a promis,
Qu'on serait toujours de ses amis
Pendant son ministère. (3)

Saint-Germain en déroute
A mis tous les soldats,
Chacun d'eux prend sa route
Pour de nouveaux climats; (4)
Il a pour successeur
Un même personnage,

---

(3) Pendant plusieurs années, M. de Vergennes au lieu de déclarer la guerre à l'Angleterre, comme le demandait le ressentiment national depuis la paix de 1763, laissa les esprits dans l'incertitude s'il aurait égard aux vœux du royaume. C'est dans cette circonstance qu'il est soupçonné d'être d'accord avec l'Angleterre.

(4) Allusion à l'émigration des militaires, tant officiers que soldats, qui eut lieu après qu'on eut connu la nouvelle constitution militaire de M. de Saint-Germain, qui condamnait le soldat français à recevoir des coups de bâtons et puis des coups de plat de sabre, comme si les français avaient été des autrichiens ou des soldats des nations du Nord, qui ont besoin réellement d'une dissipline terrible pour se bien conduire dans les régimens.

Charlatan, né de la faveur,
Fat impudent, plein de hauteur
C'est tout son appanage. (5)

Sartine fait merveilles
Dans son département,
Mais la puce à l'oreille
On lui donne souvent;
C'est le plus fin matois
De tout le ministère,
Il est galant, il est courtois,
Et fait ses coups en tapinois,
C'est un rusé compère.

Amelot est encore
Frais sorti du bateau,
Il croit que l'on ignore,
Qu'il est un bâtardeau, (6)

---

(5) M. le prince de Montbarrey.

(6) La chronique scandaleuse a toujours répandu que, M. de Maurepas était le père de M. Amelot. Ce qu'on sait de bien sûr, c'est que M. de Maurepas a souri plusieurs fois lorsqu'on a fait des plaisanteries sur la naissance de M. Amelot; on lui a attribué d'avoir ajouté que c'était le seul enfant qu'il avait jamais eu; mais la personne qui est très-éclairée sur les anecdotes de l'intérieur de la maison de M. de Maurepas, et qui a donné une copie du noël de 1776, a déclaré que M. de Maurepas ne s'était jamais écarté de la décence compatible avec le sourire précédent.

Mais le mentor a dit
A ce qui veut l'entendre,
Qu'Amelot était son petit,
Et de ses amours le seul fruit,
Qui racine ait pu prendre.

D'Aiguillon à l'intrigue,
Se borne maintenant, (7)
Le mentor pour lui brigue,
Poste très-important;
Et le vieillard dit-on,
Un peu dans la démence,
Voulait auprès de son poupon
Placer le docteur d'Aiguillon,
Pour enterrer la France. (8)

---

(7) M d'Aiguillon fit souvent des efforts pour obtenir son rappel; mais M. de Maurepas, son oncle, le repoussa sans cesse, craignant l'influence des dévots; la reine, d'un autre côté, obtint l'année précédente au sacre, qu'il serait obligé de s'éloigner de la cour, crainte d'une lettre-de-cachet dont on le menaça.

(8) M. de Choiseul était traité à-peu-près de même par Louis XVI, et le duc s'en vengeait par des noëls du goût de celui qu'on publie, et par des anecdotes imprimées à Chantelonp, contre ses ennemis et les partis qu'il avait laissé à la cour.

Fin des pièces du tome III.
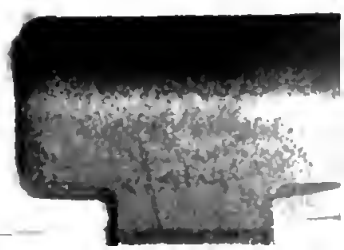
025201
56N